

LA SIXIÈME ASSEMBLÉ GÉNÉRALE DU RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME

MALTE, 5-7 DÉCEMBRE 2003



Réseau Euro-Méditerranéen
des droits de l'Homme

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1^{ère} PARTIE : SOMMAIRE DES TRAVAUX DE LA SIXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REMDH.....	7
1. OUVERTURE OFFICIELLE DE LA 6^{ième} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REMDH.....	8
2. PRÉSENTATION DES RAPPORTS SUIVI DU DÉBAT ET DE LA MISE AUX VOIX.....	9
a. Rapport politique.....	9
b. Rapport d'activités.....	9
c. Rapport financier.....	10
d. Débats et vote sur les rapports.....	10
3. VALIDATION DES NOUVEAUX MEMBRES ET RADIATION DE MEMBRES	12
4. ÉLECTION AU COMITÉ EXÉCUTIF	12
5. COMPTES RENDUS DES ATELIERS.....	13
a. Présentation et débat : L'état actuel du Processus de Barcelone à la lumière de son évolution antérieure, de l'élargissement de l'UE et de la guerre en Irak.....	13
b. Ateliers et débats.....	14
c. Atelier 1 : Le Processus de Barcelone aujourd'hui et demain	14
d. Atelier 2 : Statuts du REMDH.....	16
e. Atelier 3: Plan d'action du REMDH.....	16
6. VOTE SUR LE PLAN D'ACTION 2004-2008, LE PROGRAMME DE TRAVAIL ET LE BUDGET POUR 2004, ET CLOTURE OFFICIELLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.....	17
a. Plan d'action 2004-2008, Programme de travail et budget pour 2004.....	17
b. Clôture de l'Assemblée générale.....	18
ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR, LA 6^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DU REMDH.....	19
ANNEXE 2 : PARTICIPANTS, LA 6^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DU REMDH	22
ANNEXE 3a : RAPPORT MORAL PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT DU REMDH.....	26
ANNEXE 3b: LES ORIENTATIONS STRATEGIQUE DU REMDH : INVITATION À LA RÉFLEXION.....	31
ANNEXE 4a : RAPPORT ANNUEL DE L'EXPERT-COMPTABLE.....	35
ANNEXE 4b : RAPPORT FINANCIER ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2004	44
ANNEXE 4c : ESTIMATIONS FINANCIÈRES 2003.....	46
ANNEXE 5 : DÉCISIONS ADOPTÉES LORS DE LA 6^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REMDH	48
ANNEXE 6 : AMENDEMENTS DÉFINITIFS APPORTÉS AUX STATUTS DU REMDH	50
ANNEXE 7 : OÙ EN EST LE PROJET EUROMED (Présentation par Sophie Bessis)	61
ANNEXE 8 : PROGRAMME DE TRAVAIL 2004 DU REMDH	62
ANNEXE 9 : RÉOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE LA 6^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REMDH.....	66
ANNEXE 10 : COMMUNIQUE DE PRESSE DIFFUSÉ LORS DE LA 6^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REMDH.....	67
ANNEXE 11 : DÉCLARATION DE LA 6^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REMDH	69

2^{ème} PARTIE : RAPPORT D'ACTIVITÉ DU REMDH MAI 2002-OCTOBRE 2003	72
1. INTRODUCTION	75
2. REUNIONS DES ORGANES EXECUTIFS DU REMDH	77
a. Réunions du Comité Exécutif.....	77
b. La 6 ^{ème} Assemblée Générale.....	78
3. COMMUNICATION	79
4. MECANISMES DES DROITS DE L'HOMME	79
a. Le Comité Euro-Méditerranéen pour le Processus de Barcelone et EuroMesCo	81
b. La Commission de l'UE.....	81
c. Forum de discussion de l'UE sur les Droits de l'Homme.....	82
d. Les réunions du Conseil d'Association.....	82
e. Le Parlement Européen	83
f. L'Assemblée Interparlementaire Euro-Méditerranéenne.....	83
g. Autres Initiatives	83
5. FORUM CIVIL	84
6. DIALOGUE AVEC LES GOUVERNEMENTS	87
7. LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET D'EXPRESSION ET LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME	88
a. Coopération avec les ONG internationales	88
b. Autres initiatives	89
8. JUSTICE	90
9. LES DROITS DE LA FEMME	91
10. MIGRANTS, DEMANDEURS D'ASILE ET ECHANGE HUMAIN	93
11. L'EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME	95
12. AUTO-DETERMINATION ET LES DROITS DES REFUGIES	97
13. DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	98
14. LES DROITS DE L'HOMME, LA GUERRE CONTRE LE TERRORISME ET LA LEGITIMITE INTERNATIONALE	99
15. PAYS	99
a. Algérie	99
b. Egypte	100
c. Israël	101
d. Jordanie	102
e. Liban	103

f. Libye	104
g. Maroc	104
h. Palestine	105
i. Syrie	108
j. Tunisie.....	109
k. Turquie	110
16. NOUVEAUX MEMBRES	111
17. QUESTIONS D'ORGANISATION.....	112
a. Membres du CE	112
b. Groupe de gestion.....	112
c. Audit et coopération administrative	112
d. Financement	113
e. Personnel	113
18. REMERCIEMENTS.....	114
Annexes :	
1.Fondation Euro-méditerranéenne des Droits de l'Homme.....	115
2.Statuts de la Fondation Euro-méditerranéenne des Droits de l'Homme.....	125
3.Document de fond sur le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme (REMDH) et la question kurde.....	131
4.Publications du REMDH.....	139
3^{ème} PARTIE : PLAN D'ACTION DU REMDH 2004-2008.....	141
1. INTRODUCTION.....	143
a. Le Processus de Barcelone	143
b. Le REMDH.....	143
2. VALEURS	144
3. LES DROITS DE L'HOMME ET LE CONTEXTE DU PROCESSUS DE BARCELONE	145
a. Les Problèmes	145
b. Les Possibilités	146
c. Perspectives Futures.....	147
4. ETAPES CONCRÈTES ET MÉTHODOLOGIES POUR 2004-2008	147
a. Sensibilisation et information	147
b. Recherche, plaidoyer et dialogue	148
c. Création de capacités et éducation	149
d. Travail de réseau, solidarité et promotion de la participation	150
5. LA STRUCTURE DE RÉSEAU DU REMDH ET SES ORGANES DE MISE EN OEUVRE	151

INTRODUCTION

La 6^{ème} Assemblée Générale (AG) du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) s'est déroulée à Malte du 5 au 7 décembre. Quelque 90 représentants choisis parmi les membres du REMDH y ont pris part. L'AG a été précédée d'une réunion du groupe de travail sur la Justice dans la région euro-méditerranéenne qui s'est déroulée les 3 et 4 décembre 2003¹.

Les objectifs visés lors de cette AG étaient d'évaluer le travail accompli depuis la dernière Assemblée générale d'Athènes de juin 2002, d'élaborer un plan d'action pour la période 2004-2008, et d'élire un nouveau Comité exécutif.

Le REMDH, fondé en 1997, s'est fixé pour objectif d'appuyer les principes des droits de l'Homme tels qu'inscrits dans la Déclaration de Barcelone de 1995. Il vise essentiellement à promouvoir la stabilité, la paix et la dignité dans la région euro-méditerranéenne en renforçant la société civile et en favorisant les échanges, les connaissances et les synergies.

Sommaire des travaux de la 6^{ème} Assemblée générale du REMDH

Le président du REMDH, Abdelaziz Bennani, a procédé à *l'ouverture officielle* de l'Assemblée générale le vendredi 5 décembre. Anton Tabone, président du Parlement maltais, et Omar Grech, représentant de l'Académie méditerranéenne des études diplomatiques et membre du REMDH, ont souhaité la bienvenue aux participants.

Au cours de la première session, on a examiné en séance plénière le *rapport politique*, présenté par M. Bennani, ainsi que le *rapport financier*, présenté par Colm Regan, REMDH, et Ulrik Petersen, vérificateur externe, et le *rapport d'activités*, présenté par Kamel Jendoubi, vice-président du REMDH. L'Assemblée générale a exprimé sa satisfaction à l'égard des récentes activités menées par le Réseau. Les participants ont souligné à plusieurs reprises l'importance des questions portant sur les *migrations* et les *médias*, thèmes auxquels il faudrait à l'avenir porter une attention particulière.

On a également procédé à l'adoption des rapports et à la présentation de nouveaux membres du Réseau. Pour des raisons pratiques, il a été décidé que l'on procéderait à l'élection du nouveau Conseil exécutif vendredi plutôt que dimanche. N'ayant pu parvenir à un accord sur la mise en place éventuelle d'un conseil consultatif, les participants ont convenu de différer toute décision sur cette question à une date ultérieure.

Trois *ateliers* distincts se sont déroulés le samedi 6 décembre. Avant l'ouverture des ateliers, Sophie Bessis, écrivain et professeur à la Sorbonne a fait une présentation sur *l'État actuel du Processus de Barcelone*. Pour sa part, Gamal Soltan, directeur adjoint du Al Ahram Centre for Strategic Studies du Caire, a fait une présentation intitulée *Droits de l'Homme, démocratie et Processus de Barcelone*.

L'atelier 1, qui portait sur le *Processus de Barcelone aujourd'hui et demain*, était animé par Sihem Bensedrine. On a fait ressortir les difficultés auxquelles le Processus de Barcelone doit actuellement faire face et on a proposé des stratégies qui devrait permettre d'aller au-delà du processus pour l'avenir. Il a été décidé de reporter à dimanche les débats et le compte rendu de la session plénière.

¹ Contacter le Secrétariat du REMDH pour le programme et le rapport du groupe de travail sur la justice.

L'atelier 2 sur *les Statuts du REMDH*, était animé par Natasha Shawarib. Il a donné lieu à des débats sur les propositions d'amendements des statuts. Le débat en plénière s'est poursuivi dimanche et on a ensuite procédé au vote sur les amendements proposés.

L'atelier 3 sur *le Plan d'action du REMDH* était animé par Colm Regan. Diverses propositions concernant l'action future du REMDH ont été présentées et débattues. Il a été décidé de reporter à dimanche les débats et le compte rendu de la séance plénière. C'est également dimanche que le Plan d'action a été soumis au vote.

Le programme de travail et le budget pour 2004 ont été présentés et débattus lors de la session de dimanche et adoptés en même temps que le Plan d'action.

L'Assemblée générale a été officiellement clôturée le dimanche 7 décembre par le président du REMDH nouvellement élu, Kamel Jendoubi. Il a tenu à remercier tous les participants, en particulier ceux et celles qui avaient œuvrés à l'organisation de l'Assemblée.

Le présent rapport contient un résumé des débats de l'Assemblée générale (1^{ère} Partie), du rapport annuel, présenté et adopté lors de l'AG (2^{ème} Partie) et du Plan d'action 2004-2008, également débattu et adopté au cours de l'AG (3^{ème} Partie).

Le document ne suit pas un ordre chronologique axé sur l'ordre du jour de l'AG. On trouvera plutôt dans des sections thématiques un sommaire des travaux. Les propositions formulées lors des débats figurent dans la section thématique correspondante.

À notre avis, il est indéniable que cette Assemblée générale a constitué une étape capitale dans l'évolution du REMDH. Partant, nous souhaitons remercier tous les participants qui se sont impliqués si activement dans les travaux de celle-ci.

En outre, nous souhaitons remercier l'Académie des études diplomatiques à Malte pour sa participation à l'organisation du séminaire, notamment JoAnn Camilleri, Stephanie, Charles et Omar Grech. Nous remercions également les interprètes et le personnel du REMDH.

Le Comité Exécutif, août 2004

1^{ère} PARTIE

SOMMAIRE DES TRAVAUX DE LA SIXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REMDH

1. OUVERTURE OFFICIELLE DE LA 6^{ième} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REMDH

M. Anton Tabone, président du parlement maltais, a procédé à l'ouverture de la session le vendredi 5 décembre 2003 et a souhaité la bienvenue à Malte aux participants de l'AG. Il a fait observer que la présence de centaines de représentants de la société civile, en provenance de toutes les régions euro-méditerranéennes, constituait une preuve indéniable du bilan positif de l'action menée par le REMDH depuis six ans, preuve tangible également que la collaboration dans le cadre du Processus de Barcelone était possible.

M. Tabone a également fait valoir que la problématique des droits de l'Homme dans le Nord et le Sud doit être abordée en prenant en compte l'interrelation entre ces pôles. Il a donné comme exemple les migrants qui, voulant améliorer leur sort, risquent leur vie en tentant de franchir la Méditerranée, et il a souligné la responsabilité qui nous incombait de garantir la dignité de ces personnes ainsi que de lutter pour améliorer la situation des droits de l'Homme en général. Il a insisté sur la nécessité pour les organisations de défense des droits de l'Homme de la région de renforcer leur collaboration de même que d'établir un dialogue constructif avec les gouvernements.

Omar Grech, en tant que représentant de l'Académie méditerranéenne des études diplomatiques, a tenu à remercier le Comité exécutif pour avoir choisi Malte, symbole de la diversité culturelle euro-méditerranéenne, pour la tenue de la 6^{ième} Assemblée générale.

M. Grech a ensuite mis l'accent sur le rôle pivot que doit tenir l'éducation dans l'action future du REMDH. Il a fait valoir que la notion des droits de l'Homme repose sur la connaissance de soi et de l'autre, condition essentielle à remplir si nous voulons travailler ensemble. Il a poursuivi en soulignant que les participants à la présente Assemblée générale se devaient de mieux se connaître mutuellement afin d'être plus efficace dans leur entreprise commune.

Finalement, Abdelaziz Bennani, président du REMDH, a annoncé l'ouverture officielle des travaux. Il a souligné le lien étroit qui existe entre droits de l'Homme et démocratie, précisant que la participation des citoyens à la chose publique constituait un droit fondamental. Il a stigmatisé l'autoritarisme sous toutes ses formes tant au nord qu'au sud de la Méditerranée, ajoutant que la tenue d'élections transparentes ne pouvaient que faciliter la protection des droits de l'Homme en conformité aux normes internationales, et que les parlements nationaux avaient un rôle de premier plan à jouer dans le renforcement du Partenariat. M. Bennani a également tenu à féliciter ceux et celles qui avaient récemment pris l'initiative de mettre en place une assemblée parlementaire euro-méditerranéenne.

L'intégration de Malte et de Chypres à l'Union européenne (UE) – et peut-être éventuellement, de la Turquie – ne pourra que renforcer le Partenariat euro-méditerranéen (PEM). Toutefois, la conjecture, tant internationale que régionale, entrave la pleine mise en œuvre du Partenariat. Ainsi, le conflit en Palestine, qui entraîne dans son sillage de graves violations des droits fondamentaux, de même que l'intervention en Irak, bouleversaient singulièrement la situation dans la région.

M. Bennani a rappelé que le Réseau s'efforce de faciliter les synergies entre le Nord et le Sud, et faisait remarquer que les institutions de l'UE se sont également engagées sur cette voie, notamment en émettant une communication sur les droits de l'Homme et la démocratie. Le Réseau jouit de l'appui de l'UE et des gouvernements, en particulier dans le Nord, qui l'encouragent à poursuivre son action. M. Bennani en a profité pour remercier l'Institut des études diplomatiques à Malte pour sa précieuse contribution à l'organisation de l'AG.

Finalement, le président a exprimé l'appui du Comité exécutif à ceux et celles dans la région qui prennent la défense des droits de l'Homme ou qui sont victimes de répression. Il a tenu à rendre un hommage particulier à la Tunisienne Radhia Nasraoui qui poursuivait une grève de la faim pour protester contre les brimades et humiliations dont elle faisait l'objet depuis des années.

2. PRÉSENTATION DES RAPPORTS, SUIVI DU DÉBAT ET DE LA MISE AUX VOIX

a. Rapport politique

Le président du REMDH, M. Abdelaziz Bennani, qui a présenté le rapport politique (*voir Annexe 3*, a tenu à souligner l'importance du PEM en tant que mécanisme régional de promotion des droits de l'Homme. Il a également mis en lumière les résultats obtenus par le Réseau depuis la tenue de l'Assemblée générale de Marseille en 2000, l'accroissement de sa visibilité à la suite de l'ouverture d'un bureau à Bruxelles, les activités reliées à la Fondation euro-méditerranéenne des droits de l'Homme, la promotion des droits des femmes, la promotion d'une justice indépendante et équitable, l'étude des droits socioéconomiques et culturels et les travaux axés sur l'éducation en matière des droits de l'Homme.

Au nombre des obstacles à l'avancement des droits de l'Homme dans la région méditerranéenne, M. Bennani a mentionné le conflit israélo-palestinien et l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de paix, ainsi que l'intervention unilatérale en Irak, qui affaiblissait les résolutions des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme, et celles sur les droits de l'Homme.

La conjoncture internationale a eu des répercussions négatives sur la réalisation des principaux objectifs du PEM relatifs à la création d'une zone de paix et de progrès dans la région; cette conjoncture a également contribué à paralyser le Processus de Barcelone.

L'élargissement de l'UE va rendre l'adoption d'une politique étrangère commune encore plus problématique. Elle contraint en outre le Réseau à réévaluer ses activités et ses structures.

M. Bennani a conclu en exhortant les organisations membres à s'impliquer davantage dans le Réseau afin d'accroître les synergies au niveau régional et renforcer l'efficacité du Réseau.

b. Rapport d'activités

Le vice-président du REMDH, Kamel Jendoubi a présenté le rapport d'activités (*voir 2^{ème} Partie du présent rapport*). Il a rappelé que l'objectif de ce rapport était d'établir le bilan des activités menées dans le cadre du plan d'action adopté par l'Assemblée générale à Marseille en 2000.

S'agissant des *mécanismes de défense des droits de l'Homme*², il a souligné que le rôle, la contribution et la qualité des travaux du REMDH sont maintenant reconnus au niveau des institutions de l'UE.

La première étape du *processus du Forum civil* a été franchie avec la création de la Plate-forme non-gouvernementale euro-méditerranéenne formée d'organisations syndicales, de défenseurs des droits de l'Homme et d'organismes culturels et environnementaux du Nord et du Sud de la Méditerranée. La Plate-forme compte dorénavant agir à titre qu'interface entre les diverses institutions qui s'activent dans le cadre du Partenariat. Par ailleurs, l'idée d'une Fondation euro-méditerranéenne des droits de l'Homme qui se pencherait sur les problèmes associés à la liberté d'association, la liberté d'expression et la protection des défenseurs des droits de l'Homme a été officiellement mise de l'avant à Athènes en 2002.

Soulignant la valeur ajoutée qui résultait de l'action du REMDH, M. Jendoubi a fait observer que *les activités thématiques* menées par le Réseau ont permis de tirer profit au-delà des frontières nationales et régionales des expériences acquises, des compétences et des attentes. Le rapport *L'Incidence des Programmes MEDA sur les droits de l'Homme*, le rapport

² Par. ex., les mécanismes du PEM ou de l'UE axés sur la promotion des droits de l'Homme. Ces mécanismes comprennent les conseil d'association et les réunions de comité dans le cadre des accords d'association, des plans d'action en matière des droits de l'Homme, et autres.

L'intégration des droits des femmes du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord dans le Partenariat euro-méditerranéen et les travaux en cours sur la justice sont cités à titre d'exemple.

S'agissant des *activités et des priorités au niveau des pays*, le REMDH a centré ses activités sur un certain nombre de pays depuis l'AG à Marseille. Certes, la Palestine et Israël ont accaparé une bonne partie de nos efforts. Nous pouvons être fiers des résultats obtenus, mais beaucoup de travail reste à faire. Dans la foulée de l'élargissement de l'UE, le nombre de partenariats nationaux va passer de 27 à 35. De plus, l'adhésion éventuelle de la Turquie force l'attention sur la situation des droits de l'Homme dans ce pays. À cet égard, la situation des droits fondamentaux du peuple Kurde est une question qui devrait faire l'objet d'une attention plus soutenue.

Quoique nombres d'activités aient été menées dans plusieurs pays Euromed, on a souligné une certaine faiblesse au niveau des liens entre les membres dans les pays du Sud et le Comité exécutif et le Secrétariat et la nécessité de renforcer ces liens, notamment sur le plan du transfert de l'information et du suivi. Par ailleurs, il y aurait lieu d'étudier quelle serait la façon pour le Réseau d'agir plus efficacement dans le cas de situations ponctuelles qui se présentent dans un pays donné.

On s'est également penché sur *les structures et les fonctions du Réseau*. L'accent est mis sur le rôle crucial du Secrétariat dans le fonctionnement du Réseau. Il a été proposé de s'interroger sur la manière de tirer le meilleur parti des ressources limitées du Réseau. On a récemment mis sur pied un comité de gestion chargé d'encadrer les activités du REMDH entre les réunions du CE, et d'épauler le Secrétariat dans son travail.

Le vice-président du REMDH a également abordé la question de la vérification comptable du Réseau entreprise par l'UE; il fait observer que celui-ci est doté des outils financiers nécessaires pour mener à bien ses activités.

Il a également rendu hommage aux membres du REMDH qui font face à de fortes pressions dans l'activité qu'ils mènent pour réaliser les objectifs du Réseau. Il a souligné tout particulièrement le travail du directeur exécutif, Marc Schade-Poulsen, et du Secrétariat, de même que l'action de Mourad Allal menée dans le cadre du processus de la société civile.

c. Rapport financier

Colm Regan, membre du Comité exécutif, a présenté le rapport financier en remplacement du trésorier intérimaire, Nazmi Gür, qui n'a malheureusement pu être présent à l'AG pour cause de maladie. Le vérificateur externe, Ulrik Petersen, a présenté les états financiers pour 2002 (*voir le rapport de l'expert-comptable, Annexe 4a*)

Colm Regan a présenté une vue d'ensemble des états financiers du REMDH pour l'année 2003 (*voir Annexe 4c*). Fournissant 77 % du revenu total, la Commission européenne demeure la principale source de financement du Réseau. Le budget pour 2003 a été estimé à 1.063.251 euros. De cette somme, 21% est affecté au Réseau (l'AG constituant la principale dépense), 9 % aux activités centrées sur les pays, 38 % aux activités thématiques, et 32 % aux dépenses administratives (déplacements, loyer, gestion et autres). M. Regan fait observer qu'il s'agit là d'une estimation et qu'il est possible que les montants définitifs varient, de façon peu significative toutefois.

d. Débats et vote sur les rapports³

Eva Norström, membre du Comité exécutif, a animé les débats sur ces rapports. Les participants ont formulé commentaires et suggestions auxquels les membres du CE devaient par la suite répondre.

S'agissant des *objectifs et des stratégies* du Réseau, un large consensus a été atteint pour que soient définis plus clairement les objectifs. Les participants ont en outre proposé qu'un débat soit amorcé sur l'orientation générale et les valeurs

³ Pour plus d'informations sur les décisions prises lors de l'AG, *voir Annexe 5*

communes du Réseau. Ils ont insisté sur la nécessité pour le Réseau de clarifier sa position sur l'élargissement prochain de l'UE de même que sur la situation internationale tendue qui prévalait alors et qui mettait en jeu des questions reliées aux droits de l'Homme. Il a été proposé que le Réseau adopte dorénavant une démarche plus anticipatoire au lieu de se cantonner dans une attitude purement réactive, au gré des événements et des circonstances.

Il a été suggéré que le Réseau étudie plus à fond la question de la *Discrimination* compte tenu que cette problématique est commune à toutes les sociétés.

On a fait valoir que l'*éducation* et la recherche pourraient constituer deux pôles d'activités futures du Réseau. Les sujets de réflexion proposés étaient notamment l'Islam et les droits de l'Homme et la lutte antiterroriste, prétexte à la violation des droits de l'Homme.

Compte tenu de l'importance des *activités de lobbying*, il a été proposé que le REMDH mette à profit ses liens étroits avec l'UE pour agir en tant que groupe de pression afin d'influer sur les autorités politiques. D'autres part, le renforcement des capacités des organisations locales de la région et la protection des droits de l'Homme sur le terrain devraient demeurer au centre des préoccupations du Réseau.

Les participants se sont interrogés sur la « valeur ajoutée » que pouvait représenter la *Fondation euro-méditerranéenne des droits de l'Homme* et sur le risque que cette entité fasse double emploi avec des organisations existantes. À cet égard, on a fait observer que le rôle du Réseau était effectivement d'apporter une valeur ajoutée en matière de défense des droits de l'Homme, et non pas de prendre la place d'autres organisations.

On a également estimé que la *coopération* avec d'autres organisations devrait être un objectif majeur du Réseau, compte tenu que l'action conjointe serait plus efficace et aurait plus de poids. Le Réseau devrait s'efforcer d'accroître le nombre de ses membres et d'élargir son champ activités afin d'atteindre plus de gens, et cela non seulement dans le domaine des droits de l'Homme. Par contre, certains estiment que le Réseau doit demeurer réaliste et qu'il ne devrait entreprendre que les activités qu'il est en mesure de mener à bien, compte tenu de ses moyens limités en ressources humaines. Le défi est donc de maintenir un juste équilibre entre la nécessité d'élargir le champ d'activités du Réseau et de définir un plan d'action qui ne lui impose pas une charge excessive.

On a fait valoir que depuis l'AG de Marseille en 2000, le Réseau n'a pas accordé une importance suffisante au problème des *migrations*. En dépit du séminaire sur les migrations qui s'est déroulé à Trieste en janvier 2003, le Réseau n'aurait pas suffisamment intégré de façon soutenue une approche sur cette question. On a proposé que le Réseau accorde une place prioritaire à la question des migrations dans son prochain plan d'action.

Des participants sont d'avis que, parmi les nombreuses questions sur lesquelles s'est penché le Réseau, la *situation des Kurdes* devrait retenir davantage son attention. La question kurde, tout comme la problématique Palestine-Israël, devraient être au centre des préoccupations du Réseau, compte tenu que la résolution de ces questions est cruciale pour la réalisation des objectifs du Partenariat. Par ailleurs, la situation des droits de l'Homme en Syrie, tout comme les droits fondamentaux de femmes, ont été retenus comme devant figurer à l'avant-plan des préoccupations du Réseau.

Au chapitre de *la communication*, on a fait remarquer que le site Web du REMDH devrait être mis à jour afin de mieux refléter les objectifs et les activités du Réseau. S'agissant du rapport d'activités, il a été suggéré d'y adjoindre un résumé des conclusions, propre à faciliter la lecture et la compréhension du rapport. On a en outre fait observer que le rapport d'activités ne reflétait pas toutes les activités du Réseau. Tout en reconnaissant qu'il était difficile d'y inclure toutes les activités de tous les membres, on a suggéré d'améliorer les critères de sélection des activités afin que soient incluses celles qui reflètent le mieux l'action du Réseau.

S'agissant plus spécifiquement des *communications internes*, certains participants ont souligné l'utilité de communiquer plus d'informations aux membres avant la tenue des réunions, notamment l'ordre du jour des réunions du Comité exécutif et des groupes de travail. On a suggéré également de publier ultérieurement les procès-verbaux des réunions, séminaires et ateliers de même que la liste des participants. Le Réseau est d'avis que ces mesures accroîtraient également la transparence de l'organisation. Eu égard au fait que les membres sont au centre même de l'action du Réseau, il importe que ces derniers s'impliquent autant que faire se peut dans les rouages et les activités de l'organisation. Par ailleurs, il est clair qu'une meilleure communication s'impose au chapitre de la division du travail entre les membres, le Comité exécutif et le Secrétariat.

En résumé, on a passé en revue le travail accompli par le REMDH jusqu'à ce jour. Il s'est dégagé un consensus sur la nécessité pour le Réseau d'améliorer ses mécanismes de communication interne et externe et de mieux définir ses stratégies et ses objectifs afin qu'il soit mieux en mesure de poursuivre ses objectifs.

VOTE:

- Le rapport politique a été adopté avec une abstention.
- Le rapport d'activités a été adopté à l'unanimité.
- Le rapport financier a été adopté à l'unanimité.

Il a été décidé de retrancher la Fondation euro-méditerranéenne du rapport d'activités et de débattre de celle-ci dans l'atelier sur les statuts, pour ensuite passer au vote en session plénière.

3. VALIDATION DES NOUVEAUX MEMBRES ET RADIATION DE MEMBRES

L'admission des nouveaux membres ci-après a été votée à l'unanimité :

Membres réguliers :

- Al-Haqq, Palestine
- Comité International pour la Paix en Algérie (CIPA), Algérie
- Bar Human Rights Committee of England and Wales (BHRC), R.-U.
- Sisterhood is Global Institute (SIGI), Jordanie

Membres associés :

- Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT)

Les organisations ci-après ont été rayées de la liste des membres :

- LAW a été radié de la liste des membres.
- Le Forum des citoyens de la Méditerranée n'existant plus, cette organisme a donc été rayé de la liste des membres.

4. ÉLECTION AU COMITÉ EXÉCUTIF

- Kamel Jendoubi a été élu président du REMDH par 40 voix pour, aucune contre et une abstention (total de 41 bulletins)
- Eva Norstroem a été élue vice-présidente du REMDH par 38 voix pour, une contre, une abstention et deux bulletins nuls (total de 42 bulletins)
- Theocharis Papamargaris a été élu trésorier du REMDH avec 23 voix; Hayati Yasamsal a recueilli 10 voix et Antonio Stango 7. Deux abstentions (total de 42 votes).

Les personnes suivantes ont été élues au Comité exécutif :

- Randa Siniora, 30 voix
- Klaus Slavensky, 27 voix
- Rabéa Naciri, 26 voix
- Bahey El-Din Hassan, 25 voix
- Colm Regan, 23 voix
- Michel Tubiana, 23 voix
- Reyhan Yalcindag, 22 voix

Les personnes suivantes n'ont pas été élues au Comité exécutif :

- Natasha Shawarib (19 voix)
- Hayati Yasamsal (15 voix)
- Sihem Bensedrine (15 voix)
- Sliman Bouchuiguir (13 voix)
- Wadih-Ange Al-Asmar (8 voix)
- Antonio Stango (8 voix).

5. COMPTES RENDUS DES ATELIERS :

a. Présentation et débat :

L'état actuel du Processus de Barcelone à la lumière de son évolution antérieure, de l'élargissement de l'UE et de la guerre en Irak

Les présentations faites par Sophie Bessis, écrivain et professeur à la Sorbonne, et Gamal Soltan, directeur adjoint du Al Ahram Centre of Strategic Studies du Caire avaient pour but de lancer le débat au sein de cet atelier.

Sophie Bessis a traité des faits nouveaux survenus depuis le lancement du Processus de Barcelone et de l'évolution prévisible à court et moyen terme, tant sur le plan économique que géopolitique (*voir Annexe 7*).

Mme Bessis s'est dit d'avis que tant les pays partenaires de la rive sud de la Méditerranée que les pays européens auraient raison de se sentir insatisfait du bilan du Partenariat euro-méditerranéen. Les accords d'association conclus jusqu'à maintenant n'ont pas contribué à améliorer la situation économique des pays cibles, et la marge de manœuvre de ceux-ci s'est trouvée réduite, en particulier depuis le 11 septembre 2001. En tant qu'initiateur du PEM, l'Europe aurait pu faire davantage pour favoriser le commerce, l'agriculture et les investissements. En outre, un des volets de la politique sécuritaire de l'Europe n'a pu être atteint puisque le PEM n'a pas été en mesure d'assurer la stabilité à long terme des pays du Sud méditerranéen.

L'élargissement de l'UE fait partie de la stratégie de cette dernière visant à créer une aire de prospérité et de bon voisinage. À cet égard, Mme Bessis fait observer qu'il est difficile d'imaginer une nouvelle politique de voisinage qui soit efficace si aucune obligation n'en découle. Les partenaires du Sud semblent être relégués à une position secondaire en relation à leur voisin du nord.

Gamal Soltan a également fait le bilan du Processus de Barcelone. D'après lui, le PEM a connu des résultats décevants sur les plans économique, politique et sécuritaire.

M. Soltan fait valoir qu'un problème majeur réside dans le fait que le Processus de Barcelone souffre d'un manque d'autonomie puisqu'il est dépendant d'autres initiatives politiques dans la région méditerranéenne. Le processus de paix au Moyen Orient étant un fondement du PEM, la paralysie de ce processus a affaibli considérablement la portée du Partenariat. L'absence de progrès est également la résultante d'une contradiction fondamentale : les partenaires européens mettent

l'accent sur les réformes structurelles, tant économiques que politiques, alors que les pays du Sud s'intéressent avant tout au développement économique. Partant, les droits de l'Homme et la démocratie risquent de faire les frais des compromis qui résultent de cette contradiction. Dans l'ensemble, le PEM n'a pas réussi à servir de catalyseur à la réforme politique.

M. Soltan poursuit en mettant en lumière certains des défis auxquels devra faire face le Partenariat. L'élargissement de l'UE va concentrer l'attention de celle-ci sur les affaires internes de l'Europe, ce qui risque fort de réduire les ressources et le capital disponibles pour les pays du sud méditerranéen. Afin de mettre un frein à une dilution encore plus grande des engagements de l'UE envers la région, il est impératif de mettre en place un puissant « lobby méditerranéen » qui agirait au sein du monde politique européen. Cela dit, la crainte d'être marginalisés pourrait agir comme moteur de réformes politiques au sein des pays du Sud. Sur le chapitre de l'invasion américaine de l'Irak, celle-ci a eu des répercussions négatives sur le PEM dans la mesure où elle a accru le scepticisme dans les pays arabes à l'égard des idéaux occidentaux tels la démocratie et les droits de l'Homme. M. Soltan propose que le mandat du PEM soit élargi et ses ressources accrues afin d'englober l'Irak (en dépit du fait que ce pays ne borde pas la Méditerranée), compte tenu que la situation dans ce pays ne pourra qu'exercer un impact important sur la région, tant sur le plan de l'avenir de la démocratie que des droits de l'Homme.

Débat

Les présentations ont été suivies d'un débat. Dans l'ensemble, les participants ont exprimé leur déception à l'endroit du Processus de Barcelone et sur le fait que les espoirs engendrés par l'accord d'Oslo ont été vains. En conséquence, on a invité le Réseau à regarder au-delà du PEM dans la poursuite de ses objectifs.

On a également exhorté le Réseau à faire des pressions sur l'UE pour qu'elle respecte ses engagements, en particulier s'agissant de la protection des droits de l'Homme en Irak et de la démocratisation. On a reconnu toutefois que cela ne serait pas une mince tâche, tant pour le Réseau que pour les partenaires du Sud, compte tenu que l'élargissement de l'UE, dans sa phase initiale à tout le moins, risquait d'entraver la réalisation d'un consensus politique parmi ses membres.

b. Ateliers et débats

Les ateliers se sont déroulés samedi le 6 décembre. Les débats au sein des ateliers 1 et 3 ainsi que la tenue du scrutin définitif sur les statuts et sur la Fondation des droits de l'Homme ont été reportés au lendemain.

La section ci-après contient un sommaire des contributions et des suggestions formulées lors des ateliers et de la session plénière qui a suivi.

c. Atelier 1 : Le Processus de Barcelone aujourd'hui et demain

Le débat sur le Processus de Barcelone était axé sur deux questions principales :

- Quelle est notre (REMD et ses membres) évaluation de l'évolution du Processus depuis l'AG d'Athènes en 2002 ?
- Quelle est notre (REMD et ses membres) vision et notre stratégie pour l'avenir du PEM ?

Concernant l'évaluation du Processus de Barcelone, il a été noté que :

- le 11 septembre et la lutte renforcée contre le terrorisme, de même que la guerre en Irak, ont eu des répercussions très négatives sur le Processus :
 - Les gouvernements autoritaires du Sud sont traités avec plus d'égards et font l'objet de moins de pressions de la part des États du Nord.
 - Le rôle des États-Unis dans la région s'est accru au dépend de celui des États européens.
- L'hétérogénéité caractérise les politiques des pays européens depuis l'élargissement; il s'ensuit qu'il nous faut, tant comme ONG que comme société civile, repenser le PEM en prenant en compte cette nouvelle réalité.

- En tant que société civile, nous manquons d'information et de connaissances sur les accords d'association, de sorte que nous ne pouvons évaluer en profondeur leur impact sur le plan social et économique.
- Nous, en tant que société civile et membres du REMDH, n'avons pas accordé suffisamment d'attention envers le public européen qui est en faveur de la paix et du développement dans la région.
- Nous ne pouvons pas persister dans l'attitude du deux poids deux mesures en tant qu'organisation de défense des droits de l'Homme; nous ne pouvons continuer de blâmer les autres tout en oubliant nos propres responsabilités en tant qu'ONG de défense des droits de l'Homme; nous ne pouvons continuer de dénoncer les crimes commis par Israël contre les Palestiniens tout en ignorant les attaques suicides lancés contre des civils israéliens ; il nous faut envisager l'abandon des politiques fondées sur le nationalisme.

Le débat s'est articulé autour des trois énoncés suivants :

- L'appui financier et politique des États de l'UE à l'endroit des gouvernements du Sud est contraire aux intérêts des populations de la région, compte tenu de l'écart considérable qui prévaut entre gouvernant et gouverné dans cette région.
- Les pays de l'UE doivent maintenir leur appui financier aux pays du Sud mais ils doivent s'abstenir en contrepartie de faire pression pour une amélioration sur le plan des droits de l'Homme et de la démocratie; seule la dynamique interne au sein de ces pays sera en mesure d'amener une telle amélioration.
- Il importe de soumettre l'aide au développement à des critères d'éligibilité (conditionnalité).

S'agissant de la vision et des stratégies, les questions suivantes ont été soulevées :

- Comment surmonter le déséquilibre entre le Nord hégémonique et le Sud, si l'on veut édifier un véritable partenariat?
- Comment s'assurer que le PEM ne va pas mener à la création d'une zone de libre échange soumise à des préoccupations sécuritaires et à la privatisation forcée?
- Comment s'assurer que l'engagement des pays européens dans le Sud, sans que soit prises en compte les normes en matière des droits de l'Homme, ne soit pas contraire aux normes et obligations internationales en la matière?

Les stratégies proposées par les participants étaient notamment les suivantes :

- Tenter d'influer sur l'opinion publique en Europe; le REMDH devrait, en priorité, inciter l'opinion publique dans chacun des pays de l'UE à exercer des pressions sur leur gouvernement respectif pour qu'il appuie davantage le PEM
- Envisager le PEM dans un contexte global et regarder au-delà du Processus de Barcelone
- Adopter une approche en matière des droits de l'Homme qui soit véritable. Il faut mettre fin à l'attitude des deux poids deux mesures
- Hausser notre expertise en ce qui a trait aux droits économiques
- Élaborer des critères qui permettrait de mesurer les progrès en matière de respect des droits fondamentaux, qui ne reposeraient pas sur l'imposition de conditions arbitraires (marques de référence)
- Se pencher sur la question des migrations
- Accorder plus d'attention à l'Europe et au développement en Europe
- Créer un espace propre à favoriser le débat sur l'Irak, et devant permettre au REMDH d'adopter une position claire.

Parmi les autres suggestions formulées, signalons les suivantes :

- Se pencher sur des questions telles que la jeunesse, les femmes, la communauté et l'identité
- Prendre en compte le racisme en Europe et l'extrémisme islamiste dans le Sud et œuvrer en faveur du pluralisme
- Établir des liens avec le mouvement anti-mondialisation
- Se pencher davantage sur les questions touchant la Palestine et l'Irak
- Se pencher davantage sur la question de l'immigration
- Étudier l'impact des États-Unis dans la région et collaborer avec les ONG américaines
- Intervenir auprès des nouveaux pays membres de l'UE et tenter de les mobiliser.

d. Atelier 2 : Statuts du REMDH

Les amendements aux statuts proposés par le Comité exécutif⁴ et la Fondation des droits de l'Homme ont été débattus lors de cet atelier.

Il a été noté que la version française était la plus précise et, partant, devrait servir de référence. On a suggéré de subdiviser les statuts en sections et en articles.

VOTE :

Le Comité exécutif a été chargé de rédiger une version définitive des statuts à la lumière des débats de l'AG. Pour le texte définitif des amendements, *voir Annexe 6.*

e. Atelier 3: Plan d'action du REMDH

En atelier et au cours de l'assemblée plénière, on s'est interrogé sur la façon d'accroître l'efficacité du REMDH⁵. Les participants ont proposé d'intégrer les éléments ci-après dans le Plan d'action :

Au niveau de la communication :

- Communication interne : dispenser plus d'informations aux membres sur les activités planifiées; élaborer des approches nouvelles et originales en matière de communication; hausser la communication interactive;
- Communication externe : élaborer une stratégie à l'endroit des medias; favoriser la mise en place d'un circuit de journalistes qui s'intéresseraient au REMDH; faire connaître davantage le Réseau dans le Sud; mettre à jour et développer le site Web; avoir recours à la radio et la télévision pour faire la promotion des droits de l'Homme (programme sur les droits de l'Homme, chaîne par satellite).

Défenseurs des droits de l'Homme :

- Missions d'information;
- Envoi d'observateur à des procès;
- Partage d'expérience entre avocats;
- Campagnes d'appui et de solidarité et autres.

Droit de la femme/sexospécificité :

- Prise en compte de la problématique de la femme dans toutes les activités du REMDH

Jeunesse :

- Mettre l'accent davantage sur les questions touchant les jeunes et faire participer ceux-ci à l'action du REMDH, en particulier en ce qui a trait à l'éducation des jeunes

Liberté d'expression :

- Élaborer un document de stratégie et un plan d'action

Thèmes spécifiques : se pencher davantage sur :

- Les droits sociaux et économiques
- La discrimination et le pluralisme
- La migration et les droits de l'Homme; comment contrer l'approche sécuritaire en matière de migration

⁴ Contacter le Secrétariat pour obtenir une copie du texte des amendements proposés

⁵ Pour la version définitive du Plan d'action, *voir la 3^{ème} Partie du rapport.*

Renforcement des capacités :

- Envoi d'observateurs à des procès (création d'un bassin d'observateurs en provenance du Nord et du Sud)
- Améliorer les compétences en matière de planification dans le but d'éviter les chevauchements et la concurrence; travail en commun au chapitre de la planification et de la définition des stratégies et les priorités
- Coopération « horizontale » afin que les membres du REMDH s'impliquent dans toutes les activités; incitation à la coopération entre les membres et au partage d'expérience, afin de pouvoir tirer profit d'une expérience donnée dans un autre contexte. Également, travailler plus en groupe de travail.

Élargissement de la participation :

- Intervention accrue du REMDH à l'échelon international, par exemple, participation à des rencontres portant sur des domaines tels que la primauté du droit et l'accès à la justice.
- S'efforcer d'impliquer les ONG des nouveaux États membres de l'UE dans les activités du REMDH, créer des partenariats et élargir le concept euro-méditerranéen à l'Est.

Activité de lobbying et de promotion :

- Multiplier les contacts avec les institutions communautaires, les gouvernements et les populations de l'UE,
- Accroître les activités coordonnées portant sur la Palestine,
- Aux États-Unis : reconnaître davantage le rôle des États-Unis dans la région et établir des liens avec les ONG opérant aux États-Unis.

Recherche :

- Formulation d'une proposition tendant à l'élaboration d'un rapport annuel établissant le bilan de la situation des droits de l'Homme dans la région. Ce rapport servirait de base de discussion sur la question de la conditionnalité. Suggestion tendant à la création d'un groupe de travail sur l'impact de l'élargissement sur le PEM et son avenir.

Un plus grand 'équilibre' est nécessaire sur les aspects suivants :

- Nord-Sud; par exemple, porter une attention égale aux problèmes des partenaires du Nord et du Sud.
- Promotion des droits de l'Homme – dénoncer les violations, par exemple, s'assurer qu'une attention égale est portée aux militants des droits de l'Homme et aux institutions/approches de défense des droits de l'Homme
- Sexospécificité; veiller à ce que tant les femmes que les hommes participent aux activités, aux programmes, etc.

Évaluation du REMDH :

- Dégager la 'valeur ajoutée' du Réseau, par exemple, les spécificités du Réseau, en particulier sur le plan qualitatif, ainsi que la pertinence de la division du travail entre le Réseau et les autres ONG internationales de défense des droits de l'Homme
- Définir le rôle du REMDH en tant qu'intermédiaire entre les organisations et les événements axés sur la défense des droits de l'Homme, à l'échelon local, régional et international.

6. VOTE SUR LE PLAN D'ACTION 2004-2008, LE PROGRAMME DE TRAVAIL ET LE BUDGET POUR 2004, ET CLOTURE OFFICIELLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

a. Plan d'action 2004-2008, Programme de travail et budget pour 2004

Le plan d'action pour 2004-2008, de même que le programme d'action et le budget pour 2004, ont été soumis à l'AG pour examen. Il a été décidé de confier au Comité exécutif le mandat d'incorporer au plan d'action, lors de sa prochaine réunion en février 2004, les suggestions formulées lors de l'AG.

Programme de travail et budget pour 2004

Kamel Jendoubi, récemment élu président du REMDH, a présenté le plan de travail pour 2004. Celui-ci incorpore un certain nombre de questions débattues au cours de l'AG (*voir Annexe 8*). S'agissant du budget, il est rappelé qu'il ne s'agit là que de prévisions, compte tenu du fait que le contrat de l'UE prend fin en juin 2004 (*voir Annexe 4b*).

Dans l'ensemble, l'AG s'est félicitée du plan de travail. On a souligné encore une fois la nécessité pour le Réseau d'améliorer le volet communication, qu'il s'agisse de communication interne ou externe. Outre les recommandations formulées dans le cadre de l'atelier 3, il a été proposé que l'on devrait s'efforcer de rassembler un certain nombre de journalistes qui suivraient de près l'action du Réseau. Compte tenu que l'AG n'est maintenant convoquée qu'à tous les deux ans, on a proposé d'affecter des ressources tant humaines que financières à l'élaboration de méthodes de travail et au renforcement des contacts entre les membres afin que ces derniers puissent effectuer un suivi des activités prioritaires et de la marche à suivre. Par ailleurs, il a été mentionné qu'il était essentiel d'intégrer au plan de travail des questions telles que l'état de l'immigration, la libre circulation entre le Nord et le Sud et les migrations Sud-Sud.

Concernant le budget, il a été proposé de procéder à un réexamen à mi-mandat des activités du REMDH afin de faire le point sur les finances du Réseau deux fois par années. Il a été précisé que l'article du budget portant sur le Forum civil était séparé du budget de la Plate-forme non-gouvernementale euro-méditerranéenne, administré par le REMDH. Le Réseau agit à titre de secrétariat technique provisoire de la Plate-forme.

VOTE :

- Plan d'action 2004-2008 : adopté à l'unanimité.
- Plan de travail pour 2004 : adopté à l'unanimité.
- Budget pour 2004 : adopté à l'unanimité.

b. Clôture de l'Assemblée générale

Le nouveau président du REMDH, Kamel Jendoubi, a procédé à la clôture officielle de la 6^{ième} Assemblée générale. Il a fait le point sur l'événement, signalant que le bilan des travaux était des plus positifs. D'une part, les activités antérieures du Réseau avaient été passées en revue et entérinées, et d'autre part, son action future avait fait l'objet d'un examen attentif. Outre cette action future, les stratégies et les programmes ont également été débattus en profondeur et devront continuer de faire l'objet d'une attention soutenue, en particulier de la part du nouveau Comité Exécutif élu lors de cette Assemblée Générale. Le président a remercié tous les participants à l'événement. Il a tenu à remercier tout particulièrement l'équipe qui s'était dévouée sans relâche lors de la préparation et du déroulement de la 6^{ième} Assemblée Générale.

ANNEXE 1

ORDRE DU JOUR LA 6^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DU REMDH

VENDREDI LE 5 DÉCEMBRE

9.30-10.00

Allocation de bienvenu

L'Hon. Anton Tabone, Président du Parlement Maltais

Omar Grech du Mediterranean Academy for Diplomatic Studies (membre du REMDH)

Abdelaziz Bennani, Président du REMDH

1^{ère} Session: Présentation des Rapport

CoPrésidence: Abdelaziz Bennani, Kamel Jendoubi, Nazmi Gür et Eva Norstroem

10.00-10.30

Présentation du rapport moral : Abdelaziz Bennani

10.30-11.00

Présentation du Rapport d'activité, Kamel Jendoubi

11.00-11.30

Présentation du rapport financier, Nazmi Gür (trésorier intérim) et Ulrik Raebild Petersen (Auditeur, PWC)

11.30-12.00

Pause café

2^{ème} Session: Discussion des rapports

12.00-13.00

Discussion des rapports

13.00-14.30

Déjeuner

14.30-16.00

Discussion des rapports –suite

16.00-16.30

Pause café

16.30-16.45

Résumé des discussions

16.45-17.15

Présentation des nouveaux membres et vote sur les rapports

17.15-17.30

Election des membres du bureau du congrès

18.00-19.00

Réception offerte par le Mediterranean Academy for Diplomatic Studies

19.30

Transport à la Valetta (attendre dans le hall de l'hôtel)

20.00-:

Dîner à Le Meridien Phoenicia, Valetta

SAMEDI LE 6 DÉCEMBRE

3^{ème} Session : Ateliers

9.00-10.00

Session plénière

L'état d'avancement du processus de Barcelone, et les conséquences de l'élargissement de l'UE et de la guerre en Iraq

Modérateur: Bahey El Din Hassan, CIHRS

Présentations

Gamal Soltan (Al Ahram Centre for Strategic Studies)

Sophie Bessis, écrivain et professeur à l'Université de Sorbonne

10.00-10.15

Pause café et changement de salles

10.15-12.30

Ateliers

1^{er} Atelier: Le présent et le future du Processus de Barcelone

Modératrice: Sihem Bensédine, CNLT

Rapporteur: Rabea Naciri, ADFM

2^{er} Atelier: Les Statuts du REMDH

Modératrice: Natasha Shawarib, SIGI

Rapporteur: Abdelaziz Bennani, REMDH

3^{ème} Atelier: Le Plan d'action du REMDH

Modérateur: Colm Regan, 80:20

Rapporteur: Reyhan Yalcindag, IHD

12.30-14.00

Déjeuner

14.00-15.00

Rapport et discussion de l'atelier 1

Modérateur: Driss El Yazami, LDH, FIDH

15.00-16.00

Rapport et discussion de l'atelier 3

Modérateur: Michel Tubiana, LDH

16.00-16.30

Pause café

16.30-17.30

Rapport et discussion de l'atelier 2 et vote sur les Statuts

Modérateur: Theocharis Papamargaris

19.30

Transport à Médina (attendre dans le hall de l'hôtel)

20 :00-

Dîner à Medina Restaurant, Médina

DIMANCHE LE 7 DÉCEMBRE

4^{ème} Session

9.00-10.00

a. Présentation des conclusions des débats sur le plan d'action par les rapporteurs

b. Présentation du programme de travail et budget de l'année à venir, Kamel Jendoubi

Modératrice : Christine Merkel, membre individuelle

10.00-11.00

Discussion et vote sur les Statuts, le plan d'action et le budget et programme de travail

Modérateur: Stefan Lütgenau

11.00-11.30

Pause café

11.30-12.45

Présentation des candidats pour le CE, le conseil consultatif et auditeur – et vote

Modérateur: Mokhtar Trifi

12.45-13.00

Clôture de la réunion par le Président du REMDH

13.00-14.30

Déjeuner

ANNEXE 2

PARTICIPANTS LA 6^{eme} ASSEMBLEE GENERALE DU REMDH

COMTÉ EXÉCUTIF

Nom	Organisation
BENNANI, Abdelaziz	Président du REMDH
JENDOUBI, Kamel	Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie
GÜR, Nazmi	Association des Droits de l'Homme en Turquie (IHD)
HASSAN, Bahey El-Din	Institut du Caire pour les Droits de l'Homme (CIHRS)
NORSTRÖM, Eva	Conseil Suédois des Réfugiés
REGAN, Colm	80.20 Education et Action pour un Monde Meilleur
EL-YAZAMI, Driss	Ligue des Droits de l'Homme, France (LDH)

MEMBERS ORDINAIRES (membres nationaux et régionaux)

Membres Nationaux :

Nom	Organisation
ABDALLAH, Ghassan	Organisation Palestinienne des Droits de l'Homme (PHRO)
AHMED, Arehmouch	Espace Associatif
AL-ASMAR Wadih	SOLIDA
AL-GHAZALI, Naser	Centre de Damas d'Études Théoriques et des Droits Civiques (DCTCRS)
AMRANI, Said El	Jeunesse Maghrébine
ASSAF, Georges J.	Association du Barreau de Beyrouth
BARNEIS, Yemina	Comité Public Contre la Torture en Israël (PCATI)
BENSEDRINE, Sihem	Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH)
BOUCHUIGUIR, Sliman	Ligue Libyenne des Droits de l'Homme (LLDH)
BOUHARI, Youssef El	Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH)
CHERBIB, Mouhieddine	Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des Deux Rives (FTCR)
ELEFThERIOU, Eleftherios	Association Internationale pour la Protection des Droits de l'Homme à Chypre
GRECH, Omar	Académie Méditerranéenne d'Études Diplomatiques (MEDAC), Malte
HEIN, Christopher	Conseil Italien des Réfugiés (CIR)
HOLSTE, Jens	Association Danoise des Nations Unies
HOURANI, Hani	Centre de Recherche Al Urdun Al Jadid ('La Jordanie Nouvelle')
JABAREEN, Hassan	Adalah : Le Centre Légal pour les Droits de la Minorité Arabe en Israël
KYNSILEHTO, Anitta	Institut de Recherche de la Paix à Tampere, Finlande (TAPRI)
LÜTGEnAU, Stefan August	Fondation Bruno Kreisky pour les Droits de l'Homme
MARINI, Ilaria	Comité Italien d'Helsinki

MOAWAD, Damia	Fondation René Moawad
MOHAMMED, Rahali	Ligue Algérienne de défense des Droits de l'Homme (LADDH).
NAISSE, Ghayath	CDF - Syrie
NACIRI, Rabéa Ghoumari	Association Démocratiques des Femmes au Maroc (ADFM)
PAPADOPOULOU, Antonia	Greek Helsinki Monitor (GHM)
PAPAMARGARIS, Theocharis	Comité Grec pour la Solidarité Démocratique Internationale (EEDDA)
SAKALLA, Sohad	B'Tselem, Centre Israélien d'Information sur les Droits de l'Homme dans les Territoires Occupés
SARHAN, Jihad	Law Society
SHABAN, Hussein	Organisation Arabe des Droits de l'Homme au Royaume Uni
SHAQQOURA, Hamdi	Centre Palestinien pour les Droits de l'Homme
SLAVENSKY, Klaus	Institut Danois pour les Droits de l'Homme
TRIFI, Mokhtar	Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme, (LTDH)
TUBIANA, Michel	Ligue des Droits de l'Homme, France, (LDH)
YALCINDAG, Reyhan	Association des Droits de l'Homme en Turquie, (IHD)
YASAMSAL, Hayati	Association Droits et Libertés
ZANGHI, Claudio	Intercenter
ZEIDAN, Muhammad	Association Arabe des Droits de l'Homme (HRA)

Membres Régionaux :

Nom	Organisation
ESSOULAMI, Saïd	Centre pour la Liberté des Médias au Moyen Orient et en Afrique du Nord (CMF – MENA)
HASSEN, Abdel Basset Ben	Institut Arabe des Droits de l'Homme
TAMZALI, Wassila	Collectif 95 – Maghreb Égalité

MEMBRES INDIVIDUELS

Nom	Organisation
BOZZO, Anna	Membre individuel
CHAMMARI, Khémaïs	Membre individuel
MERKEL, Christine M.	Membre individuel
NAISSE, Aktham	Membre individuel
STADIG, Per	Membre individuel

MEMBRES ASSOCIÉS

Nom	Organisation
ALONZO-MAIZLISH, David	Service International pour les Droits de l'Homme (ISHR)

OTHMANI, Ahmed
SIMON, Uta
WRZONCKI, Elin

Reforme Pénale Internationale (PRI)
Amnistie Internationale
Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH)

NOUVEAUX MEMBRES

Nom	Organisation
BENCHIKH, Madjid, (membre ordinaire)	Comité international pour la paix la démocratie et les droits de l'Homme en Algérie (CIPA)
GEEN, Jennifer, (ordinaire)	Comité du Barreau d'Angleterre et du Pays de Galles pour les Droits de l'Homme (Bar HR Committee of England and Wales)
MIVELAZ, Nathalie, (associé)	Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT)
SHAWARIB, Natasha A., (ordinaire)	Sisterhood Is Global Institute / Jordanie (SIGI)
SINIORA, Randa, (ordinaire)	Al-Haq, Palestine

OBSERVATEURS

Nom	Organisation
AGIUS, Leslie	Fondation pour les Études Internationales
ALLAL, Mourad	Plate-forme ONG pour le Forum Civil d'EuroMed
HABASCH, Rima	Consultant
HAFIDH, Karim Falih	Société Irakienne des Droits de l'Homme Society
RHODES, Aaron	Consultant, (IHF)
RUD, Jon	Groupe de Travail du REMDH sur la Question Kurde
SEADA, Hafez Abu	Organisation Égyptienne des Droits de l'Homme
SEMJONOVA, Larissa	Centre d'Information Légale des Droits de l'Homme
SJÖKVIST, Börje	Conseil Suédois des Réfugiés
TROLLE, Eskil	Avocat, Fondation des Droits de l'Homme, projet des Statues

CONFÉRENCIERS

Nom	Organisation
BESSIS, Sophie	Université de la Sorbonne, Paris
PETERSEN, Ulrik	Audit
SOLTAN, Gamal Abdel Gawad	Centre d'Études Stratégiques et Politiques d'Al-Ahram

PERSONNEL

Nom	Organisation
GRENIER, Sandrine	Coordinatrice à Bruxelles
HOLDEN, Patrick	Stagiaire à Bruxelles
JESSEN-KLIXBÜLL, Elaine	Comptable
JØRGENSEN, Marit Flø	Coordinatrice des projets
NIELSEN, Maibritt Damgaard	Coordinatrice administrative
RASMUSSEN, Line Gamrath	Coordinatrice, Forum Civil et Fondation des Droits de l'Homme d'EuroMed
ROOS, Marita	Coordinatrice, Communication interne et sur la Palestine
SCHADE-POULSEN, Marc	Directeur exécutif

ANNEXE 3

RAPPORT MORAL PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT DU REMDH

Mesdames et Messieurs

J'ai le plaisir de déclarer ouverts des travaux de la 6^{ème} assemblée du Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme. Cette assemblée se tient huit années après la Déclaration de Barcelone, acte fondateur du Partenariat Euro-méditerranéen. Est-il besoin de rappeler que ce partenariat a eu pour objectif de créer une zone de paix, de prospérité et de stabilité dans la région méditerranéenne. Les 27 Etats partenaires se sont engagés solennellement de promouvoir le respect des droits de l'Homme et le développement de l'Etat de droit dans leurs systèmes politiques. Ce projet a naturellement suscité l'espoir du mouvement des droits de l'Homme dans la région. Le Réseau s'est alors constitué pour permettre à ce mouvement de contribuer à la réalisation des objectifs du Partenariat.

Malgré la jeunesse du Réseau, fondé il y a environ 7 ans, nous ne pouvons que nous féliciter du chemin parcouru. Le rapport d'activités dont les grandes lignes vous seront présentées, illustre en effet l'importance des réalisations durant les trois dernières années. Mais, beaucoup reste à faire eu égard aux atteintes et à la gravité des défis et contraintes entravant la concrétisation des objectifs de la Déclaration de Barcelone.

Mesdames et Messieurs

Le contexte de la lutte des droits de l'Homme dans la région a foncièrement changé. La présente assemblée se tient à une période critique de l'histoire du mouvement international des droits de l'Homme. Est-il besoin d'évoquer à cet égard l'aggravation considérable, à l'orée de ce siècle, des défis auxquels est confronté ce mouvement en général et plus particulièrement ses composantes dans la région méditerranéenne ?

La paix dans la région est plus que jamais compromise.

Les vetos américains successifs qui se comptent par dizaines ont eu pour résultat de neutraliser l'Organisation des Nations Unies dans le conflit arabo-israélien. Après l'échec avéré du processus d'Oslo, le dernier processus de règlement pacifique de la question palestinienne est dans l'impasse. Depuis le commencement de la 2^{ème} Intifada, l'armée israélienne a procédé à près de 200 exécutions sommaires, poursuivant entre autres violations graves, la pratique systématique de détention arbitraire et de bombardement des bâtiments d'habitation, foulant aux pieds les conventions de Genève et les pactes et conventions internationales des droits de l'Homme. Défiant plus que jamais la communauté internationale, l'Etat d'Israël construit le mur, dit de sécurité en CISJORDANIE, dans le but d'imposer la statut quo de l'annexion des terres occupées en 1967. Dans cette guerre d'essence coloniale menée par un Etat surarmé et sans garde-fou, la violence continue à faire des victimes parmi la population civile.

Dans la même région, la guerre en Iraq, menée sous la bannière de l'unilatéralisme, a discrédité plus que jamais l'organisation des Nations Unies. La chute, à la faveur de cette guerre d'une des dictatures les plus sanguinaires de l'histoire est en soit salubre. Mais à quel prix, tant il est vrai que pour les défenseurs des droits de l'Homme, la fin ne saurait justifier les moyens ? La mise en œuvre de la logique qui a dicté l'intervention en Iraq pouvant demain prévaloir en Syrie, en Iran et ailleurs, aurait pour effet d'instaurer le chaos dans la région méditerranéenne, favoriser l'extrémisme et le terrorisme et de saper les fondements de l'édifice institutionnel et juridique de l'ONU, laborieusement mis sur pied durant la 2^{ème} partie du 20^{ème} siècle.

Force est de déplorer, qu'à l'inverse des résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme et les droits de l'Homme, celles adoptées sur le même sujet par le Conseil de Sécurité postérieurement aux sinistres attaques du 11 septembre 2001, ne font nullement mention de l'impératif du respect desdits droits. Le comité contre le terrorisme, créé par le conseil de sécurité, coordonne les mesures prises par les états, lesquelles sont examinées

uniquement sous l'angle de l'efficacité. De façon implicite, sont ainsi tolérés les crimes de guerre perpétrés lors des opérations militaires en Afghanistan et en Iraq, les mesures dites préventives telles que l'internement illimité de centaines de personnes à Guantanamo. Dans nombre de pays de la région, les lois antiterroristes ont restreint les libertés fondamentales, l'usage de la torture est quasi-systématique, les procès sont expéditifs et foncièrement inéquitables. La lutte contre le terrorisme a eu souvent pour effet de renforcer l'autoritarisme.

Face à la dérive de l'unilatéralisme, les Etats membres de l'Union européenne ont adopté des politiques opposées. L'élargissement de cette Union rendra plus aléatoire l'adoption d'une politique étrangère commune. Elle risque en tout cas d'affecter la progression du partenariat euro-méditerranéen et de retarder davantage la réalisation de ses objectifs, notamment dans le domaine socio-économique. Cette élargissement implique, en tout cas, une mise à niveau de l'action et des structures du Réseau.

Ceci étant, force est de constater l'impact négatif de l'environnement international sur le partenariat euro-méditerranéen dont l'objectif principal est de créer une zone de paix et de progrès en Méditerranée. D'une manière générale, et en dépit d'initiatives tendant à faire progresser le partenariat, le processus de Barcelone marque le pas.

La situation générale des droits de l'Homme dans la région n'a pas connu d'améliorations substantielles. Bien plus, elle régressé dans la majorité des pays partenaires de l'Est et du Sud de la Méditerranée. Les lois et règlements sur l'émigration, adoptés dans nombre de pays européens restreignent les droits fondamentaux de la personne humaine. De même que le programme Méda n'a pas eu pour effet d'atténuer les distorsions graves dans le domaine économique et social entre le Nord et le Sud.

Il est évident que dans le contexte actuel, la mission des défenseurs des droits de l'Homme est durement mise à l'épreuve. Mais, le développement ininterrompu de son action et le renforcement de sa crédibilité habilent le Réseau à poursuivre sa contribution spécifique dans la lutte pour la cause des droits de l'Homme dans la région.

Mesdames et Messieurs,

Quelles ont été les principales actions, menées par le Réseau durant les trois dernières années ?

Concernant les conflits dans la région, le Réseau a clairement défini sa stratégie dans la question palestinienne, lors de l'assemblée générale de Marseille. Elle consiste à promouvoir, en synergie avec ses membres dans les territoires occupés et en Israël, la fin de l'occupation, du respect de la convention de Genève et de l'instauration d'un Etat palestinien démocratique.

Le Réseau a organisé une mission sur les réfugiés palestiniens au Liban et en Jordanie. Le rapport de cette mission a été publié. Face à la détérioration de la situation durant les trois dernières années, le Réseau a envoyé deux missions dont la dernière en juillet dernier pour enquêter sur les conditions de travail des défenseurs des droits de l'Homme.

De même qu'il a renforcé sa coordination avec les ONG internationales, lors de la dernière session de la commission des droits de l'Homme à Genève et de la réunion du conseil d'association.

Concernant l'Iraq, et à l'inverse de nombre d'ONG internationales, le Réseau a pris position contre la guerre. Après le déclenchement des hostilités, et dans le cadre de la session de la commission des droits de l'Homme, les tentatives de promouvoir une prise de position de la commission ou tout au moins de parvenir à l'élargissement du mandat du rapport spécial sur l'Iraq aux violations perpétrées pendant la guerre ont échoué. Même la proposition d'organiser un débat séparé sur l'Iraq a été rejetée.

Le séminaire, organisé fin août en présence de représentants d'organisation iraquienne des droits de l'Homme, a été l'occasion d'un dialogue constructif sur le rôle que pourrait jouer le Réseau dans le nouveau contexte en Iraq et dans l'ensemble des pays faisant partie intégrante du Moyen Orient.

Par ailleurs, les structures du Réseau se sont renforcées et son action s'est développée. C'est ainsi que des groupes de travail ont été créés en ce qui concerne l'éducation des droits de l'Homme, la Palestine et la Justice. Ces structures ont

permis de développer l'action du Réseau dans des secteurs prioritaires, en synergie avec nombre d'organisations membres. Un groupe de gestion, créé au sein du comité exécutif, a contribué à l'accroissement de l'efficacité de l'organisation et de l'action du Réseau.

L'ouverture d'un bureau à Bruxelles, début septembre 2001, a constitué une étape importante dans le développement du Réseau. Ce bureau, placé sous la responsabilité administrative du directeur exécutif, et supervisé politiquement par le vice-président, a accru la visibilité du Réseau.

Il a permis notamment :

- D'assurer une représentation permanente du Réseau à Bruxelles qui faisait défaut pendant les premières années de l'existence de l'Organisation ;
- D'assurer un contact régulier avec les institutions de l'Union européenne et avec les représentants des ONG internationales ;
- De renforcer le rôle d'interface du Réseau et l'action de lobbying auprès de la commission européenne et du parlement, en rapport avec les organisations membres ;
- De veiller à des prises de positions sur des violations graves des droits de l'Homme, conjointement avec d'autres ONG internationales ainsi qu'à la présentation de rapports à l'occasion des conseils d'association.

Le Réseau a accru et diversifié ses ressources, consolidant ainsi son indépendance. Alors que le budget était pendant longtemps financé, en très grande partie par la commission européenne, bientôt un tiers de nos ressources proviendront de fondations indépendantes et de nombre de gouvernements européens. Le contrôle financier est effectué de façon régulière. Le Réseau a amélioré sensiblement sa communication interne.

A la lumière de la gestion du Réseau depuis sa fondation et des délibérations de la dernière assemblée tenue à Athènes, une refonte des statuts s'est avérée nécessaire. Le comité exécutif s'est penché sur la question depuis ladite assemblée. Le projet d'amendement des statuts soumis à vos délibérations, propose d'importantes modifications tendant à combler certaines lacunes et à accroître l'efficacité des structures organisationnelles du REMDH.

Parallèlement, et depuis l'assemblée générale de Marseille, d'importantes actions ont été accomplies sur 5 priorités thématiques.

Dans le cadre de l'action en faveur des défenseurs des droits de l'Homme et au delà des actions de soutien moral des victimes de la violation, entreprises par le Réseau, un important projet a été mis sur pied. Il s'agit de la Fondation Euromed des défenseurs des droits de l'Homme ayant pour objet de leur apporter un appui matériel élémentaire et provisoire. Grâce au soutien de DANIDA, ce projet a été élaboré en l'espace de 18 mois environ, en trois phases :

- La négociation et la conclusion de l'accord avec l'organisme de financement ;
- L'élaboration d'une étude de faisabilité, suite à une enquête sur le terrain menée par deux personnes ressources ;
- L'élaboration du statut de la Fondation.

Sous réserve de la ratification du rapport d'activité du REMDH par votre assemblée, la fondation sera opérationnelle aux débuts de l'année prochaine.

Dans le cadre de l'action de promotion des droits de la femme, et suite aux travaux des ateliers organisés en marge de l'assemblée générale de Marseille, le rapport sur l'intégration des femmes dans le partenariat euroméditerranéen a notamment fait l'état des lieux de la discrimination à l'égard des femmes dans les pays partenaires de l'est et du sud de la Méditerranée et des dynamiques sociales et civiques en faveur de l'égalité des genres dans la région. Ce rapport a été débattu et enrichi dans le cadre du séminaire, organisé à Athènes, à la veille de la dernière assemblée générale. Un plan d'action a été adopté et sa mise en œuvre a commencé dans le cadre des sous-régions. Le rapport a fait l'objet d'une rencontre au parlement européen.

Concernant l'action de promotion d'une justice indépendante et équitable, fondement de l'Etat de droit, le Réseau a, pour la première fois, collaboré avec des gouvernements partenaires du nord et du sud, ainsi qu'avec l'université d'Uppsala en Suède pour l'organisation d'un séminaire sur le thème de l'accès à la justice. En présence d'un représentant de la commission européenne, des ministres de la justice de Suède et du Maroc et de hauts fonctionnaires de nombre de pays partenaires, des juristes universitaires et praticiens, magistrats et avocats ont débattu du thème du séminaire en évoquant les principales déficiences de la justice, dans les pays du sud. Les travaux de ce séminaire ont été publiés et les recommandations ont été adressées aux institutions européennes et aux gouvernements partenaires. Des démarches ont été effectuées pour promouvoir les dites recommandations au-près du sous-comité des hauts fonctionnaires sur la justice et les affaires intérieures. A la faveur d'un accord de financement de l'action du Réseau dans ce domaine, le groupe de travail s'est renforcé. C'est ainsi que lors d'une réunion tenue à la veille de la présente assemblée, le groupe a adopté, sur proposition de deux experts, les grandes lignes d'un rapport général sur la justice dans les pays de l'est et du sud de la Méditerranée. Ce rapport alimentera les travaux d'un important séminaire axé sur l'indépendance de la justice et sur le procès équitable, qui se tiendra pendant les premiers mois de l'année 2004.

Concernant les droits socio-économiques et culturels, Une étude sans précédent a eu pour objet d'analyser les incidents sur les droits de l'Homme du programme Méda, instrument principal de l'appui financier apporté par l'union européenne à ces partenaires méditerranéens. Sur la base du rapport établi, un séminaire de formation a été organisé à Bruxelles en novembre 2001.

Ce rapport a eu un impact important à Bruxelles. La commission européenne a initié à cet égard une rencontre entre les responsables de ses départements et les responsables du Réseau pour commenter et discuter ledit rapport. La commission a accepté de prendre en compte les recommandations du Réseau.

Concernant enfin l'éducation aux droits de l'Homme, le groupe de travail concerné a tenu plusieurs réunions sur la base du document générale adopté à cet égard par l'assemblée de Marseille. Le groupe a développé une synergie entre des institutions de promotion des droits de l'Homme du Nord et du Sud. Nombre de projets sont en cours de réalisation. Un séminaire d'été a été organisé début septembre à Beyrouth en vue de développer les compétences en matière d'éducation des droits de l'Homme. Par ailleurs, le Réseau a organisé des stages de formation, en collaboration avec l'association de défense des droits de l'Homme en Algérie. De même qu'il a organisé des stages identiques à l'intention des défenseurs syriens des droits de l'Homme, en coordination avec le Comité de défense des libertés et à la faveur de la collaboration avec le Centre des études des droits de l'Homme en Caire.

Le succès de la conférence d'UPPSALA sur l'accès à la justice, la qualité du rapport sur l'impact des programmes MEDA sur les droits de l'Homme et celui relatif aux droits des femmes en Méditerranée, les initiatives prises en vue de développer la dimension des droits de l'Homme dans le processus du partenariat, l'action de lobbying menée en permanence et notamment lors de la rencontre organisée pour la première fois avec le comité des hauts fonctionnaires, à l'initiative de la présidence danoise et la rencontre avec la commission européenne sur le rapport Méda, ont accru la crédibilité et la visibilité du Réseau.

Mesdames et Messieurs,

L'assemblée générale est l'occasion d'une évaluation nécessaire de l'action du Réseau, lors de la discussion du rapport moral et du rapport d'activité.

Malgré l'importance des acquis et au delà des contraintes politiques, socio-économiques et culturels, entravant le développement du partenariat et qui affectent le Réseau lui même, nombre de facteurs limitent la progression de notre organisation.

Parmi ces facteurs, trois concernent l'ensemble du mouvement des droits de l'Homme. Il s'agit de l'absence :

- D'une stratégie au service de la réhabilitation de la légalité internationale et pour la réforme de l'organisation des Nations Unies, dont la déchéance serait néfaste pour la protection et la promotion des droits de l'Homme ;
- D'une clarification nécessaire face à l'amalgame entre terrorisme, Islam et résistance à l'occupation ;

- D'une action concertée à l'égard de l'impact de la lutte contre le terrorisme sur les droits de l'Homme, à l'échelle internationale et régional.

L'action du Réseau manque de régularité dans le suivi des violations des droits de l'Homme dans les Etats partenaires. Cette carence, directement liée à l'absence ou l'insuffisance d'information de la part de la majorité des membres, explique les difficultés rencontrées notamment dans la préparation du rapport présenté par le Réseau à l'occasion des réunions du conseil d'association.

Notre organisation n'a pas encore réussi à s'impliquer, de manière systématique, dans l'action de protection des droits des émigrés, question interpellant principalement nombre d'Etats européens.

Elle a été incapable d'assurer le suivi de la déclaration de Casablanca sur la liberté d'association et des deux rapports sur la liberté de la presse en Jordanie et de développer une synergie régionale au sujet de ces deux libertés fondamentales, mises à juste titre en exergue dans la déclaration de Barcelone et dans les accords d'association dont le respect conditionne l'émergence et le renforcement du mouvement des droits de l'Homme et de l'ensemble de la société civile dans les pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée.

La communication externe du Réseau et notamment avec les Médias dans les pays partenaires, demeure enfin déficiente, ce qui explique le fait que l'action et les prises de positions de notre organisations ne sont pas suffisamment connues par l'opinion publique. Il convient de reconnaître enfin que l'action ayant pour objet le développement de la capacité des membres demeure sporadique et insuffisante.

A la faveur des réalisations et des acquis du Réseau, et face aux insuffisances qui viennent d'être évoquées, le plan d'action proposé par le comité exécutif à votre assemblée et portant sur les quatre années à venir est ambitieux. Il met l'accent sur le travail de sensibilisation et d'information, la promotion du plaidoyer et du dialogue déjà entamé avec quelques gouvernements, de développement de la capacité et de la participation de ses membres, de renforcer le travail de réseau qui constitue la raison d'être de notre organisation. Ce plan gagnera certainement à être amendé et enrichi grâce aux propositions et délibérations de votre assemblée.

Mesdames et Messieurs

Certes, l'environnement international et régional actuel est défavorable au progrès des droits de l'Homme dans le bassin méditerranéen. Certes, le partenariat de Barcelone est confronté à de graves défis.

Il est enfin évident qu'en égard à cette évolution négative, la tâche des défenseurs de ces droits dans la région est devenue particulièrement difficile.

Cependant, le Réseau a l'avantage d'exister, de se maintenir et de développer progressivement son action. Quelques soient les contraintes et aléas, entravant le processus du partenariat euro-méditerranéen, ce dernier offre un cadre supplémentaire de lutte pour la promotion de la paix et des droits de l'Homme ainsi que le développement de l'Etat de droit dans les pays partenaires. L'institution de mécanismes nouveaux, régionaux ou par pays et la récente communication sur les droits de l'Homme et la démocratie adoptée par la commission européenne constituent une avancée appréciable. Encore faut-il œuvrer pour que ladite communication ne reste pas lettre morte et pour qu'elle soit progressivement mise en œuvre ? Mais abstraction faite de l'avenir du Partenariat, le Réseau constitue en soit l'unique organisation fiable à l'échelle de la région méditerranéenne. Le Réseau pourrait développer de manière substantielle son action à la faveur de la collaboration de ses membres. Est-il besoin de rappeler à cet égard une évidence : Le progrès substantiel des droits de l'Homme et l'instauration d'un Etat de droit dans un pays dépend dans une large mesure de l'action menée sur le terrain. C'est die qu'une implication plus grande de toutes les organisations membres constitue la condition sine qua none du développement d'une synergie régionale, du renforcement de l'action du Réseau et de la réalisation de ses objectifs.

Mesdames et Messieurs

Je vous remercie de votre attention et souhaite plein succès à nos travaux.

Annex 3b :

Contribution au débat sur les orientations stratégiques du REMDH Invitation à la réflexion

Par Kamel Jendoubi, vice-président du REMDH

Après une période d'activités assez féconde, il est l'heure pour notre réseau de dresser un premier bilan. Il s'agit d'apprécier l'expérience accumulée à l'aune de nos ambitions de départ. Cela suppose au préalable une lecture des changements survenus sur le plan mondial et, en particulier, dans l'espace géopolitique où nous évoluons. La compréhension du contexte dans lequel s'inscrit "l'aventure" du REMDH nous permettra de dégager une vision stratégique à même de rechercher des réponses neuves à des problèmes inédits.

I – Constats

1. **En premier lieu, l'apparition et le développement du mouvement alter mondialiste en Europe et ailleurs.** Ce mouvement a été rejoint en quelques années par les ONG de défense des droits humains, les syndicats, les mouvements pacifistes...pour s'imposer comme un nouvel acteur pour la promotion des droits sociaux, économiques, culturels, pour un autre développement, pour la défense de la paix et de l'environnement dans le monde (2ème et 3ème générations des conventions des droits de l'homme).

Cette nouvelle donne et les perspectives nouvelles qu'elle ouvre doivent être prises en compte par le REMDH pour les prochaines années. Le mouvement se présentait au départ comme une force de contestation, voire de négation de la mondialisation, des institutions internationales et inter gouvernementales qui structurent le monde capitaliste. Ce mouvement trouve son origine dans le rejet des partis, des organisations syndicales, des associations et dans le refus des stratégies réformistes et conciliatrices. Mais la convergence entre ses forces pionnières et les mouvements cités plus haut a permis l'émergence d'un mouvement citoyen à une échelle globale qui, après le temps du refus absolu, milite aujourd'hui pour une autre mondialisation ; après le refus radical, la réforme radicale.

2. **L'élargissement de l'Union européenne qui, en 2004, regroupera 25 Etats.** Conséquence de la chute du Mur de Berlin et la dislocation du bloc communiste de l'Est, cette nouvelle configuration de l'Europe couronne une dynamique lancée en 1993. Nous devons prendre toute la mesure de cette évolution afin d'en saisir les significations et les implications complexes et contradictoires :
 - a. certains experts pronostiquent de graves tensions sociales, sécuritaires, culturelles dans l'espace européen liées à l'immigration, à la liberté de circulation, au chômage, à la marginalisation de millions d'hommes et de femmes, à la remise en cause des droits sociaux, à l'aggravation du racisme, de la xénophobie et des discriminations; tensions liées également à la situation de certaines minorités culturelles, ethniques et confessionnelles comme à des questions locales toujours en suspens (statut du Kosovo, fragilité de la situation en Macédoine. répression en Tchétchénie, etc.)
 - b. La stratégie de "division/pénétration" des Etats-Unis en Europe. Ce facteur risque fort de bouleverser les priorités politiques en Europe. Elle risque d'infléchir le sens, voire de mettre en cause l'opportunité même de la politique méditerranéenne, notamment pour ce qui est du devenir des droits de l'homme, de la démocratie sur la rive sud de la mer commune. Certains s'attendent à un repli de l'UE sur elle-même, notamment de la part des "vieilles" Nations européennes tentées par le surarmement et par une approche de plus en plus sécuritaire des affaires du

monde. Autant de changements dont on peut imaginer le coût et qui risquent de rendre caduque à terme la prise en compte des problèmes du Sud.

3. **L'après 11 septembre 2001 (le monde ne sera plus jamais comme avant, les événements du 11 septembre auront des graves répercussions à tous les niveaux).** Voilà le constat unanime des observateurs. Nous persistons à croire quant à nous que les Etats ont une longueur d'avance sur les sociétés et sur les peuples quant à l'intelligence de cet événement et à l'adaptation qu'il suppose. Ils se sont ainsi ménagés une marge de manœuvre à l'échelon régional et mondial.

Ces simples constats doivent nous conduire à réviser et à rectifier notre pratique au niveau de :

- notre positionnement et des alliances dans l'aire euromed et au-delà
- nos préoccupations et nos priorités
- nos moyens et notre style d'intervention et d'action.

C'est à ces conditions que le REMDH restera "dans la course", évoluera au rythme du monde et au diapason des stratégies qui se tissent dans l'espace euro méditerranéen. En particulier au Sud et à l'Est de la Méditerranée : deux régions du monde où se concentrent les conflits explosifs et où se joue pour partie et pour des décennies l'avenir du monde.

Pour mémoire :

- la rente pétrolière
- le conflit israélo- palestinien
- le terrorisme et les armes de destruction massive
- l'Islam et l'islamisme
- les minorités
- les questions des femmes et de la pauvreté
- l'autoritarisme et le devenir de la démocratie

Afin de doter le Réseau d'une vision stratégique, nous devons mettre l'accent sur quelques enseignements du 11 septembre :

- cet événement a bouleversé la configuration internationale issue de la deuxième guerre mondiale. Le droit de la force l'a emporté sur la force du droit. Cette tendance ne cesse de se confirmer depuis que les Etats Unis sont devenus l'unique super puissance monopolisant la suprématie économique, technologique et militaire. Cette nouvelle donne est illustrée par la politique de la guerre préventive, le mépris des initiatives multilatérales, la marginalisation des Nations Unies et partant de toute légalité internationale.
- Les Etats Unis ont consolidé leur présence et leur influence au Sud et à l'Est de la Méditerranée aux dépens de l'Europe qui était jusque là le partenaire historique et naturel de ces régions. Ce coup de force stratégique est apparu au grand jour lors de la guerre contre l'Irak et des choix stratégiques imposés par les Etats Unis à ces régions. Notre réseau d'ONG euroméditerranéennes se trouve confronté pour la première fois et sans doute pour longtemps à une présence américaine qui minore le rôle de l'Europe. Nous devons prendre toute la mesure de ce séisme géopolitique si nous voulons demeurer fidèle à notre vocation d'origine: celle de parier sur le rapprochement des deux rives de la mer commune, sur la construction d'un partenariat qui impose aux Etats du Sud le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit.
- L'une des conséquences les plus importantes des bouleversements qui ont précédé puis suivi les événements du 11 septembre (effondrement du camp soviétique, émergence de l'Islam politique comme force sociale et politique au sud de la Méditerranée et tout le monde musulman, développement de courants terroristes se réclamant de la religion musulmane, guerres préventives au mépris du droit international...) est à nos yeux la situation d'impuissance dans laquelle se trouve l'organisation des Nations Unies et les organisme internationaux : impuissance à faire respecter le droit international et humanitaire, impuissance à imposer les repères qui ont structuré l'ordre du monde depuis plus d'un demi-siècle.

Le mouvement international des droits de l'homme dont nous faisons partie est appelé à jouer le rôle éminent entre tous de propositions et d'éclaireur quant à l'organisation du Monde et à la réhabilitation de la règle de droit dans les relations internationales et régionales.

II- Propositions

Sur la base de ces changements et enseignements que nous avons tenu à souligner, nous proposons ci-après des options et des initiatives qui nous semblent à même d'enrichir la vision stratégique du REMDH. Une vision qui lui permettra d'occuper la position qui lui revient au regard des moyens qui sont les siens.

En rapport avec le premier constat, **le REMDH doit s'engager à faire de la question sociale et du mouvement alter mondialiste des axes prioritaires de sa pratique et du programme qu'il envisage de mener.** Cela suppose l'élargissement des alliances afin de favoriser les complémentarités entre les différentes composantes de ce mouvement aux échelons régional et mondial. Dans cette perspective, le REMDH doit prendre des initiatives fortes pour impulser la tenue de forums sociaux surtout au Sud et à l'Est de la Méditerranée et pour faciliter leur mise en réseau. Il serait vain de proclamer l'égalité des droits, de prôner la non-discrimination en matière des droits des peuples si l'on ne traduit pas cette conviction en plan d'action, en initiatives concrètes et si l'on ne mobilise pas le temps et les moyens humains et financiers. Une opportunité s'offre à nous pour élargir notre champs d'action et renforcer notre crédibilité. A nous de la saisir.

En rapport avec le deuxième constat, **le REMDH doit se préparer et décider rapidement de l'envoi d'une mission d'observation des acteurs de la société civile dans les pays et nouvellement membres et candidats à l'entrée dans l'UE, d'établir une cartographie des droits de l'homme et un programme d'action spécifique d'ici la fin de l'année 2004.** Et d'acquérir ainsi une présence réelle dans les pays de l'Est et du Centre de l'Europe. En parallèle, nous devons entreprendre un travail d'information et de sensibilisation à moyen et à long terme en vue de valoriser la dimension méditerranéenne de l'Europe des 25. Cette démarche doit toucher, outre les ONG et les acteurs de la société civile, les parlementaires, les gouvernements et les divers décideurs dans les pays nouvellement intégrés à l'espace européen. Il s'agit en fait de relever un défi majeur : de combler le vide entre la Méditerranée méridionale et orientale d'un côté et l'Europe centrale et orientale de l'autre.

En rapport avec le troisième constat, afin de **s'implanter réellement au Sud et à l'Est de la Méditerranée, le REMDH doit ouvrir trois bureaux permanents chargés du travail d'information, de coordination et de documentation (Maroc, Moyen-Orient, Irak).** Le souci de la rive Sud et Est se transformera ainsi en présence concrète et le REMDH en une ONG qui compte dans ces régions.

Le bureau de Bruxelles doit également faire l'objet d'un bilan pour le préparer à des perspectives nouvelles. L'ouverture d'un bureau en Irak, dans un pays éloigné du bassin méditerranéen, a une portée symbolique à plus d'un titre : il s'agit d'affirmer notre présence dans un pays où se nouent des stratégies qui impliquent toute la région, un véritable observatoire qui affecte toute la Méditerranée orientale et méridionale.

Notre implantation passe également par l'élargissement du réseau de nos partenaires et l'ouverture sur les ONG concernées par la région, notamment les ONG américaines.

L'assemblée générale du REMDH est appelée à se pencher sur ces diverses propositions pour enrichir nos programmes et dresser des perspectives. Nous avons besoin d'un REMDH qui soit autre chose qu'une vague structure de coordination entre des approches hétérogènes, entre des organisations et des personnalités qui restent, chacune, dans son pré-carré . Le REMDH doit favoriser les synergies entre les uns et les autres afin de consolider sa présence en tant que Réseau.

Pour conclure, nous avançons **deux propositions d'ordre organisationnel** dans l'optique de notre orientation stratégique :

1. **La mise en place d'une commission de réflexion stratégique** / Il s'agit d'un organe consultatif sous le contrôle du Comité Exécutif chargé de réfléchir sur les questions centrales que lui soumettront les instances dirigeantes. Cette commission organise une université d'été annuelle conçue comme un rendez-vous de réflexion, d'échanges et de formation autour des axes fondamentaux dont viennent d'être cités quelques-uns. Ce faisant, notre souci est de capitaliser notre expérience et d'en faire un patrimoine tourné vers l'action
2. **La mise en place d'un groupe chargé de réfléchir et d'élaborer un rapport en vue du lancement d'un programme télévisuel satellitaire diffusant dans l'espace euro méditerranéen.** Ce serait là un moyen de rendre audible notre discours sur les droits de l'homme et la démocratie en rapport avec les événements qui agitent la région et en particulier les contrées les plus agitées à l'Est comme au Sud de la Méditerranée. Nous savons ce projet ambitieux, c'est pourquoi nous envisageons sa mise en pratique par étapes selon des formules diversifiées et complémentaires. Nous devons être patients, réalistes mais aussi persévérants au lieu de tourner le dos à des initiatives dont l'utilité est de plus en plus évidente.

Kamel Jendoubi

Vice-président du REMDH

Candidat à la présidence du REMDH lors de l'AG de Malte 5, 6 et 7 décembre 2003

Ce document est soumis à votre réflexion afin d'enrichir nos programmes, une contribution à l'effort collectif pour faciliter le travail du nouveau Comité exécutif .

ANNEXE 4a

RAPPORT ANNUEL DE L'EXPERT-COMPTABLE

SOMMAIRE

Déclaration des dirigeants relative au rapport annuel
Rapport de l'expert-comptable
Méthodes comptables
Compte de résultats
Bilan
Notes

DÉCLARATION DES DIRIGEANTS RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL

De l'avis des dirigeants, tous les éléments d'information permettant d'apprécier la situation financière, les résultats de l'exercice et l'évolution financière de l'association figurent dans les comptes annuels et dans le présent rapport.

Aucun événement significatif de nature à influencer l'appréciation des comptes annuels n'est survenu depuis la date de clôture du bilan.

Activité principale

L'activité de l'association consiste en la protection et la promotion des droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne. Une description plus détaillée des activités est incluse dans le «rapport descriptif annuel», qui peut être demandé auprès du bureau de Copenhague.

L'évolution et les activités financières en 2002

L'évolution financière a été conforme aux prévisions de l'année précédente.

L'évolution prévue

Les dirigeants prévoient pour l'exercice 2003 un niveau d'activité égal ou supérieur à celui de 2002. Le compte de résultats devrait dégager un bénéfice d'environ 0 DKK.

Déclaration des dirigeants relative au rapport annuel

Copenhague, 2003
Les dirigeants
Le président

RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE

À l'intention des dirigeants du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme

Nous avons contrôlé les comptes annuels du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme relatifs à l'exercice 2002.

La responsabilité des comptes annuels incombe aux dirigeants de l'association. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces comptes en nous fondant sur la vérification que nous effectuons.

Fondements de la mission

Nous avons mené notre contrôle selon les normes de vérification comptable danoises. Ces normes nous imposent de planifier et d'exécuter notre contrôle de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'erreurs matérielles. Notre vérification consiste à examiner, à partir de sondages, les éléments probants justifiant les montants et les informations contenus dans les comptes annuels. Notre vérification comprend également l'appréciation des méthodes comptables suivies et des estimations faites par les dirigeants ainsi que l'évaluation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous considérons que notre vérification constitue un fondement raisonnable nous permettant d'exprimer notre opinion.

Notre vérification n'a donné lieu à aucune réserve.

Opinion

Nous considérons que les comptes annuels offrent une image fidèle et sincère de la situation financière de l'association au 31 décembre 2002 et des résultats de l'exercice 2002 en conformité avec la législation comptable danoise.

Copenhague, 2003
PricewaterhouseCoopers

Jacob F Christiansen
Expert-comptable agréé

Øjvind Andersen Clement
Expert-comptable agréé

MÉTHODES COMPTABLES

Règles comptables suivies

Les comptes annuels du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme ont été établis en conformité avec la législation comptable danoise et les conventions comptables généralement acceptées.

Les montants en euros ont été calculés sur la base d'un taux de change de 7,45 DKK pour 1 euro.

COMPTE DE RÉSULTATS

Mode de comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés au fur et à mesure de l'avancement des projets en fonction du pourcentage d'avancement des travaux.

Les charges payées avant réception des subventions sont capitalisées. Les produits et les charges sont comptabilisés à la date de réception de la subvention et pour la période de référence de cette dernière.

BILAN

Créances

Les créances sont comptabilisées sur la base d'une évaluation individuelle de la solvabilité des débiteurs.

Dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Compte de résultats 1er janvier 2002 – 31 décembre 2002

	Note	2002	2002
		DKK	Euro
Cotisations des membres		40.764	5.472
Subventions reçues	1	5.610.627	753.104
Produit total opérant		5.651.391	758.576
Salaires, traitements et honoraires	2	2.272.264	305.002
Voyage et transport	3	2.251.642	302.234
Charges d'activité	4	715.456	96.034
Charges administratives	5	356.855	47.900
Profit/(perte) avant les écritures financières		55.175	7.406
Produit financier	6	80.409	10.793
Charges financières	7	14.411	1.934
Profit/(perte) pour l'année		121.173	16.265

Distribution du profit

Le montant suivant est disponible pour distribution:

Profit retenu des années précédentes	87.314	11.720
Profit/(perte) pour l'année	121.173	16.265
Disponible pour distribution	208.487	27.985

Qui est proposé pour distribution comme suit:

Profit/(perte) retenu	208.487	27.985
	208.487	27.985

Bilan 31 December 2002

Actif

	Note	2002	2002
		DKK	Euro
Créances, subventions		3.409.376	457.634
Créances		2.643	355
Charges prépayées et produit différé		327.086	43.904
Créances		3.739.105	501.893
Argent à la banque et encaisse	8	11.605.528	1.557.789
Actif total		15.344.633	2.059.682

Bilan 31 décembre 2002

Passif et capitaux propres

	Note	2002	2002
		DKK	Euro
Profit/(perte) retenu		208.487	27.985
Capitaux propres	11	208.487	27.985
Compte courant, Etat danois		12.403.571	1.664.909
Subventions échues	9	1.578.827	211.923
Activités à reporter		271.107	36.390
Autre passif	10	779.289	104.603
Créditeurs		103.352	13.873 0
Passif courant		15.136.146	2.031.697
Passif total		15.136.146	2.031.697
Passif et capitaux propres totaux		15.344.633	2.059.682

Notes aux comptes annuels

	2002	2002
	DKK	Euro
1 Subventions reçues		
Danida 2002	600.000	80.537

	EU Commission	4.610.227	618.822
	EAPPI projekt	61.797	8.295
	Rule of Law	47.392	6.361
	Folkekirkens Nødhjælp	74.328	9.977
	Enkefru Plums støttefond	75.000	10.067
	Bøll Foundation	75.076	10.077
	Friedrich Ebert Stiftung	66.807	8.967
		<hr/>	<hr/>
		5.610.627	753.104
		<hr/>	<hr/>
2	Salaires, traitements et honoraires		
	Salaires et traitements	1.226.775	164.668
	Autres salaires	684.848	91.926
	Pension	153.141	20.556
	Assistance d'audit	207.500	27.852
		<hr/>	<hr/>
		2.272.264	305.002
		<hr/>	<hr/>
3	Voyage et transport		
	Indemnités journalières	715.612	96.055
	Vols	1.220.120	163.774
	Transports locaux	86.357	11.592
	Location de bureaux	182.623	24.513
	Déjeuners de travail, réceptions, pauses-café	42.805	5.746
	Divers	4.125	554
		<hr/>	<hr/>
		2.251.642	302.234
		<hr/>	<hr/>
		2002	2002
		<hr/>	<hr/>
		DKK	Euro
4	Charges d'activité		
	Traductions	226.022	30.339

Interprétation	193.286	25.944
Invitations etc.	66.847	8.973
Préparation de rapports	151.029	20.272
Achat d'équipement de bureau	21.243	2.851
Autres charges d'activité	57.030	7.655
		0
	715.456	96.034
5 Charges administratives		
Assurance	7.624	1.023
Equipement de bureau	1.981	266
Communication	38.353	5.148
Publicité	6.000	805
Charges/frais de port	18.013	2.418
Différences d'espèces	4.511	606
Administration DCHR	280.373	37.634
	356.855	47.900
6 Produit financier		
Produit d'intérêts, banques	80.409	10.793
	80.409	10.793
7 Charges financières		
Rajustement de monnaies	14.411	1.934
	14.411	1.934
	2002	2002
	DKK	Euro

8 Argent à la banque et encaisse

Jyske Bank 1116283	2.714.779	364.400
Jyske Bank 1128866	1.659.309	222.726
Jyske Bank 1126720	6.989.388	938.173
Jyske Bank 1153625	4	1
Bruxelles	241.054	32.356
BG Bank	994	133
		0
	11.605.528	1.557.789

9 Subventions échues

Subventions UE échues début de la période	1.764.817	236.888
Reste des subventions UE 01/02	1.841.489	247.180
Subventions UE échues juin – décembre 2002	2.582.748	346.678
		0
	6.189.054	830.746
Revenu reconnu	-4.610.227	-618.822
		0
	1.578.827	211.923

10 Autres dettes

Compte courant SKB	60.120	8.070
Compte courant DCHMR	678.431	91.065
Dettes diverses	40.738	5.468
		0
	779.289	104.603

11 Capitaux propres

Les mouvements de capitaux propres sont spécifiés comme suit:

	Profit/(perte) retenu	Total	Euro
Capitaux propres 1er janvier	87.314	87.314	11.720
Profit/(perte) pour la période	121.173	121.173	16.265
	208.487	208.487	27.985

ANNEXE 4b

RAPPORT FINANCIER ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2004

Overview: EMHRN finances - Aperçu: Finances du REMDH

	1	2	3	1+2+3	4	5	4+5	6	
Produit/ Product (Euro)	2000-2001	2.002	2.003	TOTAL 2000-2003	Until June/a juin 2004	TOTAL - EU Contract	Other Income/ autres revenus 03-04	Budget Total 2004	Civil Forum
REPORT A NOUVEAU (résultat année-1)		492.307	496.401		354.768	37.451	74.902	429.670	
EC/CE	1.107.243	596.209	596.209	2.299.661	255.517	2.555.178	241.871	497.388	99.810
%	83%	81%	65%	77%	96%	78%	42%		
SIDA	0	0	147.595	147.595	0	147.595	0	0	
%	0%	0%	16%	5%	0%	5%	0%		
DANIDA	67.114	80.537	117.258	264.909	0	264.909	105.670	105.670	
%	5%	11%	13%	9%	0%	8%	18%		
FORD	46.972	0	41.484	88.456	0	88.456	0	0	
%	4%	0	5%	3%	0%	3%	0%		
Divers	112.492	59.456	19.000	190.948	10.000	200.948	234.491	244.491	57.220
%	8%	8%	2%	6%	4%	6%	40%		
<i>Difference EC Contract</i>						94.384			
TOTAL PRODUITS (I)	1.333.821	736.202	921.546	2.991.569	265.517	3.257.086	582.032	1.277.219	157.030
%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
TOTAL PRODUITS+ REPORT A NOUVEAU (II)	1.333.821	1.228.509	1.417.947	354.697	620.285	3.294.537	656.934	1.277.219	157.030

CHARGES
(FORMAT CE)

Staff	305.794	259.227	367.189	932.210	165.357	1.097.567	330.628	495.985	37.745
%	36%	35%	35%	35%	28%	34%	48%		
Per diem	131.973	96.055	159.763	387.791	105.940	493.731	105.670	211.610	22.200
%	16%	13%	15%	15%	18%	15%	15%		
Activités, Activity	329.910	329.226	471.116	1.130.252	289.166	1.419.418	208.087	497.253	87.271
%	39%	45%	44%	43%	50%	44%	30%		
Administration	73.837	47.600	65.111	186.548	22.371	208.919	50.000	72.371	9.814
%	9%	7%	6%	7%	4%	6%	7%		

<i>Difference EC Contract</i>						94.384			
TOTAL CHARGES (III)	841.514	732.108	1.063.179	2.636.801	582.834	3.219.635	694.385	1.277.219	157.030
	100%	100%	100%	100%		100%	100%		
RESULTAT = (II) - (III)	492.307	496.401	354.768		37.451	74.902	-37.451	0	

**DEPENSES PAR
ACTIVITES**

Organisation REMDH, EMHRN	242.696	164.104	224.476	631.276	53.760	685.036	157.849	211.609	
	29%	22%	21%	24%	9%	21%	23%	17%	
Activités par pays, activity per country	89.229	41.581	91.103	221.913	75.369	297.282	75.015	150.384	
	11%	6%	9%	8%	13%	9%	11%	12%	
Activités par thèmes, themes	148.854	249.412	403.319	801.585	283.112	1.084.697	235.023	518.135	122.971
	18%	34%	38%	30%	49%	34%	34%	41%	
Secrétariat	292.800	229.411	279.241	801.452	148.222	949.674	176.498	324.720	24.245
	35%	31%	26%	30%	25%	29%	25%	25%	
Administration	67.935	47.600	65.111	180.646	22.371	203.017	50.000	72.371	9.814
	8%	7%	6%	7%	4%	6%	7%	6%	
<i>Difference EC Contract</i>						94.384			
TOTAL DEPENSES (IV)	841.514	732.108	1.063.250	2.636.872	582.834	3.219.706	694.385	1.277.219	157.030

RESULTAT = (II) - (IV)	492.307	496.401	354.697	354.697	37.451	74.831	-37.451	0	0
-----------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	---------------	---------------	----------------	----------	----------

ESTIMATIONS FINANCIÈRES 2003

EMHRN Finances 2003 / REMDH Finances 2003					
Expenses/ dépenses Activités / Activities 2001-2004	1a: 2000-2001 €	1b: 2000-01 €	2 €	3: 2003 estimate €	Percent %
1. Organisation du REMDH / Organisation of the EMHRN					
a. Assemblée générale / General Assembly	80.564		114.138	143.444	
b. Comité exécutif / Executive Committee					
b1. Réunions / Meetings	85.214		35.585	60.975	
b2. Activités des membres / Member Activities	2.650		9.009	11.460	
c. Développement des compétences / Capacity building and/et media	0		0	0	
c1. Séminaire de formation / training Seminar	86.144		1.455	305	
c2. Website + Member news +Web news, PR	19.786		4.620	8.292	
Soustrtotal 1 / Subtotal 1	274.358	242.696	164.807	224.476	21,11%
2. Activités du REMDH / EMHRN Activities					
a. Par Pays / By country					
Palestine/ Palestine	17.011		0	14.135	
Turquie / Turkey	8.315		651	10.533	
Egypte/ Egypt	3.128		1.869	5.075	
Liban/ Lebanon	12.025		127	2.583	
Israël/ Israel	0		7.329	1.745	
Syrie/ Syria	5.693		10.040	29.617	
Tunisie/ Tunisia	23.249		5.208	11.704	
Algérie/ Algeria	8.748		3.031	15.026	
Maroc/ Marocco	3.264		118	432	
Jordanie/ Jordan	17.823		2.744	0	
Cyprus	0		379	0	
Iraq			0	252	
Soustrtotal 2 / Subtotal 2	99.256	89.229	31.494	91.103	8,57%
3. Activités par thème et activités clés / Activities by themes and Key activities					
a. Liberté d'association/ Freedom of Association	27.815		3.497	10.486	
b. Migration et réfugiés, atelier, missions / Migration and refugees, seminar,missions	6.043		61.723	3.365	

c. Droits des femmes / Women's rights	18.658		40.119	37.572	
d. Education, droits de l'Homme / Education, Human Rights	26.659		6.508	60.416	
e. Droit à l'auto-détermination / Right to self-determination	28.669		28.981	33.027	
f. Accès à la justice / Access to Justice	2.567		4.766	55.710	
g. Bureau Bruxelles / Brussels Office + Mécanismes droits de l'Homme / Human Rights Mechanisms	38.443		49.804	88.982	
h. Droits Economiques et Sociaux/ EcoSoc Rights	0		21.364	6.779	
i. Forum Civil / Civil Forum:euromed&arab	2.592		29.627	77.483	
j.Droits de l'Homme et Terrorisme / Human Rights & Terrorism	0		142	29.499	
Soustrtotal 3 / Subtotal 3	151.446	148.854	246.532	403.319	37,93%
Soustrtotal 2 et 3 / Subtotal 2 & 3	250.702	238.083	278.026	494.422	46,50%
4. Administration du REMDH / The EMHRN Administration					
a. Direction exécutive / The Executive body	120.046		61.887	61.538	
b. Coordination du Projet/ Project coordination	96.702		66.726	72.190	
c. Management coordination	80.814		67.710	66.184	
d.Réunions / coordination de voyages et comptabilité/ Meetings / Travel coordination/ auditing/ accounting	20.635		21.393	47.535	
e.Voyages / Travels/meetings etc	0		12.235	19.714	
f. Loyer / Office rent	9.988		11.724	12.081	
Soustrtotal 4 /Subtotal 4	328.185	292.800	241.675	279.241	26,26%
Soustrtotal 1+2+3+4 /Subtotal 1+2+3+4	853.245	773.579	684.508	998.140	93,88%
5. Administration / Administration	63.729	67.935	47.600	65.111	6,12%
6. Total / Grand Total	916.974	841.514	732.109	1.063.251	100,00%

Rate of exchange:- 7,45

ANNEXE 5

DÉCISIONS ADOPTÉES LORS DE LA 6ème ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REMDH

VOTES CONCERNANT LE RAPPORT POLITIQUE, LE RAPPORT D'ACTIVITÉ ET LE RAPPORT FINANCIER

- Il a été décidé de ne pas inclure la Foundation euro-méditerranéenne dans le rapport d'activité, mais d'en débattre lors de l'atelier relatif aux statuts du lendemain et de mettre ensuite au vote cette question devant l'assemblée plénière.
- Le rapport politique a été adopté avec une abstention.
- Le rapport d'activité a été adopté à l'unanimité.
- Le rapport financier a été adopté à l'unanimité.

MEMBRES

Nouveaux membres

- Al-Haqq; adhésion en qualité de membre ordinaire du REMDH acceptée à l'unanimité
- Comité international pour la paix en Algérie (CIPA); adhésion en qualité de membre ordinaire du REMDH acceptée à l'unanimité
- Le Comité des droits de l'Homme du Barreau d'Angleterre et du Pays de Galles (Bar Human Rights Committee of England and Wales – BHRC); adhésion en qualité de membre ordinaire du REMDH acceptée à l'unanimité
- Sisterhood is Global Institute (SIGI), Jordanie; adhésion en qualité de membre ordinaire du REMDH acceptée à l'unanimité
- Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT); adhésion en qualité de membre associé du REMDH acceptée à l'unanimité

Cessation d'adhésion

- L'adhésion en qualité de membre de LAW a été annulée. Si LAW est à même de soumettre les documents requis, l'organisation pourra à nouveau déposer une candidature afin de devenir membre.
- Il a été mis fin à l'adhésion du Forum des citoyens de la Méditerranée, car cette organisation a cessé d'exister.

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE ET RAPPORTEURS

- Driss El-Yazami, Stefan Luetgenau, Christine Merkel, Mokhtar Trifi ont été élus au bureau de l'assemblée.
- Hamdi Shaqqura et Madjid Benchick ont été élus rapporteurs.

STATUTS DU REMDH

Voir le résumé distinct des décisions prises concernant l'adoption des propositions d'amendements aux statuts

ÉLECTION AUX ORGANES EXÉCUTIFS

- Kamel Jendoubi a été élu président du REMDH par 40 voix pour, 0 contre et 1 abstention (41 voix exprimées au total)
- Eva Norstroem a été élue vice-présidente du REMDH par 38 voix pour, 1 contre, 1 abstention et 2 votes blancs (42 voix exprimées au total)
- Theocharis Papamargaris a été élu trésorier du REMDH avec 23 voix, contre 10 voix pour Hayati Yasamsal, 7 voix pour Antonio Stango et 2 abstentions (42 voix exprimées au total)

Les personnes suivantes ont été élues au comité exécutif du REMDH:

- Randa Siniora avec 30 voix
- Klaus Slavensky avec 27 voix
- Rabéa Naciri avec 26 voix
- Bahey El-Din Hassan avec 25 voix
- Colm Regan avec 23 voix
- Michel Tubiana avec 23 voix
- Reyhan Yalcindag avec 22 voix

Les personnes suivantes n'ont pas été élues au comité exécutif du REMDH:

- Natasha Shawarib (19 voix)
- Hayati Yasamsal (15 voix)
- Sihem Bensedrine (15 voix)
- Sliman Bouchuiguir (13 voix)
- Wadih-Ange Al-Asmar (8 voix)
- Antonio Stango (8 voix).

FONDATION EURO-MÉDITERRANÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

- Le CE s'est vu confier le mandat de finaliser les statuts au vu des discussions intervenues lors de l'AG

PLAN D'ACTION 2004-2008, PLAN DE TRAVAIL 2004, BUDGET

- Le plan d'action pour 2004-2008 a été adopté à l'unanimité (pour la discussion, se reporter au résumé spécial des débats concernant le plan d'action)
- Le plan de travail de 2004 a été adopté à l'unanimité
- Le budget a été adopté à l'unanimité (l'AG a été informée qu'il ne s'agit que d'un budget prévisionnel dans la mesure où les contrats du REMDH avec l'EU ne viennent à terme qu'en juin 2004)

ANNEXE 6

AMENDMENTS DÉFINITIFS APPORTÉS AUX STATUTS DU REMDH (Adoptés par l'Assemblée Générale lors de sa réunion du 5-7 décembre 2003 à Malte)

I NOM ET STATUT

1.1 Le nom de l'organisation est: Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (le "Réseau").

Le secrétariat du Réseau est basé à Copenhague, Danemark.

1.2. Le siège du Réseau est situé à Copenhague (Danemark)

Il peut être transféré par résolution de l'assemblée générale. En cas d'extrême urgence, le transfert peut être décidé par le comité exécutif. Cette décision doit être ratifiée par l'assemblée générale.

1.3. Le Réseau est une association telle que définie par la législation du pays dans lequel est situé son siège

Il peut établir des structures ad hoc dans d'autres pays.

1.4. Le Réseau est une organisation non-partisane et à but non lucratif

Aucune partie de ses revenus nets ne pourra bénéficier à une organisation privée ou à un individu.

II OBJECTIFS

2.1 Les objectifs du Réseau euro-méditerranéen des droits humains (le "Réseau") sont de:

a) soutenir et diffuser, dans les Etats partenaires et dans l'ensemble du Maghreb et de la région du Moyen Orient, les principes universels des droits humains tels qu'ils sont consacrés dans tous les instruments internationaux relatifs aux droits humains et tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration de Barcelone, signée à Barcelone en novembre 1995 par les gouvernements des Etats de l'Union européenne et par les Etats du sud de la Méditerranée (les "Etats partenaires");

b) soutenir, assister et coordonner les efforts de ses membres pour surveiller l'observation, par les États partenaires, des principes de la Déclaration de Barcelone dans le domaine des droits humains et des questions humanitaires;

c) soutenir le développement des institutions démocratiques ainsi que la promotion de l'état de droit, de l'égalité entre hommes et femmes, des droits humains et de l'éducation en matière de droits humains.

2.2 Pour faire progresser ses objectifs, le Réseau doit:

a) exhorter les États partenaires à respecter leurs obligations au titre de la Déclaration de Barcelone;

b) exhorte les Etats partenaires et l'ensemble des états de la région à appliquer les principes et les normes des droits humains, tels qu'ils sont consacrés par les pactes et conventions internationales des droits humains et tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration de Barcelone et les accords d'association;

c) exhorte le Partenariat euro-méditerranéen à adopter un plan d'action pour l'application des dispositions et des principes des droits humains tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration de Barcelone;

d) collecter et diffuser dans l'opinion publique des informations concernant les dispositions et les principes de la Déclaration de Barcelone, l'observation par les Etats partenaires de ces dispositions et la situation des droits humains dans les États partenaires;

e) collecter et diffuser auprès des États partenaires et des institutions de l'Union européenne des informations sur l'observation par les États partenaires des principes de la Déclaration de Barcelone et sur la situation des droits humains dans les États partenaires;

f) appuyer, dans les Etats partenaires, la création d'organisations non gouvernementales indépendantes pour surveiller l'observation des dispositions relatives aux droits humains ou apporter appui et assistance aux organisations non gouvernementales existantes ; soutien, coordination des actions de telles organisations et contribution, au besoin, au renforcement de leur capacité;

g) collaborer avec des organisations et agences internationales œuvrant pour l'application des dispositions susmentionnées et protéger les défenseurs des droits de l'Homme;

h) s'engager dans des activités de recherche et documentation pertinentes dans les domaines d'intérêt du Réseau;

i) solliciter, recevoir et administrer des fonds nécessaires pour permettre au Réseau et à ses membres de mener à bien leurs activités.

III. MEMBRES

3.1 Classification et adhésion

Les membres du Réseau sont classés selon les catégories suivantes; chacun a les droits, les privilèges et les obligations mentionnés dans les présents statuts:

a) Membres ordinaires

i Les membres ordinaires du Réseau sont des organisations non gouvernementales nationales ou régionales, des institutions académiques ou des institutions nationales des droits de l'Homme, reconnues par l'Assemblée générale comme appartenant à l'un des 27 États partenaires ou à des États susceptibles de devenir membre du Partenariat euro-méditerranéen, et reconnues comme étant indépendantes des autorités gouvernementales, non-partisanes et actives dans au moins un des domaines relatifs aux droits de l'Homme cités dans la Déclaration de Barcelone. Elles doivent accepter les statuts du Réseau et collaborer avec les autres membres du Réseau. Pour pouvoir être reconnu comme tel, un membre ordinaire doit avoir démontré, préalablement à cette reconnaissance, sa capacité à organiser et à soutenir les activités de base du Réseau ainsi que sa volonté de participer aux aspects régionaux du Partenariat euro-méditerranéen.

ii. Toute organisation ou institution désireuse d'adhérer au Réseau en tant que membre ordinaire devra notifier son souhait au Secrétariat et lui adresser au moins trois mois avant l'assemblée générale:

- Une lettre de motivation ;
- La copie de ses statuts ou autres documents constitutifs ;
- Un rapport d'activités de l'organisation ou d'autres documents similaires pertinents relatifs à son travail durant les deux dernières années;
- Une déclaration selon laquelle l'organisation souscrit aux statuts du REMDH et s'engage à collaborer avec ses membres ;
- L'engagement écrit d'informer régulièrement le Réseau sur les activités de l'organisation ou l'institution membre.
- Une lettre de recommandation signée par trois organisations ayant la qualité de membre ordinaire du REMDH.

b) Membres individuels

i. Toute personne dévouée aux principes des droits humains dans la région, peut devenir membre du Réseau. Afin d'être reconnu en tant que tel, un membre individuel doit avoir démontré, préalablement à son acceptation, des activités dans le domaine de la protection et la promotion des droits humains qui en font une personne ressource à même de contribuer aux activités du Réseau.

ii. Toute personne désireuse de devenir un membre individuel du Réseau devra notifier son souhait au Secrétariat et lui adresser dans le délai prévu dans l'article 3.1.a.ii:

- Une lettre de motivation;
- Un curriculum vitae;
- Une déclaration selon laquelle elle souscrit aux statuts du REMDH et s'engage à collaborer avec ses membres;
- Une lettre de recommandation signée par trois membres ordinaires du REMDH.

iii. La procédure d'adhésion est la même que pour les membres ordinaires.

iv. Un membre individuel ne peut pas être simultanément représentant d'une organisation ayant la qualité de membre ordinaire.

v. Les membres individuels peuvent assister aux réunions de l'Assemblée générale, au cours desquelles ils ont le droit d'intervenir, mais pas celui de voter.

c) Membres associés

i Le statut de membre associé peut être conféré aux organisations ou institutions n'appartenant pas aux États partenaires, ainsi qu'aux organisations ou institutions qui n'ont pas la possibilité de se joindre au Réseau en tant que membres pleinement actifs. Les critères indiqués à la section 3.1.a s'appliquent aux membres associés.

ii Les membres associés ne sont pas habilités à voter, mais ils ont le droit de participer aux réunions de l'Assemblée générale et d'y intervenir

d) Membres honoraires

L'assemblée peut désigner, sur proposition du comité exécutif ou d'un quart des membres ordinaires, comme membres honoraires des personnes ayant apporté une contribution substantielle à la réalisation des objectifs du Réseau ou ayant

démontré un dévouement remarquable aux principes de la Déclaration de Barcelone.

e) Admission

Le Comité exécutif recommande l'admission des nouveaux membres ordinaires, membres individuels, membres associés et membres honoraires à l'Assemblée générale. Cette recommandation intervient après consultation des membres du Réseau et prend effet dès sa ratification par l'Assemblée générale.

3.2. Résiliation de l'adhésion

a) L'adhésion au Réseau peut être résiliée dans les cas suivants :

i. Une organisation ou institution cesse d'être membre ou membre associé du Réseau:

- Si elle présente au Comité exécutif, par l'intermédiaire du Secrétariat, une démission écrite signée par son représentant légal ;
- Si l'assemblée générale, sur recommandation du Comité exécutif, juge :
 - Qu'elle a cessé toute activité dans les domaines d'action définis par ses statuts ;
 - Si elle ne remplit pas les obligations statutaires inhérentes à son adhésion.

ii. Le Comité exécutif peut suspendre l'adhésion d'un membre ordinaire ou associé jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée générale, pour toute raison énoncée dans ce paragraphe, et ce après avoir avisé ledit membre et lui avoir permis de présenter ses observations sur les griefs qui lui sont reprochés.

b) un membre individuel peut perdre son statut de membre si l'Assemblée générale juge qu'il/elle a cessé toute activité fructueuse en faveur des principes des droits humains de la Déclaration de Barcelone ou juge qu'il/elle a violé les principes du Réseau.

c) un membre honoraire cesse d'être tel à sa mort ou à sa démission ou si l'Assemblée générale juge qu'il/elle a violé les principes du Réseau.

3.3 Obligations des membres

a) Tous les membres sont tenus de faire progresser les intérêts du Réseau et d'éviter toute action susceptible de porter préjudice au Réseau ou d'entraver la réalisation de ses objectifs.

b) Les membres ordinaires doivent présenter au Secrétariat un rapport annuel sur leurs activités, notamment celles ayant rapport aux objectifs du Réseau.

IV INSTANCES CONSTITUTIVES

4.1 Énumération

Les instances constitutives sont l'Assemblée générale, le Comité exécutif et le Secrétariat.

4.2 L'Assemblée générale

4.2.1. Prérogatives

L'assemblée générale est l'organe suprême du Réseau. Ainsi, elle a le pouvoir de délibérer sur toutes les questions qui rentrent dans l'objet de l'association, et ce dans les limites du droit applicable. Elle a notamment le pouvoir :

- a) d'élire le président et les membres du Comité exécutif ou de les destituer, lors d'une assemblée ordinaire ou extraordinaire;
- b) d'élire les membres du conseil consultatif ;
- c) de décider de l'admission ou de la radiation des membres ordinaires, individuels, associés et honoraires ;
- d) d'établir les orientations générales concernant l'action du Réseau et de contrôler la conformité des activités du Réseau aux objectifs et aux statuts de ce dernier ;
- e) d'agréer ou de rejeter le rapport d'activités et le rapport financier préparé par le Comité exécutif à l'intention de l'Assemblée générale;
- f) d'accepter ou de rejeter le programme d'activités et le budget pour les deux années suivantes;
- g) de statuer sur les recours formés contre les décisions du Comité exécutif;
- h) d'adopter tout amendement aux statuts du Réseau;
- i) de décider dans une session extraordinaire, la dissolution du Réseau, sur proposition du comité exécutif ;

4.2.2. Participation

Les personnes suivantes peuvent participer aux réunions de l'assemblée générale :

- a) les personnes que les membres ordinaires désignent à tout moment comme leurs représentants à l'assemblée générale ;
- b) les membres individuels ;
- c) les personnes que les membres associés peuvent désigner à tout moment comme leurs représentants à l'Assemblée générale ;
- d) les membres honoraires ;
- e) les invités.

4.2.3. Réunions

- a) L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois tous les deux ans. La date et le lieu de la réunion sont déterminés

par le Comité exécutif.

b) Le Comité exécutif peut convoquer une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale à la requête du tiers des membres ordinaires, énonçant les raisons motivant la convocation d'une telle réunion. Celle-ci doit avoir lieu dans les dix semaines qui suivent la réception de la requête.

c) Les réunions de l'Assemblée générale peuvent avoir lieu dans n'importe lequel des États partenaires.

4.2.4 Notification; Ordre du jour

a) La date, l'heure et le lieu de la réunion doivent être notifiés par écrit à tous les membres ordinaires, individuels, associés et honoraires au moins 30 jours avant chaque réunion de l'Assemblée générale.

b) L'ordre du jour de chaque réunion de l'Assemblée générale *est établi par le Comité exécutif et est adressé, par le Secrétariat*, à tous les dirigeants du Réseau et à tous les membres ordinaires, individuels, associés et honoraires au moins 21 jours avant la réunion. Outre les points fixés par le directeur exécutif en concertation avec le Comité exécutif, l'ordre du jour comprend tout point inscrit à la demande d'un membre (notamment toute proposition d'amendement des présents statuts) formulée par notification adressée au directeur exécutif au moins 22 jours avant la date de la réunion.

c) Un point ne figurant pas à l'ordre du jour ne peut être discuté à une réunion de l'Assemblée générale que si deux tiers des membres ordinaires présents y consentent.

4.2.5 Vote

Seuls les représentants désignés par les membres ordinaires sont habilités à voter lors des réunions de l'Assemblée générale. Chaque membre ordinaire n'a droit qu'à une seule voix quel que soit le nombre de ses représentants.

4.2.6 Quorum

A chaque réunion de l'assemblée générale, la présence d'au moins la moitié des délégués des membres ordinaires constitue le quorum nécessaire à la régularité des décisions du Réseau.

4.2.7. Vote requis pour prendre une résolution

a) Toutes les résolutions de l'assemblée générale ordinaire ou par l'assemblée générale extraordinaire sont adoptées par un vote affirmatif de la *majorité absolue (50 % des voix plus une)* des membres ordinaires présents. Cependant, le vote affirmatif des deux tiers des membres ordinaires présents est requis :

Pour accepter ou mettre fin à l'adhésion d'un membre ordinaire, individuel, associé ou honoraire ;

Pour décider le transfert du siège ;

Pour modifier les statuts du Réseau ;

Pour décider de sa dissolution.

b) En cas d'égalité des voix, on procède à un deuxième vote. Si l'égalité persiste, la proposition est rejetée.

4.3 Comité exécutif.

4.3.1. Prérogatives

Sous réserve du contrôle de l'Assemblée générale, et entre les réunions de cette instance, le Comité exécutif émettra des directives générales pour les activités du Réseau et consultera les membres ordinaires en ce qui concerne les questions importantes relatives à la politique du Réseau. En particulier, le Comité exécutif sera responsable des activités suivantes :

- a) préparer, en collaboration avec le directeur exécutif, le projet de programme d'activités pour deux ans, à soumettre à l'Assemblée générale lors de sa réunion;
- b) élaborer le budget préliminaire à deux ans du Réseau pour deux ans ;
- c) soumettre aux membres le rapport d'activités et le rapport financier annuel du Réseau ;
- d) créer des comités de travail et, au besoin, des groupes de travail ad hoc ou permanents, chargés d'élaborer des programmes et politiques spécifiques et de conseiller le Comité exécutif et le directeur exécutif à cet égard ; et d'assurer la mise en œuvre effective du mandat et de l'agenda du Réseau ;
- e) superviser le travail des diverses structures du Réseau et des groupes de travail ayant un rôle spécifique ;
- f) améliorer et faciliter la communication entre les membres du Réseau et entre le Réseau et les institutions du Partenariat euro-méditerranéen;
- g) recommander à l'Assemblée générale l'expulsion d'un membre qui a failli à ses obligations; et
- h) exercer toutes les prérogatives qui ne relèvent pas spécifiquement des compétences de l'Assemblée générale.

De surcroît, quand les circonstances exigent une action de la part de l'Assemblée générale et qu'il n'est pas possible, faute de temps, de convoquer cette assemblée, le Comité exécutif a le pouvoir d'entreprendre l'action en question après consultation avec les membres ordinaires, cette action devant être ratifiée ultérieurement par l'Assemblée générale. Dans la période séparant deux assemblées générales, le Comité exécutif a l'autorité stipulée à la section 3.1.a.i.

4.3.2. Composition

- a) Les membres du Comité exécutif sont le président et des représentants d'organisations ou institutions ayant la qualité de membre ordinaire (*onze au maximum*), élus par l'assemblée générale, en respectant les règles suivantes :
 - i) Un seul représentant du même membre ordinaire peut siéger au Comité exécutif;
 - ii) Un seul représentant peut représenter les membres ordinaires, organisations et institutions, du même État;
 - iii) Seulement six membres du Comité exécutif peuvent représenter, respectivement, soit les membres ordinaires des États de l'Union européenne soit les partenaires méditerranéens de l'Union européenne;

iv) la composition du Comité exécutif doit refléter la diversité géographique dans la région au Sud et au Nord, ainsi que la diversité de l'action du Réseau dans le domaine des droits humains.

b) Les membres du Comité exécutif sont élus pour un mandat de deux ans et peuvent en principe être réélus deux fois.

c) Le directeur exécutif assiste aux réunions du Comité exécutif mais n'a pas le droit de vote lors de ces réunions;

d) Des membres ne faisant pas partie du Comité exécutif peuvent, sur invitation de ce dernier, assister à ses réunions en tant qu'observateurs, lorsque des questions relatives à leurs activités et projets figurent à l'ordre du jour.

e) Si un membre du Comité exécutif est absent sans motif valable, pendant trois réunions successives, le Comité exécutif le considère comme démissionnaire.

f) Entre les réunions de l'assemblée générale, le Comité exécutif peut remplacer, par cooptation, les membres qui sont démissionnaires ou dans l'incapacité d'exercer leur mandat.

4.3.3. Réunions et répartition des tâches

a) Le Comité exécutif tiendra une réunion organisationnelle immédiatement après la réunion annuelle de l'Assemblée générale. Il devra se réunir au moins deux fois par an et peut fixer des réunions supplémentaires ou être convoqué par le président ou deux de ses membres.

b) Le Comité exécutif élit un vice-président et un trésorier.

c) La répartition des tâches entre les membres du Comité exécutif est effectuée lors de sa 1^{ère} réunion.

d) Les membres du Comité exécutif ne peuvent pas occuper, durant leur mandat, un poste politique au sein de l'Etat ou une responsabilité de direction au sein d'un parti politique.

e) Le président

Le président supervise le fonctionnement effectif du Réseau en consultation avec le Comité exécutif. Il est responsable du développement et de la mise en oeuvre des politiques du Réseau. Il représente le Réseau sur le plan international et présente les points de vues et les politiques du Réseau dans les forums pertinents. Il peut enfin assumer une responsabilité dans un des domaines politiques déterminés par le comité exécutif.

f) Le vice-président

Le vice-président agit au nom du président en l'absence de ce dernier et lui succède si le poste de président devient vacant pendant la durée de son mandat. Il assiste le président dans l'exercice des ses fonctions. Il exerce une responsabilité propre dans des domaines politiques déterminés par le Comité exécutif.

g) Le trésorier

Le trésorier surveille l'évolution et la gestion financières du Réseau en concertation étroite avec le Comité exécutif et le directeur exécutif. Il rapporte au Comité exécutif lors des diverses réunions de cette instance. Il doit présenter le rapport financier devant l'assemblée générale.

4.3.4. Notification

a) Tous les membres doivent être avisés par écrit, au moins trente jours avant la tenue de chaque réunion du Comité exécutif, de la date, de l'heure et du lieu de la réunion. Il n'est pas nécessaire de notifier les objectifs d'une telle réunion.

4.3.5 Quorum

La présence d'au moins la majorité absolue des membres du comité constitue le quorum nécessaire à la régularité des décisions du comité.

4.3.6 : Vote requis pour entreprendre une action

Toutes les actions requises ou autorisées par le Comité exécutif doivent être adoptées par le vote affirmatif de la majorité absolue (50% des voix plus une) des membres du Comité présents. Le président peut voter avec voix prépondérante en cas d'égalité entre les voix émises par les autres membres du Comité.

4.4 Secrétariat

4.4.1. Attributions du secrétariat

a) Le Secrétariat est le bureau opérationnel du Réseau. Il est constitué du directeur exécutif et des employés professionnels, administratifs et de bureau.

b) Le directeur exécutif est désigné par le Comité exécutif. Il est responsable des affaires courantes du Secrétariat, sauf dans les domaines désignés spécialement par le Comité exécutif.

c) En étroite collaboration avec le Comité exécutif, le directeur exécutif embauche les cadres et, au besoin, tout autre personnel. Toute indemnisation doit être versée dans le cadre du règlement du personnel et de l'échelle des salaires approuvés par le Comité exécutif.

4.4.2 Supervision

Entre les réunions du Comité exécutif, le président est chargé de superviser le travail du directeur exécutif et du Secrétariat conformément aux politiques élaborées à tout moment donné par le Comité exécutif.

4.4.3 Langues

Les langues de travail du Réseau sont l'anglais, l'arabe et le français.

V. DIVERS

5.1. Finances

a) Autorité d'engager la responsabilité du Réseau

La responsabilité du Réseau est engagée par les documents signés conformément aux règles énoncées dans le règlement intérieur.

Le président, le trésorier et le directeur exécutif peuvent, dans le cadre des limites fixées par le Comité exécutif, donner pouvoir à des fonctionnaires déterminés afin d'effectuer certaines transactions.

b) Collecte de fonds

La responsabilité de la collecte de fonds destinés à soutenir les activités du Réseau incombe au Comité exécutif et au directeur exécutif, tel que spécifié dans le règlement intérieur.

c) Cotisation annuelle

Les membres ordinaires, individuels et associés sont tenus de payer au Réseau une cotisation annuelle, dont le montant est fixé par l'Assemblée générale.

Les membres ordinaires, individuels ou associés qui ne paieraient pas leur cotisation dans les 60 jours suivant le début de l'année fiscale du Réseau, ou qui ne paieraient pas, dans des délais raisonnables, toute somme levée en relation avec le Réseau, verraient leur adhésion suspendue par le Comité exécutif jusqu'au paiement de la somme requise.

d) Année budgétaire

L'année budgétaire du Réseau suit le calendrier annuel.

5.2. Audit

a) Pour contrôler et approuver les rapports financiers annuels, l'Assemblée générale élira un auditeur professionnel (personne physique ou morale), qui n'est lié au Réseau ou à ses membres par aucun intérêt matériel.

b) L'auditeur a le droit de demander aux fonctionnaires du Réseau de lui fournir les documents et les explications nécessaires.

c) Le directeur exécutif doit coordonner la procédure et les modalités de conduite de l'audit et assurer les conditions nécessaires pour faciliter la tâche de l'auditeur.

d) Dans tous les cas, l'auditeur doit soumettre son rapport au directeur exécutif de sorte qu'elle puisse être distribuée aux membres au moins 20 jours avant la date de l'Assemblée générale annuelle du Réseau.

5.3. Dissolution

a) Le Réseau peut être volontairement dissout suite à un vote affirmatif des deux tiers des membres ordinaires présents à une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale, convoquée exclusivement pour traiter d'une telle dissolution.

b) Si cette réunion vote en faveur d'une dissolution, l'assemblée doit désigner à la majorité relative :

- i) un liquidateur des biens et actifs du Réseau qui devra régler toutes les dettes et le passif; et
- ii) une ou plusieurs organisations caritatives éducatives, scientifiques, religieuses ou littéraires, à but non lucratif, entre lesquelles le liquidateur répartira le reliquat des actifs, après avoir honoré les dettes et le passif du Réseau.

5.4. Amendement des statuts

Les présents statuts pourront être modifiés par décision des deux tiers des membres ordinaires. Par la suite, ils pourront être amendés, avec la même majorité, des membres ordinaires exprimées lors d'une réunion ordinaire ou extraordinaire de l'Assemblée générale. Le texte de tout amendement proposé doit accompagner l'avis de notification de la réunion, conformément aux règles de procédure de l'Assemblée générale.

5.5 Entrée en vigueur des statuts

5.5.1

Les présents statuts entrent en vigueur dès leur adoption par l'assemblée générale, et ce à l'exception des stipulations relatives à :

- a) la candidature à la présidence, aux fonctions de la vice-présidence et du trésorier ainsi qu'au Comité exécutif ;
- b) la composition et l'élection du comité exécutif.
- c) adoption du budget. A titre transitoire, l'assemblée générale donne mandat au Comité exécutif pour établir le budget au titre de l'année 2005.

5.5.2

Le nombre de réélections visés à l'article 4.3.2.b, est de compter à partir de l'assemblée générale du 6 décembre 2003.

Les présents Statuts ont été approuvés par la sixième Assemblée Générale du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme lors de sa réunion à Malte les 5-7 décembre 2003.

ANNEXE 7

OÙ EN EST LE PROJET EUROMED Présentation par Sophie Bessis

1995-2003 : huit ans après sa réunion, le sommet de Barcelone paraît bien loin. La situation en Méditerranée est aujourd'hui si dégradée qu'on a du mal à concevoir l'élan d'optimisme qui présida à la tenue de la grande réunion de 1995. Certes, il ne convient pas de faire – *a posteriori* – de l'angélisme. Chacun avait à l'époque de solides arrières-pensées. L'Europe, en particulier, concevait le nouveau partenariat qu'elle proposait aux PTM comme un prolongement de sa politique de sécurité et le moyen de stabiliser durablement son flanc Sud. Quant aux PTM, ils espéraient tirer des avantages économiques et financiers substantiels du nouveau partenariat. Huit ans après, quel bilan peut-on tirer de ces années? Au terme de près d'une décennie, l'Europe est-elle toujours prête à renforcer ses liens avec la rive Sud ou a-t-elle désormais d'autres priorités ? Quel est, compte tenu du contexte actuel, l'avenir prévisible de la relation euro-méditerranéenne?

1. L'évolution du contexte régional et international

De Barcelone à aujourd'hui, une constante dégradation. Israël-Palestine, l'après 11 septembre, l'Irak et la nouvelle hégémonie américaine, le changement de la géographie européenne avec l'élargissement.

2. L'Europe et les PTM depuis Barcelone

Peut-on parler de déceptions réciproques des deux rives depuis la mise en place du partenariat? De fait, le bilan en est jugé négatif de toutes parts : par les Etats du Sud ayant signé des accords de LE qui n'ont pas mis fin à leurs problèmes économiques et n'ont pas engendré l'accélération attendue, par l'Europe qui s'alarme de la lenteur des évolutions au Sud, par les sociétés civiles des PTM qui n'ont touché aucun des dividendes attendus du partenariat et qui ont vu leur marge de manœuvre se réduire, surtout depuis le 11 septembre 2001.

Un bref bilan économique et politique du partenariat.

Quelles responsabilités dans les échecs : responsabilités de l'Europe, responsabilités des PTM.

3. La nouvelle politique européenne de voisinage et la place des PTM dans l'architecture régionale européenne

Compte tenu du maigre bilan et surtout des nouvelles priorités qu'elle s'est fixées, l'Europe a presque officiellement enterré Barcelone en mars 2003 pour renforcer le concept de voisinage. Les PTM entrent désormais dans la large architecture de voisinage que l'Europe a construite autour de son élargissement.

Dans sa communication au Conseil et au Parlement de mars 2003, la Commission esquisse un cadre stratégique à long terme de relations avec l'ensemble de son voisinage, qui ne se résume pas à la Méditerranée. L'ensemble des voisins de l'Europe élargie forment un ensemble très hétérogène : Russie, nouveaux Etats indépendants issus de l'éclatement de l'URSS (NEI) et PTM. En tout : 385 millions d'habitants. Les nouveaux voisins, et les plus importants semble-t-il, sont ceux qui partagent une frontière européenne avec l'UE élargie à 25, puis probablement à 27 ou 30 à partir de 2007. Les 2 principaux nouveaux voisins sont, dans ce cadre, la Russie et l'Ukraine.

Principes et modalités de la nouvelle architecture européenne : des valeurs communes aux « quatre libertés », mais pour qui ?

De nouvelles conditionnalités pour quelles contreparties ?

Quelles retombées prévisibles pour les PTM ?

ANNEXE 8

PROGRAMME DE TRAVAIL 2004 DU REMDH

1. INTRODUCTION

Selon les statuts du REMDH, l'Assemblée Générale doit adopter un programme annuel d'activités et de budget.

Vous trouverez ci-dessous une description des buts du REMDH pour son Programme de Travail 2004. Il est fondé sur les considérations suivantes :

- Le REMDH poursuivra les activités prévues par le Plan d'Action adopté à Marseille en 2000, quand celles-ci sont requises par les obligations contractuelles du REMDH envers ses donateurs.
- Le REMDH devra abandonner progressivement les activités qui ne correspondent pas au Plan d'Action 2004-2008 et pour lesquelles il n'a pas d'obligations contractuelles.
- Le REMDH devra amorcer de nouvelles activités prioritaires selon le Plan d'Action 2004-2008 en tenant compte du fait que l'année 2004 constitue une période intérimaire à de nombreux niveaux. Ceci est dû au fait que le contrat de 4 ans du REMDH avec la Commission de l'UE se termine en juin 2004 et que la recherche de fonds est en cours avec les donateurs actuels et nouveaux. Dans ce sens, le REMDH peut seulement *prévoir* les activités après juin 2004, et ne peut pas confirmer leur mise en œuvre de manière définitive.

2. REUNIONS DES ORGANES EXECUTIFS DU REMDH

Le rôle du Comité Exécutif est de mener (conduire) la politique générale du REMDH.

Le CE se réunira trois fois en 2004. Au cours des réunions, le CE doit :

- Travailler sur la création de l'équipe du nouveau CE et rencontrer le personnel du Secrétariat
- Définir les zones de responsabilités des membres individuels du CE
- Adopter une stratégie pour la mise en œuvre des deux premières années du plan d'action y compris une stratégie financière.
- Rencontrer le conseil consultatif
- Adopter des arrêtés pour le fonctionnement interne du REMDH
- S'occuper des affaires de politique actuelles, y compris prêter une attention renforcée aux questions des membres.

3. COMMUNICATION

Le REMDH doit continuer son travail de sensibilisation à la dimension droits de l'Homme du processus de Barcelone et établir les bases financières et organisationnelles d'une communication de stratégie interne et externe. Il doit

- Poursuivre et développer la publication de ses bulletins d'information hebdomadaires et ses lettres d'information trimestrielles
- Finaliser une proposition de projet et un plan financier pour une stratégie de communication
- Adopter un plan pour la reconstruction de son site internet
- Amorcer un plan pour placer un membre du personnel dans une organisation membre du REMDH du Sud.

4. MECHANISMES DES DROITS DE L'HOMME

Le REMDH doit maintenir et développer son bureau de Bruxelles, c'est à dire l'interface entre l'UE/PEM, les organisations membres et l'environnement ONG plus large.

L'action politique devrait porter en priorité sur:

- Le maintien et le développement des réseaux actuels
- La mise en oeuvre des recommandations de la Commission de l'UE pour revigorer les droits de l'Homme et la démocratie dans la Méditerranée.
- La poursuite du suivi des accords d'Association et le développement d'une stratégie pour une utilisation efficace des accords d'association bilatéraux pour la promotion et protection des droits de l'Homme au niveau national.
- La finalisation d'un plan (stratégique et financier) pour un mécanisme de suivi du respect de l'UE et du PEM de leurs obligations et objectifs en matière de droits de l'Homme.
- Le développement d'un plan pour des cours de formation pour les membres sur la dimension droits de l'Homme de l'UE/ PEM.

5. LES FORUMS CIVILS

Le REMDH participera proactivement au développement d'une Plateforme ONG pour le Forum Civil EuroMed et développera des relations avec le Forum Social Européen et Méditerranéen, ainsi qu'avec l'initiative de forum civil Arabe visant la Ligue Arabe et coordonnée par le CIHRS en coopération avec le REMDH et la FIDH.

- Il constituera le secrétariat temporaire de la Plateforme jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.
- Il coorganisera une réunion étendue de la Plateforme au début de 2004.
- Il participera proactivement à la mise en oeuvre des décisions adoptées par la Plateforme étendue visant à renforcer son fonctionnement démocratique et transparent comme il est décrit dans le Document de Stratégie actuel
- Il soutiendra et participera proactivement dans le processus de Forum Civil se rapportant aux réunions de la Ligue Arabe.

6. LIBERTE D'ASSOCIATION ET D'EXPRESSION ET PROTECTION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

L'action principale du REMDH dans ce domaine sera la suivante:

- Faciliter la mise en place d'une Fondation EuroMed pour les Droits de l'Homme visant à renforcer la capacité d'action des défenseurs des droits de l'Homme.
- Développer une stratégie pour utiliser les accords d'association bilatéraux de manière plus efficace en relation à la protection des défenseurs des droits de l'Homme
- Examiner et planifier des modes d'intégration des medias s'intéressant aux droits de l'Homme dans le travail du REMDH
- Examiner et planifier des manières de mettre en place un groupe de travail sur la liberté d'association et l'indépendance de la société civile.

7. JUSTICE

Le REMDH se concentrera sur le développement de stratégies pour promouvoir l'indépendance du pouvoir judiciaire, le procès équitable et l'accès à la justice :

- Organiser un séminaire régional sur l'indépendance du pouvoir judiciaire dans la région EuroMed début 2004 avec pour but d'adopter un plan d'action pour la société civile.

- Finaliser un rapport sur la même question
- Organiser une réunion du Groupe de Travail pour décider des modes d'application du plan d'action mentionné plus haut.

8. LES DROITS DE LA FEMME

Le REMDH se concentrera sur les activités visant à accorder une place plus grande aux questions des droits de la femme dans le processus de Barcelone :

- Il présentera le rapport "Intégrer les Droits de la Femme de la Région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord dans le Partenariat Euro Méditerranéen" à des réunions sous régionales.
- Il agira en faveur des recommandations du rapport auprès des institutions de l'UE
- Il recherchera des modes et objectifs spécifiques de mise en place d'un GT sur les droits de la femme.

9. MIGRANTS, DEMANDEURS D'ASILE ET ECHANGE HUMAIN

Le REMDH va explorer des modes d'actions pour la promotion d'une approche humaniste et fondée sur les droits à la question de la migration et des réfugiés dans le contexte EuroMed :

- Il collectera les fonds nécessaires à l'établissement d'une étude régionale sur la situation des droits des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants dans la région Euro Méditerranéenne et à la mise en place d'une structure de conseil à cet égard.
- Il s'enquerra des possibilités de créer des synergies dans le travail des membres relatif au réfugiés, demandeurs d'asile et migrants.

10. L'EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME

Les activités du REMDH dans ce domaine auront principalement lieu au sein du Group de Travail sur l'Education aux Droits de l'Homme (GT EDH) et viseront à intégrer l'éducation aux droits de l'Homme dans le REMDH et dans le travail général en matière de droits de l'Homme dans la région. Le GT EDH :

- Se réunira trois fois en 2004 et adoptera une stratégie sur la manière de développer les synergies actuelles entre son travail et les autres activités du REMDH y compris l'organisation du 2ème cours d'été du REMDH
- Va promouvoir et disséminer le cadre EDH du REMDH
- Publiera un Recueil de Textes arabes et européens sur la pratique et la philosophie des droits de l'Homme et organisera des ateliers à ce sujet
- Produira et diffusera un manuel sur les droits de la femme
- Produira et diffusera des jeux de photos sur les réfugiés palestiniens et sur les kurdes.

11. DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

Le REMDH a pour but de développer des méthodologies pour le travail des ONG en matière de droits de l'Homme sur les dimensions économiques et sociales du processus de Barcelone. Le REMDH :

- Organisera un atelier sur les droits économiques et sociaux dans la région Méditerranéenne en coopération avec le Programme Méditerranéen de l'Institut Universitaire Européen de Florence à l'occasion de la 5ème Conférence Méditerranéenne de l'Institut Universitaire Européen de Florence au printemps 2004.

- Sur la base des résultats de l'atelier, le REMDH décidera de la manière de procéder au développement de méthodologies dans ce domaine, y compris au niveau de futures sessions de formation pour les membres du REMDH.

12. LES DROITS DE L'HOMME ET LA GUERRE CONTRE LE TERRORISME

- Le REMDH organisera une mission en Irak pour enquêter sur la situation de la société civile et cherchera à établir un audit des droits de l'Homme sur les conséquences de la guerre en Irak et de la lutte contre le terrorisme dans la région EuroMed.

13. PALESTINE

Le REMDH a pour but, sur la base du travail des membres, de promouvoir les approches de la paix fondée sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire. Le REMDH :

- Organisera une réunion du GT sur la Palestine au début de 2004 avec pour but d'explorer des bases communes pour le travail futur de ses membres, y compris pour d'éventuels projets sur le suivi des Accords d'Association entre l'UE et Israël et sur le rôle des ONG dans les processus de paix.
- Publiera un rapport sur la situation des ONG en Palestine et en Israël

14. LA QUESTION KURDE

Le REMDH développera le travail du GT sur la question kurde selon le document conceptuel adopté à la réunion de l'AG, y compris par des réunions relatives aux négociations pré accession et à une présence de surveillance en Turquie.

15. AUTRES PAYS

Le REMDH va accorder une priorité au soutien des membres dans les pays où la société civile est la plus faible ou travaille sous la pression la plus rude, et où les membres du REMDH sont en danger de persécution.

16. QUESTIONS D'ORGANISATION, FINANCES ET SECRETARIAT

Le REMDH continuera à soutenir et développer sa structure organisationnelle en :

- Tenant régulièrement des réunions communes du personnel et des membres du Comité Exécutif, c'est à dire
- Le Groupe de Gestion
- Les réunions communes du CE et du personnel
- Les réunions internes du personnel
- Il finalisera un Règlement sur les Traitements et le Travail comprenant un plan de développement des ressources humaines
- Il consacra un temps considérable à la mobilisation de fonds pour garantir la durabilité du REMDH, y compris la possibilité de déménager dans des bureaux propres au Réseau.

ANNEXE 9

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE LA 6^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REMDH

1. Concernant la grève de la faim de Radhia Nassraoui, une résolution urgente a été adoptée, qui s'inquiète de la détérioration de son état de santé et décide l'envoi d'une mission d'enquête en Tunisie.
2. Les projets de résolutions relatives à l'enlèvement de Kihhiya en Libye et aux droits des femmes au Maroc ont été renvoyés à la discussion sur les résolutions du lendemain.
3. Georges Assaf, Khémais Chammari et Wassyla Tamzali se sont portés volontaires pour constituer le comité de rédaction chargé de rédiger la résolution de l'AG.
4. Il a été décidé de ne voter que sur la résolution et de donner aux annexes le caractère de documents d'information. En outre, il a été suggéré que le REMDH publie un communiqué de presse après l'AG et que la résolution, quant à elle, soit davantage destinée aux membres.
5. Le projet de résolution a été adopté avec 2 abstentions. Le comité de rédaction a reçu le mandat de finaliser la rédaction en incorporant les suggestions faites durant les débats (voir le document spécial).

ANNEXE 10

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DIFFUSÉ LORS DE LA 6^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REMDH

La 6ème Assemblée Générale du REMDH: un point de repère dans la vie du Réseau Malte, 07.12.2003

Se rassemblant à Malte pour la 6ème Assemblée Générale du REMDH, 100 participants venant de la région Euro Med toute entière, ont marqué un moment décisif dans la vie du Réseau en prenant des décisions stratégiques sur son rôle et ses activités pour les années à venir.. Ils ont aussi annoncé la décision d'établir une "Fondation EuroMed pour les Défenseurs des Droits de l'Homme"..

L'Assemblée Générale a discuté des nouveaux défis pour la région à la lumière de l'aggravation de la situation en Palestine et de la crise iraquienne, les développements dans le processus de Barcelone et l'élargissement de l'UE. Ainsi, le REMDH a décidé de redoubler d'efforts pour protéger et promouvoir les droits de l'Homme universels, qui sont décriés en substance dans le Plan d'Action 2004-2008 nouvellement adopté.

Les participants de la région EuroMed toute entière ont applaudi l'élection de Kamel Jendoubi (Tunisie) comme Président, Eva Norstroem (Suède) comme Vice-présidente, Theocharis Papamargaris (Grèce) comme Trésorier et un nouveau comité exécutif composé de Randa Siniora (Palestine), Klaus Slavensky (Danemark), Michel Tubiana (France), Reyhan Yalcindag (Turquie), ainsi que de Colm Regan (Irlande) et Bahey El Din Hassan (Egypte) qui ont été réélus.

L'Assemblée Générale a exprimé sa reconnaissance au Comité Exécutif sortant, qui a grandement contribué à la force actuelle du Réseau.

Cinq nouveaux membres, Al-Haq, Sisterhood is Global (SIGI), le Comité International pour la Paix en Algérie (CIPA), le Comité des droits de l'Homme du Barreau d'Angleterre et du Pays de Galle et l'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT) ont aussi été accueillis au sein du Réseau.

L'Assemblée a reconnu les réalisations majeures du Réseau en adoptant les rapports politique, d'activité et financier, et a adopté une résolution sur les droits de l'Homme dans le région EuroMed.

L'Assemblée Générale a envoyé un chaleureux message de solidarité à tous les défenseurs des droits de l'Homme dans la région, en particulier à Radhia Nasraoui, l'implorant de cesser sa grève de la fin et de ne plus mettre sa propre vie en danger.

Enfin, le REMDH a chaleureusement remercié l'Académie Européenne pour les Etudes Diplomatiques pour avoir coorganisé la réunion et Hon. Anton Tabone, orateur du Parlement Maltais, pour avoir honoré le Réseau de sa présence à l'ouverture de l'Assemblée.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Marit Floe Joergensen
Tel : +45 32 69 89 12 / Fax : +45 32 69 89 01
E-mail: info@euromedrights.net

ANNEXE 11

DÉCLARATION DE LA 6^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REMDH

Les participant(e)s à la sixième A.G. du REMDH, réuni(e)s à Malte du 5 au 7 décembre 2003 :

Après avoir débattu du bilan du Partenariat Euro-Méditerranéen (PEM), à la suite des conséquences des événements du 11 septembre 2001 et dans la perspective du prochain élargissement de l'Union Européenne, qui aura lieu une année après la guerre d'Iraq :

- **Appellent à une « refondation » du partenariat**, lancé à Barcelone il y a huit ans, et demandent tout particulièrement que ce processus ne se réduise pas à la mise en place d'une zone de libre échange. Ils attirent l'attention sur les coûts sociaux des accords d'association.

- **Sur la question des migrants**, et sur la nécessité de promouvoir au sein de cet espace géo-politique la liberté de circulation Nord-Sud et Sud-Sud (suppression de visa), ils s'inquiètent des dérives sécuritaires. Ils sont convaincus de l'importance cruciale et des effets globaux de la recherche d'issues de paix justes et équitables aux conflits du Moyen Orient.

- **Ils prennent acte de la déclaration 'Construire des ponts, non des murs'**, adoptée à l'issue du neuvième forum civil Euro-Med de Naples (28 – 30 novembre 2003) ;

- **Souscrivant aux dispositions de cette déclaration** relatives à la Palestine, à l'Iraq, ainsi qu'aux aspects politiques, économiques, sociaux et culturels du PEM, ils se félicitent du rôle joué par la Plate-forme des ONG Euro-Méd dans la préparation et le déroulement de ce Forum, enregistrant positivement l'apport du REMDH dans la dynamique impulsée par le comité de pilotage du FCEM.

- **Déplorant que les clauses 'droits de l'Homme' du PEM et des accords d'association n'aient pas connu, jusqu'ici, de mise en œuvre effectives** ils prennent cependant acte de l'intérêt de la communication de la Commission Européenne aux Conseil et au Parlement Européens sur les nouvelles orientations stratégiques relatives aux droits de l'Homme et à la démocratisation, et ils souhaitent que ce document permette d'amorcer une nouvelle étape dans ce domaine essentiel du PEM.

- **Concernant les droits des femmes et la reconnaissance du principe de l'égalité en droit**, des femmes et des hommes, particulièrement au Sud de la région méditerranéenne, le REMDH réaffirme qu'il s'agit là d'une question prioritaire pour l'ensemble de ses membres. Ils expriment leur satisfaction pour l'initiative prise au Maroc d'amender le code de la famille (*moudawwana*), ce qui représente un précédent important, pour l'ensemble de la région, vers l'égalité en droit, telle qu'elle est consacrée par les instruments normatifs internationaux. Ils y voient la reconnaissance du combat mené par les femmes marocaines et les défenseurs des droits humains et ils apportent leurs soutien aux associations et aux groupes qui se mobilisent pour la mise en œuvre de ce projet de réforme. Ils expriment également leur intérêt pour l'initiative des autorités algériennes de mettre en place un atelier de travail pour amender le code de la famille, et ils regrettent que les associations de défense des droits des femmes aient été tenues, jusqu'ici, à l'écart de cette consultation.

- **Concernant la Fondation euro-méditerranéenne pour le dialogue des cultures**, ils mettent l'accent sur la priorité que doit donner le partenariat au développement des échanges culturelle et au rôle de la culture dans chacun des pays. Ils insistent sur la nécessité de l'égalité d'accès à la culture de tous les partenaires. Ils demandent que la Fondation soit dotée

d'un statut juridique garantissant son indépendance et son autonomie financière, ainsi que son ouverture sur l'ensemble des acteurs de la société civile, favorisant ainsi la part créative de la culture.

- **Concernant la liberté de communication**, ils font part de leur préoccupation de voir le Sommet Mondial des Sociétés de l'Information (SMSI) - qui se tient à Genève du 10 au 12 décembre sous l'égide de l'ONU - dévier de son objectif initial qui consistait à initier un processus destiné à mettre les technologies de l'information au service du développement humain et de la promotion de la démocratie au Sud comme au Nord et à réduire ainsi le fossé technologique entre pays riches et pays pauvres; ils mettent en garde l'opinion publique car ils craignent en effet que ce Sommet puisse servir au contraire à placer de nouveaux obstacles à la liberté d'expression sur Internet et à légitimer la mise en place de systèmes de surveillance liberticides en s'abritant derrière le volet technique et la nécessité de la lutte anti-terroriste.

S'agissant des droits humains les participants à la 6^{ème} Assemblée Générale du REMDH :

- **Constatent l'aggravation des atteintes caractérisées aux libertés d'association, de réunion, d'opinion, de conscience et de presse** dans nombre de pays du Sud de la Méditerranée qui sapent les fondements de l'Etat de droit, particulièrement les atteintes au droit à un procès équitable et le recours systématique à la torture.

- **Stigmatisant le recours systématique à la censure et les atteintes à la liberté d'expression** dans plusieurs pays de la région et demandant la libération immédiate et sans conditions des journalistes emprisonnés au Maroc, en Algérie, en Egypte, en Tunisie et en Syrie, demandent aux Etats de respecter et de garantir l'indépendance de la presse et le libérer des images d'information audiovisuelles et 'Internet' de toute tutelle bureaucratique et policière. Ils appellent les journalistes et les professionnels des médias à s'intéresser davantage aux violations des droits de l'Homme dans leurs pays et d'apporter leur contribution au développement d'une culture des droits humains.

- **Déplorant le fait que nombre d'Etats de la région ne respectent pas les engagements pris en vertu des instruments juridiques internationaux relatifs aux droits humains auxquels ils ont souscrit.**

- **Appellent d'urgence à une mobilisation accrue au Nord et au Sud de la Méditerranée pour la libération des prisonniers d'opinion** contre les détentions arbitraires – notamment celles des milliers de détenues hommes, femmes et adolescents palestiniens – contre les procès politiques et l'usage de la torture et de traitements cruels, inhumains et dégradants.

- **Soulignent la gravité des disparitions forcées en Algérie, au Maroc, en Syrie et au Liban** avec ce que cela comporte comme conséquences graves au niveau de la situation et de droits des familles des disparues et de la persistance de l'impunité

- **Appellent à la promulgation de lois d'amnistie générale** en faveur des victimes de la répression politique, l'insistance étant mise sur la situation en Algérie, en Tunisie et en Syrie

- **S'inquiétant de la politique de certains gouvernements**, notamment en Tunisie, en Israël en ce qui concerne les ONG palestiniennes, et en Egypte visant à exercer des pressions sur les associations indépendantes afin de les empêcher de bénéficier des subventions obtenues et gérées en toute transparence

- **Ils s'indignent notamment de la décision des autorités tunisiennes de geler de façon arbitraire les subventions obtenus par la LTDH** de l'UE dans le cadre de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH). Ils expriment leur soutien à la LTDH et demandent aux autorités tunisiennes de lever toute restrictions imposées au travail de la LTDH et toutes les associations indépendantes.

- *Mettent l'accent en prélude à la création d'un mécanisme régional de protection des droits humains* sur l'utilité d'une adaptation de la Charte des droits de l'Homme de la Ligue des Etats Arabes dans le sens d'une conformité effective aux normes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et des pactes et des traités internationaux relatifs aux droits Humains. Ils s'inquiètent de l'insistance de certains Etats de la région à se référer à la Déclaration des droits de l'Homme en Islam, mise au point par l'organisation de la Conférence Islamique (OCI) qui suscite de légitimes réserves.

- *S'alarment des conséquences tragiques dans les zones de conflits* de l'espace Euro-Méditerranéen du cycle de violences contre les cibles civiles et ils apportent leurs soutiens à la récente Déclaration conjointe de 12 ONG internationales visant à la mise en place d'un mécanisme international de contrôle de la comptabilité avec les droits de l'Homme de mesures par ailleurs légitimes de lutte contre le terrorisme.

- *Insistent sur l'importance de la prise en compte des droits économiques et sociaux dans tous les programmes MEDA* conformément aux conclusions du rapport établi en 2001 par le REMDH sur les incidences des programmes MEDA sur les droits de l'Homme.

La 6^{ème} Assemblée générale du REMDH a été saisie d'un certain nombre de contributions et de préoccupations relatives aux situations dans les territoires palestiniens occupés, en Syrie, en Irak et à Chypres (Nord) ainsi que d'un projet de résolution concernant la disparition forcée au Caire, il y a dix ans de Mansour Kikhiya, Co-fondateur de la Ligue Libyenne des droits Humains et de l'Organisation arabe des droits de l'Homme. Ces contributions, propositions et ce projet de résolution sont annexés à la présente Déclaration de Malte.

S'agissant de la Palestine les participants À la 6^{ème} Assemblée générale du REMDH :

- Réitèrent l'expression de leurs convictions que la paix et la sécurité dans la région et une issue au conflit paléstinien-israélien fondée sur la justice et le respect des décisions des Nations Unies, et garantissant les droits de tous les peuples impliqués, constituent une des bases principales du succès du Partenariat (PEM)

- Condamnent l'intensification de l'occupation israélienne des terres palestiniennes, la violation continue des droits du peuple palestinien et l'importante dégradation des droits de l'Homme, particulièrement durant les trois dernières années, dans la Palestine occupée ainsi que les attentats contre les populations civiles qui en découlent.

- Stigmatisent la politique de punitions collectives à l'égard des populations civiles palestiniennes, les confiscations des terres et les destructions des oliveraies, l'extorsion des colonies, les arrestations massives et arbitraires, les exécutions extrajudiciaires, les restrictions à la liberté de circulation, les destructions de bâtiments civils et la construction du Mur de séparation, dont l'objectif est de tenter de mettre un terme à toute perspective d'un Etat palestinien viable

- Prennent acte des propositions faites concernant l'Accord de Genève par des organisations membres du REMDH à l'occasion de cette Assemblée générale notamment en ce qui concerne la nécessaire prise en compte de la suprématie du droit international des droits de l'Homme, du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes des Nations Unies sur les droits inaliénables du peuple Palestinien.

Concernant la Syrie les participants à la 6^{ème} Assemblée générale du REMDH s'inquiètent des risques d'extension à la Syrie de l'intervention militaire de la coalition militaire sous la direction américaine en Irak.

- Dénoncent l'occupation des territoires syriens dans le Golan et les colonies qui y ont été développés et appellent à une mobilisation accrue de la Communauté internationale pour la cessation des exactions dont sont victimes les populations civiles et pour l'évacuation du Golan.

S'agissant de l'Irak les participants à la 6^{ème} Assemblée générale du REMDH prennent actes des débats et conclusions du séminaire sur la situation des droits de l'Homme en Irak et son impact sur les droits de l'Homme dans la région Euro-Med organisé par le REMDH, l'Institut danois des droits de l'Homme et le Centre du Caire pour les études sur les droits de l'Homme, Copenhague les 28-30 août 2003.

- Condamnent les violations des droits de l'Homme par les forces d'occupation, les destructions de bâtiments civils et la détérioration qui en découle des conditions de vie de la population civile irakienne.

- Stigmatisent la situation de non droit qui prévaut en Irak qui alimente le cycle de violence actuelle, la négation des décisions des Nations Unies et la mise sous tutelle du peuple irakien entraînant la montée des extrémismes et des tensions sociales et confessionnelles.

- Appellent à l'évacuation des troupes militaires d'occupation et à un transfert effectif de souveraineté et de responsabilité au peuple Irakien accompagné de garanties concernant les droits de l'Homme et le respect du pluralisme politique, ethnique et confessionnel dont les populations ont été longtemps privées par un régime honni dont l'effondrement n'a pas été suivi par une libération du peuple irakien.

Concernant Chypre les participants à la 6^{ème} Assemblée générale du REMDH condamnent la politique délibérée de colonisation du Nord de l'île menée par l'administration chypriote turque et la Turquie par l'afflux systématique et organisée de populations du continent. La présence de plus en plus importante de ces nouveaux colons constitue un obstacle à la pleine jouissance par les chypriotes turques autochtones de l'île de leurs droits humains aussi bien civils et politiques, qu'économiques, sociaux et culturels.

S'agissant de l'enlèvement de Mansour Kikhiya le 10 décembre 1993 au Caire en marge de l'assemblée générale de l'Organisation arabe des droits de l'Homme, les participants à la 6^{ème} Assemblée générale du REMDH

- Lancent un appel à la mobilisation concernant la disparition de Mansour Kikhiya. M Kikhiya a fait l'objet, tout comme l'Imam libanais Moussar Sadr et des centaines de victimes libyennes anonymes, d'un enlèvement sur lequel la lumière et la vérité n'ont jusqu'ici été faites.

- Au moment où la Libye négocie les modalités de son adhésion à l'Euro-Med, cette mobilisation fondée sur le droit et le devoir de mémoire et plus que jamais nécessaire et le REMDH est appelé à contribuer, aux côtés d'autres organisations du droit humain international et régionale, à la mobilisation internationale pour la Vérité et la Justice sur les conditions de ce lâche et criminel forfait.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Marc Schade-Poulsen
Directeur Exécutive
Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme
Tél : +45 32 69 89 10
E-mail : info@euromedrights.net

2^{ème} PARTIE

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU REMDH

Mai 2002-Octobre 2003

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION

2. REUNIONS DES ORGANES EXECUTIFS DU REMDH

- a. Réunions du Comité Exécutif
- b. La 5^{ème} Assemblée Générale

3. COMMUNICATION

4. MECANISMES DES DROITS DE L'HOMME

- a. Le Comité Euro-Méditerranéen pour le Processus de Barcelone et EuroMesCo
- b. La Commission de l'UE
- c. Forum de discussion de l'UE sur les Droits de l'Homme
- d. Les réunions du Conseil d'Association
- e. Le Parlement Européen
- f. L'Assemblée Interparlementaire Euro-Méditerranéenne
- g. Autres Initiatives

5. FORUM CIVIL

6. DIALOGUE AVEC LES GOUVERNEMENTS

7. LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET D'EXPRESSION ET LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

- a. Coopération avec les ONG internationales
- b. Autres initiatives

8. JUSTICE

9. LES DROITS DE LA FEMME

10. MIGRANTS, DEMANDEURS D'ASILE ET ECHANGE HUMAIN

11. L'EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME

12. AUTO-DETERMINATION ET LES DROITS DES REFUGIES

13. DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

14. LES DROITS DE L'HOMME, LA GUERRE CONTRE LE TERRORISME ET LA LEGITIMITE INTERNATIONALE

15. PAYS

- a. Algérie
- b. Egypte
- c. Israël
- d. Jordanie
- e. Liban
- f. Libye

- g. Maroc
- h. Palestine
- i. Syrie
- j. Tunisie
- k. Turquie

16. NOUVEAUX MEMBRES

17. QUESTIONS D'ORGANISATION

- a. Membres du CE
- b. Groupe de gestion
- c. Audit et coopération administrative
- d. Financement
- e. Personnel

18. REMERCIEMENTS

1. INTRODUCTION

A la 4^{ème} réunion de son Assemblée Générale à Carry le Rouet, Marseille, le 7 et 8 novembre 2000, le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme a adopté un Plan d'Action pour ses travaux futurs et a élu un Comité Exécutif responsable de la mise en œuvre du plan.

Le plan a été établi sur la base des objectifs globaux du REMDH pour

- Soutenir et rendre publics les principes universels des droits des l'Homme tels qu'ils sont exprimés dans tous les instruments internationaux en matière de droits de l'Homme et dans la Déclaration de Barcelone de novembre 1995.
- Renforcer, assister et coordonner les efforts de ses membres pour surveiller le respect par les Etats Partenaires des principes de la Déclaration de Barcelone dans le domaine des droits de l'Homme;
- Soutenir le développement d'institutions démocratiques, la promotion de l'état de droit, des droits de l'Homme et de l'éducation aux droits de l'Homme dans la région Euro-Méditerranéenne.

Il était en outre basé sur l'hypothèse que le Partenariat Euro-Méditerranéen et le processus de Barcelone qui l'accompagne, malgré de sérieuses défaillances, offrent un cadre important pour la promotion et la protection des droits de l'Homme, la démocratie et la société civile, et sur la pertinence de lier le programme d'activités du REMDH au programme officiel du PEM, tout en maintenant une position indépendante et critique sur le développement du Partenariat.

La méthodologie générale exposée dans le plan était basée sur trois éléments principaux:

- *Information, documentation et propagation* qui implique l'objectif de renforcer la sensibilisation à la dimension droits de l'Homme du processus de Barcelone parmi les membres du REMDH et du public au sens large et d'informer les mécanismes du PEM et le public de la situation des droits de l'Homme dans la région ainsi que du travail des organisations des droits de l'Homme.
- *Dialogue, plaidoyer et campagnes* impliquant la participation du REMDH dans le renforcement des mécanismes des droits de l'Homme contenus dans le processus de Barcelone, et la promotion du dialogue entre la société civile et les institutions du PEM dans le domaine des droits de l'Homme.
- *Création de compétences et éducation générale à travers* le renforcement de la communication et des échanges entre les organisations de droits de l'Homme, et promotion du développement de projets communs entre les membres du REMDH.

En matière de principes directeurs ces méthodologies ont été adaptées pour tenir compte des questions relatives aux droits de l'Homme dans quatre domaines de travail:

- *Mécanismes régionaux* visant à promouvoir la mise en oeuvre d'instruments relatifs aux droits de l'Homme forts au sein de la région EuroMed sur la base de l'engagement du PEM envers les droits de l'Homme.
- *Initiatives clés*: la participation du REMDH dans le dialogue avec les gouvernements et dans les Forums Civils EuroMed.
- *Priorités thématiques* décrivant les questions clés en matière de droits de l'Homme qui intéressent la région EuroMed:
 - La protection des défenseurs des droits de l'Homme, y compris la liberté d'association et d'expression
 - Justice et accès égal à la justice
 - Les droits de la femme
 - Les droits des migrants et des demandeurs d'asile et échanges humains
 - Education aux droits de l'Homme
 - Autodétermination et droits des réfugiés
 - Droits économiques, sociaux et culturels

- *Priorités par pays* avec l'Algérie, la Tunisie et la Syrie comme principaux pays de préoccupation (mis à part la Palestine-Israël) compte tenu de la situation difficile de la société civile, et description de la nécessité de développer des plans précis par pays individuel

Une discussion des progrès en cours ou du manque de développement du plan à mi-parcours s'est tenue lors de la 5ème Assemblée Générale à Athènes en juin 2002, au cours de laquelle plusieurs suggestions ont été faites pour enrichir le Plan d'Action. Sur cette base le Comité Exécutif, lors de sa réunion à Istanbul en octobre 2002, a établi une série d'objectifs pour la période restante tout en confirmant la division des responsabilités mise en place en 2001 :

- Abdelaziz Bennani, Président et Justice
- Kamel Jendoubi, Groupe de gestion, Plaidoyer à Bruxelles, Forum Civil, Fondation EuroMed des Droits de l'Homme et Tunisie
- Morten Kjaerum, Groupe de gestion, Dialogue avec les gouvernements et Droits EcoSoc
- Colm Regan, Groupe de gestion et Education aux Droits de l'Homme
- Khader Skhirat, Autodétermination et droits des réfugiés, en particulier la question palestinienne;
- Driss El Yazami: Droits des Femmes
- Bahey El-Din Hassan, Liberté d'association et d'Expression et protection des Défenseurs des Droits de l'Homme
- Nazmi Gur, Trésorier par intérim et Migration
- Eva Norstroem, réfugiés et Demandeurs d'Asile

Le but du présent rapport est de décrire les activités menées par le REMDH dans le cadre du Plan d'Action en portant une attention particulière sur les initiatives qui ne figurent pas dans le Rapport d'Activités adopté à la Réunion de l'AG à Athènes, c'est à dire pour la période du 1er mai 2002 au 30 septembre 2003.

Il est structuré en fonction des priorités décrites dans le Plan d'Action. Il cherche à décrire les activités du REMDH tout en énumérant les réussites ou leur manque dans les divers domaines de travail.

L'hypothèse générale est que le REMDH a réussi à développer d'importants instruments dans les domaines de :

A. L'information, la documentation et la propagation. B. Le dialogue, les plaidoyers et les campagnes. C. La création de compétences et l'éducation. Néanmoins, un jugement externe systématique serait bénéfique pour l'évaluation de l'impact des instruments établis par le REMDH.

Le REMDH a aussi réussi à renforcer de manière significative sa capacité d'organisation interne.

De plus, nous pensons aussi que le REMDH a établi une forte présence à Bruxelles en relation avec les institutions de l'UE et du PEM et en formulant des initiatives et lignes directrices à un niveau régional. Il a aussi établi une forte présence au sein du processus de Barcelone, étant un des réseaux de sociétés civiles clés.

Au niveau thématique, le REMDH été à l'avant-garde dans la production de rapports innovants et dans l'expérimentation de méthodologies pour rassembler ses membres dans un contexte pertinent par le biais de groupes de travail. Certaines des ces dernières initiatives on abouti, certaines non mais il existe à présent un fond d'expériences sur lequel construire le travail futur.

Le travail au niveau des pays et en relation avec les besoins des membres sur le terrain a produit des résultats significatifs dans certains cas. Néanmoins, le travail se poursuit encore de manière *ad hoc* et dépend des flux de ressources humaines disponibles. Une grande partie du travail en direction des pays bénéficierait d'un profil renforcé de communication externe et interne du REMDH

La force du REMDH tient dans sa structure en réseau et dans l'interrelation entre ses membres ainsi que dans les structures du REMDH: le Comité Exécutif, les Groupes de Travail et le Secrétariat. Ceci requiert une interdépendance véritable desdites structures. Le présent rapport cherche à montrer comment fonctionne cette interdépendance en pratique.

Pourtant, le REMDH n'est pas encore en mesure de montrer comment l'activité de ses membres façonne la présence et la visibilité du REMDH dans toutes les parties de la région EuroMed. Une communication interne renforcée serait très utile à cet effort. Ceci requiert des membres qu'ils fassent rapport de leurs activités aux organes exécutifs du REMDH et que des instruments plus forts soient établis par ce dernier pour consigner et rediffuser ces informations aux membres et entre les membres.

2. REUNIONS DES ORGANES EXECUTIFS DU REMDH

<p>Plan d'Action: pas de mention</p> <p>Adopté à la réunion du CE à Istanbul à la suite de la réunion de l'AG à Athènes</p> <p>Objectif Général Adopter et diriger les lignes directrices générales du REMDH d'après les statuts.</p> <p>Objectif à mis chemin Suivi des recommandations de la réunion de l'AG. Préparation de la prochaine réunion électorale de l'AG. Renforcer les procédures de travail internes.</p> <p>Réalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en œuvre des points principaux du plan d'action de Marseille. ○ Plan d'Action 2004-2008 ○ Amendements aux statuts ○ Règles de procédures des réunions de l'AG ○ Projets de règlement interne ○ Plan du personnel et organisation interne ○ Règlement de travail <p>Non réalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Document final sur le règlement interne ○ Voir le rapport ci-dessous
--

a. Réunions du Comité Exécutif

Entre les réunions de l'AG, le Comité Exécutif (CE) du REMDH est l'organe de mise en œuvre des politiques du REMDH. Le CE s'est réuni à Istanbul, Florence, Belfast et Casablanca, et le REMDH a tenu une réunion de l'Assemblée Générale à Athènes. Depuis la réunion de l'AG à Marseille, le CE a eu pour règle d'avoir trois réunions ordinaires par an, dont deux sont organisés dans le pays qui aura la prochaine présidence de l'UE et un qui a lieu dans un pays méditerranéen hors de l'UE.

* La première réunion du REMDH après l'AG à Athènes a eu lieu à Istanbul les 5 et 6 octobre 2002. Abdelaziz Bennani, Nazmi Gür, Bahey El Din Hassan, Kamel Jendoubi, Driss El Yazami, Sandrine Grenier, Marit Floe Joergensen et Marc Schade-Poulsen ont participé à la réunion qui a été organisée avec l'aimable assistance du membre du REMDH Human Rights Association (IHD) de Turquie. Le CE a discuté des rapports narratif et financier présentés par le Secrétariat et des rapports des groupes de travail. Il a évalué l'Assemblée Générale et discuté de l'Assemblée à venir en fixant les dates préliminaires du 5 au 7 décembre 2003 à Malte. Par ailleurs, il a adopté un programme d'activités pour 2002-2003 en identifiant des objectifs pour la période menant à la 6^{ème} réunion de l'AG, il a convenu d'une déclaration contre une éventuelle guerre en Irak et d'un document de politique générale sur la réforme des Forums Civils. Il a aussi adopté les recommandations sur l'Etude de Faisabilité d'une Fondation EuroMed pour les Droits de l'Homme en ce qui concerne le rôle du REMDH dans son établissement. Mr. Adel Abdelatif (PNUD, Programme de Bonne Gouvernance pour le Monde Arabe) et Ms. Seyhan Aydinliligil, Conseillère Supérieure en Politique et Partenariat du PNUD Turquie, ont fait des exposés sur le

Rapport sur le Développement Humain Arabe du PNUD et sur le Rapport de Pays du PNUD sur la Turquie, respectivement. M. Salahetin Esmer, Secrétaire Général de IHD a aussi participé aux séances de la réunion.

* Une réunion extraordinaire a eu lieu à Florence du 14 au 16 mars 2003. Le but de cette réunion était de préparer l'Assemblée Générale (AG) et elle a traité des amendements aux statuts et du règlement intérieur, des règles de procédure pour l'AG et du règlement de travail du staff. La Fondation Euro-Méditerranéenne pour les Droits de l'Homme a aussi été discutée à la suite d'une présentation par le juriste danois Eskil Trolle qui a travaillé sur la création des statuts de la fondation. Le CE a aussi adopté une déclaration pour la presse sur l'Irak : « Non à la Guerre ».

* Le Comité Exécutif (CE) du REMDH s'est réuni à Belfast du 28 au 30 juin 2003. Les deux points principaux à l'ordre du jour étaient la discussion d'un avant projet de nouveau plan d'action et budget pour le REMDH qui sera présenté à l'AG ainsi qu'un débat politique sur le processus de Barcelone après l'élargissement de l'UE et la guerre en Irak. Deux consultants experts, Bernard Driano et Bechir Chourou ont animé le débat.

* Enfin, une réunion du Comité Exécutif du REMDH s'est tenue au Maroc, les 5 et 6 septembre 2003. Le CE a discuté des préparations pour l'assemblée générale à venir y compris d'un plan d'action pour les prochaines années.

* Comme dans toutes les réunions ordinaires du CE, les membres ont rencontré des représentants d'autorités nationales, d'ONG et des représentants d'institutions de droits de l'Homme locales.

À Istanbul, les membres du CE ont rencontré des représentants d'ONG de défense des droits de l'Homme, des migrants et des prisonniers politiques. Kamel Jendoubi, Sandrine Grenier et Marit Floe Joergensen se sont par la suite rendu en mission à Diyarbakir, où ils y ont rencontré des représentants d'ONG de défense des droits de l'Homme ainsi que le maire du district métropolitain de Diyarbakir et des représentants des partis politiques, du barreau, d'ONG de migrants, ainsi que des journalistes.

A Florence, le CE a rencontré des représentants du Programme Méditerranéen de l'institut Universitaire Européen et la réunion de Belfast a comporté une rencontre avec David Irvine, PUP, et Colm Regan, Bahey El Din Hassan et Marc Schade-Poulsen ont rencontré des représentants du Département des Affaires Etrangères à Dublin.

Enfin, au Maroc le 4 septembre, Abdelaziz Bennani, Kamel Jendoubi, Marc Schade-Poulsen et Sandrine Grenier ont rencontré le président du conseil consultatif pour les droits de l'Homme, Omar Azziman, le ministre des droits de l'Homme, M. Aujjar, et les membres du REMDH, OMDH, ADFM et espace Associatif et avec d'autres ONG à Rabat, notamment AMDH, Transparency et Forum Vérité et Justice. Cette dernière réunion a été amicalement hébergée par l'Espace associatif.

b. La 5^{ème} Assemblée Générale

L'assemblée Générale s'est tenue à Athènes les 14 et 15 juin 2002 avec l'aimable assistance du Comité Grec pour la Solidarité Démocratique et le Moniteur Helsinki Grec.

Le compte-rendu de la réunion, le programme, les rapport et les documents qui ont fait l'objet de discussions ainsi que la liste des participants sont publiés dans un rapport approfondi séparé: *Cinquième Assemblée Générale – Athènes (Grèce), 14-15 Juin 2002*. REMDH, Copenhague 2002. Il est disponible sur le site internet du REMDH comme tous les documents mentionnés dans ce rapport.

3. COMMUNICATION

Bulletin d'information, posters, site internet et chargé de communication

<p>Plan d'Action. Pas de mention</p> <p>Adopté à la réunion du CE à Istanbul à la suite de la réunion de l'AG à Athènes</p> <p>Objectif Général Forte sensibilisation et contribution à la dimension droits de l'Homme du processus de Barcelone.</p> <p>Objectif à mi-parcours Etablir les bases financières et organisationnelles pour une stratégie de communication envers les medias et les membres.</p> <p>Réalisé</p> <ul style="list-style-type: none">• Site internet dans les 3 langues de travail• Publication trimestrielle du bulletin d'information• Publication hebdomadaire de nouvelles• Publication de communiqués de presse de manière irrégulière• Fonds disponibles pour un coordinateur chargé de la communication interne par intérim. <p>Non réalisé</p> <ul style="list-style-type: none">• Proposition de poster et brochure• Plan pour la reconstruction du site internet et de la stratégie de communication

* Le REMDH a fait paraître trois lettres d'information et 50 bulletins d'information hebdomadaires par email. Ces derniers ont été diffusés à plus de 800 acteurs clés du domaine des droits de l'Homme EuroMed chaque semaine. Ses déclarations et communiqués de presse ont été régulièrement mentionnés par l'agence de presse clé de l'UE Agence Europe.

* De plus, le REMDH a développé une proposition de projet pour reconstruire son site internet et a employé en juillet 2003 un coordinateur en charge de la communication interne par intérim.

4. MECANISMES DES DROITS DE L'HOMME

Depuis Marseille une des préoccupations principales du REMDH a été de plaider pour l'établissement par le PEM et l'UE d'un instrument de droits de l'Homme fort en conformité avec leurs engagements internationaux, et pour faire des suggestions aux décideurs sur la manière de développer la dimension droits de l'Homme du processus de Barcelone. Le REMDH a réussi à devenir un interlocuteur majeur de l'UE et du PEM en ce qui concerne la question des mécanismes des droits de l'Homme dans l'EuroMed.

<p>Plan d'Action</p> <ul style="list-style-type: none">- Le REMDH va plaider pour que l'UE produise des évaluations régulières de l'impact des programmes MEDA sur la situation des droits de l'Homme dans la région, en utilisant des fonds du MEDA de manière préférentielle. Le REMDH va commissionner un rapport qui va : Evaluer de manière critique la documentation existante concernant l'utilisation des fonds MEDA, y compris les rapports d'évaluation existants ; se renseigner sur l'utilisation existante des fonds et programmes de soutien à la société civile ; sur la base des résultats du plaidoyer du REMDH dans ce domaine, il examinera la faisabilité d'établir une initiative similaire en relation avec les politiques de la Banque Européenne d'Investissement.- Le REMDH va plaider pour l'établissement d'un comité des droits de l'Homme indépendant sous la direction du Comité des Hauts Représentants (les Ambassadeurs de Barcelone). Une étude complète sur cette idée et sa structure sera élaborée afin de progresser dans cette voie. Avant d'être lancée, l'étude fera l'objet d'une discussion lors d'une réunion d'experts et de membres du REMDH.- Le REMDH va plaider en faveur de l'établissement d'un comité des droits de l'Homme dans le cadre du Forum InterParlementaire Euro-Méditerranéen.- Le REMDH va poursuivre ses efforts précédents de plaider pour que les droits de l'Homme deviennent un point explicite de l'ordre du jour des réunions du Conseil d' Association; publier des briefings/ rapports à l'occasion des réunions du conseil d'

association en coopération avec les membres; enjoindre les délégations Interparlementaires pertinentes du Parlement Européen à promouvoir le dialogue sur les droits de l'Homme et une évaluation des progrès ou des revers en matière de droits de l'Homme, en relation avec les réunions du conseil d' association; enjoindre le Parlement Européen à organiser des auditions en matière de droits de l'Homme en relation avec les procédures de conformité liées aux accords d'association bilatéraux.

Adopté à la réunion du CE à Istanbul à la suite de la réunion de l'AG à Athènes.

Objectif général

Le PEM devient un mécanisme efficace de promotion et protection des droits de l'Homme et de l'état de droit dans la région. Les droits de l'Homme deviennent un point explicite de l'ordre du jour des réunions du Conseil d' Association entre l'UE et ses partenaires méditerranéens. Des groupes de travail bilatéraux sur les droits de l'Homme sont établis dans le cadre des Accords d'Association. Un groupe d'experts indépendant sous la direction du Comité pour le Partenariat Euro-Méditerranéen conseille sur les politiques en matière de droits de l'Homme, leur promotion et protection. L'impact des programmes MEDA et BEI est surveillé. Un comité des droits de l'Homme est établi dans le cadre du Forum Parlementaire Euro-Méditerranéen. Des consultations régulières avec la Société Civile sont institutionnalisées. Le mouvement des droits de l'Homme a pleinement intégré ces préoccupations. Forte présence d'ONG de droits de l'Homme dans le PEM.

Objectif à mi-parcours

Le REMDH rapporte régulièrement aux Ambassadeurs de Barcelone et un groupe de travail informel est établi. Les Droits de l'Homme sont abordés dans toutes les réunions du Conseil d' Association. La possibilité d'établir des groupes de travail bilatéraux sur les droits de l'Homme au Maroc est explorée. Inclusion d'une proposition pour le comité des droits de l'Homme en préparation de l'assemblée parlementaire méditerranéenne. La proposition d'une étude pilote sur une évaluation en matière de droits de l'Homme des programmes MEDA est adoptée par la Commission de l'UE.

Réalisé

- Le REMDH a co-organisé une conférence sur la justice
- Le REMDH a présenté son programme pour les Hauts Fonctionnaires du processus de Barcelone.
- Le REMDH a dialogué régulièrement avec la Commission de l'UE en tant qu' interlocuteur clé de la société civile.
- Le REMDH a publié et présenté un rapport sur MEDA qui a été largement discuté
- Les recommandations du REMDH sur les plans d'action pour les droits de l'Homme ont été adoptées par la Commission
- Les recommandations du REMDH sur des consultations régulières avec la société civile ont été adoptées par la Commission
- Le REMDH est devenu un organe de premier plan dans les relations de la société civile EuroMed
- Les recommandations du REMDH sont régulièrement intégrées dans les résolutions du PE.
- Les questions de droits de l'Homme seront bientôt mentionnées régulièrement dans les réunions du conseil d' association
- Des consultations régulières avec la société civile sont sur le point d'être établies par la Commission de l'UE.
- Les recommandations du REMDH en relation avec les réunions de l'AA sont régulièrement rapportées par Agence Europe.
- Les recommandations du REMDH au sujet de MEDA sont adoptées par le PE.
- Les recommandations du REMDH sur un groupe de travail en relation avec AA sont sur le point d'être adoptées
- Un groupe de travail bilatéral sur les droits de l'Homme en ce qui concerne le Maroc est en cours de réalisation

Non réalisé

- L'établissement d'un comité indépendant sous la direction du Comité des Hauts Représentants.
- L'établissement d'un comité des droits de l'Homme dans le cadre du Forum interparlementaire Euro-Méditerranéen.
- L'étude pilote sur une évaluation des programmes MEDA en matière de droits de l'Homme n'est pas adoptée par la Commission de l'UE.
- Pas encore d'initiative au sujet de la Banque Européenne d'Investissements.
- Le financement ONG de droits de l'Homme au sein de la région EuroMed reste faible.
- Pas de soutien fort du Conseil de l'UE concernant la mise en œuvre des propositions de la Commission sur les droits de l'Homme pour la région EuroMed.

a. Le Comité Euro-Méditerranéen pour le Processus de Barcelone et EuroMesCo

Le 18 septembre 2002 le REMDH, représenté par Abdelaziz Bennani et Marc Schade-Poulsen, a participé pour la première fois à une réunion du Comité EuroMed du processus de Barcelone. Le président du REMDH M. Bennani a fait un exposé du travail du REMDH et des préoccupations majeures en matière de droits de l'Homme et a suggéré plus de continuité dans le dialogue entre les Hauts Fonctionnaires et le REMDH.

EuroMesCo

Plus tôt cette même année, du 31 janvier au 1er février 2002, le REMDH (représenté par Marc Schade-Poulsen) a participé à la conférence annuelle d'EuroMesCo (Réseau Euro-Méditerranéen d'Instituts de Politique Etrangère), établi par le PEM selon le chapitre premier et faisant référence aux Ambassadeurs de Barcelone, et suggéra l'établissement d'un groupe de travail sur les droits de l'Homme dans le cadre du Comité EuroMed du processus de Barcelone. Marc Schade-Poulsen a aussi participé dans la réunion commune des Hauts Représentants d' EuroMesco à Copenhague le 18 novembre 2002, qui a discuté du sujet « sécurité dans la région Euro-Méditerranéenne : construire un concept global », y compris le rôle de la société civile dans ce contexte. Le travail du REMDH était l'une des questions soulignées pendant la réunion.

b. La Commission de l'UE

Comme il est mentionné dans le rapport de l'AG d'Athènes, le REMDH a lancé une étude sur les implications en matière de droits de l'Homme des programmes de financement MEDA avec les chercheurs Iain Byrne (alors chargé de recherche au Centre des Droits de l'Homme de l'Université D'Essex) et Charles Shamas, (Conseiller supérieur, MATTIN Group Jérusalem). Un rapport préliminaire a été présenté lors d'un séminaire de formation organisé par le REMDH à Bruxelles du 7 au 9 novembre 2001, et a été ensuite remanié pour tenir compte des commentaires reçus et à la suite des développements avec le PEM.

Le rapport a été publié en anglais le 22 octobre 2002, en français le 13 novembre 2002 alors que la version arabe a été finalisée en mars 2003. Une version papier a été distribuée aux participants à la conférence sur les programmes MEDA susmentionnée, et à un grand nombre d'acteurs clés du processus de Barcelone ainsi qu'aux membres du REMDH.

Parallèlement, le REMDH a fait un suivi du rapport dans les institutions de l'UE où il a suscité des débats. En conséquence, le REMDH a été invité par la Commission Européenne à discuter du rapport MEDA le 3 Février 2003. Environ 15 représentants de la DG Relex et d'Europe Aid ont participé à la réunion. La Commission a accepté de tenir compte des recommandations du rapport et de suivre la mise en œuvre de ces recommandations avec le Réseau, en particulier sur le développement d'une méthodologie pour intégrer et amorcer une étude pilote. Le REMDH était représenté par Abdelaziz Bennani, Kamel Jendoubi, Marc Schade-Poulsen et Sandrine Grenier. Iain Byrne et Charles Shamas ont aussi assisté à la réunion.

La Communication sur les droits de l'Homme dans la région Méditerranée adoptée par la Commission le 21 mai 2003 contient un grand nombre des recommandations du REMDH. En outre, la Communication de la Commission Européenne adoptée le 11 mars sur « L'Europe élargie – un nouveau voisinage », qui traite des relations de l'Union Européenne avec ses nouveaux voisins de l'Est et les pays Méditerranéens, contient des points intéressants.

La position du REMDH sur les Communications est décrite dans un document commun avec la FIDH et l'OMCT, publié le 19 septembre 2003.

* Le 3 février, le REMDH, représenté par Abdelaziz Bennani, Kamel Jendoubi, Marc Schade-Poulsen et Sandrine Grenier, a eu une réunion avec Ms Smadja, Directrice en charge des droits de l'Homme dans la DG Relex de la Commission

Européenne, pour discuter de la programmation IEDDH ainsi que du rapport MEDA et de l'intégration des droits de l'Homme.

IEDDH

* Le REMDH, représenté par Sandrine Grenier, a participé aux réunions des 22 février et 23 octobre 2002 entre les ONG de droits de l'Homme à Bruxelles et l'Unité Droits de l'Homme d'EuropaAid dans la Commission Européenne pour discuter de l'Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH). Elle a aussi participé à une réunion avec l'unité droits de l'Homme de Relex le 11 décembre pour discuter de la planification de l'IEDDH pour 2003. Pendant toute l'année elle a aussi eu des réunions informelles régulières avec les deux unités pour discuter entre autres de la mise en oeuvre et de la planification de l'IEDDH. Elle a aussi eu des réunions avec d'autres représentants pertinents de la Commission.

* Le REMDH, représenté par Marc Schade-Poulsen, a participé à deux conférences de consultation régionales sur la programmation de l'IEDDH, organisées par la Commission Européenne à Amman les 10 et 11 juin 2002 et à Casablanca du 27 au 30 juin 2002. Les réunions ont réuni des représentants ONG et de gouvernements des régions du Mashrek et du Maghreb. Les conférences ont comporté une participation active de la société civile dont plusieurs membres du REMDH et les recommandations de la conférence du Mashrek correspondaient aux recommandations antérieures du REMDH et d'autres ONG

Le 14 juillet 2003, la Commission Européenne a organisé un forum UE des droits de l'Homme, où des représentants d'institutions européennes et d'ONG ont discuté de la programmation de l'IEDDH pour 2004 et les années suivantes. Le Commissaire Patten a fait une intervention suivie d'un court débat avec les ONG. Le groupe d'ONG de droits de l'Homme comprenant le REMDH s'était réuni deux fois avant la réunion pour préparer une position commune, qui a été présentée au Commissaire oralement. Les participants du REMDH étaient: Bahey El Din Hassan, Naceur Kefi, Leila Rhiwi, Sandrine Grenier et Marc Schade-Poulsen.

En guise de conclusion, la Commission a déclaré que les observations faites par les ONG pendant le forum et les commentaires des ONG transmis avant le mois d'octobre seraient pris en compte. La Commission s'est aussi engagée à organiser des consultations au niveau régional pour obtenir une meilleure harmonisation entre les stratégies étatiques et régionales et celles de l'IEDDH.

* De manière générale le REMDH a bien accueilli l'engagement d'introduire des régimes de microprojets qui seraient gérés par la délégation de l'UE dans les pays Partenaires. Néanmoins, le REMDH s'inquiète du petit nombre de pays méditerranéens sélectionnés comme pays d'intérêt (seulement Israël, Gaza/Cisjordanie, Algérie, Tunisie et Turquie) et de la réduction des fonds disponibles pour ces pays et pour la Méditerranée en général. Il a aussi exprimé son inquiétude particulière sur le fait que le Maroc ne soit pas considéré comme une zone de priorité.

c. Forum de discussion de l'UE sur les Droits de l'Homme

* Le 20-21 décembre, le Forum de discussion de l'UE sur les Droits de l'Homme s'est tenu à Copenhague. Les membres présents étaient Pierre Barge (LDH), Morten Kjaerum (DIHR), Margit Schmidt (Bruno Kreisky Forum), Panayote Dimitras (GHM), José Martin (Acsur), Iain Byrne (Essex), en outre Marit Floe Joergensen, Sandrine Grenier et Marc Schade-Poulsen du secrétariat, ainsi que des membres associés d'organisation internationales de droits de l'Homme.

d. Les réunions du Conseil d'Association.

En relation avec la signature d'Accords d'Association entre l'UE et l'Algérie et l'UE et le Liban le 23 Avril 2002, le REMDH a sponsorisé une conférence de presse à Valence le 22 avril 2002 de familles de disparus en Algérie et au Liban qui était organisée par le membre du REMDH SOLIDA, ainsi que Le Collectif des Familles des Disparus en Algérie.

Le REMDH a plaidoyé activement pour les droits de l'Homme dans les accords d'association entre l'UE et l'Algérie, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc et la Tunisie. Pour les activités, veuillez regarder les pays ci-dessous.

e. Le Parlement Européen

Le 10 septembre 2003, le Vice-président du REMDH Kamel Jendoubi (avec Amnesty International, Human Rights Watch et la FIDH), a participé à un débat sur l'impact du 11 septembre sur les droits de l'Homme, organisé au parlement Européen par les groupes de droits de l'Homme du "Comité des Affaires Etrangères" (AFET). Le REMDH a aussi eu des contacts informels réguliers avec les Membres du PE et les administrateurs du PE sur différents sujets pertinents.

Plus tôt en 2003, le Parlement Européen préparait un rapport sur les programmes MEDA. Le REMDH était en contact avec les membres du Parlement Européen pour agir en faveur d'un renforcement des considérations des droits de l'Homme dans le rapport. Le 3 juin le Parlement Européen a adopté le rapport Pietrasanta sur les programmes MEDA 2002, qui contient de nombreux paragraphes importants sur les droits de l'Homme et les droits de la femme, qui correspondent aux recommandations du REMDH. Pour les autres activités, veuillez regarder sous thèmes et pays.

f. L'Assemblée Interparlementaire Euro-Méditerranéenne.

En préparation de l'Assemblée Interparlementaire Euro-Méditerranéenne, le REMDH a établi des contacts informels pour agir en faveur d'une mise en place d'un sous-comité sur les droits de l'Homme dans le cadre de l'Assemblée.

Le group de travail FPEM (EMPF) sur les migrations s'est tenu à Bruxelles le 4 mars. La Déclaration REMDH de Trieste sur les migrations a été distribuée aux participants par le Secrétariat du Parlement Européen.

g. Autres Initiatives

* Au cours de l'année, le REMDH a tenu plusieurs réunions bilatérales avec d'autres ONG et organisations basées à Bruxelles, en particulier des ONG de droits de l'Homme, afin de coordonner les actions. Sandrine Grenier a régulièrement participé aux réunions du Groupe de Contact de droits de l'Homme UE-ONG ainsi qu'à des réunions d'ONG de droits de l'Homme et de prévention des conflits. Sandrine Grenier a aussi participé aux réunions ordinaires du groupe d'ONG de Droits de l'Homme, Démocratie et Prévention des Conflits qui, entre autre, prépare les réunions avec les unités droits de l'Homme de la DG Relex et d'EuropAid à la Commission Européenne. Au printemps, ce groupe d'ONG a transmit un document à la Convention sur le Futur de l'Europe. De plus, le REMDH a rejoint le Réseau d'ONG de droits de l'Homme dans une déclaration avec commentaires et recommandations envoyée aux membres de la Convention sur les premiers articles du Traité transmis à la Convention.

* Le REMDH, représenté par Sandrine Grenier et Marc Schade-Poulsen ont invité des ONG basées à Bruxelles (AI, FIDH, OMCT, HRW) à une réunion le 7 avril pour présenter son travail sur les programmes MEDA et pour discuter de la politique de l'UE envers les pays méditerranéens et des nouvelles initiatives de la Commission susmentionnées. Les questions suivantes ont été abordées : Les programmes MEDA, la Communication de la Commission Européenne sur une Europe Elargie, la politique de l'UE en matière de droits de l'Homme en progrès dans la Méditerranée, l'intégration des droits de l'Homme et le processus de réforme du forum civil EuroMed.

* Le REMDH, représenté par Colm Regan et Marc Schade Poulsen a eu des réunions avec le Ministère Irlandais des Affaires Etrangères les 10 et 11 septembre 2002 pour présenter le travail du REMDH et explorer des moyens de coopération possibles.

* Le REMDH, représenté par Marc Schade-Poulsen, a fait une présentation à la conférence: Sécurité, Stabilité et Coopération Méditerranéenne, Un Problème pour toute l'Europe, à Stockholm, en Suède, les 19 et 20 septembre 2002.

Marc Schade-Poulsen a aussi rencontré Zahir Jamal, Chef de la Division Programmes Régionaux du PNUD à une réunion à Copenhague le 2 décembre 2002 et a participé à une conférence à Potsdam Dialogues de Printemps 2003 de la Fondation Développement et paix sur « La Politique de Voisinage de l'UE Elargie : Stabilité et Prospérité comme Objectifs Réalistes », en Allemagne du 10 au 12 avril 2003.

Le REMDH, représenté par Marit Floe Jorgensen, a donné plusieurs conférences à Malmoe Hogskola (université) en Suède sur les droits de l'Homme dans la région méditerranéenne après le 11 septembre.

5. FORUM CIVIL

Depuis la participation du REMDH à l'organisation de la première réunion du Forum Civil EuroMed traitant systématiquement des droits de l'Homme (Stuttgart, 1999), les Forums Civils sont une part intégrante du travail du REMDH et une partie importante de son identité. Participer activement aux forums Civils a été un moyen de promouvoir et de présenter les questions relatives aux droits de l'Homme non seulement à la société civile au sens large mais aussi aux gouvernements du PEM et aux institutions de l'UE. Le travail sur les Forums Civils a aussi été un moyen d'atteindre d'autres parties de la société civile EuroMed et d'élargir des alliances en conformité avec le plan d'action du REMDH, sur des questions relatives à la participation de la société civile au processus de Barcelone, qui sont liées à la liberté de réunion et d'expression.

Pourtant par le passé le REMDH et un nombre grandissant d'acteurs clés ont été de plus en plus mécontents des méthodes d'organisation es Forums Civils et de leur manqué d'impact politique sur les décideurs et la société civile en général.

Plan d'Action

Dès que les dates et lieu du 5ème Sommet du PEM seront connus, le REMDH prendra contact avec les partenaires et représentants pertinents pour garantir une contribution forte des droits de l'Homme à la réunion. Par ailleurs, il s'efforcera de renforcer les rencontres directes entre les représentants de la société civile et les gouvernements avant, pendant et après les sommets.

Adopté à la réunion du CE à Istanbul à la suite de la réunion de l'AG à Athènes.

Objectif Général

Le Forum Civil devient un évènement régulier basé sur des structures démocratiques et participatives dont les recommandations sont activement transmises aux Réunions Ministérielles du PEM et qui présente les droits de l'Homme clés comme priorité.

Objectif à mi-parcours

Une structure des Réseaux EuroMed représentant une société civile indépendante se réunit régulièrement pour assurer le suivi dans le but d'élargir la participation de la société civile "critique" dans le processus de Barcelone.

Réalisé

- Etablissement d'une Plateforme Non gouvernementale pour le Forum Civil EuroMed avec une contribution en matière de droits de l'Homme et avec le REMDH comme Secrétariat temporaire.

Non réalisé

- Pas encore de réunions régulières d'une structure de la société civile EuroMed formelle.

Conscients de ces problèmes, les anciens et nouveaux organisateurs des Forums Civils – réseaux, institutions, fondations et ONG y compris le REMDH – se sont réunis en marge du et après le Forum Civil de Valence en avril 2002 pour discuter de la manière de renforcer le format du Forum Civil.

Aux réunions, il a été convenu de revoir le format des Forums et d'entamer des dialogues informels sur la façon d'organiser les réunions d'une manière plus constructive et sur la façon de renforcer la participation de la société civile dans le processus de Barcelone.

Par la suite et après plusieurs consultations informelles dans lesquelles Kamel Jendoubi, Driss El Yazami et Marc Schade-Poulsen ont représenté le REMDH, le Réseau a pris l'initiative d'organiser un atelier sur la renforcement des Forums Civils Euro-Méditerranéens les 29 et 30 novembre 2002 à Bruxelles.

Environ quarante représentants d'organisations ayant participé aux forums civils précédents y ont assisté. Ils ont approuvé le contenu d'un document conceptuel sur la manière de renforcer la durabilité des forums civils et ont convenu qu'un groupe central composé de quatre réseaux Euro-Méditerranéens existants (sur les droits de l'Homme, la culture, l'environnement et les syndicats) prendrait en charge le suivi temporaire comprenant une révision du document conceptuel en insistant sur un processus de consultation inclusif et à partir des acteurs dans la région. Les membres ordinaires et associés du REMDH présents à la réunion étaient. Mohammed Chafiq (Espace Associatif), Bahey El Din Hassan (EC, CIHRS), Kamel Jendoubi (EC, CRLDHT), Gaby Juen (Amnesty International – Bureau de Bruxelles), José Martin (Acsur), Theocharis Papamargaris (GCIDS), Gregory Vallianatos (GHM), Reyhan Yalcindag (IHD), Driss El Yazami (EC, LDH, FIDH) et Marc Schade-Poulsen.

En guise de suivi de l'atelier de Bruxelles des 29 et 30 novembre 2002 et en coopération avec les réseaux susmentionnés, le REMDH a organisé une deuxième réunion sur la structure et la réforme du processus des Forums Civils Euro-Méditerranéens du 31 janvier au 2 février 2003 à Bruxelles, qui a réunit environ 35 représentants de réseaux régionaux et d'institutions clés impliqués dans le Processus de Barcelone.

Les participants ont discuté de questions relatives à:

- La société civile et l'évaluation du Partenariat Euro-méditerranéen (PEM)
- Les Préoccupations Communes et les Buts de la Société Civile Euro-Méditerranéenne.
- Les Thèmes, les Priorités et la Continuité des Forums Civils
- Garantir un processus participatif et un impact politique des Forums et ses retombées sur la société civile Euro-Méditerranéenne.

En conclusion de la réunion les participants ont adopté un Document Stratégique et ont convenu d'établir une "*Plateforme Non gouvernementale pour le Forum Civil EuroMed*" avec comme buts généraux de 1. Discuter des Préoccupations communes, 2. Définir un programme politique sur cette base et 3. d'Agir en faveur de l'adoption de ce programme par les gouvernements du PEM y compris le renforcement de la participation de la société civile dans le processus décisionnel du PEM.

Les participants ont établi un groupe de suivi ad hoc et ont demandé au REMDH d'assurer le secrétariat temporaire de ce groupe. Les membres de ce groupes sont actuellement : Rania Laham (Mossawa Center); Ameer Makhoul (Ittijah) ; Driss El-Yazami (FIDH/REMDH); Farid Yaker (ENDA), Ghislaine Glasson Deschaumes (Transeuropéennes), Giovanna Tanzarella (Fondation René Seydoux), Hajo Lanz (Friedrich Ebert Stiftung); Jean-François Courbe (Confédération des Syndicats Européens); Kamel Jendoubi (REMDH); Marc Schade-Poulsen (REMDH); Mohammed Chafiq (Espace Associatif); Mourad Allal (Forums Civils de Bruxelles et Marseille); et Patricia Jimenez (Heinrich Boell Stiftung).

La première tâche du groupe a été de contacter les présidences grecques et italiennes ainsi que la Commission Européenne pour leur demander de soutenir le travail de la Plateforme. Le groupe de Suivi s'est réuni par la suite à Paris le 6 avril 2003 pour discuter de la préparation du Forum Civil de Chania du 1^{er} au 4 mai 2003 et du Forum Civil de Naples prévu pour novembre 2003. Le groupe a convenu d'envoyer des lettres aux gouvernements grecs et italiens exprimant leurs préoccupations concernant la préparation en cours du Forum Civil et leur demandant du soutien pour la Plateforme.

Par la suite, des représentants de la Plateforme ont participé au Forum Civil sur le Dialogue des Cultures et des Civilisations à Chania du 1er au 4 mai 2003. Pendant le Forum une réunion a eu lieu entre les représentants de la Plateforme, de la Commission et du Laboratorio Mediterraneo, l'organisateur italien nommé pour le prochain Forum Civil à Naples. Elle a eu pour but d'explorer les possibilités de coopération entre la Plateforme et le Laboratorio dans l'organisation du Forum Civil de Naples.

Le groupe de suivi s'est réuni à Paris le 5 juin 2003 pour évaluer les conclusions de la réunion des participants de la Plateforme avec le Laboratorio Mediterraneo et a publié une déclaration sur les conditions pour organiser un forum civil inclusive, transparent et participatif.

Il en a résulté une rencontre entre les représentants de la Plateforme, les organisateurs Italiens du forum civil à Naples, les anciens opérateurs de Forums Civils et la Commission Européenne à Bruxelles le 8 juillet 2003. Ils ont convenu de participer à un Comité de Pilotage du Forum Civil. Le Comité de Pilotage serait responsable de tous les aspects de l'organisation du Forum Civil de Naples, c'est-à-dire de l'organisation générale, du choix des thèmes, des critères d'invitation/de participation, des aspects budgétaires etc. alors qu'un comité italien (La Fondazione Laboratorio Mediterraneo) prendrait en charge tous les détails logistiques, techniques et administratifs pour garantir un déroulement sans heurts du Forum Civil.

Les membres du Comité de Pilotage sont : Mourad Allal (Coordinateur de la Plateforme), John Hontelez (Bureau Européen de l'Environnement), Ameer Makhoul (Ittijah et Réseau Palestinien d'ONG), Abdelmaksoud Rachdi (Espace Associatif et Chouala), Marc Schade-Poulsen (REMDH), André Claret (IEMED), Gregory Vallianatos (Moniteur Helsinki Grec), Andrea Amato (IMED), Michele Capasso (Laboratorio Mediterraneo), Wassila Tamzali (Maghreb Egalité 95), Souad Triki (AFTURD), et Rachid Khedim, représentant du Forum des Syndicats EuroMed.

Les sujets proposés (soumis aux consultations nationales) pour la discussion à Naples étaient: le développement durable (y compris les questions liées à l'emploi), la bonne gouvernance et le renforcement de la société civile. Deux thèmes horizontaux seraient l'expansion de l'Union Européenne et les nouvelles politiques vis-à-vis des pays voisins ; et la situation dans la région à près la guerre en Irak.

En préparation du Forum Civil la Plateforme a prévu de tenir une série de consultations nationales sous la responsabilité du comité de pilotage pour garantir une implication maximale de la société civile à la fois dans l'élargissement et la formalisation de la Plateforme et dans la réunion de Naples.

Au moment de la finalisation de ce rapport le groupe de Pilotage s'était réuni une fois et a convenu du programme général et des critères de participation au forum Civil, et la Plateforme a amorcé une série de réunions consultatives innovatrices avec la société civile dans la région EuroMed. Néanmoins, jugeant que les garanties pour une organisation convenable du Forum Civil à Naples n'étaient pas remplies, la Plateforme a décidé de dissocier le processus de la Plateforme de l'organisation de la réunion de Naples.

** Parallèlement au processus du Forum Civil EuroMed, le REMDH a aussi suivi le développement du Forum Social Méditerranéen. La Première Assemblée Préparatoire du Forum Social Méditerranéen s'est tenue au Maroc les 3 et 4 mai 2003 avec la participation d'organisations de pays méditerranéens, dont José Martin d'Aczur, Mourad Allal et Khémais Ksila au nom du REMDH. La réunion a traité de la structure et des principes du Forum Social Méditerranéen. Néanmoins, le résultat de la réunion et la façon dont elle a été conduite par les organisateurs ont été contestés de part et d'autre et le processus attend une clarification.*

Le REMDH était représenté (par Mourad Allal) à la deuxième assemblée internationale à Naples du 4 au 6 juillet 2003. Le nombre de participants était plus grand et plus diversifié qu'à Rabat : 150 participants, y compris certains pour la première fois, d'Egypte, de Grèce, d'Israël, du Liban, de Palestine et de Turquie. Les questions suivantes étaient à l'ordre du jour :

- Les échanges entre les réseaux sur des thèmes spécifiques (les femmes, la culture, les migrations, l'environnement etc.)
- Les réunions des groupes de travail établis à Rabat (programme, élargissement et communication, logistique et finances)
- Séances plénières sur des questions générales (évaluation du Partenariat EuroMed, OMC, etc.) à partir du rapport de la première Assemblée et des propositions des groupes de travail.
- Une manifestation en relation avec la réunion des Ministres des Transports EuroMed.

Au moment de la finalisation de ce rapport le lieu prévu pour la prochaine réunion était l'Egypte.

Le REMDH a pris les devants dans le lancement d'un processus de Forum Civil Arabe lié à la Ligue Arabe: Début 2003, l'Institut du Caire pour l'Etude des Droits de l'Homme, en partenariat avec le REMDH et la FIDH, a reçu une subvention importante de la Commission de l'UE pour un projet intitulé "Améliorer le Rôle de la Société Civile dans les Réformes Politiques et les Droits de l'Homme dans la Région Arabe". L'objectif principal du projet est de maximiser la contribution de la société civile en matière de démocratisation et de réformes politiques et législatives au niveau arabe régional. Le projet proposé fait partie d'une entreprise stratégique plus large qui cherche à amorcer une dynamique régionale pour la démocratisation et la revitalisation de la société civile arabe. Il comprend une série de réunions de la société civile prévus à des moments stratégiques en relation avec les Sommets de la Ligue Arabe. Les membres exécutifs du REMDH Bahey El Din Hassan, Kamel Jendoubi et Driss El Yazami sont membres du groupe de travail préparatoire.

Une réunion importante dans ce contexte a été la conférence sur la Charte Arabe des Droits de l'Homme tenue du 10 au 12 juin 2003 à Beyrouth au Liban, à laquelle les membres du REMDH Kamel Jendoubi, Aktham Naisse, Abdel Hussain Shaban, Raji Sourani, Abdelaziz Bennani, Amina Lemrini, Mokhtar Trifi, Wadih Al Asmar, Khemais Ksila ont participé ainsi que Essam Hassan et Ahmad Fathi Adel Hadi. La conférence, organisée par l'Institut du Caire pour l' Etudes des Droits de l'Homme (CIHRS) et « Adl », en coordination étroite avec le REMDH et la FIDH, a publié une déclaration importante qui est disponible au CIHRS et au REMDH. Une deuxième réunion importante a eu lieu en France sur « les manières pratiques de réformer le discours religieux », une réunion spéciale de consultants organisée par le CIHRS en coopération avec la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) et le REMDH. La réunion a publié une déclaration intitulée « Pas de nouveau discours religieux sans réforme politique complète ».

* Marc Schade-Poulsen au nom du REMDH a participé à une réunion de lancement de la Plateforme EuroMed de la Jeunesse à Malte du 17 au 21 septembre 2003. En dehors de la partie formelle, l'évènement de lancement comprenait une foire d'information sur les organisations présentes, informations sur la Plateforme de la Jeunesse et pratiques utiles dans le Programme Jeunesse EuroMed. La Plateforme de la Jeunesse est un programme EuroMed commissionné au gouvernement de Malte et coordonné par la Plateforme Euro-Méditerranéenne de la Jeunesse à Malte.

6. DIALOGUE AVEC LES GOUVERNEMENTS

Plan d'Action

Le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme cherchera à promouvoir l'établissement de dialogues sur les droits de l'Homme dans le plus grand nombre de secteurs possible dans le cadre du processus de Barcelone. Dans cette optique, le REMDH va assister les membres du réseau à créer des dialogues au niveau national, et va utiliser la dimension internationale du réseau pour s'engager dans des dialogues avec les gouvernements en supplément ou alternativement à un dialogue uniquement domestique. Avant la 5^{ème} assemblée générale, il produira un document évaluant les résultats des initiatives à ce niveau afin de stimuler des discussions sur la manière d'avancer dans ce domaine. Concernant le dialogue mené par les membres du réseau, il va élaborer des outils comprenant de bons exemples et méthodologies qui tiennent compte des différentes traditions religieuses et culturelles et des différentes approches aux dialogues.

Adopté à la réunion du CE à Istanbul à la suite de la réunion de l'AG à Athènes.

Dialogue avec les gouvernements

Doit être incorporé aux stratégies thématiques et par pays du REMDH.

7. LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET D'EXPRESSION ET LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

Avant la réunion de l'AG à Marseille, le travail du REMDH sur les défenseurs des droits de l'Homme, la liberté d'association et d'expression s'était concentré sur l'établissement d'une Plateforme EuroMed pour traiter de la question de la liberté d'association. De plus, le REMDH est intervenu à plusieurs occasions dans des affaires individuelles et collectives, et a largement coopéré avec les institutions nationales et internationales pour les droits de l'Homme.

Le REMDH n'a pas encore établi de travail systématique au niveau régional sur la liberté d'association avec les membres. Néanmoins, le Réseau a renforcé son travail en élargissant ses alliances sur les questions de libertés publiques par le biais du travail sur la réforme des Forums Civils (voir plus haut) et en promouvant l'établissement de la Fondation EuroMed pour les Droits de l'Homme.

a. Coopération avec les ONG internationales

Plan d'Action

- Le REMDH va appeler les ONG internationale majeures dans le domaine des droits de l'Homme travaillant dans la région à tenir une réunion annuelle pour discuter de comment améliorer les activités de coordination, ainsi que des priorités pour le travail dans la région. Par ailleurs, il va poursuivre sa pratique de coopérer avec les organisations internationales et ses membres pour l'envoi de missions dans les procès clés et au niveau des appels urgents.
- Le REMDH va finaliser une proposition de statuts pour la Fondation avant la 5ème Assemblée Générale, comprenant la proposition d'affecter les cotisations des membres du REMDH à la fondation.
- Le REMDH va encourager les organisations membres et partenaires à diriger un séminaire/atelier dans le but d'établir un réseau EuroMed.
- En guise de suivi du séminaire de Casablanca sur la Liberté d'Association, le REMDH va demander la tenue d'une réunion des participants clés afin de garantir la mise en oeuvre des recommandations du séminaire.
- Le REMDH va promouvoir l'idée d'organiser un séminaire sur la liberté d'expression dans la région Euro-Méditerranéenne afin d'établir une plateforme et un programme de travail dans ce domaine.

Adopté à la réunion du CE à Istanbul à la suite de la réunion de l'AG à Athènes

Objectif Général

Respect en théorie et en pratique du PIDCP et de la Déclaration sur les Défenseurs des Droits de l'Homme.

Objectif à mi parcours

Augmenter la capacité financière des ONG à entreprendre des actions locales et régionales efficaces afin de promouvoir les libertés publiques.

Réalisé

- Une proposition finale pour l'établissement d'une Fondation EuroMed pour les Droits de l'Homme
- Un document d'orientation politique pour travailler sur la liberté d'association est établie.
- Le REMDH consulte régulièrement les ONG internationales
- Le REMDH répond régulièrement aux membres quand ils font l'objet d'attaques.
- Le REMDH surveille les procès de manière irrégulière
- Le REMDH s'occupe des questions de protection des défenseurs, de la liberté d'expression et d'association de manières irrégulière
- Le REMDH a établi de larges alliances avec d'autres réseaux EuroMed sur la question des libertés publiques.

Non réalisé

- L'établissement d'une Fondation pour les Droits de l'Homme
- Un travail systématique sur la liberté d'expression et d'association et sur la surveillance des procès.

La Fondation EuroMed pour les Défenseurs des Droits de l'Homme

En novembre 2001, le REMDH a finalisé une proposition d'étude sur la faisabilité de l'établissement d'une Fondation EuroMed pour les Droits de l'Homme. Le projet était financé par DANIDA et mis en oeuvre de mai à juillet 2002 par deux consultants, Jacob Gammelgaard (Ruleoflaw Consult) et Khémis Chammari (consultant expert et membre individuel du REMDH) avec l'assistance du Secrétariat du REMDH.

Les consultants se sont réunis initialement à Copenhague le 14 mai 2002. Puis à l'AG, la question de la Fondation Euro-Méditerranéenne pour les Droits de l'Homme a été abordée dans un des ateliers et les consultants ont mené des entrevues avec les membres du REMDH. Sur ce, les consultants ont menés des visites sur le terrain dans des pays de la région, et ont conclu par une réunion à Copenhague le 15 août 2002 avec un représentant de DANIDA, Kamel Jendoubi et Marc Schade-Poulsen.

L'étude sur la faisabilité a été finalisée en octobre 2002, recommandant l'établissement d'une Fondation. DANIDA a approuvé le rapport en octobre 2002 en considérant que les consultants avaient rempli leur tâche. Parallèlement, le Comité Exécutif du REMDH a validé le rapport lors de sa réunion à Istanbul les 5 et 6 octobre 2002 et a confirmé qu'il était prêt à assumer la tâche d'établir la Fondation. Il a nommé Kamel Jendoubi comme rapporteur responsable du suivi de la réunion du CE et de préparer un plan d'action et un calendrier pour l'établissement de la Fondation. Un calendrier pour l'établissement de la Fondation a été préparé et un expert en droit des fondations et des associations M. Eskil Trolle (Bech-Bruun et Dragsted) a accepté de préparer la rédaction des statuts de la Fondation en attendant la réponse détaillée de DANIDA à l'étude.

Le REMDH, représenté par Marc Schade-Poulsen, a rencontré le Ministre Danois des Affaires Etrangères le 27 janvier pour parler de l'établissement d'une Fondation Euro-Méditerranéenne pour les Droits de l'Homme, après quoi une proposition pour les statuts, le mandat et les principes pour identifier une assemblée constituante de la Fondation ont été convenus par le CE à Florence. Puis, à sa réunion à Belfast, le Comité Exécutif du REMDH a finalisé une proposition de mandat et statuts d'une Fondation Euro-Méditerranéenne pour les Droits de l'Homme qui doit être transmise aux membres du REMDH pour discussion et le Ministère Danois des Affaires Etrangères a accepté la proposition de projet et est d'accord pour financer 1/3 du budget de la fondation la première année.

Depuis, des réunions se sont tenues pour rassembler le capital nécessaire et identifier des membres du Conseil d'Administration de la Fondation. Le mandat et les statuts de la Fondation sont joints en annexe à ce rapport pour discussion et approbation à l'Assemblée Générale à Malte.

b. Autres initiatives

* A la suite d'une forte demande pour la Déclaration de Casablanca d'octobre 2000 sur la Liberté d'Association dans la région Euro-Méditerranéenne, le REMDH a décidé de sortir une réimpression en juin 2002.

* Du 18 au 21 septembre 2002 en Crète, le REMDH, représenté par Marit Floe Joergensen, a participé à une retraite organisée par l'Académie Orthodoxe de Crète en coopération avec la Fondation Martin Ennals. La retraite a rassemblé environ quarante représentants qui ont évalué les conséquences, défis et nouvelles opportunités pour les défenseurs des droits de l'Homme après le 11 septembre. Le document final de la retraite est disponible au Secrétariat du REMDH.

* D'autres actions liées à la liberté d'association, la liberté d'expression et les défenseurs des droits de l'Homme sont retracés ci-dessous dans les questions par pays.

8. JUSTICE

A la réunion du CE à Madrid en 2001, le CE a approuvé une proposition d'établir un groupe de travail sur la justice qui s'est réuni par la suite à Bruxelles le 7 janvier 2002. A la réunion de Bruxelles il a été décidé de développer un document conceptuel qui sera présenté à l'Assemblée Générale, pour suivre le travail de l'UE en matière d'affaires Intérieures et de Justice et pour poursuivre la diffusion des recommandations de la conférence EuroMed d'Uppsala de 2001 sur l'Accès à la Justice. Il a aussi été décidé de préparer un rapport d'étude sur la justice dans la région Euro-Méditerranéenne, qui devrait être suivi d'un séminaire. Le document conceptuel a été présenté à l'atelier sur la justice à l'AG d'Athènes et le rapport de la conférence sur "l'accès égal à la justice dans la région Euro-Méditerranéenne" a été publié un mois plus tôt et distribué à l'AG. Les participants sont tombés d'accord sur la priorité de retracer la situation de la justice dans la région et de poursuivre avec un séminaire régional se concentrant sur les actions futures (c'est-à-dire en utilisant le même format que le travail du REMDH sur le droit des femmes).

Plan d'Action

Afin d'amorcer une dynamique dans le domaine de la justice, le REMDH va promouvoir l'idée parmi ses membres de renforcer les efforts de surveillance des procès au niveau local et de renforcer les centres de conseils juridiques; de soutenir un dialogue accru entre le Nord, le Sud et l'Est de la Méditerranée sur la manière d'avancer vers des standards communs dans la région. Il va collaborer avec les gouvernements danois, finlandais et suédois pour l'organisation d'une conférence régionale en avril 2001 sur l'accès égal à la justice afin d'observer les progrès dans ce domaine; d'arriver à un accord sur les standards communs et les changements nécessaires; de discuter des méthodologies et mécanismes pour la promotion d'un accès égal à la justice au sein du processus de Barcelone. Le REMDH va établir un groupe de travail pour soutenir les organisateurs de la conférence et le comité de suivi.

Adopté à la réunion du CE à Istanbul à la suite de la réunion de l'AG à Athènes

Objectif général

Gouvernance selon les principes de l'état de droit, indépendance complète de la justice et égal accès à la justice du peuple. Ceci comprend l'adoption d'un plan d'action par le PEM pour la promotion d'une justice indépendante. Etablissement de centres de conseils juridiques par les ONG de droits de l'Homme dans tous les pays EuroMed. Etablissement d'un réseau EuroMed de surveillance de Procès Equitable.

Objectif à mi-parcours.

Etablir et promouvoir un rapport sur le pouvoir judiciaire dans la Méditerranée et un plan d'action pour promouvoir l'état de droit dans le contexte du PEM.

Réalisé

- Rapport de la Conférence sur l'Accès à la Justice publié.
- Programme initial du REMDH sur la justice adopté à la suite de la réunion du groupe de travail de Bruxelles en 2002 et de la réunion de l'AG d'Athènes.
- Groupe de Travail sur la Justice établi.
- Financement obtenu pour le rapport et le séminaire régional.
- Projet de recherche en cours.

Non réalisé

- Rapport final et séminaire sur la justice
- Futur plan d'action y compris pour les centres de conseils juridiques et les réseaux de surveillance des procès.

Au cours de l'automne le REMDH a eu des réunions et des contacts réguliers avec SIDA qui ont débouché sur un soutien financier pour son programme sur la justice.

Un groupe de travail du REMDH sur la justice s'est réuni les 9 et 10 mai 2003 à Paris, généreusement hébergé par Penal Reform International. La priorité de la réunion était d'établir les thèmes principaux et les termes de références pour un rapport sur l'état de la justice dans la région Euro-Méditerranéenne qui a pour but d'évaluer la relation entre le pouvoir judiciaire, l'accès à la justice et la démocratie et les conditions pour l'émergence d'un pouvoir judiciaire indépendant dans la Méditerranée. Cette évaluation devrait servir à réaliser l'objectif général de ce rapport, qui est de renforcer et d'octroyer des droits à la société civile au sens large pour qu'elle puisse agir dans le domaine de la justice et de faire des recommandations

au PEM sur la manière de soutenir ce processus. Les grandes lignes de ce rapport ont été convenues et il se concentrera sur 6 points : 1. perspective générale, 2. organisation de la justice au sein de l'état, 3. le fonctionnement du pouvoir judiciaire y compris le statut des magistrats, 4. Procès équitable et 5. Accès à la justice. Il a été décidé de lancer le processus de recherche pour le rapport immédiatement.

A la suite du récent harcèlement de juges et avocats en Tunisie, le groupe a décidé d'envoyer une lettre de soutien au président du Barreau Tunisien, ainsi qu'une lettre exprimant de profondes préoccupations au Président de la République de Tunisie.

Les participants à la réunion du Groupe de Travail sur la Justice étaient: M. Hassan Jabareen (Adalah); M. Ignazio Juan Patrone (MEDEL, Italie); Mme. Marie Anne Swartenbroekx, (MEDEL, Belgique); Mme. Jennifer Geen (Comité des Droits de l'Homme du Barreau d'Angleterre et du Pays de Galles); M. Adel Abdelatif (Programme de Bonne Gouvernance pour le Monde Arabe, PNUD); Abdelaziz Bennani (REMDH); M. Marc Schade-Poulsen (Secrétariat du REMDH); M. Mostafa Bouchachi (Ligue Algérienne des Droits de l'Homme); M. Georges Assaf (Institut des Droits de l'Homme, Association du Barreau de Beyrouth); M. Per Stadig, (CIJ Suède et membre individuel du REMDH); M. Awad EL Mur (Conseiller, Egypte); Mme Anna Bozzo (Membre individuel du REMDH); M. Ahmed Othmani (Penal Reform International); Mme. Dalila Romdhane (Penal Reform International); M. Nejjib Hosni (CNLT); M. Mohammed Mouaqit (Professeur, Maroc); et Mme. Line Gamrath Rasmussen (Secrétariat du REMDH).

Peu après la réunion, le REMDH a commissionné deux chercheurs, le Professeur Mohamed Mouaqit et la Consultante Juridique en Droits de l'Homme Sian Lewis-Anthony, pour rédiger le rapport sur l'état de la justice dans la région Euro-Méditerranéenne. L'équipe de recherche a rencontré Marc Schade-Poulsen à Copenhague le 6 juin 2003. Les 3 et 4 juillet 2003 à Bruxelles, en préparation du rapport, Sian Lewis-Anthony et Sandrine Grenier ont rencontré plusieurs représentants d'institutions européennes s'occupant de questions politiques et des programmes de l'UE sur la justice dans la région.

Des questionnaires sont entrain d'être envoyés à plusieurs personnes de référence dans la région pour aider les chercheurs dans leurs analyses. George Assaf (Liban), Mustapha Bouchachi (Algérie), Negad El Borai (Egypte), et Rina Rosenberg (Israël) sont parmi les personnes de référence qui contribuent à ce rapport. On projette de tenir une réunion du groupe de travail du REMDH sur la justice en décembre pour faire le suivi des questionnaires, faire de plus amples contributions au rapport et identifier les participants à un séminaire régionale début 2004.

9. LES DROITS DE LA FEMME

Les droits de la femme ont été débattus de manière récurrente aux Assemblées Générales du REMDH et des membres ont proposé d'établir un groupe de travail sur les droits de la femme sous l'égide du REMDH. D'autres ont ressenti que le défi majeur reposait dans l'intégration des questions relatives aux droits de la femme dans toutes les activités en matière de droits de l'Homme et dans le besoin d'éviter de les confiner à une sphère séparée. Néanmoins, il a été convenu que le premier pas devrait être l'identification des questions prioritaires, des activités en cours et des réseaux et organisations existantes travaillant dans le domaine des droits de la femme dans la région EuroMed. Ainsi, on s'accorde à dire que le REMDH doit identifier la valeur ajoutée qu'il pourrait apporter aux travaux en cours.

Plan d'Action

Le REMDH va baser ses travaux futurs sur les résultats de la conférence sur les droits de la femme qu'il prévoit de tenir avec la FIDH dans le but de passer en revue l'état actuel des violations des droits de la femme (institutionnelles, sociales et domestiques), évaluer les politiques du gouvernement visant à diminuer les discriminations contre les femmes, évaluer les problèmes majeurs que rencontrent les femmes en matière de migration et d'asile, rédiger des recommandations pour le Partenariat Euro-Méditerranéen.

Adopté à la réunion du CE à Istanbul à la suite de la réunion de l'AG à Athènes

Objectif général

Ratification sans réserve de la CEDF par tous les gouvernements du PEM et adoption de plans d'action pour la promotion de droits égaux pour la femme.

Objectif à mi parcours

Etablissement de lignes budgétaires spécifiques pour les projets relatifs aux droits de la femme et pour le développement du réseau EuroMed. Intégration des questions relatives aux droits de la femme dans le plan d'action du REMDH. Adhésion de groupes de défense des droits de la femme au REMDH et augmentation du nombre de femme dans le CE.

Réalisé

- Publication d'un rapport sur les droits de la femme
- Séminaire régional sur les droits de la femme
- Lancement d'un rapport et réunion du groupe de suivi sur les droits de la femme
- Recommandations du rapport inclus dans le rapport du Parlement Européen
- Financement spécifique de l'IEDDH pour les réseaux de femmes sous régionaux
- Cours d'été EDH comprend les droits de la femme

Non réalisé

- Plan d'action pour le suivi du rapport

En conséquence, un projet a été élaboré pour établir un rapport sur la situation des droits de la femme dans la région et sur le rôle du processus de Barcelone à cet égard, et, sur la base du rapport, pour organiser un séminaire qui coïncide avec la 5ème Assemblée Générale du REMDH. Le projet a été mis en œuvre depuis début 2002 par une équipe de recherche composée de Rabea Naciri (Maroc) et Isis Nusair (Palestine) avec le soutien de la Fondation Heinrich Boell. Leur rapport préliminaire "Droits de la Femme dans la Région Euro-Méditerranéenne: Quel Partenariat ?", identifiant et retraçant les problèmes clés et les initiatives existantes ainsi que faisant une liste de recommandations pour une promotion plus étendue des droits de la femme dans le processus de Barcelone, a été transmis aux participants du séminaire d'un jour sur les droits de la femme à Athènes le 13 juin 2002. Le but de ce séminaire était de discuter du rapport et de ce fait susciter un débat sur la manière d'améliorer les questions relatives aux droits de la femme dans le cadre du Partenariat Euro-Méditerranéen. Des experts en matière de droits de la femme et des représentants d'organisations et de réseau de droits de la femme étaient invités ainsi que des membres du REMDH.

Le rapport a été par ailleurs examiné aux réunions du groupe de travail du REMDH sur l'éducation aux droits de l'Homme à Malte du 25 au 27 octobre 2002 et à Rome du 21 au 23 février 2003 et des suggestions ont été faites sur la manière d'utiliser le rapport dans l'éducation aux droits de l'Homme. A la suite de ça une invitation à concevoir la couverture du rapport ainsi qu'un poster a été mise sur le site internet en décembre.

Avec le titre « Intégrer les Droits de la Femme de la Région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord dans le Partenariat Euro-Méditerranéen » le rapport a été finalisé par les auteurs, en incorporant les commentaires précieux du séminaire d'Athènes et la version anglaise a été sortie le 5 juin 2003.

Le rapport a été présenté au Comité des droits de la Femme du Parlement Européen le 10 juin 2003. Le 11 juin, le REMDH a organisé une table ronde avec les membres du REMDH spécialisés sur les droits de la femme dans la région MOAN, des organisations internationales, des personnes de références, ainsi que des représentants des institutions de l'UE. Le but de la table ronde était de discuter de la manière de mettre en œuvre les recommandations du rapport sur les droits de la femme, en particulier par les institutions de l'UE, et de la manière dont les défenseurs des droits de l'Homme et de la femme et le REMDH peuvent renforcer les activités en matière de droits de la femme au sein du Partenariat Euro-Méditerranéen. Les membres du Réseau présents à la réunion étaient : Rabea Naciri (ADFM), Alya Cherif Chammari (Maghreb Egalité 95), Jean Gallagher, 80:20 Educating and Acting for a Better World (Eduquer et Agir pour un monde Meilleur); Driss El-Yazami (REMDH/FIDH); Marit Floe Joergensen, Sandrine Grenier et Line Gamrath Rasmussen (toutes du Secrétariat du REMDH).

La recommandation première a été de lancer le rapport aux réunions sous régionales et d'améliorer les moyens des membres d'agir sur les mécanismes du PEM. Le REMDH considère actuellement la possibilité de co-organiser les réunions sous-régionales suggérées.

* Le REMDH, représenté par Sandrine Grenier, a participé le 25 mars 2003 à une réunion informelle organisée par la Fondation Heinrich Boell avec les représentants des institutions de l'UE sur la mise en oeuvre du programme régional de l'UE pour Améliorer le Rôle de la Femme dans la Vie Economique

10. MIGRANTS, DEMANDEURS D'ASILE ET ECHANGE HUMAIN

Les travaux du REMDH en matière de migrants, de demandeurs d'asile et d'échange humain se sont concentrés avant tout dans un projet de conférence. A la suite des ateliers de la réunion de l'AG sur la migration et les réfugiés à Marseille en 2000, le CE a consenti à l'organisation d'un séminaire afin de faire le bilan du travail accompli et de voir quel rôle le REMDH devrait jouer. La conférence a eu lieu les 18 et 19 janvier 2002 à Trieste, sous le Haut Patronage du Ministère Italien des Affaires Etrangères (et aussi en coopération avec l'Institut MEDA à Trieste)⁶. La conférence a produit un rapport qui est disponible sur le site internet du REMDH mais qui n'est pas parvenu à rassembler la synergie nécessaire pour des activités de suivi (voir le rapport d'activité de la réunion de l'AG à Athènes). Néanmoins, le REMDH poursuit ses efforts d'amélioration des ses activités dans ce domaine.

Plan d'Action

Le REMDH va organiser un atelier avec la participation d'organisations membres, d'experts et de représentants d'autres organisations appropriées avec pour mandat de rédiger un programme pour: faire un suivi du plan d'action sur la Maroc dans le domaine de la migration du Comité des Représentants de l'UE; Acquérir une connaissance détaillée de la situation des migrants et de la protection des réfugiés dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, y compris des accords de réadmission entre l'UE et ses Partenaires Méditerranéens; Discuter et identifier les besoins de renforcer la coopération régionale entre les organisations de droits de l'Homme, les organisations de réfugiés, les organisations de migrants et les organisations de lutte contre le racisme, en particulier sur la question des migrants sans papiers.

⁶ Les membres du REMDH présents étaient: Ghassan Abdallah (PHRO), Mourad Allal (Forum des Citoyens de la Méditerranée), Nabil Azouz (FCTR), Abdelaziz Bennani (EC), Said El Bikri (OMDH), Anna Bozzo (membre individuel), Nazmi Gür (EC, IHD), Christopher Hein ((CIR)), et d'autres employés du CIR, Kamel Jendoubi (EC, CRLDHT), Angeliki Kotsantoni (GHM), Omar Mestiri (CNLT), Yousri Mustafa (CIHRS), Dominique Noguères (LDH), Eva Norstroem (EC; SRC), Theocharis Papamargaris (GCIDS), Philip Rudge (membre individuel), Samira Trad (membre individuel), Driss El Yazami (EC, LDH), Ali Zeidan (LLHR). Sandrine Grenier et Marc Schade-Poulsen (Secrétariat du REMDH).

Adopté par le CE à Istanbul

Objectif général

Ratification complète et intégration dans la législation et la pratique par les états membres des Conventions de Genève de 1954 et du Protocole de 1967, et de la Convention internationale sur la Protection des Droits des Travailleurs Migrants et des Membres de Leurs Familles. Mise en œuvre de programmes anti-discriminatoires actifs et complets. La liberté de mouvement dans la région.

Objectif à mi parcours

Etablissement d'un rapport et études de cas sur les droits des migrants et des réfugiés dans la Méditerranée. Etablissement d'un groupe de travail d'ONG à Bruxelles. Identification de correspondants dans la région. Etablissement du groupe de travail/de coordination REMDH.

Réalisé

- Le REMDH a organisé une conférence sur la stratégie et la méthodologie à Trieste en 2002.
- Une Plateforme de travail a été établie
- Des missions en Israël et en Espagne ont été accomplies

Non réalisé

- Pas de groupe de travail établi
- Pas encore d'activités systématiques amorcées

* Sur la base des conclusions de la conférence de Trieste, un atelier sur les migrants et les réfugiés s'est tenu pendant l'AG. Il abordé la question de l'établissement d'un groupe de travail sous les auspices du REMDH sur cette question ainsi qu'un rapport retraçant la situation actuelle des réfugiés et des demandeurs d'asile dans la région (en utilisant le même format que le rapport du REMDH sur le droits des femmes). A cette même occasion le REMDH a publié un communiqué de presse exprimant sa grande préoccupation au vu des violations graves et fréquentes des droits de milliers de demandeurs d'asile potentiels ou de migrants sans papiers vivants en Grèce et qui sont détenus en attente d'expulsion judiciaire ou administrative.

L'Atelier d'Athènes a été suivi d'une réunion sur la migration, les réfugiés et les demandeurs d'asile avec la participation de Driss El Yazami (CE, LDH) Eva Norstroem (CE, SRC), Theocharis Papamargaris (GCIDS), Sandrine Grenier et Marc Schade-Poulsen (Secrétariat du REMDH), à Copenhague le 29 août 2002. Le groupe a identifié les questions prioritaires sur la base des recommandations du groupe de travail à l'AG d'Athènes qui comprennent l'établissement d'un rapport général sur les questions relatives aux migrants et aux réfugiés autour de la Méditerranée, des rapports par pays sur des cas spécifiques, l'identification de correspondants dans les pays méditerranéens et l'établissement d'un petit groupe d'ONG à Bruxelles. Enfin, il a discuté des moyens d'assurer le financement des projets.

Par la suite, Driss El Yazami (CE, LDH), Theocharis Papamargaris (GCIDS) et Marc Schade-Poulsen (REMDH), ont rencontré des hauts représentants de l'Institut Grec sur les Politiques de Migration (IPM) nouvellement établi à Athènes le 19 décembre 2002 pour explorer des possibilités de coopération et d'échange. L'IPM a proposé de coopérer sur une base structurée une fois l'institut opérationnel. Depuis, des procédures internes au sein de l'Institut ont entravé les progrès dans ce domaine.

* Du 13 au 17 juillet 2002, le REMDH a envoyé Smaïn Laacher (sociologue), en mission d'enquête à Séville, en Espagne, pour observer la situation sociale et légale des immigrants sans papiers qui occupaient une partie de l'Université Pable de Olavida à Seville.

* Du 7 au 12 décembre 2002, le REMDH, en coopération avec la FIDH, a envoyé une mission d'enquête en Israël composée de M. Michel Ellman (juriste, conseil international de la FIDH) et M. Smaïn Laacher. La mission a recueilli des informations sur la politique du gouvernement israélien en matière de trafic de travailleurs en Israël afin de déterminer si la politique et la pratique est en conformité avec les obligations d'Israël au regard de l'OIT et des conventions de l'ONU applicables et de son engagement en faveur des standards internationaux de droits de l'Homme dans la Déclaration de Barcelone. A la source de la mission était l'information qu'Israël est sur le point d'expulser environ 50,000 travailleurs migrants.

Le rapport de la mission d'enquête conjointe FIDH-REMDH en Israël a été publié en août et Septembre 2003 et a été intitulé Les Travailleurs Migrants en Israël : Une Forme Contemporaine d'Esclavage – une publication conjointe FIDH-REMDH.

* Le REMDH a signé un appel d'ONG pour le soutien de la ratification universelle de la Convention de l'ONU sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

11. L'EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME

L'éducation aux droits de l'Homme (EDH) a été à l'ordre du jour de chaque Assemblée Générale du REMDH et a engendré le premier groupe de travail au sein du REMDH. Les activités EDH au nom du REMDH se sont ensuite principalement déroulées dans le cadre de ce groupe (GT EDH) pour le suivi de la politique et des recommandations adoptées par la réunion de l'AG.

Plan d'Action

Le REMDH va bâtir sur les résultats de l'atelier Bray sur l'éducation aux droits de l'Homme et va prêter attention au besoin de former ses membres à l'éducation aux droits de l'Homme pour garantir le développement de nouvelles générations de défenseurs des droits de l'Homme. En particulier, il va rédiger une Déclaration du REMDH sur l'Education aux Droits de l'Homme ; faire le bilan des activités et approches actuelles en matière d'EDH dans les pays représentés dans le Réseau ; élaborer et publier une liste annotée de sites internet relatifs aux droits de l'Homme ; développer un site du REMDH avec un contenu EDH effectif pour différents groupements etc. ; organiser des cours d'été annuels ou biannuels ; commissionner un recueil de documents et d'écrits clés dans le domaine des droits de l'Homme ; explorer les possibilités d'augmenter le nombre de programmes de formation dans un contexte Euro-Méditerranéen pour les nouvelles générations de militants des droits de l'Homme.

Adopté par le CE à Istanbul

Objectif général

Promotion de l'éducation aux droits de l'Homme en tant que partie intégrante des programmes scolaires et de droits de l'Homme dans la région Euro-Méditerranéenne. Ceci comprend une éducation appropriée des nouvelles générations de militants des droits de l'Homme aux valeurs et standards des droits de l'Homme. S'assurer que l'éducation aux droits de l'Homme est une partie intégrante des programmes mis en œuvre dans le contexte du processus de Barcelone, en particulier les programmes pour la jeunesse et les écoles, les programmes visant les représentants de la loi, le pouvoir judiciaire, les diplomates et les journalistes.

Objectif à mi parcours

Etablir des cours d'été de droits de l'Homme réguliers ; établir un site Web éducatif ; poursuivre la production d'un recueil de texte EuroMed sur les droits de l'Homme ; développer un document de politique pour le PEM.

Réalisé

- La tenue de réunions régulières du groupe de travail
- Document cadre établi
- Traduction du recueil de droits de l'Homme en arabe finalisée;
- Page de garde du site internet éducatif construite.
- Cours d'été sur l'EDH mis en place avec succès
- Production d'une série de photos sur les réfugiés palestiniens au Liban en cours de réalisation
- Document conceptuel sur l'EDH publié

Non réalisé

- Site internet EDH
- Publication d'un recueil sur les droits de l'Homme

* Du 25 au 27 octobre 2002, le groupe de travail sur l'éducation et la formation aux droits de l'Homme s'est réuni à Malte, avec la participation de Ruth Farrugia (Master Méditerranéen, Faculté de Droit, Université de Malte), Abdelmonim El Gak (CIHRS), Omar Grech (Académie d'Etudes Diplomatiques, Université de Malte), Antonia Papadopoulou (Moniteur Helsinki Grec), Colm Regan (CE, (80:20 Ireland), Natasha Shawarib; (Sisterhood is Global, SIGI- Jordanie), Antonio Stango, (Comité

Helsinki italien) et Marit Floe Joergensen (Secrétariat du REMDH). Il a été décidé d'ouvrir un concours pour la conception d'une couverture ou d'un poster du REMDH pour le rapport sur les droits de la femme et de constituer une documentation sur les droits de l'Homme ainsi qu'une série de photos sur Sabra et Shatilla. Le groupe a avalisé le document de base sur l'EDH, qui a été par la suite présenté au Comité Exécutif. Le groupe a aussi abordé la tenue du premier cours d'été EDH du REMDH en septembre 2003 et la préparation en cours du Recueil de Droits de l'Homme par Wa'el Kheir.

La réunion suivante du groupe de travail EDH s'est tenue à Rome du 21 au 23 février 2003 avec la participation de Diego Bang (Institut Danois des Droits de l'Homme), Abdelbasset Ben Hassan (Institut Arabe des Droits de l'Homme, Tunisie), Ruth Farrugia, Omar Grech, Lina Osseiran (Fondation pour les Droits Humains et Humanitaires au Liban), Antonia Papadopolou, Colm Regan, Nadia Sebti (Centre de Documentation, Recherche et Formation, Maroc), Natasha Shawarib, Antonio Stango et Marit Floe Jorgensen. Les membres du groupe ont donné des interviews à la Radio Vatican et ont participé à une réunion publique sur le REMDH, ses travaux sur l'éducation aux droits de l'Homme et sur les droits de l'Homme dans la région Euro-Méditerranéenne. Le groupe a aussi rencontré Anna Bozzo, membre individuel du REMDH, et des étudiants de l'Université Roma III.

A la réunion, le groupe a poursuivi ses discussions sur le recueil de Droits de l'Homme qui a été présenté à la Fondation pour les Droits Humains et Humanitaires au Liban et le Cours d'Eté sur l'éducation aux droits de l'Homme. Il a eu par ailleurs des discussions initiales sur la planification stratégique pour 2004-2008.

Les travaux se sont poursuivis en Tunisie du 16 au 18 mai 2003 avec la participation de Abdelbasset ben Hassan, Ruth Farrugia, Omar Grech, Lina Osseiran, Antonia Papadopolou, Theresia Pedersen (Institut Danois pour les Droits de l'Homme), Colm Regan, Natasha Shawarib, Antonio Stango et Marit Floe Jorgensen.

Le groupe a convenu d'un calendrier pour la publication d'un recueil sur les Droits de l'Homme, sur le programme et les détails pratiques pour le Cours d'été, et des progrès ont été accomplis dans le projet de photos sur les camps de réfugiés de Sabra et Shatilla. Le groupe a aussi abordé les questions des critères pour être membre du groupe de travail EDH, comment promouvoir le rapport sur les droits de la femme dans le travail éducatif, et a convenu d'une version finale d'un document de base sur l'EDH. Le dernier jour le groupe de travail a assisté à une réunion à l'Institut Arabe des Droits de l'Homme sur l'intégration des droits de l'Homme dans les programmes scolaires.

Par la suite, Theresia Pedersen, Natasha Shawarib, et Antonio Stango se sont rendus au Liban du 22 au 28 juillet pour rencontrer des représentants de l'Organisation Palestinienne pour les Droits de l'Homme (OPDH) et d'autres groupes palestiniens qui travaillent sur le jeu de photos sur Sabra et Shatilla. Ils ont aussi rencontré Ruwayda Hajj de la branche libanaise de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme, discutant de la préparation du Cours d'Eté REMDH sur l'EDH ainsi que Zoya Ruhana du Conseil Libanais pour Résister à la Violence contre les Femmes, et Lina Osseiran Beydoun de la Fondation pour les Droits Humains et humanitaires au Liban.

Le premier cours d'été du REMDH sur l'éducation aux droits de l'Homme s'est tenu au Liban du 7 au 12 septembre 2003. 15 participants ont été sélectionnés en majeure partie parmi les membres du REMDH et ont exploré différentes méthodologies pour travailler sur les droits de l'Homme avec les membres du groupe de travail. Colm Regan et John Johnston, (80 :20 Educating and Acting for a Better World), Wa'il Kheir et Lina Oseiran Beydoun, Omar Grech; Abdelmonim Al-Gak, Natasha Shawarib, Antonio Stango, Antonia Papadopolou, Joumana Merii (Women's Democratic Gathering), Sama Aweidah, Centre d'Etudes sur les Femmes, Palestine (et réseau Aisha Network), et Marit Floe Jorgensen ont été les facilitateurs.

Les objectifs du cours d'été étaient: de créer des moyens d'action au sein du REMDH dans l'Education aux Droits de l'Homme; de partager des expérience de travail et du savoir faire ainsi que l'expertise des membres et partenaires du Réseau; d'explorer et discuter du thème clé "Dialogue Interculturel" et ses implications pour l'éducation aux droits de l'Homme ainsi que de faire progresser l'agenda du REMDH sur les droits de l'Homme et en particulier l'agenda du Groupe pour l'Education aux Droits de l'Homme.

Le groupe s'est présenté à travers des créations artistiques le premier jour. Le deuxième jour, les discussions ont portées sur les valeurs des droits de l'Homme et les participants ont reçu les bases philosophiques, historiques religieuses et politiques des droits de l'Homme, à la suite de quoi ils ont examiné la Déclaration Universelle et les Pactes. Le quatrième jour, les droits de la femme ont été utilisés en cas pratique. Le rapport du REMDH sur l'intégration des femmes du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord dans le Partenariat Euro-Méditerranéen a été présenté. Le cinquième jour, les participants des sont divisés en groupes pour visiter le Conseil pour Résister à la Violence contre les Femmes, le Centre de Recherche Pédagogique (qui travaille sur l'intégration des droits de l'Homme dans les programmes scolaires) et l'Organisation Palestinienne pour les Droits de l'Homme (qui travaille sur le jeu de photos). Dans l'après-midi tous sont allés aux camps de réfugiés palestiniens de Sabra et Shatilla. Le dernier jour du cour d'été a été consacré à partager les impressions sur les visites de terrain, à une présentation du travail du REMDH et à une évaluation du Cours d'Eté.

Un rapport du cours d'été va être préparé. Au moment de la finalisation du rapport d'activité, le document conceptuel sur l'EDH et le jeu de photos des camps de réfugiés palestiniens au Liban étaient en cours d'impression.

Pour les autres activités en matière d'EDH dans le cadre du REMDH, veuillez regarder sous Algérie et Syrie ci-dessous.

* Le REMDH a régulièrement recommandé à l'Institut Danois des Droits de l'Homme (DIHR) que les membres du Réseau assistent aux cours de formation biannuels sur les droits de l'Homme du DCHR. Des représentants de la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme, le Comité de Défense des Libertés en Syrie et l'Organisation Palestinienne pour les Droits de l'Homme ont assisté aux cours précédents.

12. AUTO-DETERMINATION ET LES DROITS DES REFUGIES

<p>Plan d'Action Le REMDH va promouvoir une discussion parmi ses membres afin d'aboutir à une stratégie dans ce domaine et afin d'identifier comment il peut contribuer à donner une valeur ajoutée aux activités en cours.</p>
<p>Adopté par le CE à Istanbul Objectif général Fin de l'occupation, application du droit au retour, établissement d'un Etat palestinien démocratique. Ceci implique que l'UE accepte la mise en œuvre des principes de la 4^{ème} Convention de Genève et la mise en application d'actions de protection de la population civile. Objectif à mi parcours Lancement d'une série d'évènements s'adressant au public européen et aux décideurs dans le contexte du processus de Barcelone. Réalisations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenue de trois réunions du groupe de travail • Finalisation de l'étude de faisabilité sur un Tribunal International des Droits de l'Homme sur la Palestine. • Missions en Palestine-Israël de manière irrégulière • Participation active au lobby de Bruxelles • Recrutement d'un coordinateur par intérim responsable de la communication interne, en particulier sur la Palestine. <p>Non réalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuité des réunions des groupes de travail • Action régulière sur la Palestine

Pour les activités, veuillez regarder sous Palestine et Israël.

13. DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

Dans le domaine des droits économiques et sociaux, le REMDH s'est concentré sur la sensibilisation à l'importance d'une approche basée sur les droits pour le développement économique et social au sein du processus de Barcelone et sur le développement des capacités parmi ses propres membres, chez les universitaires et dans les institutions sur l'interrelation et l'interdépendance des droits de l'Homme. Une réalisation majeure a été un séminaire de formation sur les implications des programmes de financement MEDA qui s'est tenu en novembre 2001 et le rapport sur la même question (voir plus haut).

Plan d'Action Le REMDH va organiser un séminaire de formation pour ses membres sur le chapitre économique de la Déclaration de Barcelone, ses fondements idéologiques et sa relation avec la dimension droits de l'Homme du processus de Barcelone.
Adopté par le CE à Istanbul Objectif général Les droits économiques sociaux et culturels sont activement intégrés dans la protection et la promotion générale des droits de l'Homme. Ceci comprend la prise en compte complète de l'intégration des droits de l'Homme par les programmes MEDA et BEI et dans d'autres initiatives visant à créer prospérité et développement (y compris des initiatives concernant les zones de libre échange). Objectif à mi parcours Voir sous mécanismes. Réalisé <ul style="list-style-type: none">• Séminaire de formation et lancement du rapport sur les programmes MEDA réussis.• Préparation d'un atelier sur les droits économiques, sociaux et culturels à la Conférence EUI Méditerranée en avril 2004. Non réalisé <ul style="list-style-type: none">• Travail systématique dans ce domaine

Le rapport sur les implications pour les droits de l'Homme des programmes MEDA a été publié et est sorti en anglais le 22 octobre 2002, en français le 13 novembre 2002 alors que la version arabe a été finalisée en mars 2003. Le reste de l'année le REMDH a fait le suivi du rapport dans les institutions européennes où il a engendré de larges débats. En conséquence, le REMDH a été invité par la Commission Européenne pour discuter du rapport MEDA le 3 février 2003. Environ 15 représentants de la DG Relex et d'EuropAid ont participé à la réunion. La Commission a consenti à prendre en compte les recommandations du rapport dans son travail et de suivre l'application des recommandations avec le Réseau, en particulier concernant le développement d'une méthodologie pour intégrer et amorcer une étude pilote. Le EMHRN était représenté par Abdelaziz Bennani, Kamel Jendoubi, Marc Schade-Poulsen et Sandrine Grenier. Iain Byrne et Charles Shamas, auteurs du rapport, ont aussi pris part à la réunion.

Parallèlement, le REMDH a exploré la possibilité d'organiser un atelier sur les droits économiques et sociaux dans la région Méditerranéenne en coopération avec le Programme Méditerranée de l'institut Universitaire Européen à Florence à l'occasion de la 5ème conférence Méditerranéenne de l'institut Universitaire de Florence, Printemps 2004.

L'objet de l'atelier serait de réunir d'éminents chercheurs sur la relation entre droits économiques, sociaux, politiques et civils et sur la Méditerranée, et un groupe de militants droits de l'Homme parmi les membres du REMDH pour discuter des méthodologies et perspectives dans ce domaine, notamment afin de renforcer les capacités en matière de droits de l'Homme au moment de la mise en place de la zone de libre échange EuroMed. Adel Abdelatif, Coordinateur du Programme de Bonne Gouvernance Arabe du PNUD à Beyrouth et Ivan Martin, Professeur Associé à l'Université Carlos III à Madrid ont accepté de travailler comme directeurs scientifiques de l'atelier en coopération avec le REMDH.

Un appel à des résumés a été lancé en août 2003 sur les sites internet du REMDH et du EUI et au moment de la finalisation de ce rapport les perspectives d'un bon atelier étaient prometteuses.

14. LES DROITS DE L'HOMME, LA GUERRE CONTRE LE TERRORISME ET LA LEGITIMITE INTERNATIONALE

A la suite des évènements du 11 septembre il est de première importance de soulever la question de la relation entre la lutte contre le terrorisme, les droits de l'Homme et la légitimité internationale. La question a été décisive pour les droits de l'Homme dans la région EuroMed et ce problème se retrouve dans toutes les priorités du REMDH. Malgré la nature omniprésente de la question ce rapport a choisi de souligner certaines activités dans ce chapitre séparé.

La 5ème réunion de l'AG du REMDH à Athènes était en elle-même un moment où la question des droits de l'Homme et du terrorisme a été soulignée, et s'est tenue à la suite d'un symposium sur *les droits de l'Homme et le terrorisme*, organisé par l'Institut du Caire pour l'Etude des Droits de l'Homme (CIHRS) au Caire les 27 et 28 janvier 2002 en partenariat avec le REMDH et la FIDH (veuillez consulter le rapport de la réunion de l'AG).

Après la réunion de l'AG à Athènes, le REMDH, le CIHRS et la FIDH ont exploré la possibilité de suivre l'évolution de la question. Le REMDH, représenté par Colm Regan, a eu plusieurs réunions avec des organisations internationales afin de lancer une réunion internationale sur les droits de l'Homme après le 11 septembre à Londres en décembre 2002, mais la réunion a été reportée en attendant les ressources financières et humaines suffisantes.

* Au nom du REMDH, M. Bannani a participé à la 59ème session de la Commission des Droits de l'Homme à Genève en avril 2003 afin de promouvoir une approche à la guerre en Irak basée sur les droits de l'Homme. Il a rencontré des représentants d'ONG internationales ainsi que des représentants de délégations gouvernementales.

* Enfin, du 28 au 30 août 2003 le REMDH a coorganisé un séminaire sur "la Situation des Droits de l'Homme en Irak et l'Impact sur les Droits de l'Homme dans la Région EuroMed", avec le CIHRS et l'Institut Danois pour les Droits de l'Homme (DIHR). Le séminaire a eu lieu à Copenhague. Les membres du REMDH présents étaient : Ghassan Abdallah, Abdelaziz Bannani, Nazmi Gur, Bahey El-Din Hassan, Kamel Jendoubi, Morten Kjaerum, Hussain Shaban et Samira Trad.

15. PAYS

Le REMDH a considérablement travaillé sur des questions par pays à la fois dans sa relation avec les membres travaillant sur le terrain et en faisant l'écho des préoccupations de ses membres aux membres de l'UE et des institutions du PEM. Il n'est néanmoins pas encore arrivé à une stratégie clairement définie pour chaque pays. Les pages suivantes racontent les activités et les réalisations.

a. Algérie

Plan D'Action Une attention spéciale devrait être donnée à l'Algérie.
Réalisations <ul style="list-style-type: none">• Soutien de la tenue de deux cours d'été en Kabylie.• Promotion soutenue à Bruxelles des questions de droits de l'Homme en Algérie
Non réalisé <ul style="list-style-type: none">• Pas de stratégie définie.

Les principales contributions du REMDH aux droits de l'Homme en Algérie ont eu lieu à trois niveaux. En termes de plaidoyer, il a coopéré avec la LADDH et le Collectif des familles des disparus, des juristes indépendants et les organisations de droits de l'Homme internationales basées à Bruxelles en activant l'article sur les droits de l'Homme des Accords d'Association. En termes de création de moyens d'action, le REMDH a soutenu la tenue d'un cours d'été sur les

droits de l'Homme par la LADDH. En termes de surveillance, il a suivi et publié les préoccupations relatives aux droits de l'Homme exprimés par les organisations de droits de l'Homme nationales et internationales.

Les actions spécifiques à la suite de l'assemblée Générale à Athènes sont les suivantes:

* le 22 mai 2002, le REMDH a publié un communiqué de presse à la suite de l'arrestation le 19 mai 2002 d' Abderrahmane Khelil, membre de la Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LADDH).

* Le 27 mai 2002 le REMDH et la FIDH ont aussi envoyé une lettre au Parlement Européen concernant la situation des droits de l'Homme en Algérie et en relation avec la procédure d'assentiment des Accords d'Association UE-Algérie.

* Le 3 juin 2002, le REMDH a envoyé une lettre commune avec la FIDH sur la troika de l'UE à l'occasion de sa réunion avec le gouvernement Algérien.

* Le 10 juillet 2002, le REMDH en coopération avec la FIDH a soutenu la visite d'une délégation de défenseurs des droits de l'Homme à Bruxelles et à Strasbourg pour rencontrer des Parlementaires et l'audition publique avec Nassera Dutour, le Collectif des Familles des Disparus en Algérie, Abderahmane Khellil et Yahia Assam, Ligue Algérienne pour la Défense des droits de l'Homme (LADDH) et Driss El Yazami (CE REMDH, LDH; FIDH).

* Le REMDH a soutenu le troisième cours d'été du LAADH sur les Droits de l'Homme en Algérie, qui a eu lieu en Kabylie en août. Khémais Ksila de la LTDH est intervenu au nom du REMDH et a fait rapport du cours d'été au REMDH.

* Au cours de l'automne, le REMDH a poursuivi ses actions en direction du Parlement Européen avec des organisations de droits de l'Homme algériennes et internationales sur l'Accord d'association Algérie-UE. En coopération avec AI, la FIDH et HRW, il a envoyé une autre lettre au Parlement Européen en vue du vote sur l'Accord, le 30 septembre 2002. Ces mêmes organisations ont plus tard transmis un appel de dernière minute au Parlement rappelant le besoin d'avoir de sauvegardes pour les droits de l'Homme.

* Au cours de l'été et de l'automne 2003, le REMDH en coopération avec CIPA (un membre du REMDH) est parvenu à un accord sur le soutien d'une initiative d'un membre qui doit déboucher sur un événement majeur en 2004 qui documentera les violations massives de droits de l'Homme en Algérie.

b. Egypte

Plan d'Action Pas de mention
Réalisé <ul style="list-style-type: none">• Missions et réunions de manière irrégulière
Non réalisé <ul style="list-style-type: none">• Pas de stratégie explicite

Le REMDH a surveillé la situation des droits de l'Homme en Egypte sur la base de rapports d'ONG nationales et internationales avec une attention particulière sur le droit des associations et le bâillonnement des représentants et organisations clés de la société civile par les autorités égyptiennes.

Les actions spécifiques à la suite de l'Assemblée Générale d'Athènes sont les suivantes :

* Le 3 juin 2002, le REMDH a publié un communiqué de presse sur la menace pour la liberté d'association que constitue l'adoption par le parlement égyptien d'un nouveau projet de loi sur les organisations non gouvernementales (ONG).

* Les 26 et 27 juillet 2002, le REMDH a co-organisé un atelier sur la liberté d'association et la nouvelle loi égyptienne sur les associations avec l'Organisation Egyptienne pour les Droits de l'Homme à l'occasion du forum intellectuel annuel du OEDH. Parmi les membres présents à la réunion étaient : Abdelhussain Shaaban (Organisation Arabe pour les Droits de l'Homme au Royaume Uni), Ghayath et Aktham Naisse (CDF-Syrie), Khader Shkirat (LAW), Raji Sourani (PCHR) et Abdallah El Walladi (OMDH).

* Le REMDH a publié un communiqué de presse à la suite de la confirmation par la cour de cassation de la condamnation de Sadd Eddin Ibrahim à sept ans de prison avec dur labeur le 30 juillet 2003.

* Le 19 septembre le REMDH, représenté par Abdelaziz Bennani (Président) et Sandrine Grenier ont rencontré l'Ambassadeur Egyptien auprès de l'UE à Bruxelles afin de discuter des droits de l'Homme en Egypte et du PEM.

* Le 2 avril 2003, le REMDH a publié un communiqué de presse sur le bâilonnement des manifestants contre la guerre en Egypte.

* Le 13 juin 2003, le REMDH a publié un communiqué de presse sur l'utilisation par le gouvernement Egyptien d'une nouvelles loi pour restreindre la création d'organisations de droits de l'Homme.

c. Israël

Plan d'Action Pas de mention
Réalisé <ul style="list-style-type: none"> • Missions et rapports de manière irrégulière • Participation active dans les groupes de pression à Bruxelles • Surveillance des réunions du Conseil d'Association entre Israël et l'UE
Non réalisé <ul style="list-style-type: none"> • Pas de stratégie explicite

Le activités du REMDH en relation avec Israël ont été étroitement liées à la question de l'Occupation de la Cisjordanie et de Gaza et à la question connexe de la minorité arabe palestinienne en Israël.

Les actions spécifiques à la suite de l'Assemblée Générale à Athènes sont les suivantes:

* Le REMDH a soutenu la participation des membres et intervenants à un séminaire le 20 juin au Parlement Européen concernant "les relations bilatérales UE-Israël dans le cadre du droit international européen: l'affaire de l'Accord d'Association UE-Israël" (Souhad Bishara (Adalah), M Faraj Abdallah (PHRO), José Martin (Acsur), Theocharis Papamargaris (GCIDS), Mohamed Zeidan (AAHR), Ghada Zeidan (LAW). De plus, les membres du REMDH Khader Shkirat (CE) and Hamdi Shaqura (PCHR) ont fait une présentation à ce séminaire. Cette audition était organisée par plusieurs ONG dont le REMDH sous la coordination de Arodev et hébergée par des Parlementaires des six groupes politiques principaux du Parlement. C'était une opportunité d'échanger des points de vue avec les représentants des institutions de l'UE, et des réunions additionnelles se sont tenues les jours précédents et suivants avec des représentants de la Commission Européenne, du Conseil et du Parlement Européen.

* Le 21 août 2002, le REMDH et huit autres organisations de droits de l'Homme ont envoyé une lettre ouverte aux autorités israéliennes exprimant leurs préoccupations au regard de l'enquête d'Adalah enjoignant Israël de garantir que toute investigation soit menée de manière transparente, conformément aux lois applicables en Israël et que Adalah ainsi que toute autre organisation de droits de l'Homme soit autorisé à exercer leurs droits sans entrave.

* Le REMDH, avec la FIDH et l'OMCT, ont envoyé une lettre aux Ministres des Affaires Etrangères de l'UE et à la Commission de l'UE en relation avec le Conseil d'Association UE-Israël le 21 octobre 2002.

* De manière générale, le REMDH a participé à plusieurs réunions de coordinations ordinaires à Bruxelles avec d'autres ONG de droits de l'Homme et de développement européennes et internationales qui travaillent sur la Palestine/Israël pour l'application par les institutions de l'UE des clauses de droits de l'Homme de l'Accord d'Association UE-Israël. Ces organisations comprenaient Aprodev, Association for Peace (AP), Pax Christi, Avocats sans Frontières (ASF), Coopération Internationale pour le Développement et la Solidarité (CIDSE), la FIDH, l'OMCT, Le Comité de Coordination Européen des ONG sur la question de la Palestine (ECCP), la Plateforme d'ONG françaises pour la Palestine et Solidar.

Avec ses ONG et sous la coordination d'Aprodev, une visite d'information et de pression d'organisations travaillant sur les droits de la minorité arabe en Israël a été organisée du 25 au 28 novembre 2003 à Bruxelles. Les organisations étaient des membres du REMDH, l'Association Arabe pour les Droits de l'Homme, Adalah ainsi que Ittijah, Mosawa, Sikkuy, le Conseil Régional des Villages Non Reconnus du Néguev, et les Femmes contre la Violence. Des réunions ont été organisées avec les représentants de la Commission Européenne du Parlement Européen, et du Conseil de l'UE ainsi qu'avec des représentants du gouvernement et du parlement belge. Driss El Yazami a fait une présentation à cette occasion au nom du REMDH et de la FIDH.

d. Jordanie

Plan d'Action Pas de mention
Réalisé <ul style="list-style-type: none"> • Rapports sur la liberté de la presse • Réunions de manière irrégulière avec des représentants du gouvernement • Surveillance des réunions de du Conseil d'Association entre l'UE et la Jordanie.
Non réalisé <ul style="list-style-type: none"> • Pas de stratégie explicite

Depuis la réunion de l'AG à Marseille, le gros du travail du REMDH sur la Jordanie s'est concentré sur la question des libertés de la presse, ce qui a mené à la publication d'un rapport substantiel en mai 2002. En guise de suivi du rapport et des réunions de dialogue avec les représentants du gouvernement jordanien, le REMDH a suivi les développements d'un accord d'association entre l'UE et la Jordanie.

Les actions spécifiques à la suite de l'Assemblée Générale d'Athènes sont les suivantes:

* Le REMDH a publié un communiqué de presse à la suite de la condamnation d'un journaliste et ancien membre du Parlement jordanien, Toujan al-Faisal le 16 mai 2002.

* Le 3 février 2003, le REMDH, représenté par Abdelaziz Bennani et Sandrine Grenier, ont rencontré des représentants de la mission jordanienne auprès de l'UE. La mise en place d'une institution nationale pour les droits de l'Homme, des programmes du MEDA, de la liberté de la presse et d'expression ainsi que les droits de la femme ont été abordés.

* Le REMDH a préparé une déclaration sur les droits de l'Homme pour le Conseil d'Association UE-Jordanie qui était prévu pour le 22 juillet 2003. Cependant, la réunion a été repoussée au 14 octobre 2003. Au moment de la rédaction de ce rapport la déclaration étaient en cours de révision.

e. Liban

Plan d'Action Pas de mention
Réalisé <ul style="list-style-type: none">• Soutien du MEDA pour des programmes concernant la société civile• Missions d'enquête sur la situation des réfugiés• Mission au HCR à Genève sur la question des réfugiés non palestiniens• Facilitation de création de compétences pour le ACSRA et le PHRO• Elément droits de l'Homme fort dans la résolution du PE sur l'Accord d'Association entre l'UE et le Liban
Non réalisé <ul style="list-style-type: none">• Pas de stratégie explicite

Le REMDH a par le passé suivi la situation des droits de l'Homme au Liban en tenant et assistant à plusieurs réunions dans le pays et en organisant des missions sur la situation des réfugiés palestiniens et non palestiniens (veuillez consulter les rapports d'activités précédents). Dans les mois qui ont suivi la réunion de l'AG à Athènes, la majorité des efforts ont été investis dans le suivi de l'Accord d'Association signé par le Liban et l'UE en avril 2002.

Grâce aux efforts conjoints du REMDH et de ses membres en coopération avec des ONG internationales, le PE a adopté une résolution politique le 16 janvier 2003 dans la quelle les points de vue des ONG de droits de l'Homme ont été largement pris en compte, y compris l'allocation de fonds MEDA pour les droits de l'Homme, la surveillance de la situation des droits de l'Homme dans le pays et la prise en compte des points de vue de la société civile, les préoccupations sur la liberté d'expression, les disparus et les réfugiés palestiniens et non palestiniens.

Les actions spécifiques à la suite de l'Assemblée Générale d'Athènes sont les suivantes :

* Le 12 septembre 2002, le REMDH a publié un communiqué de presse à la suite de la fermeture de la chaîne de télévision Al-Murr, mettant en danger la liberté d'expression au Liban.

* Le 24 octobre 2002, le REMDH en coopération avec l'OMCT, la FIDH et HRW, a envoyé une lettre ouverte au Parlement Européen en relation avec des discussions au Parlement Européen sur l'Accord d'Association entre l'Union Européenne et le Liban. Il a ensuite eu plusieurs contacts avec les membres du PE et la Commission en guise de suivi.

* Du 3 au 8 novembre le REMDH a participé avec la FIDH à l'organisation de réunions pour une délégation libanaise visitant Bruxelles. La délégation était composée de représentants d'organisations libanaises pour les droits de l'Homme. Les membres du REMDH étaient Kristel Halter (PHRO), Wadih Ange Al Asmar (SOLIDA) Charles Chartouni (FHHL); et ALDHOM était représenté par Alice Keyrouz. Ils ont eu différentes réunions au Parlement Européen et avec le Conseil et la Commission, partageant leurs préoccupations sur la situation des droits de l'Homme au Liban. Ils ont aussi participé à une audition publique au Comité des Affaires Etrangères du Parlement Européen le 5 novembre au cours de laquelle Driss El Yazami (CE, LDH, FIDH) a aussi fait une présentation.

Le PE a donné son assentiment à l'Accord d'Association UE-Liban le 16 janvier 2003 et a adopté par la même occasion une résolution politique sur l'Accord d'Association. Comme nous l'avons dit plus haut, les points de vue des ONG ont été largement pris en compte. Ainsi, en janvier 2003, la Commission Européenne a décidé de débloquer un million d'euros pour un programme MEDA au Liban comprenant une partie droits de l'Homme. Le Commissaire aux Relations Extérieures M. Patten s'est rendu au Liban au début du mois de février et a soulevé des questions relatives aux droits de l'Homme ainsi que la question des droits des réfugiés palestiniens avec les autorités libanaises.

* Une délégation du Parlement Européen s'est rendu au Liban du 11 au 15 juin 2003 et a rencontré des membres du REMDH.

* En juillet 2003, Faraj Abdallah, PHRO, a eu une série de réunions avec des représentants de la Commission Européenne à Bruxelles. Il a aussi abordé avec les représentants du REMDH la possibilité d'organiser une mission de membres du Parlement Européen sur les droits de l'Homme, en particulier sur les réfugiés palestiniens et non palestiniens au début de l'année prochaine au Liban.

* Samira Trad, membre individuel du REMDH et Directrice Exécutive du Frontier Centre au Liban, a été arrêtée par les autorités libanaises le 10 septembre et mise en garde à vue pendant 30 heures. Elle a d'abord été accusée d "agir par le biais d'une association non déclarée" et de "nuire à la réputation du Liban". Cependant, après qu'elle eut été relâchée, seule la seconde accusation a été retenue contre elles, prétendument basée sur les résultats d'une étude sur les réfugiés irakiens. Le REMDH a publié des communiqués de presse et des membres du REMDH qui étaient au Cours d'Eté Colm Regan, Omar Grech et Marit Floe Joergensen ont visité la prison dans laquelle Mme Trad était détenue. Mme Trad avait précédemment effectué un voyage au Danemark, en Norvège et en Suède organisé par le REMDH afin de présenter les travaux du Frontier Center aux ONG et aux autorités gouvernementales.

f. Libye

Plan d'action : Pas de mention
Réalisé <ul style="list-style-type: none"> • Soutien des groupes de pression à Bruxelles
Non réalisé <ul style="list-style-type: none"> • Pas de stratégie explicite

La Libye n'est pas un partenaire du PEM et est actuellement un des pays dans lequel il est le plus difficile de travailler sur les droits de l'Homme.

La Ligue Libyenne pour les Droits de l'Homme a été un membre régulier du REMDH depuis la réunion de l'AG à Marseille et le REMDH a travaillé depuis Marseille sur l'organisation d'un premier évènement public sur les droits de l'Homme en Libye. Cet effort a été quelque peu entravé par l'attention donnée au 11 septembre. Néanmoins, le 8 octobre 2002 en coopération avec la FIDH, Human Rights Watch et Amnesty International, les membres du REMDH Kamel Jendoubi (CE; CRLDHT), Driss El Yazami (CE; LDH; FIDH) et Sandrine Grenier ont participé aux préparations d'une audition publique sur la situation des droits de l'Homme en Libye qui s'est tenue au Comité des Affaires Etrangères du Parlement Européen le 8 octobre. Des représentants de la Ligue Libyenne des Droits de l'Homme (Mansour Kikhia, M. Hadi Shalluf and Ali Zeidan) ont donné des exposés à Amnesty International et à Driss El Yazami. L'audition a été suivie d'un débat avec les membres du parlement de l'UE.

g. Maroc

Plan d'action Etablissement d'un groupe de travail dans le cadre de l'Accord d'Association entre l'UE et le Maroc.
Réalisé <ul style="list-style-type: none"> • Publication de memoranda et déclarations sur la situation des droits de l'Homme. • Groupes de travail bilatéraux sur les droits de l'Homme dans le cadre de l'Accord d'Association avec l'UE consenti par le Maroc et l'UE.
Non réalisé <ul style="list-style-type: none"> • Pas de stratégie explicite.

Le REMDH a coopéré avec AMDF, OMDH et Espace Associatif pour la promotion des résultats du Séminaire EuroMed sur la Liberté d'Association à Casablanca en octobre 2000. Le REMDH a aussi pris part au suivi général de la situation des droits de l'Homme avec des organisations comme Avocats sans Frontières, la FIDH, l'OMCT, Human Rights Watch et Amnesty International et a publié plusieurs communiqués de presse concernant des affaires spécifiques au Maroc. Le REMDH a transmis des déclarations à l'occasion des réunions du conseil d'association et a activement soutenu l'idée de créer des groupes de travail sur les droits de l'Homme et des plans d'action dans ce cadre. Enfin, le REMDH a activement plaidoyé pour que l'Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme reconsidère sa décision de ne pas accorder de priorité à des projets relatifs aux droits de l'Homme au Maroc. Le REMDH a aussi fait la promotion de l'établissement d'un groupe de travail sur les droits de l'Homme dans le cadre de l'accord d'association avec l'UE.

Les actions spécifiques après la réunion de l'AG à Athènes ont été:

* Le 12 décembre 2002, le REMDH a publié une déclaration commune avec Amnesty International, Avocats sans Frontières Belgique, Human Rights Watch et l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme (FIDH et OMCT), concernant la détention du Capitaine Mustapha Adib au Maroc.

* Le REMDH, représenté par Sandrine Grenier, a participé à une émission télévisée marocaine (sur M2) en décembre 2002 sur les récents développements de la situation des droits de l'Homme au Maroc et la mise en oeuvre de l'Accord d'Association UE-Maroc.

* Le 24 février 2003, le REMDH, en consultation avec ses membres au Maroc, l'ADFM, Espace Associatif et l'OMDH, a envoyé une lettre ouverte relative au Conseil d'Association UE-Maroc, dans laquelle il a rappelé que les droits de l'Homme étaient un élément essentiel de l'Accord et qu'un sous-groupe sur les droits de l'Homme devrait être créé dans le futur.

* Le 22 mai 2003, le REMDH a publié un communiqué de presse sur l'emprisonnement du journaliste marocain Lamrabet.

* Le 4 septembre 2003, à l'occasion de la réunion du Comité Exécutif au Maroc les 5 et 6 septembre 2003, Abdelaziz Bennani, Kamel Jendoubi, Marc Schade-Poulsen et Sandrine Grenier du Comité exécutif, ont rencontré M. Aujjar, Ministre des droits de l'Homme, et M. Azzoiman, Président du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, et ont fait part de leurs préoccupations sur les revers que connaissent les droits de l'Homme en particulier suite aux attaques terroristes de Casablanca du 16 mai 2003. Le représentant du REMDH a aussi eu une réunion avec des membres, l'ADFM, Espace Associatif et l'OMDH, ainsi qu'avec des représentants de AMDH, Vérité et Justice et transparence Maroc, au cours de laquelle la situation des droits de l'Homme au Maroc a été soulevée, y compris une coopération renforcée par rapport aux institutions de l'UE. Enfin, les représentants du REMDH ont rencontré la délégation de l'UE.

h. Palestine

Les objectifs sont décrits dans les priorités thématiques sous auto détermination et droits des réfugiés:

<p>Plan d' Action Le REMDH va promouvoir une discussion parmi ses membres afin d'aboutir à une stratégie dans ce domaine et afin d'identifier comment il peut faire la différence par rapport aux activités en cours.</p>
<p>Adopté par le CE à Istanbul Objectif général Fin de l'occupation, application du droit au retour, établissement d'un Etat palestinien démocratique. Ceci implique que l'UE soit d'accord sur la mise en oeuvre des principes de la 4^{ème} Convention de Genève et sur la mise en application d'actions de protection de la population civile.</p> <p>Objectif à mi parcours Lancement d'une série d'évènements s'adressant au public européen et décideurs dans le contexte du processus de Barcelone.</p> <p>Réalisations</p>

- Tenue de trois réunions du groupe de travail
- Finalisation de l'étude de faisabilité sur un Tribunal International des Droits de l'Homme sur la Palestine.
- Missions en Palestine-Israël de manière irrégulière
- Participation active au lobby de Bruxelles
- Recrutement d'un coordinateur par intérim responsable de la communication interne, en particulier sur la Palestine.

Non réalisé

- Continuité des réunions des groupes de travail
- Action régulière sur la Palestine

Depuis la réunion de l'AG à Marseille, qui s'est tenue peu après le début de l'Intifada Al Aqsa, le REMDH a tenté de créer un effort plus concerté des ONG EuroMed de droits de l'Homme avec l'objectif de mettre fin à l'occupation, promouvoir le respect pour la 4ème Convention de Genève et amener les institutions de l'UE et du PEM à adopter une approche plus proactive dans le domaine des droits de l'Homme.

Peu après l'Intifada Al Aqsa, le REMDH a envoyé une mission en Palestine et, après la réunion de l'AG à Marseille, a tenu une réunion à Bruxelles avec des ONG israéliennes, palestiniennes, arabes et européennes. A la suite d'une décision du CE d'établir un groupe de travail sur la Palestine, le REMDH a organisé la première réunion formelle avec ses membres israéliens et palestiniens, ainsi qu'avec des membres européens et d'autres partenaires internationaux à Genève les 2 et 3 décembre 2001. Le but était de renforcer l'attention, développer des synergies et d'améliorer la coordination d'actions et la réunion a débouché sur un suivi à Genève les 23 et 24 mars 2002, où les participants⁷ ont discuté et ont convenu d'un document conceptuel, abordé la question des missions, de la surveillance, des réseaux, du renforcement de l'impact des réunions du Groupe de Travail, de la planification et des dates clés, et d'un message à transmettre aux gouvernements EuroMed. Le document conceptuel a été présenté à l'atelier en Palestine et à l'AG et a été adopté avec des modifications mineures. Il a encore été suggéré d'engager un coordinateur sur la Palestine. En guise de suivi de la réunion, le REMDH a entrepris des efforts substantiels pour trouver les fonds pour un coordinateur du groupe à temps plein.

Par la suite, le REMDH a annoncé une offre de poste en juillet à laquelle 42 candidats ont répondu avant la date limite du 1er septembre 2002. Cinq candidats ont été sélectionnés pour une entrevue le 16 octobre conduite par Kamel Jendoubi et Marc Schade-Poulsen. Un rapport des entrevues avec recommandations a été transmis au CE et de plus amples consultations ont été menées avec les membres du REMDH dans la région. Néanmoins, aucun candidat n'a obtenu un soutien unanime, en conséquence de quoi la décision sur la manière de procéder avec le groupe de travail a été repoussée à la première réunion du CE de en 2003.

Entre temps, Khader Shkirat a démissionné de sa fonction de Directeur de LAW en août 2003 et a cessé toute participation active effective aux travaux du CE le 9 avril 2003.

Au regard du manque de progrès dans le groupe de travail et de la situation de LAW, le CE a décidé de tenir une petite réunion avec les membres du REMDH pour discuter de la manière de faire avancer les activités du REMDH sur la Palestine. Per Stadig, ICJ-Sweden, Bahey El-Din Hassan (CIHRS/CE); Driss El-Yazami (LDH/FIDH/CE); Stefan Luetgenau (Fondation Bruno Kreisky); Diane Luping (LAW); Eva Norstroem (Conseil Suédois aux Réfugiés / CE), Marc Schade-Poulsen et Sarah Han (Secrétariat du REMDH) ont participé à la réunion. Le groupe a proposé d'envoyer une mission en Palestine pour

⁷ Stefan Luetgenau (Fondation Bruno Kreisky); Giovanna Lellii (Aprodev); Hannah Friedman (Comité Public Contre la Torture (absente)); Eva Norstroem (CE, Conseil Suédois aux Réfugiés); Per Stadig, (membre individuel), Ron Dudai, (B'Tselem); Khader Shkirat (CE, LAW); Mohammed Zeidan (Association Arabe pour les Droits de l'Homme); Hassan Jabareen (Adalah); Bahey El Din Hassan (CIHRS); Ghassan Abdallah (Organisation Palestinienne des Droits de l'Homme); Mireille Mendez France (Association internationale des Juristes Démocratiques); Charles Shamas (Mattin Group); Vicki Metcalfe / Jaaber, (PCHR); Randa Siniora (Al Haq); Salpy Eskidjan (Conseil Oecuménique Mondial); Alexandros Karides (Conseil Oecuménique Mondial); Ghada Zeidan (LAW); Liz Hodgkin (Amnesty International); Nathalie Mivelaz (OMCT); Hanny Megally, (Human Rights Watch); Dianne Luping (LAW), Marit Floe Jorgensen, Sandrine Grenier et Marc Schade-Poulsen (Secrétariat du REMDH).

s'enquérir des conditions de travail de la société civile, contribuer à la rédaction d'une feuille de route pour la paix et raviver le groupe de travail sur la Palestine.

A la suite de la réunion, le REMDH a engagé Marita Roos pour une période temporaire, avec la responsabilité de, entre autres, promouvoir la communication interne du REMDH concernant la question de la Palestine. Marita Roos a commencé son travail début juillet 2003 et a organisé une mission du REMDH à Jérusalem, la Cisjordanie et Gaza (15-22 juillet 2003) composée d'elle-même, Stefan Lütgenau, la Fondation Bruno Kreisky et le Directeur Exécutif Marc Schade-Poulsen. Le but de la mission était d'enquêter sur les conditions de travail de la société civile après le déclenchement de l'Intifada Al-Aqsa, en insistant particulièrement sur le travail des ONG de droits de l'Homme.

La mission a rencontré les membres suivants du REMDH: Hassan Jabareen, Adalah; Jessica Montell; B'Tselem; Mohammed Zeidan, Association Arabe pour les Droits de l'Homme; Ja'bar Wishah, Hamdi Shaqqura et Victoria Metcalf, Centre Palestinien pour les Droits de l'Homme (Gaza); Hannah Friedman, Orah Maggen, Gabi Lasky, Yuval Ginbar, Ze'ev Zamir et Badawi Qawasmi, Comité Public contre la Torture en Israël; et un représentant de LAW, Jihad Sarhan. Mis à part la réunion avec les membres du REMDH, la mission a eu plusieurs réunions avec des ONG non palestiniennes et des donateurs du gouvernement. Un rapport de la mission va paraître bientôt.

* Parallèlement aux activités mentionnées plus haut, et à la suite des recommandations des réunions de l'AG à Marseille et Athènes, le REMDH a amorcé un dialogue avec la Fondation Plum pour établir une étude sur la faisabilité d'un Tribunal International sur la Situation en Palestine. Le projet a été mis en œuvre en automne 2002 par la juriste Angela Gaff et a compris plusieurs missions en Israël, Palestine et Bruxelles. L'étude a été publiée en juin 2003 en anglais et en arabe. Le rapport soutient que les groupes de la société civile palestinienne et israélienne ont besoin de plus d'information au sujet des possibilités offertes par un Tribunal afin qu'ils s'approprient une telle initiative. Il soutient aussi qu'il y a peu de preuves de l'impact des « tribunaux civils » passés. Le rapport a été bien accueilli par un certain nombre de commentateurs mais il n'a pas donné d'indications sur la faisabilité et la pertinence d'organiser un tribunal.

Les autres activités du REMDH sur les droits de l'Homme en Palestine après la réunion de l'AG à Marseille ont été:

* Le REMDH a coorganisé un cours préparatoire pour le Programme d'Accompagnement Oecuménique en Palestine et Israël du 11 au 19 août au Danemark et du 19 au 26 août à Jérusalem en coopération avec le Centre Danois pour les Droits de l'Homme et Dan Church Aid, sous les auspices du Conseil Oecuménique Mondial. Le cours s'adressait à des étudiants en médecine se rendant en Cisjordanie pour six mois pour assister le personnel local dans des projets de santé du DCA et pour observer la situation aux points de contrôle. Des représentants de B'Tselem, de LAW et du Secrétariat du REMDH ont donné leur assistance dans les cours qui se concentraient sur une formation pratique à la surveillance des violations de droits de l'Homme.

* En coopération avec Dan Church Aid, le REMDH a soutenu une visite au Danemark de Ya'el Stein, Directeur de Recherche de B'Tselem, du 24 au 28 août 2002, et a organisé une audition au Parlement Danois sur la politique méditerranéenne de l'UE, en particulier au regard d'Israël avec la participation de Marc Schade-Poulsen.

* En juin 2002, le REMDH a soutenu "Convergence Palestine/Israël", un projet commun de Transeuropéennes, la FIDH et la LDH qui consiste en une série de réunions de dialogue à Paris avec des participants israéliens et palestiniens.

* Le REMDH a organisé un voyage dans les capitales Scandinaves et en Hollande du 28 octobre au 1er novembre 2002 pour M. Ghassan Abdallah, Directeur de l'Organisation Palestiniennes pour les Droits de l'Homme (OPDH) au Liban. M. Abdallah a rencontré les personnes appropriées dans les ministères des affaires étrangères, les agences d'aide au développement, les organisations de réfugiés et d'autres organisations de droits de l'Homme. Le REMDH a aussi soutenu la visite de Faraj Abdallah de l'OPDH à Bruxelles en septembre pour plusieurs réunions avec les Institutions Européennes.

* Le REMDH a contribué à la coordination de réunions pour une délégation de femmes israélo-palestinienne qui sont venues au Danemark du 12 au 14 novembre 2002. Ceci faisait partie de leur visite de plusieurs capitales européennes pour promouvoir un projet sur « les Femmes à la Table des Négociations : La Contribution des Femmes au Processus de Paix dans le Proche Orient », organisé par la Fondation Heinrich Boell. La délégation a rencontré des représentants du Ministère danois des Affaires Etrangères, des membres du Parlement, des journalistes et des organisations de défense des droits de la femme.

* Le REMDH a participé à héberger une réunion de réseau d'ONG danoises qui travaillent sur la Palestine et Israël le 24 octobre 2002, le 22 janvier 2003, le 8 mai 2003 et le 4 septembre 2003.

* Le REMDH, représenté par Sandrine Grenier, a participé à plusieurs réunions ordinaires à Bruxelles avec des ONG travaillant sur Israël et la Palestine. Le groupe d'ONG demandait la suspension de l'Accord d'Association UE-Israël à cause des violations graves des droits de l'Homme commises par Israël.

* Le REMDH a publié un communiqué de presse conjoint avec d'autres organisations de droits de l'Homme sur le harcèlement des moniteurs dans les Territoires palestiniens Occupés le 26 mai 2003.

i. Syrie

Plan d'Action Une attention particulière devrait être portée sur la Syrie.
Réalisé <ul style="list-style-type: none"> • Coopération régulière avec le CDF en soutien aux activités de droits de l'Homme.
Non réalisé <ul style="list-style-type: none"> • Pas de stratégie explicite.

Depuis la réunion du comité exécutif à Amman en 2000, la Syrie a été décrite comme l'un des trois pays du PEM où les conditions de travail de la société civile sont particulièrement difficiles (l'Algérie et la Tunisie étant les deux autres, et la Libye un quatrième pays restant en dehors du PEM). La Syrie est un cas spécial dans le contexte du PEM car c'est le seul pays n'ayant pas conclu d'accord d'association avec l'UE.

Le REMDH, Le Comité pour la Défense des Droits de l'Homme en Syrie et d'autres membres du REMDH, en particulier l'Institut du Caire pour l' Etudes des Droits de l'Homme, ont coopéré pour renforcer la société civile basée sur les droits de l'Homme en Syrie. Le processus a été amorcé par plusieurs missions du REMDH en Syrie, ainsi que des réunions et des consultations du REMDH et du CIHRS avec le CDF. Il en a résulté des contacts réguliers entre les bureaux du REMDH et le CDF, une publication régulière d'une revue des droits de l'Homme Al Sawt, des publications régulières de communiqués de presse sur les droits de l'Homme en Syrie et des cours de formation aux droits de l'Homme pour les défenseurs syriens des droits de l'Homme mise en œuvre par l'Institut du Caire pour l' Etudes des Droits de l'Homme. Le premier a eu lieu au Caire du 10 au 17 octobre 2002. Au moment d'écrire ce rapport le deuxième est prévu pour octobre au Caire, et outre un cours spécialisé pour les membres du Comité exécutif du CDF et la tenue d'une assemblée générale, qui est facilité par le CIHRS et le CDF Syrie.

Autres actions spécifiques sur la Syrie:

* Kamel Jendoubi a représenté le REMDH à un séminaire organisé le 24 juin par la Fondation Friedrich Naumann à Bruxelles intitulée: Syrie: d'une Culture Politique Centralisée à une Culture Démocratique Pluraliste. Les participants étaient des représentants d'ONG Syriennes et d'Institutions Européennes.

* Le Secrétariat du REMDH est resté en contacts réguliers avec les représentants du en Syrie à la suite des menaces des autorités syriennes d'interdire complètement les activités du CDF en Syrie. Le REMDH a aussi été en contacts réguliers avec le CDF à propos de l'organisation d'une assemblée générale du CDF.

j. Tunisie

<p>Plan d'Action Une attention spéciale devrait être portée à la Tunisie.</p>
<p>Réalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte sensibilisation au sein de l'UE aux problèmes relatifs aux droits de l'Homme en Tunisie. • Suivi des réunions du Conseil d'Association entre la Tunisie et l'UE • Soutien au CNLT. • Organisation d'un voyage de financement pour le CNLT en Scandinavie. • Soutien au CNLT et présence de la LTDH aux réunions à Bruxelles • Soutien à une Caravane Européenne des Droits de l'Homme en Tunisie. • Présence de surveillance en Tunisie à quatre reprises. • Publication de plusieurs déclarations conjointes sur la situation en Tunisie. • Publication de rapports sur des procès en Tunisie. <p>Non réalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux réguliers et systématiques pour renforcer la capacité des ONG et la stratégie du REMDH. • Pas de conditionnalité pour la Tunisie de la part de l'UE..

Depuis la réunion du comité exécutif à Amman en 2000, la Tunisie a été décrite comme l'un des trois pays du PEM où les conditions de travail de la société civile sont particulièrement difficiles (la Syrie et la Tunisie étant les deux autres, et la Libye un quatrième pays restant en dehors du PEM). De plus, la Tunisie est considérée comme un pays clé, ayant été le premier à signer un Accord d'Association avec l'UE et le premier où l'AA est entré en vigueur. La Tunisie a ainsi été un cas test pour la force des instruments relatifs aux droits de l'Homme qui font partie du PEM.

En tant que tel le REMDH et beaucoup de ses membres et associés ont été activement impliqués dans des campagnes de sensibilisation au niveau européen et envers les institutions européennes sur le suivi de procès, la rédaction de rapport et la publication de communiqués de presse. Il a aussi pris part aux travaux de promotion d'un financement par l'UE d'ONG tunisiennes indépendantes.

Amnesty International, l'Association des Tunisiens des Deux Rives, Le Comité des droits de l'Homme du Barreau du Pays de Galle et d'Angleterre (BHRC), le Comité pour le Respect des Libertés et les Droits de l'Homme en Tunisie, le Conseil National des Libertés en Tunisie, la FIDH, la Ligue des Droits de l'Homme, Human Rights Watch, la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme, l'OMCT, les membres individuels Anna Bozzo, Caroline Stainier (qui travaille aussi avec Avocats sans Frontières) et Khemais Chammari ont fait partie des acteurs clés dans les campagnes et la surveillance de procès, alors qu'un grand nombre de membres du REMDH ont participé à la sensibilisation générale en Europe et dans le monde arabe.

Le REMDH est convaincu que des efforts conjoints d'ONG ont eu un impact significatif sur les relations UE-Tunisie et ont débouché sur des changements significatifs dans l'attitude des acteurs clés des institutions européennes envers la Tunisie et à une pression sur la Tunisie pour qu'elle se conforme à ses obligations internationales en matière de droits de l'Homme, y compris en donnant aux ONG tunisiennes la liberté et les fonds pour agir. Ni la situation des droits de l'Homme en Tunisie ni le processus de démocratisation ont néanmoins progressé. Une coopération et un travail continu et déterminé par la communauté des droits de l'Homme est donc nécessaire.

Les actions du REMDH et de ses membres sur la Tunisie entre novembre 2000 et mai 2002 sont décrites dans le rapport de la 5ème Assemblée Générale.

Les actions spécifiques à la suite de l'Assemblée Générale d'Athènes ont été les suivantes:

* Le 20 juin, le REMDH, en coopération avec Avocates sans Frontières Belgique et le CRLDHT, a envoyé Mme Caroline Stainier, membre individuel du REMDH, en mission en Tunisie pour assister au procès de Zouheir Yahyaoui. Le REMDH a publié deux communiqués de presse sur l'arrestation de Yahyaoui et une déclaration commune sur le verdict.

* Du 9 au 12 juillet 2002, M. Jean-Pierre Dubois de la Ligue des Droits de l'Homme France, a rendu une visite de solidarité à Mme Radhia Nassraoui au nom du REMDH, de la FIDH et du CRLDHT. Mme Nassraoui était en grève de la faim depuis plus de quatre semaines, pour protester contre le refus des autorités à la laisser rendre visite à son mari Hamma Hammami, qui est incarcéré depuis le 2 février. Sa protestation visait aussi les conditions d'emprisonnement déplorables, y compris la torture systématique que subissent son mari et ses trois co-défendants. Hamma Hammami et Samir Tamallah ont été libérés le 4 septembre à cause de leur état de santé.

* Le REMDH a aussi publié un communiqué de presse contre la condamnation à 8 mois d'emprisonnement du journaliste tunisien Abdallah Zouari le 26 août 2002.

* A la fin de l'année, le REMDH a alerté les institutions de l'UE à propos des développements préoccupants en Tunisie, en particulier le harcèlement du juge Yahyaoui, de plusieurs avocats et défenseurs des droits de l'Homme. Cette question a été soulevée lors de la session plénière de décembre à Strasbourg.

* Le 20 janvier 2003, Sihem Ben Sedrine et Omar Mestiri, du Conseil National pour les Libertés en Tunisie (CNLT) ont rendu visite au REMDH à Copenhague pour discuter de la coopération avec le REMDH et la situation en Tunisie. En janvier 2003, le REMDH et ses membres ont soutenu une semaine d'action pour le juge Yahyaoui organisée par plusieurs NGO de droits de l'Homme y compris le CRLDHT.

* Le bureau du REMDH à Bruxelles, représenté par Sandrine Grenier, a été en contacts réguliers avec les membres du REMDH en Tunisie et a pris part aux efforts de généraux de pression sur le financement et les politiques de l'UE liées à la Tunisie.

* Le 26 septembre 2003, le REMDH, la FIDH et l'OMCT ont conjointement publié une déclaration sur la situation des droits de l'Homme en Tunisie avant le Conseil d'Association UE-Tunisie du 29 septembre 2003.

k. Turquie

Plan d'Action Pas de mention
Adopté par le CE à Istanbul Réalisé <ul style="list-style-type: none">• Missions et rapports de manière irrégulière• Document conceptuel pour un groupe de travail du REMDH sur la question kurde. Non réalisé <ul style="list-style-type: none">• Groupe de Travail sur la question kurde• Dialogue soutenu avec les membres du REMDH.• Pas de stratégie explicite.

La Turquie est un partenaire à part entière du PEM en tant que pays méditerranéen et les questions de droits de l'Homme liées à la Turquie ressemblent largement à celles de beaucoup de pays du Sud de la Méditerranée, en particulier en ce qui concerne les droits des kurdes. Néanmoins, la Turquie représente aussi un cas particulier dans le sens où son interaction principale avec l'UE se fait à travers de négociations d'accession afin de devenir un membre de l'UE à part entière

Le REMDH et ses membres ont par le passé travaillé en relation avec la Turquie en invitant systématiquement les membres basés en Turquie aux réunions sur des questions régionales et en suivant les procès clés de défenseurs des droits de l'Homme ainsi qu'en produisant des rapports communs. De plus, les activités se sont concentrées sur le contrôle législatif de la législation Turque en relation avec les procédures d'accession. L'Institut Danois pour les Droits de l'Homme, l'Association pour les Droits de l'Homme (IHD), le Projet Kurde pour les Droits de l'Homme, l'OMCT, la Ligue Tunisienne pour les Droits de l'Homme ont été impliqués dans ces activités. (Voir les rapports d'activité de Marseille et d'Athènes).

A l'Assemblée Générale d'Athènes, les participants ont approuvé une déclaration sur l'établissement d'un Groupe de Travail Kurde avec pour but d'assister le REMDH et d'exécuter diverses activités en son nom pour la protection et la promotion des droits de l'Homme du peuple kurde.

A la suite de la réunion, un des instigateurs, l'avocat Jon Rud, observateur à la réunion de l'AG d'Athènes, a rédigé une proposition pour les travaux du groupe qui a été traduite et distribuée aux participants ayant exprimé leur intérêt à se joindre au Groupe de travail. Le document n'a néanmoins pas recueilli beaucoup de commentaires au départ.

Entre-temps, le REMDH a tenu une réunion du CE à Istanbul en septembre 2002 où plusieurs contacts se sont faits avec des défenseurs des droits de l'Homme turcs, y compris par une mission à Diyarbakir par Kamel Jendoubi, Marit Floe Joergensen et Sandrine Grenier. Par la suite, le personnel du secrétariat a mené plusieurs consultations pour explorer plus en détails la faisabilité d'établir un groupe de travail sur la question kurde.

En conséquence, le REMDH a organisé une réunion à Copenhague le 5 mai 2003 sur comment activer le groupe de travail kurde. Nazmi Gur, IHD, Jon Rud, Klaus Slavensky, Centre Danois pour les Droits de l'Homme, Marc Schade-Poulsen et Sarah Han (secrétariat du EMHRN) ont participé à la réunion. Afin de ne pas faire double emploi avec le bon travail fait par d'autres organisations, le groupe a proposé que la spécificité du Groupe de Travail du REMDH sur la question kurde pourrait être de surveiller comment l'UE répond aux rapports qu'elle reçoit sur les droits de l'Homme à propos des kurdes en Turquie, et dans quelle mesure elle fait un travail de promotion de la démocratie et des droits de l'Homme adéquat. Il a aussi été proposé d'envoyer une mission à Bruxelles pour s'enquérir de la surveillance des droits de l'Homme en Turquie faite par l'UE en préparation du premier groupe de travail.

La raison d'être et les activités du groupe de travail sur les questions kurdes ont été par la suite décrites dans un document conceptuel qui a été approuvé avec quelques amendements à la réunion du CE à Belfast. Au moment d'écrire ce rapport, une mission à Bruxelles est prévue pour début novembre en anticipation d'une première réunion du groupe de travail.

16. NOUVEAUX MEMBRES

Pour l'assemblée Générale à Malte le CE recommande que les suivants soient acceptés en tant que :

Membre ordinaire :

- Le Comité des Droits de l'Homme du Barreau du Pays de Galles et d'Angleterre (BHRC)
- CIPA (Comité pour la Paix, les Droits de l'Homme et la Démocratie en Algérie)
- Al Haq, Palestine
- Sisterhood is Global (SIGI), Jordanie

Membre associé :

- OMCT (Organisation mondiale contre la Torture)

Annulation de l'adhésion :

* Le Vice Président du Forum des Citoyens de la Méditerranée a annoncé au REMDH en mars 2003 que ses membres ont décidé de dissoudre l'organisation. En conséquence, son adhésion au REMDH est terminée.

* Le Comité Exécutif recommande que l'assemblée Générale exclue LAW de ses membres. La recommandation fait suite à un rapport d'audit (Rapport d'Investigation, 25 mars 2003) qui était très compromettant au niveau des pratiques de gestion au sein de l'organisation, en particulier de la part de l'ancien directeur, Khader Shkirat. Ce dernier n'a jamais apporté d'explication au rapport d'audit au Comité Exécutif et n'a pas assisté aux réunions du comité après la réunion de l'Assemblée Générale à Athènes. De plus, le REMDH n'a jamais été informé des initiatives du Conseil d'Administration de LAW pour réformer les pratiques de gestion de l'organisation.

En juillet 2003, une mission du REMDH en Palestine n'a pas réussi à rencontrer des représentants de LAW malgré ses demandes. Néanmoins, l'équipe de mission a été informé par un ancien membre du personnel de LAW que le Conseil d'Administration de LAW a une nouvelle composition, qu'elle a nommé un nouveau directeur, qu'elle a transféré ses bureaux du territoire Israélien à la zone C en Cisjordanie, qu'elle a transféré ses fonds à Ramallah, et qu'elle cherchait à s'enregistrer sous un nouveau nom auprès des autorités palestiniennes. Malgré plusieurs requêtes du REMDH demandant à LAW de transmettre les documents importants concernant les nominations au Conseil d'Administration, la nomination d'un nouveau directeur et l'enregistrement actuel, les représentants de LAW n'ont transmis aucun des documents demandés.

Le Comité Exécutif a discuté du cas de LAW à sa réunion à Casablanca. Il a envoyé une lettre à LAW le 30 septembre 2003, l'informant qu'il recommanderait à la réunion de l'AG d'exclure l'organisation et a encouragé LAW à produire les documents appropriés qui pourraient convaincre le CE de changer sa décision.

17. QUESTIONS D'ORGANISATION

a. Membres du CE

* Le 9 avril, le REMDH a reçu un email annonçant la démission de Khader Shkirat de son poste au Comité Exécutif du REMDH à cause d'autres obligations.

b. Groupe de gestion

*Le groupe de gestion du CE a tenu des réunions à Copenhague le 17 mai 2002 et les 14 et 15 février 2003. De plus, Kamel Jendoubi s'est rendu à Copenhague les 27 et 28 juillet 2003. Kamel Jendoubi et Colm Regan se sont tous deux rendus à Copenhague en juillet 2003. Les points principaux de la réunion ont été le développement des statuts, les arrêtés, les régulations sur les gages et les salaires, la description des postes et le plan d'action.

c. Audit et coopération administrative

Les procédures d'audit et de comptabilité du REMDH ont été amorcées et établies entre le 1er juin 2001 et le 1er mai 2002 en coopération avec la compagnie d'audit privée PriceWaterHouseCoopers.

En 2003, les systèmes de comptabilité du REMDH sont devenus pleinement opérationnels et indépendants du Centre Danois pour les Droits de l'Homme (devenu après 2003 l'Institut Danois pour les Droits de l'Homme) et ont compris le

recrutement d'un comptable a temps plein. Le système est géré par internet et a rendu les paiements et transferts du REMDH plus simples et plus rapides.

En août 2003, le REMDH a finalisé le processus de développement de description de postes pour tous les employés et à la fin de la période couverte par le rapport le REMDH était sur le point de finaliser un accord interne sur les gages et les salaires sur la base des législations de l'UE, du Danemark et de la Belgique et des accords syndicaux pertinents avec l'Etat danois.

Un document sur les règles de procédure internes du REMDH a été préparé au cours de l'année 2003 et était sur le point d'être finalisé à la fin de la période couverte par ce rapport.

d. Financement

Pendant la période précédente, Marc Schade-Poulsen et Colm Regan ont eu des réunions avec des représentants du Département des Affaires Etrangères en Irlande. Marc Schade-Poulsen a aussi rencontré les représentants de SIDA en Suède et de DANIDA au Danemark. Le 15 juillet, Marc Schade-Poulsen et Sandrine Grenier ont eu une réunion avec le bureau Europe Aid de la Commission Européenne concernant le soutien continu des travaux du REMDH. Il a été convenu qu'une évaluation du travail du REMDH devrait être entamé à ce sujet.

e. Personnel

Personnel ordinaire

Le Secrétariat du REMDH a été composé pour la période complète des personnes suivantes:

Directeur Exécutif Marc Schade-Poulsen: Responsable des contacts avec le CE, des réunions du CE, de l'Assemblée Générale, de la recherche de fonds, de la représentation, du contenu des rapports, du développement des programmes et des concepts des missions, des rapport narratifs et financiers annuels, de la coordination des ateliers, de la gestion et du développement du personnel, etc.

Chargée de communication, Marit Floe Joergensen: Responsable d'entretenir le site internet du REMDH en trois langues, d'écrire des lettres d'information aux membres, et jusqu'en 2002 de rédiger les comptes-rendus des réunions du CE, de l'organisation des missions, du développement des priorités thématiques dans le domaine de l'éducation aux droits de l'Homme, des droits de la femme, du site internet et de l'information externe, de la formation, de la correction et de la publication des rapports.

Coordinatrice administrative, Sannie Nielsen, employée avec la responsabilité principale de mettre en place des réunions, des séminaires, de la gestion de la comptabilité des voyages, de la comptabilité, du classement, de la correspondance, des traductions ad hoc, des contacts avec les traducteurs et de la distribution des rapports et après 2002 de pourvoir aux besoins des réunions du Comité Exécutif.

Coordinatrice à plein temps à Bruxelles, Sandrine Grenier, avec les responsabilités principales de: représenter et mettre en oeuvre la politique du REMDH et de ses membres en relation avec les institutions et les représentants de l'UE et du PEM, d'informer les membres du REMDH des politiques et des développements des institutions de l'UE et du PEM; de faciliter l'accès des membres du REMDH aux institutions de l'UE et du PEM; et de maintenir des contacts étroits avec des autres organisations à Bruxelles.

Engagée le 1er janvier 2003, Elaine Kitbull-Jessen a été engagée comme comptable à plein temps responsable de la gestion des comptes du REMDH, de la comptabilité, de l'audit etc.

En mai 2003, Line Gamrath-Rasmussen a été engagée sur une base de 11 mois par intérim comme coordinatrice à temps plein responsable de pourvoir aux besoins de la Plateforme des ONG pour le Forum Civil EuroMed, du lancement de la Fondation EuroMed pour les Droits de l'Homme et de coordonner d'autres réunions du REMDH.

Le 7 juillet 2003, Marita Roos a été engagée sur une base de 8 mois par intérim pour la responsabilité des communications internes avec une référence spécifique sur la Palestine. Le 15 septembre 2003, Maibritt Damgaard Nielsen a repris les responsabilités de Sannie Nielsen en tant que coordinatrice administrative pendant le congé de maternité de Sannie.

Stagiaires

Sarah Han a travaillé comme stagiaire pour le REMDH de septembre 2002 à mai 2003 et a été remplacée pendant un mois par Carmen Lloveres.

Etudiants assistants

Le REMDH a employé deux étudiants à temps partiel (15 heures par semaine) pendant la période couverte par le rapport. Depuis le 1^{er} janvier 2002, Lea Arentoft a été engagée pour la gestion du site internet. Leila Drar, après avoir fini son stage au REMDH, a été engagée comme étudiante assistante jusqu'au 31 décembre 2002. Du 17 janvier 2002 au 19 juillet Stine Berner a aussi travaillé comme étudiant assistant. Laurence Le Moing a travaillé au REMDH comme étudiante assistante à temps plein du 21 mai au 19 juillet 2002. Alejandra Jørgensen a commencé à travailler comme étudiante assistante par intérim le 1^{er} août 2003.

Traducteurs

Les traductions sont faites en dehors du secrétariat alors que les corrections sont effectuées par le secrétariat. Afin de suivre la demande croissante du REMDH de traductions dans nos trois langues de travail, le REMDH a lancé une offre à des traducteurs en août 2002.

Jours de travail

Le REMDH a tenu des réunions du personnel hebdomadaires à Copenhague et un jour entier de réunion de travail à Bruxelles et à Copenhague le 10 avril, le 25 juin et le 19 décembre 2002, et le 4 mars et le 17 juin 2003 afin de renforcer les procédures de travail et de planification internes.

18. REMERCIEMENTS

* Le REMDH est reconnaissant à ses membres et associés pour leur soutien et leur assistance volontaire et pour promouvoir le REMDH et agir en son nom dans la période passée, sans quoi le réseau ne serait pas parvenu à fonctionner selon son mandat, c'est à dire comme un authentique réseau.

* Le REMDH remercie aussi Erik Trolle pour la rédaction des statuts de la Fondation EuroMed pour les Droits de l'Homme. Il est reconnaissant du soutien financier reçu de DANIDA, Dan ChurchAid, la Commission Européenne, la Fondation Ford, Friedrich Ebert Stiftung, Heinrich Boell Stiftung, NOVIB, la Fondation Plum et SIDA et des partenariats constructifs conclus avec l'Institut du Caire pour l'Etude des Droits de l'Homme.

REMDH, le 30 septembre 2003

Annexes :

1. Fondation Euro-méditerranéenne des Droits de l'Homme
2. Statuts de la Fondation Euro-méditerranéenne des Droits de l'Homme
3. Document de fond sur le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) et la question kurde
4. Publications du REMDH

Annex 1 :

Fondation euro-méditerranéenne des droits de l'Homme

1. Droits de l'Homme et démocratisation dans le sud de la Méditerranée : situation actuelle

En novembre 1995, en signant la Déclaration de Barcelone les 15 États membres de l'Union européenne ainsi que 12 partenaires méditerranéens du sud et de l'est de la Méditerranée⁸ ont posé les fondations d'un projet ambitieux visant à établir de façon progressive une zone de libre-échange et à renforcer la coopération politique, économique, sociale et culturelle. Il est significatif que l'un des objectifs solennellement proclamés était de faire du bassin méditerranéen 'une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité'. Ainsi, les 27 gouvernements signataires de la Déclaration de Barcelone ont convenu de renforcer l'État de droit et la démocratie dans leurs systèmes politiques, de respecter les droits de l'Homme, y compris les libertés d'association et d'expression, de combattre le racisme, la xénophobie et l'intolérance, et de reconnaître la contribution essentielle que la société civile peut apporter au Partenariat euro-méditerranéen ainsi qu'à une meilleure compréhension et à un rapprochement entre les peuples.

Le présent projet vise à favoriser le développement du volet 'droits de l'Homme' du processus de Barcelone en mettant en place une Fondation euro-méditerranéenne des droits de l'Homme.

La situation des droits de l'Homme autour du bassin méditerranéen suscite depuis des années de graves préoccupations. Les rapports annuels et les communiqués des organisations de défense des droits de l'Homme témoignent amplement de la façon dont, dans certaines parties de cette région, les libertés de la presse sont érodées par les gouvernements et comment, dans d'autres zones, tortures et exécutions extrajudiciaires sont pratiquées de façon systématique. Dans plusieurs pays, la liberté d'association est mise à mal ou sévèrement entravée, et les droits des femmes ne sont pas reconnus. Parfois, la liberté de mouvement est restreinte de façon arbitraire mais plus généralement, elle est systématiquement entravée⁹.

Parmi les partenaires du Sud, même si des progrès vers une démocratisation ont été enregistrés dans les années 80, des monarchies héréditaires ou l'armée continuent de dominer la vie politique¹⁰. Globalement, la manière dont ces gouvernements respectent les droits de l'Homme est influencée par des considérations sécuritaires internes et externes. La société civile est faible et les défenseurs des droits de l'Homme travaillent bien souvent dans des conditions précaires. Dans le même temps, la rareté et la répartition inégale des ressources suscitent des tensions sociales.

Les événements tragiques du 11 septembre 2001 à New York ont exacerbé les tendances ci-dessus. Sous couvert d'une légitime " lutte contre le terrorisme ", les régimes ont profité de l'occasion pour renforcer l'ordre et la sécurité, alors que l'espace démocratique est réduit et que les droits de l'Homme sont limités (comme l'a souligné Mary Robinson, ancienne haut-commissaire des Nations unies pour les droits de l'Homme, dans *Le Monde* du 15 juin 2002).

De plus, l'arrêt du processus de paix entre la Palestine et Israël et l'occupation continue de la Cisjordanie et Gaza a entraîné une radicalisation des politiques et une escalade dramatique dans l'utilisation de la force meurtrière contre les civils palestiniens et israéliens, ce qui compromet les perspectives de paix pour la région méditerranéenne et fragilise le Partenariat euro-méditerranéen.

⁸ Algérie, Autorité palestinienne, Chypre, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie et Turquie. Lors de la conférence ministérielle de Stuttgart d'avril 1999, la Libye a obtenu le statut d'observateur.

⁹ Cf. le livre blanc préparé par huit organisations de défense des droits de l'Homme qui ont fait le bilan de cinq années de Partenariat euro-méditerranéen, 15 novembre 2000, www.euromedrights.net/nyheder/nouvelles.html

¹⁰ Cf. Ghassan Salamé, *Démocraties sans démocrates*, Fayard, Paris, 1994.

Dans ce climat général, la région a connu une montée de l'extrémisme, du fondamentalisme et d'un nationalisme tourné vers l'intérieur qui affichent des attitudes extrêmement ambivalente à l'égard des valeurs démocratiques et des droits individuels, particulièrement ceux des femmes, qui risque d'être encore exacerbé par les conséquences de la guerre contre l'Irak.

2. Soutien de la société civile et des groupes défendant les droits de l'Homme

Dans ce contexte régional il est primordial de soutenir et de promouvoir une culture des droits de l'Homme et de consolider d'une société civile naissante comme la montré aussi le Rapport sur le développement humain dans le monde arabe du PNUD. À cet égard, il devient crucial d'apporter un soutien matériel et financier aux individus et groupes œuvrant pour la promotion et la protection des droits de l'Homme.

Dans ce contexte, les défenseurs des droits de l'Homme ont cruellement besoin de fonds qui soient rapidement disponibles et souples pour financer des interventions urgentes.

Le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), à travers son engagement croissant dans des activités liées à la protection et au renforcement des capacités des ONG des droits de l'Homme, s'est rendu compte qu'il existait des besoins de fonds qui soient rapidement disponibles et souples pour financer des interventions urgentes. Une étude de faisabilité réalisée par DANIDA¹¹ a permis de mettre en lumière les besoins immenses exprimés par les ONG en matière d'aide d'urgence (soutien des défenseurs des droits de l'Homme pris pour cible, locaux et équipement rudimentaire, budget minimum de fonctionnement, aide pour des cours de formation, renforcement des capacités, participation à des réunions à l'étranger, prise de contact avec les donateurs internationaux, etc.). Il faut ajouter à cela la nécessité d'entreprendre des activités de recherche qui, dans certains cas, requièrent des ressources techniques, humaines et financières considérables (comme dans les affaires de torture, de violence contre les femmes, de disparition ou de corruption).

Or, dans ces domaines, les principaux donateurs publics et privés sont soumis à des contraintes, tant en ce qui concerne leurs procédures administratives et leurs mandats que les ressources humaines dont ils disposent. Les institutions bilatérales ou multilatérales suivent des procédures restrictives aussi bien au niveau des critères appliqués et de la durée du processus de décision que de la masse de connaissances sur lesquels elles s'appuient dans la région euro-méditerranéenne.

Il faut donc trouver des ressources de soutien complémentaires, que l'on peut résumer comme suit :

1. des aides d'urgence pour les organisation de défense des droits de l'Homme ou leurs membres qui font l'objet de pressions ou qui sont pris pour cibles ;
2. des fonds pour soutenir les initiatives (réunions, missions, communiqués) dont le succès dépend essentiellement du facteur temps ;
3. des fonds pour couvrir les frais de base (personnel, formation, bulletins, matériel de bureau, etc.) ainsi que les activités des organisations et groupes qui travaillent dans des pays où le fait de recevoir un soutien explicite de donateurs étrangers peut entraîner des représailles de la part des autorités de ces pays ;
4. des fonds pour renforcer l'efficacité des activités en cours (souvent novatrices) ou permettre la mise en place de structures par des individus ou organisations
 - qui ne sont pas encore reconnus par les principaux donateurs ;

¹¹ DANIDA, Feasibility Study of a Foundation for the Promotion and Protection of Human Rights in the Euro-Mediterranean Region. Final Report [Étude de faisabilité d'une Fondation pour la promotion et la protection des droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne, rapport final], Rule of Law Consulting, septembre 2002.

- qui n'ont pas les capacités d'entretenir des relations avec ces derniers ;
- qui interviennent sur des thèmes pouvant être considérés comme trop sensibles pour recevoir le soutien des principaux donateurs ;
- qui n'ont pas le profil des " clients " habituels des donateurs (par exemple les organisations du Sud en exil, qui œuvrent pour la promotion et la protection des droits de l'Homme dans leur pays d'origine).

La demande de financement déposée par le REMDH vise à répondre directement à ces besoins spécifiques.

3. Les groupes cibles

Sur la base des recommandations figurant dans l'étude de faisabilité mentionnée ci-dessus, la Fondation est envisagée comme une initiative régionale spécifique qui s'adresse aux militants des droits de l'Homme dans les pays suivants, liés au Partenariat euro-méditerranéen : Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte, Liban, Jordanie, Palestine et Israël¹².

Établi à l'initiative du REMDH, ce projet contribuera tout particulièrement au volet " droits de l'Homme " de la Déclaration de Barcelone et renforcera la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par la résolution n° 53/144 de l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998.

La Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme contient une énumération des domaines d'intervention de ces derniers. Sur la base de cette référence à " tous les droits de l'Homme et [...] toutes les libertés fondamentales ", les bénéficiaires potentiels de la Fondation seront les suivants :

les défenseurs des droits de l'Homme agissant à titre individuel ; les membres des organisations de défense des droits de l'Homme ; les associations défendant les droits des femmes ; les avocats ; les journalistes ; les juges ; les membres des minorités religieuses, ethniques ou linguistiques ; les organisations œuvrant pour l'éducation civique et la jeunesse ; les associations luttant contre les différentes formes de discrimination ; les associations militant contre la violence envers les femmes ; les membres des organisations défendant les droits de l'enfant ; les organisations s'occupant de la réadaptation des victimes de torture ; les personnes militant pour des réformes pénales et pénitentiaires ; les associations contre la corruption et pour la bonne gouvernance ; les militants agissant sur les thèmes " droits de l'Homme et globalisation " ou " droits de l'Homme et commerce international " ; les personnes œuvrant pour l'organisation d'élections libres et impartiales ; les organisations de défense des migrants et des réfugiés.

Toutes ces personnes, associations et structures pourront prétendre à une aide de la Fondation, à condition qu'elles remplissent les critères et se conforment aux principes inscrits dans le " code de conduite " de la Fondation.

Il existe aussi d'autres groupes ou organisations dont les activités ressortissent à la promotion et à la protection des droits de l'Homme, mais qui ont toutes les chances de bénéficier du soutien de réseaux internationaux spécifiques. Ces groupes ou organisations sont par exemple :

les syndicalistes ; les écrivains ; les membres du Parlement ; les écologistes ; les militants du développement (lutte contre la pauvreté, réhabilitation des villes, projets d'intégration rurale, groupes actifs dans des domaines qui génèrent des revenus, etc.) ainsi que les personnes menant des activités dans la santé et la lutte contre les épidémies.

Pour tous ces groupes et militants, la possibilité d'obtenir une aide de la Fondation sera évaluée au cas par cas.

4. Méthodologie

¹² Des projets concernant d'autres pays pourront exceptionnellement être soutenus s'il est démontré qu'ils auront des retombées positives pour la région.

Collaborant étroitement avec le REMDH, la Fondation sera conçue comme une structure prenant des risques rendus nécessaires par les conditions difficiles sur le terrain et par le besoin de soutenir la société civile naissante, qui travaille dans un cadre restrictif.

La Fondation sera construite sur la base de prises de décisions rapides, réfléchies et efficaces. Les subventions seront réparties entre les activités énumérées dans le chapitre 2. suivantes.

Elles pourront porter sur :

1. Le soutien à des actions urgentes dont le 'timing' d'importance majeure pour la bonne mise en oeuvre de l'activité. Le financement de ces activités dépendra de la flexibilité et de la célérité avec laquelle seront prises les décisions, et reposera sur la connaissance qu'a la Fondation de la région et de ses acteurs. Cette catégorie peut inclure

- des aides d'urgence
- le soutien à des organisations émergentes qui cherchent à exploiter un moment stratégique qui demande une réponse urgente
- les frais de voyage et de participation à des réunions qui doivent préparer des événements urgents de grande ampleur ; les initiatives en matière de sensibilisation et de mobilisation ; les activités collectives de collecte de fonds, etc. ;
- la location provisoire de locaux, les téléphones portables, la traduction de dossiers et de correspondance, etc.

La seconde catégorie de soutien concernera :

- la formation dans des domaines comme la gestion d'organisation et les capacités d'administration ; la préparation et le suivi de projets ; la planification stratégique ; les activités de sensibilisation et de mobilisation ; les stratégies à adopter envers les médias, par exemple, ainsi que des cours plus approfondis sur les droits de l'Homme et les thèmes y relatifs, comme le droit des réfugiés ;
- le conseil juridique
- les frais de fonctionnement et de personnel de certaines ONG pendant une période limitée ;
- l'aide à la publication de périodiques, à la création de sites web, à la conduite d'enquêtes, etc.

La Fondation accordera une priorité durable :

- aux associations qui sont tolérées mais qui ne sont pas reconnues ni enregistrées officiellement et qui, de ce fait, ne peuvent avoir accès à la plupart des sources de financement ;
- aux associations qui ont été contraintes de s'exiler en raison de l'état qui enserme les associations et les institutions dans certains pays cibles ;
- aux associations ou comités dont l'objectif est de promouvoir les intérêts et les activités des organisations locales ou nationales qui ne peuvent agir – ou alors seulement avec beaucoup de difficultés – dans leur pays d'origine ;
- aux activités novatrices qui pourraient apparaître dans les domaines suivants (lutter contre la corruption et pour la bonne gouvernance ; donner la parole aux femmes victimes de violence ; aider les mères adolescentes ; protéger les femmes exposées à des 'crimes d'honneur' ; mener des activités au sein des systèmes pénitentiaires ; aider les victimes de torture, notamment en matière de réadaptation ; agir pour la vérité et la justice dans les situations d'impunité ; etc).

Un plafond sera imposé au montant des subventions offertes par la Fondation, qui ne devraient pas dépasser 40 000 euros ; par ailleurs, la durée du soutien ne devrait pas excéder 12-18 mois. Des critères d'évaluation devront être élaborés afin d'assurer une utilisation efficace et optimale des fonds de la Fondation (voir plus loin).

La Fondation appliquera les principes suivants :

Appréciation : elle se renseignera rapidement sur la situation du candidat (appréciation de la situation politique, des droits de l'Homme en jeu et de la meilleure intervention possible, notamment).

Stratégie : elle consultera de façon rapide et systématique les partenaires nationaux, régionaux et internationaux sur la stratégie à adopter dans le cadre de l'intervention.

Intervention : elle mobilisera les professionnels ou les bénévoles nécessaires et interviendra seule ou en collaboration avec des partenaires locaux, régionaux et internationaux, choisis de préférence au sein de la communauté des droits de l'Homme active dans la région, c'est-à-dire dans la plupart des cas des membres ordinaires, associés et individuels du REMDH. Lorsque cela sera possible, l'intervention à court terme sera liée à une stratégie à plus longue échéance.

Durabilité : un des objectifs primordiaux de l'intervention sera d'assurer les possibilités et perspectives à long terme, ce qui suppose d'insister sur la mise en place de partenariats fiables à l'échelle nationale, régionale et internationale (par exemple entre les membres du REMDH), qui donneront lieu à des consultations. Pour chacune de ses interventions, la Fondation veillera à identifier les synergies possibles, les partenaires et acteurs essentiels, les spécialistes, les possibilités de jumelage et les donateurs potentiels permettant un engagement permanent.

Médiation : la Fondation s'appliquera à jouer le rôle d'intermédiaire entre les donateurs internationaux et les candidats qui ont manifestement intérêt à adresser leur requête à un autre organisme de financement.

Information : la Fondation communiquera aux candidats potentiels les informations et lignes directrices concernant ses activités. Il s'agira notamment des informations relatives aux critères (objectifs, activités et droits de l'Homme faisant l'objet d'un soutien), à l'éligibilité, à la présentation des candidatures et aux procédures déterminant l'attribution des subventions (y compris le niveau de financement pouvant être envisagé).

Évaluation : l'autosurveillance et l'évaluation feront partie intégrante de chaque intervention et les enseignements obtenus seront réunis en un 'guide pratique'.

6. Principes directeurs de la Fondation

Dans un environnement politique où les gouvernements et les groupes de pression influents conservent un accès privilégié et un contrôle à l'égard des médias et où les organes législatifs ne sont pas réellement séparés du pouvoir exécutif, il est crucial que la Fondation renvoie une image crédible à ses utilisateurs et à ses donateurs et qu'elle conserve sa réputation de donateur fiable et efficace. Cela exige que la Fondation se dote d'un ensemble de principes directeurs basés sur la bonne gouvernance (indépendance, impartialité, transparence et représentativité).

A. 'Code de conduite'

La Fondation se référera explicitement à un certain nombre d'instruments et de documents, qui serviront à elle-même et à ses bénéficiaires de lignes directrices et de règles juridiques et éthiques. Ces références à un " code de conduite " seront les suivantes :

- les instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'Homme, en particulier la

Déclaration universelle des droits de l'Homme ; les deux pactes internationaux sur les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels ; les conventions des Nations unies qui prévoient des mécanismes de surveillance (torture, discrimination raciale, discrimination à l'égard des femmes, droits de l'enfant) ainsi que les conventions et normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;

- les instruments et mécanismes portant sur une protection intergouvernementale à l'échelle régionale ;
- la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme¹³;
- la résolution des Nations unies qui a créé le mandat du représentant spécial du secrétaire général sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme ;
- les documents fondateurs, directives et plans d'action du REMDH.

Six autres textes seront ajoutés à ces documents de base :

1. la Déclaration de Paris et le Plan d'action adoptés le 10 décembre 1998 lors des États généraux des défenseurs des droits de l'Homme, à l'occasion du 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;
2. le programme d'action adopté lors de la réunion du Forum 1998, qui s'est tenue à Genève du 28 au 30 août 1998 ;
3. les conclusions et recommandations du séminaire sur la protection des défenseurs des droits de l'Homme, qui s'est déroulé à Dakar du 11 au 13 octobre 1999 à l'initiative du Service international pour les droits de l'Homme (SIDH / ISHR) ;
4. la résolution et les recommandations de la Conférence régionale des défenseurs des droits de l'Homme, organisée à Rabat (Maroc) les 9 et 10 octobre 2000 par le groupe d'action arabe pour les droits de l'Homme ;
5. la Déclaration et les Principes et normes relatifs à la liberté d'association dans les pays arabes, adoptés lors du séminaire qui a eu lieu à Casablanca (Maroc) du 5 au 7 octobre 2000 à l'initiative du REMDH, de l'Association démocratique des femmes du Maroc, de l'Espace associatif marocain et de l'Organisation marocaine des droits humains ;
6. les conclusions du séminaire consacré à " L'action pour la défense des droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne et les enjeux du financement ", qui s'est tenu du 19 au 22 septembre 2001 à l'invitation de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH).

Enfin, la Fondation aura une " clause de non-violence " qui interdira d'accorder un financement à toute personne ou association ayant recours à la violence pour atteindre des buts politiques.

B. Organisation

La Fondation ambitionne:

¹³ Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales universellement reconnus.

1. d'être à l'abri de toute ingérence extérieure – qu'elle soit le fait de gouvernements, d'organisations ou d'individus – qui compromettrait son processus de décision ;
2. d'être impartiale, en respectant les normes relatives à la non-discrimination énoncées dans les instruments internationaux et en nommant des membres irréprochables au Bureau des directeurs ;
3. de transmettre aux donateurs, aux bénéficiaires et à l'opinion publique des comptes rendus exhaustifs sur ses activités. Cette responsabilisation sera renforcée par la transparence concernant les activités recevant un financement de la Fondation ;
4. d'être complémentaire par rapport au REMDH et aux autres organisations clés dans la région.

La Fondation sera domiciliée au Danemark, soumise à la législation danoise¹⁴ et hébergée par le REMDH, le but étant de respecter ces critères, d'assurer une synergie maximale avec le REMDH, de réduire les coûts de sa création et de son fonctionnement au quotidien et d'offrir des avantages au niveau des services et du financement.

Cependant, étant donné que les objectifs généraux de la Fondation risquent de ne pas coïncider avec le but de l'Assemblée générale du REMDH (qui est de promouvoir les intérêts de ses membres) et qu'un conflit d'intérêts risque d'apparaître (vu que la Fondation sera mandatée pour agir en dehors du cadre du REMDH), la Fondation sera créée en tant que structure indépendante du REMDH.

Elle sera enregistrée en vertu de la législation danoise, conformément au projet de statuts joint en annexe 1, et sera constituée :

1. d'un Bureau de sept à neuf membres (à condition que la représentation soit assez large pour garantir une transparence démocratique et que l'efficacité n'en pâtisse pas) ;
2. d'un Conseil des représentants, composé des membres ordinaires, associés et individuels du REMDH ;
3. d'un Secrétariat.

Point 1 – Le Bureau sera constitué de membres réputés dans leur domaine de compétence. Ils ne seront employés par aucun organisme public ou privé susceptible d'être considéré comme ayant un intérêt autre que purement idéaliste pour le travail de la Fondation. Par ailleurs, ils n'auront pas d'activités professionnelles ou privées qui pourraient compromettre leurs fonctions au sein du Bureau.

Quatre membres du Bureau résideront dans un pays de l'UE et quatre autres dans l'un des pays partenaires du sud de la Méditerranée. Le neuvième membre résidera au Danemark.

Le premier Bureau sera élu pour quatre ans par le Conseil des représentants sur nomination du Comité exécutif du REMDH.

À la suite de la réunion constitutive, le Bureau établira ses règles de procédure et pourvoira les postes vacants à sa guise, après avoir consulté le Conseil des représentants.

¹⁴ Le Danemark a l'un des cadres juridiques les moins contraignants au monde en ce qui concerne la création d'associations à but non lucratif, mais il bénéficie dans le même temps de règles et traditions bien établies en matière de responsabilisation et de transparence. Aucune formalité d'enregistrement n'est requise et toute organisation acquiert la personnalité juridique le jour de la signature des statuts dûment adoptés par une assemblée constituante. Les associations à but non lucratif et les fondations bénéficient généralement d'une exonération fiscale.

Le Bureau s'occupera de toutes les décisions relatives aux subventions et sera chargé de mettre en œuvre et de faire respecter les objectifs et statuts de la Fondation. Il devra également développer les critères appliqués par la Fondation, à la lumière des expériences et des besoins.

Point 2 – Le Conseil des représentants sera constitué de membres ordinaires, associés et individuels du REMDH. Il recevra et examinera le rapport d'activité et le budget, ainsi que le programme et le budget des futures actions tous les deux ans, à l'occasion de la réunion de l'Assemblée générale du REMDH.

Point 3 – Le Secrétariat sera hébergé par le REMDH et son siège sis au Danemark. Des bureaux secondaires pourront être établis dans d'autres lieux de la région euro-méditerranéenne. Le personnel recevra les candidatures et les préparera de façon à ce que le Bureau puisse prendre une décision. Il sera également chargé du suivi des décisions, jouera un rôle de conseiller et d'intermédiaire auprès des candidats, supervisera les aides financières, contrôlera leur mise en œuvre et assurera la communication entre les membres du Bureau. Le personnel sera recruté par ce dernier, après consultation du directeur exécutif du REMDH.

Le Secrétariat louera au REMDH des équipements administratifs, mais ses opérations, ses comptes, ses finances et ses signatures autorisées seront totalement distincts.

7. Considérations budgétaires générales

La Fondation aura un capital initial de 300 000 DKK (40 000 euros), qui sera réuni auprès d'un grand nombre de donateurs importants (gouvernements et particuliers) afin d'assurer dès le départ un vaste soutien symbolique et politique au projet.

Les fonds destinés à couvrir les frais d'exploitation devraient venir principalement de DANIDA pendant les premières années d'existence de la Fondation. Celle-ci élaborera une stratégie financière et pense qu'elle recevra un soutien de la part de donateurs gouvernementaux, de fondations privées, de syndicats, d'entreprises privées, etc.

La Fondation œuvrera pour mettre en place des règles strictes en matière de contrôle interne, qui permettront également, si nécessaire, de maintenir rigoureusement la confidentialité au sujet de certains bénéficiaires, en particulier ceux exposés à des risques politiques ou juridiques, notamment à des poursuites pénales.

Les coordonnateurs des projets rendront régulièrement visite aux bénéficiaires *in situ*, afin de discuter et d'évaluer la progression de ces projets.

Les donateurs et les membres du Bureau recevront des rapports descriptifs et des rapports financiers, confidentiels et complets, qui auront été vérifiés préalablement. Ils comporteront des évaluations et des rapports de mission sur les projets financés.

8. Éviter les risques de double emploi – Initiatives internationales et régionales relatives à la protection des défenseurs des droits de l'Homme

Il existe à l'heure actuelle plusieurs programmes de protection, de soutien et de développement des capacités des défenseurs des droits de l'Homme au sein des organisations internationales :

- l'Observatoire international pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme et de l'Organisation mondiale contre la torture) ;
- le Service international pour les droits de l'Homme (SIDH / ISHR), dans le domaine de la protection ;

- Front Line, une fondation internationale protégeant les défenseurs des droits de l'Homme ;
- le Lawyer's Committee for Human Rights (Comité des juristes en faveur des droits de l'Homme), qui a lancé une initiative spéciale pour protéger les défenseurs des droits de l'Homme au Moyen-Orient en 2001 ;
- sans oublier les fondations scandinaves défendant les droits de l'Homme (KIOS en Finlande et les fondations norvégienne et suédoise des droits de l'Homme).

Aussi importantes soient-elles, leurs activités en termes de soutien matériel et financier aux militants des droits de l'Homme restent marginales, ne ciblent pas la région méditerranéenne ou ne prévoient pas de financement pour les projets qui sortent de l'ordinaire.

Dans tous les cas, la Fondation évitera soigneusement de faire double emploi avec les structures et programmes qui interviennent dans le domaine de la protection politique et juridique des défenseurs (plusieurs des organisations mentionnées sont déjà des membres ou de proches partenaires du REMDH)¹⁵. Dans la mesure du possible, la Fondation cherchera à établir des synergies avec ces organisations, tout en conservant son mandat spécifique consistant à apporter un soutien matériel et financier aux défenseurs et à leurs associations dans le sud et l'est de la Méditerranée.

9. En résumé : postulats, durabilité et risques

La Fondation s'appuie sur le postulat selon lequel la région a véritablement besoin de pouvoir compter sur des interventions souples, rapides et localisées de la part des donateurs, car cela renforcera sensiblement la capacité des militants des droits de l'Homme à travailler dans leur environnement difficile et contribuera par conséquent promouvoir la culture des droits de l'Homme et à consolider la société civile naissante dans la région.

La Fondation repose également sur le postulat selon lequel elle aura un accès direct aux membres du REMDH, ce qui lui permettra de bénéficier d'une source de connaissances unique et hautement qualifiée ainsi que de contacts dans la communauté euro-méditerranéenne des droits de l'Homme. Elle pourra aussi obtenir rapidement les informations fiables et détaillées nécessaires à ses activités, ce qui améliorera la qualité et le ciblage de ses subventions.

La Fondation sera le seul organisme à se concentrer sur une région déterminée, ce qui lui permettra de développer une image spécifique auprès du grand public et pourrait faire d'elle un donateur important dans son domaine d'action. Ses interventions viseront à aider au renforcement des capacités et à soutenir les initiatives urgentes des défenseurs des droits de l'Homme, principalement dans la région du Maghreb et du Machrek. Ce programme sera unique, puisqu'il n'est mené par aucun autre organisme connu.

La Fondation prendra des risques soigneusement calculés, en accordant un financement modeste à de petites organisations naissantes et à des activités novatrices et mobilisatrices dans le domaine des droits de l'Homme. Par ailleurs, elle prendra des décisions rapides voire urgentes au sujet des demandes d'assistance.

Enfin, la Fondation, de par sa proximité par rapport aux acteurs et aux organisations, devrait pouvoir offrir des conseils et

¹⁵ Par conséquent, la Fondation ne sera pas mandatée pour intervenir dans les secteurs suivants :

- appels urgents ;
- défense et solidarité sur les plans politique et juridique ;
- appels et interventions auprès des mécanismes intergouvernementaux des Nations unies et des instances régionales (Europe, zone euro-méditerranéenne et Afrique) ;

campagnes d'information et de sensibilisation de l'opinion publique au sujet des violations des droits de l'Homme et des droits des victimes.

jouer un rôle d'intermédiaire entre les militants et les donateurs internationaux dans les cas où elle ne sera pas en mesure d'accorder un financement à une demande méritoire.

La Fondation qu'il est proposé de créer répondra ainsi à un certain nombre de besoins bien précis – et souvent non satisfaits – de la communauté des droits de l'Homme dans la région. Elle aura la possibilité de se positionner comme un donateur en vue et un centre de ressources important dans ce secteur.

La durabilité du projet dépendra des synergies générées par la capacité de mobiliser de vastes réseaux afin qu'ils soutiennent les projets individuels et par la collaboration avec les partenaires locaux, régionaux et internationaux. Il est prévu que le projet débouche sur la mise en place ou la consolidation de structures durables ainsi que sur la création ou le renforcement de capacités plus affirmées.

Le risque est essentiellement lié à la réaction des différents gouvernements de la région qui chercheront à empêcher ou à entraver l'accès des militants et des ONG des droits de l'Homme à la Fondation, et considéreront cette dernière comme un instrument servant à mener des activités 'subversives' et 'déstabilisatrices' orchestrées par des agents de puissances étrangères ou par des particuliers étrangers. Il est par conséquent logique de prévoir que la Fondation fera l'objet de critiques. Néanmoins, on peut penser que la transparence de son mode de fonctionnement, allié à la réputation des membres de son Bureau, à l'important soutien initial des donateurs et à la crédibilité largement reconnue du REMDH, partenaire de la société civile au sein du Partenariat euro-méditerranéen, aidera à surmonter les suspensions et les oppositions à moyen et à long terme.

10. Mise en place de la Fondation

Le lancement officiel de la Fondation aura lieu lors de l'Assemblée générale du REMDH à Malte, en décembre 2003. C'est également à cette date que sera élu le premier Bureau. Avant ce lancement, un résumé du projet et les propositions concernant les membres éventuels du Bureau seront distribués à tous les membres ordinaires, associés et individuels du REMDH. En vue de préparer la réunion, le projet final des statuts et un aperçu des directives relatives au financement seront élaborés avec l'aide de professionnels.

Immédiatement après l'élection du Bureau, des offres d'emploi paraîtront dans la Lettre d'information du REMDH.

Le REMDH virera le capital initial sur le compte bancaire de la fondation avant son établissement.

Annex 2 :

STATUTS
de la
**FONDATION EURO-MEDITERRANEENNE
DE SOUTIEN AUX DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME**

I. Nom, domicile et objet

1.

Le nom de la Fondation est la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme.

2.

La base d'origine et le domicile de la Fondation se trouvent dans la ville de Copenhague. Les locaux de la Fondation sont à Copenhague.

3.

Les objectifs de la Fondation sont les suivants :

- soutenir les droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne ;
- fournir une aide financière aux organisations non gouvernementales (ONG) et institutions régionales, nationales et locales qui défendent les droits de l'Homme, ainsi qu'aux personnes qui promeuvent, soutiennent, protègent et surveillent le respect des droits de l'Homme dans la région euro-méditerranéenne, en particulier :
 - des aides d'urgence pour les organisation de défense des droits de l'Homme ou leurs membres qui font l'objet de pressions ou qui sont pris pour cibles ;
 - des fonds pour soutenir les initiatives dont le succès dépend essentiellement du facteur temps ;
 - des fonds pour couvrir les frais de base ainsi que les activités des organisations et groupes qui travaillent dans des pays où le fait de recevoir un soutien explicite de donateurs étrangers peut entraîner des représailles de la part des autorités de ces pays ;
 - des fonds pour soutenir les projets novateurs ;
 - des fonds pour renforcer les activités en cours (souvent novatrices) ou permettre la mise en place de structures par des individus ou organisations
 - qui ne sont pas encore reconnus par les principaux donateurs ;
 - qui n'ont pas les capacités d'entretenir des relations avec ces derniers ;
 - qui interviennent sur des thèmes pouvant être considérés comme trop sensibles pour recevoir le soutien des principaux donateurs ;
 - qui n'ont pas le profil des « clients » habituels des donateurs, par exemple les organisations du Sud en exil, qui œuvrent pour la promotion et la protection des droits de l'Homme dans leur pays d'origine.

4.

La Fondation est créée par le Comité exécutif du le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH).

II. Capital de la Fondation

5.

Le capital de base de la Fondation s'élève à DKK 300 000 (40.000 Euros). Cette somme est versée au début et en espèces par Danida et par (d'autres donateurs).

Les fonds de la Fondation sont investis conformément à la réglementation relative à l'investissement des actifs des fondations.

III. Bénéfices de la Fondation

6.

Le revenu annuel, auquel il faut ajouter les reports éventuels de l'exercice précédent et dont il faut déduire les coûts administratifs, est distribué conformément aux dispositions de l'Article 3.

Le Bureau veille à ce que le revenu annuel, amputé des frais ci-dessus, soit distribué au plus tard dans l'année qui suit l'exercice au cours duquel ce revenu a été perçu. Le Bureau peut néanmoins, au vu des objectifs fixés à l'Article 3, décider que les fonds seront distribués lors d'un exercice ultérieur.

IV. Conseil des représentants

7.

La Fondation est dotée d'un Conseil des représentants.

Ce Conseil est composé :

- de membres ordinaires, associés et individuels du REMDH.

Le Conseil des représentants se réunit une fois tous les deux ans afin de discuter du code général de bonne pratique, qui permet à la Fondation de mener des opérations conformes à ses objectifs. La réunion des représentants est annoncée par le Bureau au plus tard quatorze [14] semaines à l'avance, en même temps qu'est envoyé le rapport annuel de la Fondation à chacun des membres du Conseil des représentants et qu'est publié le rapport sur le site Internet de la Fondation.

Les propositions que les représentants souhaitent voir examiner lors d'une de leurs réunions sont soumises au Bureau au plus tard dix [10] semaines avant ladite réunion. Le Bureau est tenu de transmettre les propositions à tous les représentants au plus tard six [6] semaines avant la réunion, de même que tous les autres documents ou matériel nécessaires à la discussion des points inscrits à l'ordre du jour.

La réunion annuelle du Conseil des représentants suit l'ordre du jour suivant :

1. l'élection du président de la réunion ;
2. le compte rendu du rapport du Bureau sur les opérations et activités menées par la Fondation au cours de l'année écoulée, pour avis ;
3. la présentation par les représentants, pour avis, du rapport annuel certifié (ce faisant, ces derniers n'engagent aucunement leur responsabilité) ;
4. la présentation, par le Bureau, des propositions concernant un programme d'action et d'activités ainsi que du budget de l'année suivante, pour avis ;
5. la discussion des propositions soumises ;
6. la présentation, par le Bureau, de la future élection des nouveaux membres du Bureau ou du nouveau commissaire aux comptes ;
7. une discussion sur les autres membres éventuels du Conseil des représentants ;
8. le choix de la date et du lieu de la prochaine réunion des représentants ;
9. tous les autres points éventuels.

Le Conseil des représentants joue un rôle consultatif à l'égard du Bureau.

V. Dirigeants

8.

La direction générale de la Fondation est assurée par le Bureau.

Le Bureau est composé de sept ou neuf membres.

En cas de départ, le Bureau a le pouvoir d'élire le ou les nouveaux membres du Bureau après avoir consulté le Conseil des représentants.

9.

En toute circonstance, au moins trois des sept (ou quatre des neuf) membres du Bureau sont des ressortissants de pays ne faisant pas partie de l'Union européenne mais situés dans la région euro-méditerranéenne.

En toute circonstance, au moins trois des sept (ou quatre des neuf) membres du Bureau sont des ressortissants de pays de l'Union européenne et ils résident sur le territoire de ces pays.

Au moins un des membres du Bureau réside en permanence au Danemark.

Le président et un vice-président sont élus par le Bureau parmi ses propres membres. Le président peut être élu parmi les ressortissants des pays ne faisant pas partie de l'Union européenne ou parmi les ressortissants des pays de l'Union européenne.

Les membres du Bureau sont élus pour une durée de quatre ans. Les membres qui quittent leurs fonctions peuvent être réélus.

Si neuf membres du Bureau sont élus à la création de la Fondation, quatre sont élus pour deux ans et cinq pour quatre ans. Si sept membres du Bureau sont élus à la création de la Fondation, trois sont élus pour deux ans et quatre pour quatre ans.

Au cours des années suivantes, le Bureau prendra des dispositions pour que la moitié de ses membres environ soient élus tous les deux ans.

10.

Si un membre du Comité exécutif quitte ses fonctions avant la fin de son mandat, le Bureau élit un nouveau membre pour la durée restante du mandat, si possible après avoir consulté le Conseil des représentants. Dans l'hypothèse où le président ou le vice-président se retire avant la fin de son mandat, le Bureau élit un nouveau président ou vice-président parmi ses propres membres.

11.

Les réunions du Bureau sont convoquées par le président. Tout membre du Bureau peut demander une réunion, tout comme le président de la Fondation. Les réunions du Bureau sont, dans la mesure du possible, annoncées au plus tard trente [30] jours à l'avance grâce à une note écrite accompagnée de l'ordre du jour. Le Bureau se réunira régulièrement lorsque cela sera nécessaire.

12.

Le Bureau organise chaque année avant la fin mars une réunion dont l'ordre du jour est le suivant :

1. adoption d'un rapport concernant l'année précédente ;
2. adoption du rapport annuel certifié concernant l'exercice précédent ;
3. élection des nouveaux membres ou réélection d'anciens membres du Bureau (les années où une élection est inscrite à l'ordre du jour) ;
4. discussion d'une éventuelle diminution ou augmentation du nombre de membres du Conseil des représentants ;
5. élection d'un commissaire aux comptes pour l'année suivante ;
6. autres points.

13.

Lors des réunions du Bureau, le quorum est atteint si au moins la moitié de l'ensemble des membres sont présents.

Les résolutions prises au cours des réunions du Bureau sont approuvées à la majorité simple des membres du Bureau présents. En cas d'égalité des votes, le président dispose d'une voix prépondérante.

Le Bureau élabore son propre règlement.

14.

Les points examinés lors des réunions du Bureau sont consignés dans des procès-verbaux signés par tous les membres présents.

15.

Le Bureau est habilité à former des comités consultatifs qui accompliront des tâches particulières.

16.

Le Bureau désigne un directeur exécutif, qui est chargé de diriger au quotidien les opérations de la Fondation en collaboration avec le directeur exécutif du REMDH.

Le directeur exécutif réside en permanence au Danemark.

17.

La Fondation peut créer des antennes à l'étranger (y compris des institutions contractuelles spéciales régies par le droit musulman, appelées *Wa'kf*) dans la région euro-méditerranéenne afin d'être épaulée en vue d'atteindre ses objectifs.

Les résolutions sur la création ou la fermeture de ces antennes sont prises par le Bureau, qui élabore également les directives concernant leur organisation et leur fonctionnement. Les antennes étrangères – dont les *Wa'kf* – peuvent être situées dans leur pays d'origine pour s'occuper des affaires qui les concernent.

18.

La responsabilité de la Fondation est engagée par les signatures conjointes de quatre membres du Bureau ou par celles du directeur exécutif et d'un membre du Bureau.

Le Bureau peut accorder un pouvoir de procuration.

VI. Rapport annuel et audit

19.

L'exercice de la Fondation correspond à l'année civile.

Le premier exercice débute à la création de la Fondation et se termine le 31 décembre 2004.

20.

Un rapport annuel est préparé pour chaque exercice. Il comporte un bilan, un compte de pertes et profits accompagné de notes explicatives, ainsi qu'un rapport de la direction.

Le Bureau crée un site Internet réservé à la Fondation, sur lequel pourra être publié le rapport annuel.

21.

Le rapport annuel de la Fondation est certifié par un expert-comptable agréé par l'État et nommé par le Bureau.

VII. Modification des Statuts

22.

Toute modification des Statuts est soumise à l'approbation du Bureau de la Fondation à la majorité simple.

Pour être adoptée, une modification portant sur l'objet de la Fondation doit réunir au moins 3/4 des voix de tous les membres du Bureau.

Le Bureau est habilité à dissoudre la Fondation si cette mesure est approuvée à une majorité de 3/4 des membres du Bureau, si elle est jugée opportune et si elle est conforme aux objectifs de la Fondation.

23.

Les modifications des Statuts et la dissolution de la Fondation sont soumises à l'approbation de la Direction du droit civil au sein du ministère danois de la Justice (Civilretsdirktoratet).

24.

En cas de dissolution, l'actif de la Fondation est distribué conformément aux objectifs de la Fondation.

Le solde éventuel peut être distribué aux fondations ou associations qui ont des objectifs comparables à ceux de la Fondation et qui sont domiciliées dans la région euro-méditerranéenne.

Les fonds de la Fondation ne sont en aucun cas – pas même dans l'hypothèse d'une dissolution – remboursables au fondateur et ils ne peuvent pas non plus faire l'objet d'un prêt au fondateur. Ni ce dernier ni aucun tiers ne peut faire valoir des avantages particuliers.

25.

Adopté et signé lors de la réunion fondatrice le [].

Le Bureau :

[]
Président du Bureau

[]
Vice-président

[]

[]

[]

Annex 3 :

Document de fond sur le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) et la question kurde

1. Introduction

Il a été décidé de créer au sein du REMDH un groupe de travail sur la question kurde, appelé Groupe de travail kurde (GTK). Les objectifs du présent document sont les suivants :

- exposer de manière générale la situation des Kurdes dans les pays où ils vivent, et présenter brièvement leur histoire ;
- donner un aperçu de la situation actuelle du peuple kurde, et indiquer comment elle pourrait évoluer ;
- décrire les principaux problèmes qui se posent aux Kurdes en matière de droits de l'Homme ;
- discuter des activités déjà entreprises dans ce domaine par différentes institutions ;
- proposer un programme de travail concernant le REMDH, et plus particulièrement le GTK.

2. Généralités et histoire

Avant de parler du rôle que le REMDH peut jouer pour essayer de résoudre la question kurde, il n'est peut-être pas inutile de présenter en quelques lignes l'histoire du peuple kurde.

Pour ce faire, nul besoin de remonter jusqu'à l'histoire ancienne des Kurdes. Il suffit d'analyser leur situation actuelle à la lumière de la place qu'ils occupaient au temps de l'empire ottoman. Les différentes communautés nationales et ethniques de l'empire jouissaient d'un degré considérable de ce que l'on appellerait aujourd'hui autonomie. Puis, vers la fin du règne ottoman, le concept d'État-nation fit son apparition dans nombre des pays qui formaient l'empire.

Parmi les Kurdes aussi, le sentiment de constituer une nation commença à peu près à cette époque à se propager dans toutes les parties du Kurdistan. Il faut toutefois bien garder à l'esprit le fait que les Kurdes étaient un peuple où les clans et leurs chefs constituaient le principal ciment de la société – c'est d'ailleurs toujours le cas dans une très large mesure. Ces éléments d'information aident aussi à comprendre une bonne partie des problèmes liés au Kurdistan, par exemple les frictions permanentes entre les deux principaux clans du sud du Kurdistan (nord de l'Irak), qui sont dirigés par Barzani et Talibani.

L'éclatement de l'empire ottoman, après la Première guerre mondiale, a marqué un tournant dans l'histoire du Proche-Orient, y compris dans le sort du peuple kurde. Woodrow Wilson fut applaudi lorsqu'il lança la notion de droit à l'autodétermination des peuples et des nations dans le monde entier. Ce nouveau concept devait servir à orienter la destinée des différents pays et peuples du défunt empire ottoman.

L'idée avait notamment été lancée que les Kurdes devraient eux aussi se voir accorder l'indépendance et obtenir un État souverain, limité par des frontières déterminées, si c'était là ce que souhaitait le peuple kurde. Ce principe était inscrit dans le Traité de Sèvres, que le sultan de Turquie fut contraint de signer en 1920. Cependant, après que ce dernier eut été déposé par Kemal Ataturk (tel qu'il sera surnommé), les États occidentaux, las de se battre, durent accepter des changements majeurs dans un nouveau traité signé à Lausanne en 1923. Les promesses faites au peuple kurde furent biffées d'un simple coup de plume.

Tandis que de nombreux États, essentiellement d'anciennes colonies, ont depuis accédé à l'indépendance en vertu du principe de droit à l'autodétermination, la nation kurde reste divisée entre les quatre pays que sont l'Iran, l'Irak, la Syrie et la Turquie. Au terme du processus de décolonisation, cette idée d'autodétermination a été délaissée dans une large mesure et les États ont plutôt insisté sur le principe opposé, celui du respect de l'unité de l'État et de son intégrité territoriale. À la place, l'accent a ainsi été mis sur les droits des minorités nationales ou ethniques. Les bases juridiques du droit à l'autodétermination sont loin d'être claires dans le droit international. L'école libérale des universitaires juristes affirme que le droit à l'autodétermination existe dès lors qu'un État néglige de manière flagrante ses obligations à l'égard de ses minorités nationales ou ethniques.

Aujourd'hui, les Kurdes sont environ 30 à 35 millions (nul ne connaît le chiffre exact, et les quatre États dans lesquels ils vivent ne cherchent pas à le savoir ni à le rendre public). L'estimation qui a été faite en 2002 (par le professeur Mehrdad R lzady) pourrait correspondre à une estimation haute :

État	Turquie	Iran	Irak	Syrie
Population totale (en millions)	65,9	73,9	22,6	17,2
Kurdes (en millions)	19,0	8,4	5,6	1,6
Pourcentage de Kurdes	28,8	11,3	24,8	9,3

D'après ces chiffres, la population kurde totale dans ces quatre États uniquement peut être évaluée à 35 millions environ. Il existe par ailleurs une minorité kurde dans certaines régions de l'ancienne Union soviétique, ainsi qu'une diaspora kurde en Europe, en Amérique du Nord et dans d'autres parties du monde.

La nation kurde constitue le plus important groupe de personnes qui n'ont pu concrétiser leur aspiration à l'indépendance. Les quatre États concernés au premier chef comptent parmi les plus répressifs du monde. Après l'éclatement de l'empire ottoman, ils ont mis en œuvre une politique d'oppression et d'assimilation forcée, basée dans de nombreux cas sur une peur réelle ou imaginaire du « séparatisme » kurde. Les pays occidentaux, sortis vainqueurs de la Grande guerre, n'ont pour de multiples raisons pas voulu encourager de changements. Aujourd'hui encore, ils ne souhaitent pas voir l'équilibre au Proche-Orient être mis en péril par la constitution d'un nouvel État dans la région.

Un autre problème se poserait en cas de tentative de créer un État kurde indépendant ou une région totalement autonome : il y aurait un risque de conflit avec les autres peuples qui pourraient avoir des revendications historiques sur la zone donnée. La situation du sud du Kurdistan (nord de l'Irak), avec ses populations de Turkmènes, de Syriques et d'Arabes, n'est qu'un exemple parmi d'autres.

3. Aperçu de la situation actuelle et évolutions possibles au Kurdistan

L'histoire et les éléments d'information expliquant la situation actuelle du peuple kurde ont des incidences importantes sur le rôle que peut jouer le REMDH.

Les Kurdes n'ont pas d'histoire commune en tant que nation. Cela vient du fait qu'ils sont divisés entre quatre États depuis quatre-vingt ans, mais c'est aussi lié à la structure de leur société, qui repose encore souvent sur une culture de clan. Certaines sociétés kurdes sont plus « modernes » et occidentalisées que d'autres. Les Kurdes n'aspirent par conséquent pas tous à la même chose. Certains rêvent et parlent d'un nouveau Kurdistan indépendant, qui regrouperait les Kurdes des quatre États. D'autres espèrent plus « modestement » obtenir une forme d'autonomie, tandis que d'autres encore se contenteraient de voir leur culture, leurs coutumes et leur langue être au moins respectées dans leur pays. Enfin, certains sont aujourd'hui plus ou moins assimilés dans la culture majoritaire de l'État où ils vivent.

Après 1991, le sud du Kurdistan (nord de l'Irak) a joui d'une forme d'autonomie qui était proche d'une indépendance *de facto*. La récente guerre menée par les États-Unis contre l'Irak a d'ores et déjà provoqué des changements considérables pour le pays et la région, mais elle pourrait en entraîner d'autres, encore plus importants, qu'on ne peut qu'essayer d'imaginer à l'heure actuelle. Les États-Unis et les autres acteurs politiques de premier plan sont très fermes lorsqu'ils assurent qu'aucun statut d'indépendance ne sera accordé à la zone kurde. À l'inverse, toute tentative des États-Unis de réduire le degré d'autonomie des Kurdes irakiens pourrait être source de tensions dans la population kurde et déboucher sur une instabilité permanente. Les États-Unis semblent considérer les Kurdes irakiens comme un groupe important avec lequel il faut compter pour essayer d'instaurer un nouveau régime en Irak.

Le pouvoir apparemment accru dont disposent les Kurdes dans le nord de l'Irak a fait grandir les craintes des régimes turc, iranien et syrien par rapport à leur propre population kurde. Ils redoutent que la situation n'évolue et que les zones kurdes du nord de l'Irak ne gagnent un fort degré d'autonomie, qui pourrait même aboutir en fin de compte à la création d'un État kurde indépendant installé à l'intérieur des frontières actuelles de l'Irak. Les craintes portent sur la possibilité que cette évolution fasse naître des aspirations nationalistes chez les Kurdes des trois autres pays. Même sans aller jusqu'à l'indépendance totale, l'idée d'une zone autonome kurde dans le nouvel Irak, éventuellement sous la forme d'une fédération, est elle aussi perçue avec crainte par l'Iran, la Syrie, mais surtout la Turquie.

Comme nous l'avons dit plus haut, la politique des États-Unis et des autres nations occidentales consiste à décourager tout changement susceptible de mener à l'instauration d'un État kurde indépendant. Pour ce qui est du proche avenir, il est par conséquent réaliste de penser que le meilleur moyen de mettre fin aux troubles et à l'instabilité dans la région qui sont liés à la question kurde est de tendre vers une situation où les droits des Kurdes en tant que minorité ethnique seront pleinement respectés en droit et en pratique dans les quatre pays. Du coup, le REMDH et l'Union européenne (UE) devraient se pencher sur la situation des Kurdes dans toutes les parties du Kurdistan : non seulement dans les pays qui font partie de la zone euro-méditerranéenne (Turquie et Syrie), mais aussi en Iran et en Irak.

Du point de vue des activités du REMDH sur la question kurde, il serait bénéfique d'intégrer dans le GTK les organisations de défense des droits de l'Homme des pays arabes qui, depuis la première conférence internationale sur le mouvement des droits de l'Homme dans le monde arabe (Casablanca, 23-25 avril 1999), jouent un rôle actif pour défendre les droits du peuple kurde. Ces organisations représentent des gens qui subissent eux-mêmes des violations des droits de l'Homme, et une solidarité entre les organisations non gouvernementales (ONG) arabes et les Kurdes pourrait avoir des retombées politiques non négligeables dans cette région très agitée.

En Turquie, la possible adhésion à l'UE ouvre des perspectives uniques pour améliorer la situation politique et en matière de droits de l'Homme (ce point est détaillé un peu plus loin).

4. Les droits des Kurdes aujourd'hui

La partie qui suit décrit brièvement la situation actuelle des Kurdes, sous l'angle des droits de l'Homme, dans les quatre États mentionnés ci-dessus.

D'une manière générale, on peut dire que les Kurdes de ces quatre pays sont victimes de violations nombreuses, graves et persistantes. L'Iran, l'Irak, la Syrie et la Turquie figurent parmi les pays qui, dans le monde, commettent les pires forfaits en matière de droits de l'Homme. Certaines de ces violations sont infligées à la population indifféremment de l'appartenance ethnique ; d'autres sont le résultat d'une politique étatique qui vise à opprimer la population kurde en particulier. Ce qui motive cette oppression est essentiellement la peur d'un « séparatisme » kurde, ainsi que le nationalisme, la xénophobie et les politiques comme la turquisation, l'arabisation, etc.

a) Turquie

Plus de la moitié des Kurdes vivent en Turquie. L'idéologie de Kemal Ataturk, qui continue d'inspirer l'establishment politique, a débouché sur une politique draconienne d'assimilation forcée et d'oppression terrible à l'égard de ceux qui résistent à la turquisation, depuis les années 1920. Cette politique qui fait ressentir ses effets dans tous les domaines a été fortement influencée par plus de quinze années de guérilla du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). La Cour européenne des droits de l'Homme a déclaré la Turquie coupable d'avoir gravement violé à de nombreuses reprises presque toutes les dispositions fondamentales de la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (Convention européenne des droits de l'Homme). Dans la vaste majorité des cas, c'est la situation des Kurdes qui apparaissait en filigrane.

Les principales violations portent sur les points suivants :

- la destruction de villages et l'évacuation forcée de leurs habitants des zones kurdes, puis le refus de reloger ces personnes dans leur village d'origine : ce phénomène a touché environ 3 millions de Kurdes dans quelque 3 000 villages ;
- la liberté d'association : les partis politiques pro-kurdes, les organisations de défense des droits de l'Homme, etc., ont été pris pour cible, harcelés, fermés, leurs locaux fouillés, des publications confisquées, et leurs dirigeants arrêtés, torturés, condamnés à la prison et privés de leur droit de faire de la politique à l'avenir ;
- la liberté d'expression : en pratique, il est toujours interdit d'utiliser la langue kurde, que ce soit à la télévision, à la radio, dans la presse, dans les livres ou sur les cassettes de musique ;
- les arrestations et détentions arbitraires, le recours généralisé à la torture et le harcèlement systématique mis en œuvre par les autorités pour réduire au silence les « partisans du terrorisme » présumés.

La candidature de la Turquie à l'adhésion à l'UE a entraîné un grand nombre de réformes législatives. Parfois, cependant, après deux pas en avant, il y a un pas en arrière. Par exemple, dans le sixième paquet de réformes, le célèbre article 8 de la Loi antiterroriste, utilisé pour punir les opinions dissidentes et critiques, a été remplacé par un nouvel article dans le Code pénal, qui renforce en fait les sanctions concernant ce type d'infraction.

Mais ce qui est encore plus significatif et inquiétant, c'est que ces réformes n'ont pas été appliquées, comme la Commission européenne l'a souligné à de nombreuses reprises. Par exemple, le parquet continue d'engager des poursuites qui sont en complète violation de la Convention européenne des droits de l'Homme ; de même, les juges ne comprennent pas les normes européennes relatives aux droits de l'Homme et ne les appliquent donc pas. Voici quelques exemples récents :

- les poursuites contre des fondations allemandes ;
- les bureaux de l'Association turque des droits de l'Homme (IHD) ont été fouillés ;
- le ministère public tente de fermer le parti pro-kurde DEHAP (qui a succédé au HADEP, fermé à la suite d'une décision judiciaire) ;
- le nouveau procès de Leyla Zana et des autres députés du DEP, à propos duquel un observateur de l'UE a signalé qu'il semblait présenter les mêmes irrégularités que le procès de 1994, et au cours duquel le parquet a déclaré que l'avocat de la défense ne devrait pas poser de questions aux témoins !

Ces actes sont si fréquents et généralisés qu'ils doivent être interprétés comme le résultat d'une politique claire et systématique de répression permanente. Nombre des affaires se soldent par un acquittement lorsqu'elles parviennent devant les tribunaux, mais le parquet n'en continue pas moins à engager des poursuites sans tenir compte des précédents établis par les juridictions nationales – sans parler de la jurisprudence de la Cour de Strasbourg.

b) Syrie

À côté de l'oppression habituelle qui vise les Kurdes dans les quatre États où ils vivent, les Kurdes de Syrie sont en outre confrontés à un système de discrimination unique, qui nie le droit à la citoyenneté d'un grand nombre d'entre eux. Cela a commencé en 1958, après l'union de l'Égypte et de la Syrie, avec le nouveau parti Baas. Pas moins de 300 000 Kurdes environ (le nombre exact n'est pas connu) sont inscrits comme « étrangers » ou comme « non trouvés dans les registres ». De ce fait, ils ne peuvent obtenir un passeport, faire enregistrer leur mariage, être propriétaire de terres, etc.

c) Irak

Comme nous l'avons dit plus haut, la situation a considérablement évolué depuis la guerre menée par les États-Unis contre l'Irak. On ne peut qu'essayer d'imaginer ce que sera l'avenir des Kurdes de ce pays, et quelles seront les conséquences sur le peuple kurde dans son ensemble. Une région kurde autonome dans un Irak démocratique, caractérisé par le respect des droits de l'Homme, sera perçue comme une lueur d'espoir pour les Kurdes des trois États voisins. On peut ainsi se prendre à espérer que, à long terme, cela permette d'améliorer aussi la situation des Kurdes de ces pays.

Les structures politiques qui devront être mises en place dans le proche avenir détermineront au minimum le futur immédiat de l'Irak et de la région kurde. Dans les premiers temps, il faudra aussi s'occuper de la question du droit au retour des Kurdes expulsés par Saddam Hussein, et de leur indemnisation pour les pertes subies du fait de ces expulsions.

d) Iran

Étant donné que l'Iran ne fait pas partie du Processus de Barcelone, il ne sera pas nécessaire de décrire en détail la situation locale des droits de l'Homme en ce qui concerne les Kurdes.

Comme pour la Turquie, la peur d'un nationalisme et d'un séparatisme kurdes s'est traduite par l'oppression dure et systématique des Kurdes qui expriment des idées interprétées comme « séparatistes ». Certaines périodes ont été marquées par une guérilla régulière entre les forces gouvernementales et les « peshmerga » kurdes. Si l'expression de la culture et de la langue kurdes sont mieux acceptées en Iran qu'en Turquie, les tentatives visant à demander une forme quelconque d'autonomie de la région kurde ne sont par contre pas tolérées. Les libertés d'association et d'expression sont aussi limitées qu'en Turquie.

5. Activités des autres ONG défendant les droits de l'Homme

Toutes les grandes organisations de défense des droits de l'Homme s'impliquent dans la question kurde, même si elles se concentrent essentiellement sur la situation en Turquie et en Irak.

Parmi les ONG internationales les plus en vue figurent :

- Amnesty International, qui a une longue expérience en matière de surveillance, d'envoi d'observateurs à des procès, de publication de rapports sur les pays, d'appels aux gouvernements concernés, etc., dans les quatre États ;
- Human Rights Watch, qui elle aussi surveille la situation et rend compte de l'évolution, surtout en Turquie et en Irak ;
- la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, qui est également active en Turquie et en Irak ;
- l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), dont le mandat est centré sur la torture.

À côté de ces ONG, diverses organisations et institutions, des groupes de solidarité et des particuliers s'occupent exclusivement du « problème » kurde. Par exemple :

- le Kurdish Human Rights Project, basé à Londres. Il a été à l'origine d'un grand nombre de poursuites contre la Turquie devant la Cour européenne des droits de l'Homme à Strasbourg. Il surveille aussi de près l'évolution des droits de l'Homme dans les quatre États, même s'il s'intéresse plus particulièrement à la Turquie ;
- l'Institut kurde de Paris, qui a lui aussi de bonnes connaissances et une base documentaire sur la question kurde, principalement liées à la Turquie ;
- le Kurdish Institute de Washington, qui mène un lobbying politique efficace pour la cause kurde.

Dans de nombreux pays, divers groupes de solidarité et particuliers militent activement pour les droits du peuple kurde.

En Turquie, quelques ONG entreprennent également des activités importantes en faveur des droits de l'Homme, qui sont très souvent menées dans des conditions extrêmement dangereuses pour les personnes concernées. Ces organisations sont par exemple :

- l'Association des droits de l'Homme (IHD), à Ankara, qui a aussi des bureaux dans beaucoup d'autres villes turques, surtout dans les zones kurdes. Une de ses fonctions importantes consiste à aider les victimes de violations des droits de l'Homme, par exemple en portant leur cas devant les tribunaux, y compris devant la Cour de Strasbourg ;
- la Fondation des droits de l'Homme (TIHV), à Ankara, qui a deux principales fonctions : 1) surveiller la situation au quotidien et dénoncer les violations des droits de l'Homme, et 2) gérer des centres de traitement pour les victimes de torture ;
- Mazlum-Der, l'Association des droits de l'Homme pour la défense des opprimés, qui défend courageusement et activement les droits des Kurdes ;
- la Fondation des migrations et de l'assistance humanitaire (GIYAV), qui s'occupe de la situation des victimes de migration forcée.

En Iran, en Irak et en Syrie, il existe aussi quelques organisations de défense des droits de l'Homme, mais elles disposent de moins de ressources et rencontrent davantage de difficultés pour agir.

6. Programme de travail

Le REMDH et le GTK auraient la possibilité de s'investir dans toute une série d'activités. Le facteur déterminant sera essentiellement les ressources disponibles au REMDH. À long terme, ces activités pourraient par exemple être les suivantes :

- lancer des appels aux gouvernements et institutions concernés pour qu'ils prennent des mesures sur des questions d'actualité cruciales dans le domaine des droits de l'Homme ;
- organiser des conférences, des séminaires, des ateliers, etc. ;
- représenter le REMDH lors de procès politiques ou d'autres événements importants ;
- représenter le REMDH dans les contacts directs avec les officiels des pays concernés par le Kurdistan ;
- représenter le REMDH dans les contacts, les réunions, etc., avec les organisations internationales (par exemple l'UE, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation des Nations unies) et les ONG adéquates ;
- publier des bulletins, etc.

Cependant, au début, tant qu'une certaine expérience n'aura pas été acquise et que la base financière ne sera pas garantie, il semble qu'il vaudrait mieux limiter le programme de travail à quelques domaines tangibles. Par ailleurs, le GTK ne devrait pas imiter les autres ONG qui travaillent sur la question, mais plutôt compléter les activités de ces dernières.

Le GTK devrait donner la priorité à la situation en Turquie, non seulement parce que ce pays compte le plus grand nombre de Kurdes, mais aussi parce qu'il y a des raisons de penser que des changements en Turquie pourraient avoir des retombées positives sur la situation des Kurdes dans toute la région. N'oublions pas non plus que l'adhésion possible de la Turquie à l'UE constitue une occasion unique d'influer positivement sur les droits de l'Homme dans ce pays.

La situation en Syrie devrait aussi mériter une certaine attention, étant donné que la Syrie est un partenaire dans le cadre du Processus de Barcelone. À long terme, il serait souhaitable que l'Irak et l'Iran soient eux aussi intégrés dans le programme de travail du GTK, car la région ne retrouvera pas de stabilité politique définitive tant qu'une solution satisfaisante n'aura pas été trouvée à la question kurde.

Au début, le GTK pourrait entreprendre les activités suivantes :

a) Suivi du processus d'adhésion de la Turquie à l'UE

L'objectif serait d'influer positivement sur la situation des droits de l'Homme en Turquie, en suivant le travail de l'UE dans le processus d'adhésion (et de préadhésion) de ce pays. Les critères de Copenhague sont vastes et généraux. Il est important de veiller à ce que les réformes législatives demandées par l'UE à la Turquie garantissent un respect complet de tous les instruments appropriés relatifs aux droits de l'Homme, mais il est encore plus crucial de faire en sorte que les réformes soient mises en œuvre dans leur totalité. Il semble que les exigences de la Commission européenne ne soient pas assez clairement posées, ce qui fait que la réponse turque est assez vague. Le REMDH pense que si la Turquie entre dans l'UE, la situation des droits de l'Homme finira par s'améliorer grandement, du simple fait de la dynamique de l'appartenance à l'UE, même si tous les critères ne sont pas absolument respectés avant l'entrée dans l'UE.

Pour que ce respect soit maximum, les mesures suivantes seront notamment examinées :

- coopérer étroitement avec les organisations de défense des droits de l'Homme, institutions et particuliers adéquats, en Turquie et ailleurs, afin d'être le mieux informé possible ;
- parallèlement, avoir accès aux rapports, magazines et journaux contenant des informations sur les droits de l'Homme en Turquie ;
- établir de bons contacts et de bonnes relations de travail avec les représentants compétents de la Commission européenne, à la fois à Bruxelles et en Turquie, et leur fournir les informations les plus solides et les plus actuelles, particulièrement avant les étapes importantes du processus d'adhésion (par exemple les rapports réguliers sur les progrès réalisés sur une année, les documents concernant le Partenariat pour l'adhésion et le Programme de travail national de la Turquie) ;
- analyser les éventuelles lacunes dans les commentaires de la Commission européenne et dans les exigences concernant les réformes que doit entreprendre la Turquie, et en rendre compte selon les besoins.

Pour commencer, le GTK va essayer d'organiser dès que possible une réunion avec des représentants de la Commission européenne à Bruxelles.

b) Site web

Le GTK va évaluer la possibilité de créer un site web au sein du REMDH. Son objectif principal serait de compiler différents rapports et documents consacrés à la situation des droits de l'Homme en Turquie (et éventuellement, dans une certaine mesure, en Syrie, en Irak et en Iran). Le GTK publierait aussi sur le site ses commentaires sur ces rapports et documents, ainsi que sur son propre travail.

c) Programme d'éducation aux droits de l'Homme

Le GTK évaluera aussi la possibilité de mettre en place un programme d'éducation aux droits de l'Homme adapté aux besoins du peuple kurde, en s'inspirant des programmes de sensibilisation nationaux instaurés en Turquie, qui serait parrainé par l'UE et le Conseil de l'Europe. Ce programme servirait à informer les gens de leurs droits, en langue kurde, et pourrait s'appuyer sur des supports radio ou télé locaux.

d) Suivi de procès

Le GTK s'efforcera de suivre des procès, à la fois pour attirer davantage l'attention des médias et pour être présent sur le terrain.

e) Comptes rendus sur le harcèlement public

L'un des principaux problèmes, en Turquie, réside dans le recours fréquent aux poursuites judiciaires contre les personnes et organisations qui expriment des vues contraires à celles du régime, même dans les cas qui, à l'évidence, sont infondés ou reposent sur de faux éléments. Le but est de faire taire et de harceler l'opposition. Le GTK étudiera la possibilité de rédiger un rapport sur la question, si possible en s'appuyant sur les statistiques qui seraient disponibles.

f) Bibliographie

Le GTK pourrait préparer une bibliographie recensant les principaux ouvrages et documents consacrés à la situation des Kurdes en matière de droits de l'Homme.

Annex 4 :

Les publications du Réseau Euro Méditerranéen

2003: Les Travailleurs Migrants en Israël: Une Forme Contemporaine d'Esclavage (Michael Ellman et Smain Laacher) Rapport d'une mission conjointe en Israël enquêtant sur la situation des travailleurs migrants (*Anglais, français, arabe*). http://www.euomedrights.net/francais/documents-remdh/rapport_pays/migrants.htm

2003 : **Rapport sur l'intégration des droits de la femme de la région MENA dans le Partenariat Euro Méditerranéen.** (Rabéa Nasiri et Isis Nusair) L'intégration des droits de la femme dans le Partenariat Euro Méditerranéen: Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie et Tunisie. (*Anglais, français, arabe*) http://www.euomedrights.net/francais/documents-remdh/rapport_pays/femmes.htm

2002: **Les Implications pour les Droits de l'Homme des Programmes MEDA** (Charles Shamas et Iain Byrne) Sur l'assistance financière de l'UE à ses Partenaires Méditerranéens et son effet sur les droits de l'homme (*anglais, français, arabe*). http://www.euomedrights.net/francais/barcelone/societe_civile/recommandationsau_PEM/MEDArec.htm

2002 : **Fifth General Assembly / Cinquième Assemblée Générale.** Rapport de la 5^{ème} Assemblée Générale du REMDH à Athènes les 14 et 15 juin 2002 (*anglais, français, arabe*) http://www.euomedrights.net/francais/documents-remdh/AG/AG_2002.htm

2002, **Fourth General Assembly / Quatrième Assemblée Générale.** Rapport de la 4^{ème} Assemblée Générale du REMDH à Carry le Rouet, Marseille, les 7 et 8 novembre 2000. Publié par le REMDH (*anglais, français, arabe*): http://www.euomedrights.net/francais/documents-remdh/AG/AG_2001.htm

2002, **Libertés de la Presse en Jordanie.** Rapport de Sa'eda Kilani. Evaluation de l'état de la presse et de la liberté d'expression de 1998 à 2002. Publié par le REMDH (*anglais et arabe*). <http://www.euomedrights.net/english/emhrn-documents/country-reports/Jordan%20Press.htm>

2002, **Accès Egal à la Justice dans la Région Euro Méditerranéenne:** Rapport de la conférence à la Faculté de Droit de l'Université d'Uppsala les 27 et 28 avril 2001. Publié par l'Université d'Uppsala (*anglais, français, arabe*): http://www.euomedrights.net/francais/documents-remdh/rapport_pays/justice.htm

2001, **La Liberté d'Association dans la Région Euro Méditerranéenne.** La Déclaration de Casablanca d'octobre 2000 (*anglais, français, arabe*).

2001, **La Crise de la Prison de Type F et la Répression des Défenseurs des droits de l'Homme en Turquie. Rapport d'un Mission Exploratoire à Istanbul et Ankara du 5 au 11 mai 2001 avec des mises à jour.** Publié par le Réseau Euro Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH), le Projet Kurdes pour les Droits de l'Homme et l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) (*anglais*): http://www.euomedrights.net/english/emhrn-documents/country-reports/prisons_turkey.htm

2001, **Refugees also have Rights!/Les Réfugiés ont aussi des droits !** Rapport sur la situation des réfugiés palestiniens au Liban et en Jordanie sur la base d'une mission d'enquête de Mohammed Tahri et Maria de Donato. Publié par le Réseau Euro Méditerranéen des Droits de l'Homme (*anglais, français et arabe*). http://www.euomedrights.net/francais/documents-remdh/rapport_pays/palref.htm

2001, **Rule of Law, Democracy and the Euro-Mediterranean Partnership/Etat de Droit, Démocratie et Partenariat Euro Méditerranéen.** Rapport des ateliers sur les Droits de l'Homme du Forum Civil de Marseille du 10 au 12 novembre 2000.



Publié par le réseau Euro Méditerranéen des Droits de l'Homme et la Fédération Internationale pour les Droits de l'Homme (*anglais, français et arabe*).

2001, **Observation des Procès: Liberté d'Expression, Liberté d'Association et Procès Non Equitables en Tunisie.** Rapport sur les procès contre le Dr. Moncef Marzouki, l'Avocat Nejib Hosni et la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme. Publié conjointement par le Projet Kurde pour les Droits de l'Homme, la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, l'Organisation Mondiale Contre la Torture, le Comité des Droits de l'Homme du Barreau d'Angleterre et l'Union International des Avocats (*en anglais seulement*). http://www.euomedrights.net/english/emhrn-documents/country-reports/tunisia_unfairtrials.htm

2000, **Guide to Human Rights in the Barcelona Process /Guide sur les droits de l'Homme dans le Processus de Barcelone.** L'ambition de ce guide est d'expliquer qui fait quoi et comment au sein du Partenariat Euro Méditerranéen. Il décrit les institutions et les procédures du Partenariat comme le Conseil Européen, Le Conseil de l'Union Européenne, la Commission Européenne et le Parlement Européen (*anglais, français et arabe*). http://www.euomedrights.net/francais/barcelone/societe_civile/Initiative_SC/guide.htm

2000, **La réalité des prisons en Tunisie: "Nous n'avons pas le droit de nous taire".** Témoignage de Khémaïs Ksila, Vice-président de la Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme. Publié en coopération avec la FIDH et le Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT) (*en français seulement*). http://www.euomedrights.net/francais/documents-remdh/rapport_pays/ksila_prisons_2000.htm

2000, **The Role of Human Rights in the EU's Mediterranean Policy: Setting Article 2 in Motion/ Le rôle des droits de l'Homme dans la politique méditerranéenne de l'UE: La mise en oeuvre de l'article 2** Rapport du séminaire du REMDH au Parlement Européen du 9 novembre 1999, où soixante-dix défenseurs des droits de l'homme, experts et parlementaires ont été invité à réfléchir sur la manière de rendre opérationnelle la clause des droits de l'homme dans les accords d'association conclus entre l'UE et ses partenaires (*anglais/français/arabe*): http://www.euomedrights.net/francais/barcelone/societe_civile/Initiative_SC/article2.htm

2000, **The MEDA Democracy Programme/ Le Programme MEDA pour la Démocratie.** Recommandations du Réseau Euro Méditerranéen des Droits de l'Homme à la Commission Européenne, au Parlement Européen et aux Etats Membres de l'UE au sujet du Programme MEDA pour la Démocratie, mai 2000 (*anglais/français/arabe*). http://www.euomedrights.net/francais/barcelone/societe_civile/recommendationsau_PEM/MEDArec.htm

2000, **La Paix n'est pas Difficile: Observation du Procès de Nazmi Gür, Secrétaire Général de l'Association Turque pour les Droits de l'Homme (IHD).** Publié conjointement par le Projet Kurde pour les Droits de l'Homme, le Comité des Droits de l'Homme du Barreau d'Angleterre et du Pays de Galle, l'Association du Barreau Norvégien et le Centre Danois pour les Droits de l'Homme (*en anglais seulement*). http://www.euomedrights.net/english/emhrn-documents/country-reports/nazmi_turkey.htm

2000, **Third general Assembly/ La troisième Assemblée Générale .** Rapport de la 3ème Assemblée Générale du Réseau Euro Méditerranéen des Droits de l'Homme à Stuttgart les 13 et 14 avril 1999 (*anglais/français/arabe*). http://www.euomedrights.net/francais/documents-remdh/AG/AG_1999.htm

2000, **Barcelona +5: Quels résultats pour les Droits de l'Homme?** Livre Blanc présenté à la réunion ministérielle Euro Méditerranéenne à Marseille novembre 1999 – novembre 2000. Huit ONG internationales évaluent 5 ans de Partenariat Euro Méditerranéen relativement au respect des droits de l'homme. (*anglais, français, arabe*). http://www.euomedrights.net/francais/barcelone/societe_civile/Initiative_SC/livrebanc.htm

3^{ème} PARTIE

PLAN D'ACTION DU REMDH

2004-2008

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION

- a. Le Processus de Barcelone
- b. Le REMDH

2. VALEURS

3. LES DROITS DE L'HOMME ET LE CONTEXTE DU PROCESSUS DE BARCELONE

- a. Les Problèmes
- b. Les Possibilités
- c. Perspectives Futures

4. ETAPES CONCRÈTES ET MÉTHODOLOGIES POUR 2004-2008.

- a.. Sensibilisation et information
- b.. Recherche, plaidoyer et dialogue.
- c. Création de capacités et éducation
- d. Travail de réseau, solidarité et promotion de la participation

5. LA STRUCTURE DE RÉSEAU DU REMDH ET SES ORGANES DE MISE EN OEUVRE

1. INTRODUCTION

Le Processus de Barcelone et le REMDH: un Cadre Régional Récent, Une Nouvelle Approche des Droits de l'Homme.

a. Le Processus de Barcelone

Il y a huit ans, les gouvernements de 27 pays (les Partenaires) et l'Union Européenne ont convenu d'établir une initiative de Partenariat Euro Méditerranéen (PEM) dans le but de créer une zone de paix, de prospérité et de stabilité dans la région Méditerranéenne. Ils ont fondé le PEM sur l'idée que le moyen d'atteindre ce but passait par le développement économique, un dialogue politique accru, un échange social et culturel et la création d'institutions démocratiques, fondées sur le respect des droits de l'Homme et sur une société civile forte et indépendante.

A Barcelone, les Partenaires se sont engagés à agir conformément à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ils ont accepté de développer l'état de droit et la démocratie dans leurs systèmes politiques et de respecter les droits de l'Homme et les libertés fondamentales tels que la liberté d'expression et la liberté d'association, et de combattre le racisme, la xénophobie et l'intolérance. De plus, ils ont reconnu le rôle important que peut jouer la société civile en contribuant au processus de développement Euro-Méditerranéen par la promotion d'une meilleure entente mutuelle et une coopération plus rapprochée entre les peuples.

Plusieurs intentions de la Déclaration de Barcelone sont depuis devenues des obligations légales dans les Accords d'Associations bilatéraux entre l'UE et sept partenaires du Sud de la Méditerranée¹⁶. Leur article 2 énonce que *le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques est à la base de leur politique et constitue un élément essentiel des accords*. L'adhésion de Chypre et de Malte à l'UE et les négociations en vue de l'adhésion entre l'UE et la Turquie reposent sur le critère des droits de l'Homme, c'est à dire le Critère de Copenhague qui requiert que la stabilité des institutions ait été atteinte, garantissant la démocratie, l'état de droit, les droits de l'Homme et le respect et protection des minorités.¹⁷

b. Le REMDH

Le REMDH a été établi en janvier 1997, en réponse à la Déclaration de Barcelone et à l'établissement du PEM, à partir d'une initiative d'organisations de droits de l'Homme du Nord et du Sud. Depuis, il s'est développé en un réseau de plus de soixante-dix membres représentant des organisations et institutions de droits de l'Homme ainsi que des individus venant de plus de 20 pays de la région.

Son objectif général est de

- Soutenir et rendre publics les principes universels des droits de l'Homme tels qu'ils sont exprimés dans tous les instruments internationaux en matière de droits de l'Homme et dans la Déclaration de Barcelone de novembre 1995.
- Renforcer, assister et coordonner les efforts de ses membres pour contrôler le respect par les Etats Partenaires des principes de la Déclaration de Barcelone dans le domaine des droits de l'Homme;
- Soutenir le développement d'institutions démocratiques, la promotion de l'état de droit, des droits de l'Homme et de l'éducation aux droits de l'Homme dans la région Euro-Méditerranéenne

¹⁶ Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Israël, Maroc, L'ANP et la Tunisie. Le 12^{ème} non partenaire de l'UE, la Syrie est en cours de négocier un accord avec l'UE alors que la Libye reste en position d'observateur.

¹⁷ On attend des pays désirants devenir membres de l'UE non seulement de souscrire aux principes de démocratie et de l'Etat de Droit mais aussi de les mettre en pratique dans la vie courante.

Depuis son établissement, le REMDH a développé ses activités de réseau et ses méthodologies d'organisation en matière d'information et de dissémination; de dialogue et de plaidoyer; de création de capacités et d'éducation aux droits de l'Homme.

Il est parvenu à créer une large crédibilité au sein de la société civile dans la région ainsi que parmi les représentants des institutions de l'UE et du PEM, et il a établi un profil fort en relation avec l'ordre du jour EuroMed en matière de droits de l'Homme, tout en influençant les politiques de droits de l'Homme au niveau régional.

Au niveau des questions thématiques, le REMDH a publié des rapports innovateurs et a créé des synergies régionales dans le travail des membres. Il existe à présent un fonds d'expérience sur lequel construire le travail futur.

Le travail au niveau des pays a aussi produit des résultats significatifs en matière de promotion et protection des droits de l'Homme, bien qu'il ait été mené d'une manière ad hoc.

Le Plan d'Action qui suit se projette dans la période de 2004 à 2008. Il décrit les valeurs sur lesquelles le REMDH fonde ses activités et l'environnement de droits de l'Homme et sociopolitique du processus de Barcelone. Enfin, il décrit les lignes de travail principales et les méthodologies du REMDH pour les années à venir.

Le Plan d'Action doit être adopté par la réunion de l'AG à Malte du 5 au 7 décembre. Après quoi, sous la responsabilité du Comité Exécutif, le REMDH rédigera un programme détaillé des activités visant à mettre en œuvre le Plan d'Action conformément aux recommandations de l'Assemblée de Malte.

2. VALEURS

Travail en Réseau et Coopération, Promotion et Protection des Droits de l'Homme et de la Démocratisation dans la Région EuroMed.

Le REMDH est un réseau d'organisations et d'institutions de droits de l'Homme indépendantes, ainsi que d'individus, venant de toutes les parties de la région EuroMed, qui adhèrent aux principes universels des droits de l'Homme et sont convaincues de la valeur de la coopération et du dialogue à travers et au sein des frontières nationales, culturelles, sociales et économiques. Les adhérents au REMDH sont sincèrement engagés en faveur de l'échange et de l'apprentissage interculturel, partant du dialogue et de la promotion de l'entente mutuelle. Il est engagé à supporter des actions conjointes à différents niveaux à la fois thématiques et géographiques qui relèvent de la région EuroMed.

L'adhésion au REMDH est enracinée dans la pensée humaniste, dans les valeurs des droits de l'Homme et des instruments relatifs aux droits de l'Homme tels qu'ils ressortent des conventions internationales et du droit humanitaire. Elle est enracinée dans les principes démocratiques qui comprennent la promotion de l'état de droit, la bonne gouvernance, l'égalité des sexes, et la reconnaissance que tous les droits de l'Homme sont universels, indivisibles, interdépendants et se renforcent mutuellement, comme il est exprimé dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU et réaffirmé dans la Déclaration et le Programme d'Action de Vienne de 1993.

Le REMDH cherche à promouvoir une société civile vivante dans la région euro méditerranéenne. Sa constitution est enracinée dans les ONG, les mouvements sociaux et les universitaires qui adhèrent à la démocratie et à la transparence, qui ont une présence réelle sur le terrain et qui s'occupent de situations d'injustice, de discrimination ou d'inégalités.

Le REMDH s'engage à faire le lien de manière proactive entre la communauté internationale des droits de l'Homme et les sociétés civiles au delà du cadre du PEM, dans un contexte régional Européen, méditerranéen, arabe et moyen-oriental plus large.

3. LES DROITS DE L'HOMME ET LE CONTEXTE DU PROCESSUS DE BARCELONE

Création de Perspectives pour les Droits de l'Homme et la Démocratie dans une Région Inégale et Accablée par les Conflits.

Comme il a été mentionné plus haut, le REMDH a été fondé à la suite de la Conférence de Barcelone en Novembre 1995, et les potentiels qu'elle a créés pour la coopération régionale des sociétés civiles, et la promotion des droits de l'Homme et de la démocratie.

Les événements qui ont suivi Barcelone 1995 ont mis à mal les présomptions sur lesquels le REMDH a été fondé et nécessitent une analyse pour pouvoir définir les lignes d'action futures:

a. Les Problèmes

Ainsi, la situation des droits de l'Homme dans le Sud de la Méditerranée ne s'est pas, à de rares exceptions près, améliorée depuis Barcelone 1995. En l'espace de huit ans, les membres du REMDH ont continuellement documenté la manière dont, dans des parties de la région, les gouvernements ont érodé les libertés de la presse et ont eu recours à la torture et aux exécutions extrajudiciaires ; dans plusieurs pays la liberté d'association est attaquée ou sévèrement entravée et les droits de la femme sont déniés ; dans certains cas la liberté de mouvement est arbitrairement restreinte, et est plus généralement systématiquement entravée.

Les événements tragiques du 11 septembre 2001 à New York ont débouché sur un renforcement des tendances mentionnées plus haut. Les régimes ont utilisé le besoin légitime de combattre le terrorisme comme une occasion d'insister sur l'ordre et la sécurité alors que les espaces démocratiques ont été réduits et les droits de l'Homme restreints, comme le démontre la ratification par les états arabes de la Convention Arabe Contre le Terrorisme. Au sein du PEM, le dialogue sur les droits de l'Homme est resté à un niveau intergouvernemental et les acteurs gouvernementaux clés se sont montrés peu disposés à impliquer la société civile.

A ce titre, les standards de protection des droits de l'Homme ont été attaqués à la suite du 11 septembre. La légitimité de l'ONU a été mise en question par l'occupation de l'Irak avec le soutien de gouvernements de pays du PEM présents et futures.

Le processus d'Oslo n'a pas amené la paix ni l'intégration sous régionale espérée mais a amené la dimension régionale et politique de la Déclaration de Barcelone au point mort. L'échec du processus de paix entre Israël et la Palestine, l'occupation persistante de la Cisjordanie et de Gaza et les graves violations des standards internationaux en matière de droits de l'Homme qui y sont attachés ont débouché sur une radicalisation des politiques et sur une spirale dramatique de force mortelle employée contre les populations civiles. L'incapacité de l'UE et du PEM à contribuer pro activement à mettre fin à l'occupation et aux violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire a déçu beaucoup de ceux qui avaient positivement accueilli la Déclaration de Barcelone à l'origine.

Ainsi, le PEM ne s'est pas encore développé selon les directions indiquées à Barcelone en 1995. Les monarchies héréditaires ou les militaires dominant toujours la vie politique, et l'approche des gouvernements en matière de droits de l'Homme reste gouvernée par des considérations de sécurité intérieure et extérieure. La région arabe est à la traîne par rapport à une bonne partie du monde en matière de démocratie, de libertés publiques, de participation des femmes dans la vie publique et de production de connaissances (comme les rapports sur le Développement Humain Arabe du PNUD l'ont démontré). A ceci s'ajoutent des manquements aux droits fondamentaux religieux et culturels des minorités.

De plus, la rareté des ressources et l'inégalité économique accrue entre le Nord et le Sud sont devenues des sources de tensions sociales.

Etant donné la division déjà agrandie en matière de développement entre les pays du nord de la méditerranée et leurs voisins du sud en termes politiques, économiques et sociaux, l'expansion actuelle de l'UE à l'Est pourrait marginaliser encore plus les pays Sud méditerranéens, et l'implication et l'expansion de l'UE à l'Est pourrait mettre à l'épreuve son engagement envers le Partenariat EuroMed. Ainsi, les derniers documents de politique de l'UE sur une Europe Elargie voient la rive Sud à travers le prisme d'une zone de sécurité au lieu d'une région avec une dynamique et un futur propres. En général, la dimension régionale du PEM a une priorité moindre par rapport à sa dimension bilatérale.

Dans cette atmosphère générale, les mouvements extrémistes, fondamentalistes et nationalistes repliés sur eux-mêmes progressent, en affichant une attitude ambivalente envers les valeurs démocratiques et les droits de l'Homme. Les standards de protection des réfugiés et le droit d'asile se sont détériorés. Le racisme et la discrimination à l'encontre des ressortissants de pays tiers s'est accru et a gagné le soutien politique des partis dominants.

b. Les Possibilités

Néanmoins, le processus de Barcelone reste un cadre important pour la coopération méditerranéenne et a démontré que les droits de l'Homme, les principes démocratiques et la société civile possèdent une légitimité qui transcende la dimension inter gouvernementale du partenariat.

Bien que la société civile reste faible dans le Sud où les libertés de la presse et la liberté de former des parties politiques ou des syndicats sont entravées ou muselées, les défenseurs des droits de l'Homme ont néanmoins occupé une position stratégique dans la société.

La défense et la promotion de la dignité individuelle et collective est au coeur de la promotion et de la protection des droits de l'Homme et combine des valeurs liées à l'accès égal à la justice et aux ressources, à la non discrimination, au respect de l'individu par l'état, à la solution aux conflits fondée sur le droits international et sur les standards des droits de l'Homme, et sur une prise de décision transparente et participative.

Avant et depuis 1995, les militants des droits de l'Homme ont défendu des espaces de libre débat et pensée, par opposition au totalitarisme et à l'occupation, ce qui les a mis dans une position clé pour faire le lien entre diverses forces sociales, y compris le dialogue avec divers mouvements sociaux (souvent radicaux), créant ainsi un potentiel pour les amener dans l'orbite de la démocratie.

En soutien à ceci, le processus EuroMed est devenu *de facto* une plateforme importante où la société civile peut se rencontrer, apprendre des uns et des autres, mettre en place des projets communs et formuler des recommandations et des politiques à l'encontre des gouvernements. Les sociétés civiles ont exprimé leur avidité et leur volonté de se rencontrer et de forger des alliances dans toute la région dans une quête commune de faire de la zone euro méditerranéenne une zone de prospérité commune, de développement et de paix au service des êtres humains.

De plus, le PEM a fait des progrès notables en établissant d'un certain nombre de mécanismes prévus par la Déclaration de Barcelone. Tous les partenaires hors de l'UE, à part la Syrie, ont à présent signé des accords d'Association avec l'UE et se sont engagés à soutenir les droits de l'Homme et les principes démocratiques dans des accords internationaux et juridiquement contraignants. Malte et Chypre du Sud ont adopté le critère de Copenhague et la Turquie est liée par les négociations d'adhésion l'engageant à s'y conformer à moyen ou long terme. Par ailleurs, les programmes MEDA sont menés sur la base de documents stratégiques par pays et de programmes nationaux indicatifs. Tout cela mis ensemble, il y

a bien plus d'instruments de promotion des droits de l'Homme en place que lors de la naissance du PEM et par extension celle du REMDH une année plus tard.

Cette évolution a été accompagnée de changements dans l'approche des institutions de l'UE vis à vis des droits de l'Homme et de la démocratie dans la Méditerranée. La dernière Communication de la Commission sur les droits de l'Homme et la démocratisation est prometteuse et adopte largement les recommandations faites par les mouvements en faveur des droits de l'Homme au fil des années précédentes. Le Parlement Européen a aussi maintenu la bannière des droits de l'Homme dans une position haute dans les relations entre l'UE et la Méditerranée.

Dans le futur, le REMDH va soutenir les espaces créés et sculptés par les militants des droits de l'Homme dans la région et encourager leur élargissement en investissant dans les perspectives créées par et au-delà du processus de Barcelone. Il fera ceci en étant conscient des changements apparus dans la région et au-delà après le 11 septembre et la guerre menée par les Etats Unis en Irak.

c. Perspectives Futures

Le REMDH va concentrer ses actions futures sur la mise en oeuvre d'une large gamme d'instruments relatifs aux droits de l'Homme créés depuis 1995. A cet égard il renforcera son attention au rôle crucial joué par les états individuels du PEM dans l'application des droits de l'Homme à l'ordre du jour sur le terrain. Comme l'élargissement de l'UE va aboutir à une « division des sphères d'intérêt » plus claire au sein de l'UE, le REMDH va se concentrer en particulier sur les pays ayant substantiellement plus de poids que les autres dans les affaires méditerranéennes.

Ainsi, le REMDH va se concentrer davantage dans le futur sur le niveau bilatéral du PEM, tout en ajoutant aux accomplissements avec Bruxelles. Pour ce faire, il s'adressera et utilisera exclusivement les mécanismes des accords d'association, et surveillera les performances des gouvernements clés dans le domaine des droits de l'Homme en coordination avec la société civile locale.

Le REMDH a profité d'une société civile avide et motivée et du mouvement en faveur des droits de l'Homme pour s'investir dans des travaux thématiques à un niveau régional et dans la création de réseaux de coopération. Il va chercher à renforcer les synergies régionales par rassembler les gens dans des groupes de travail et des projets communs tout en explorant les moyens de renforcer les travaux de la société civile dans des domaines de priorités qui ne sont pas encore couverts. Dans ce contexte, il va renforcer ses travaux de coordination interne et approfondir ses structures d'appui organisationnelles dans le Sud.

Les deux niveaux susmentionnés vont constituer les structures d'appui du REMDH pour les travaux au niveau national, pour la protection des militants des droits de l'Homme et de leur capacité à se transformer en acteurs clés pour le développement de la démocratie. A cet égard, il va promouvoir le développement de capacités sur les questions relatives aux mécanismes du PEM, à la réparation des injustices, de la discrimination et de l'inégalité.

4. ETAPES CONCRÈTES ET MÉTHODOLOGIES POUR 2004-2008.

a. Sensibilisation et information

En suivant l'analyse présentée plus haut, une dimension importante du travail du REMDH va être la sensibilisation et l'information sur les situations des droits de l'Homme des gouvernements EuroMed, des institutions des ONG et du public au sens large.

Le REMDH va faire un travail de sensibilisation à la dimension droits de l'Homme et démocratie de l'UE et du PEM et aux standards internationaux de droits de l'Homme et de droit humanitaire auxquels la plupart des gouvernements de la région ont adhéré.

Il va informer et sensibiliser les gouvernements, institutions et le public au sens large sur le besoin de promouvoir et de protéger les droits de l'Homme dans la région EuroMed et au-delà.

Il va informer sur les travaux innovants des défenseurs des droits de l'Homme et sur le rôle majeur qu'ils jouent dans la promotion de la démocratie et dans la protection des droits des exclus et des défavorisés.

En soutien aux travaux d'information et de sensibilisation, le REMDH va employer la méthodologie générale suivante:

Interface, rapport annuel et médias

Le REMDH va continuer à développer son bureau de Bruxelles comme une interface importante entre les membres du REMDH et les institutions de l'UE et du PEM. Il va transmettre les rapports des membres et leurs préoccupations à l'UE et au PEM et va organiser des réunions entre les membres et l'UE/PEM. Informer les membres sur le développement d'opportunités dans l'UE et le PEM pour des activités de protection et de promotion dans le domaine des droits de l'Homme. L'interface se concentrera en particulier sur les événements clés tels que les Accords d'Association, la préparation de stratégie par pays et de programmes indicatifs, les auditions du Parlement Européen, les visites de délégations officielles etc.

Le travail de l'interface et du REMDH au sens large sera facilité par le développement d'une stratégie envers les médias.

Les activités clés du REMDH seront:

- La publication de rapports biannuels sur les droits de l'Homme évaluant le respect par l'UE et du PEM de leurs engagements en matière de droits de l'Homme en comparaison avec l'évolution de la situation des droits de l'Homme dans la région avec une attention particulière aux pays qui jouent un rôle déterminant dans le PEM.
- Amorcer un groupe de soutien et de conseil pour les médias ayant un intérêt pour les droits de l'Homme.
- Engager un coordinateur responsable de la communication externe
- Développer le site internet du REMDH et un bulletin d'information facile d'accès comprenant des communiqués de presse et des brèves sur la situation des droits de l'Homme dans la région.

b. Recherche, plaidoyer et dialogue.

Le travail du REMDH en matière de recherche, de plaidoyer et de dialogue est étroitement lié à la sensibilisation et à l'information. A cet égard l'activité principale du REMDH sera de rendre vivants les instruments et mécanismes de l'UE et du PEM relatifs aux droits de l'Homme à un niveau bilatéral, régional et au-delà.

A un niveau régional, le REMDH va concentrer ses efforts sur le suivi et la contribution aux recommandations de la *Communication de la Commission de l'UE sur Revigorer les Droits de l'Homme et la Démocratie dans la Méditerranée*, qui reprend largement les contributions du mouvement des droits de l'Homme faites au cours de l'année précédente. Ceci inclut des éléments tels que promouvoir les plans d'actions nationaux pour les droits de l'Homme ; aborder systématiquement les questions relatives aux droits de l'Homme dans les relations bilatérales ; promouvoir le rôle de femmes ; promouvoir l'intégration des droits de l'Homme dans les programmes MEDA ; et le dialogue systématique entre les institutions du PEM et la société civile. De plus, le REMDH attirera l'attention sur les perspectives offertes en établissant un comité des droits de l'Homme dans le cadre de l'Assemblée parlementaire Euro Méditerranéenne et en ancrant les activités de la Fondation EuroMed sur le Dialogue entre les Cultures et les Civilisations dans les droits de l'Homme.

Mise en oeuvre des instruments relatifs aux droits de l'Homme et rapports de fonds

Le REMDH va continuer à maintenir ses relations avec les représentants des institutions de l'UE et du PEM et les acteurs clés du processus de Barcelone tout en s'efforçant particulièrement de:

- S'adresser aux conseils d'association bilatéraux, aux comités et aux groupes de travail qui y sont liés
- Publier l'évaluation biannuelle de l'UE et du PEM en matière de droits de l'Homme susmentionnée comprenant une attention spéciale aux pays, gouvernements et société civile clés dans le processus de Barcelone
- Commissionner et publier des rapports de recherche approfondis dans des domaines non couverts qui sont cruciaux au développement des droits de l'Homme dans le partenariat EuroMed. Les domaines particuliers identifiés sont :
 - La Justice
 - Les droits Economiques et Sociaux
 - Les Questions de Migration et de Réfugiés
 - Les Droits des Minorités

c. Création de capacités et éducation

L'information, la sensibilisation, les plaidoyers et le dialogue dans le domaine des droits de l'Homme et de la démocratisation sont plus efficaces quand ils sont fondés sur des connaissances solides, des structures organisationnelles et des valeurs profondément enracinées.

Le REMDH va consolider et renforcer les initiatives visant à promouvoir une culture des droits de l'Homme dans la région EuroMed et va soutenir la capacité des membres à agir dans le cadre du partenariat EuroMéditerranéen.

Formation, séminaires et groupes de travail

Il va:

- Organiser des séminaires de réflexion sur les questions clés relatives aux droits de l'Homme et à la démocratie dans l'EuroMed (tel que l'Islam et les Droits de l'Homme)
- Chercher à mettre en application la capacité de ses membres à faire face aux changements politiques soudains et majeurs (comme l'ont été le 11 septembre et la Guerre en Irak) et à élaborer des stratégies à ce sujet fondées sur des perspectives de droits de l'Homme et de démocratie en organisant des réunions pour ses membres et autres acteurs clés lors de l'apparition d'événements importants.
- Organiser des ateliers de formation et de réflexion découlant des domaines de priorité du REMDH, comme par exemple la dimension droits de l'Homme du PEM et de ses mécanismes, le conseil juridique et la méthodologie du procès équitable; les droits économiques et sociaux etc.
- Coopérer de manière rapprochée avec la Fondation EuroMed pour les Droits de l'Homme qui vise, entre autres, à mettre en oeuvre la capacité d'organisation des défenseurs des droits de l'Homme.
- Renforcer la capacité des membres à travailler sur des questions de droits de l'Homme majeures en soutenant le développement de groupes de travail effectifs, en particulier sur la liberté d'association et l'indépendance de la société civile ; l'éducation aux droits de l'Homme ; les droits de la femme ; la justice ; la Palestine et la question kurde.
- Promouvoir l'éducation aux droits de l'Homme en tant qu'activité intégrale et commune à tous ses membres, en particulier en soutenant le programme du Groupe de Travail sur l'Education aux Droits de l'Homme.

Site internet et Education aux Droits de l'Homme

Plus spécifiquement en matière d'EDH, le REMDH va soutenir:

- La publication et la distribution du cadre REMDH pour l'EDH
- La publication de ressources éducatives spécialisées (jeux de photos, recueils, ressources éducatives par question) liées aux priorités du REMDH, en particulier sur l'interprétation des droits de l'Homme dans l'Islam et dans l'Ouest, et sur des questions relatives aux domaines de priorité du REMDH (tels que l'action des femmes ; la question kurde ; les droits économiques et sociaux etc.)
- Des cours d'été biannuels visant à développer les capacités et les méthodologies en matière d'EDH parmi les membres du REMDH avec une attention particulière sur la jeunesse.
- Développement du site internet du REMDH (voir aussi plus haut).
- Le dialogue avec les gouvernements sur le développement d'un programme scolaire pour les droits de l'Homme dans le système éducatif, par exemple par à l'aide de plans d'action nationaux pour les droits de l'Homme.

d. Travail de réseau, solidarité et promotion de la participation

Le travail de réseau et la participation sont des éléments clés de la promotion de la solidarité, des dialogues et des synergies au-delà des frontières dans la région EuroMed.

Renforcer la communication interne.

Le REMDH va donner la priorité à l'encouragement proactif de la participation des femmes et des jeunes dans toutes ses activités.

Il va soutenir activement les organisations membres en prenant l'initiative dans les questions de politique prioritaires du REMDH en formulant des accords de coopération établissant des zones de responsabilité et attribuant les ressources nécessaires à ces activités.

Il va renforcer et approfondir la communication et le travail de réseau entre ses membres en engageant un coordinateur pour la communication interne et en plaçant un membre du personnel du secrétariat dans une organisation membre du Sud.

Une des activités va être la promotion de la communication bilatérale et multilatérale, la recherche proactive de l'intégration de différents ordres du jour au sein du REMDH et accorder la priorité à des projets sur des questions politiques menés par les membres et pour lesquels des partenariats communs sont recherchés.

Par extension le REMDH va exiger de ses membres qu'ils se conforment aux obligations découlant de leur adhésion en prenant part activement au RERMDH et en informant les membres et les organes exécutifs des activités relevant de la mission et du mandat du REMDH.

Une activité centrale du réseau sera l'établissement et le soutien aux activités des groupes de travail dans les domaines énoncés plus haut tout en explorant activement la faisabilité de développer des groupes de travail sur la question de la migration et des réfugiés, les droits économiques et sociaux et les droits des minorités.

La Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme

Une partie intégrante de la mission du REMDH sera de promouvoir la solidarité entre les membres et d'intégrer la protection des défenseurs des droits de l'Homme dans ses activités:

Le REMDH va accorder un soutien spécifique aux membres dans les pays où la société civile est particulièrement faible ou attaquée.

Il va envoyer systématiquement des missions de solidarité et des équipes de surveillance des procès là où la situation des droits de l'Homme représente une menace pour ses membres et leurs travaux. Dans ces cas, il cherchera à mobiliser la communauté internationale des droits de l'Homme et à informer le public sur et à activer les instruments du processus de Barcelone, c'est-à-dire les accords d'association bilatéraux etc.

Le travail de réseau

Le Réseau va renforcer sa coopération avec le mouvement international des droits de l'Homme et forger pro activement des alliances avec la société civile sur un ordre du jour des droits de l'Homme lié aux Forums Civils EuroMed et Arabes et les Forums Sociaux Méditerranéens, Européen et Globaux.

Enfin, il va proactivement chercher à établir et construire des liens effectifs avec les organisations de droits de l'Homme dans les états candidats à l'adhésion et le Moyen Orient au sens large, en particulier l'Irak ou les états en transition démocratique.

5. LA STRUCTURE DE RÉSEAU DU REMDH ET SES ORGANES DE MISE EN OEUVRE

Renforcer la transparence et la participation

De manière générale le REMDH va poursuivre le développement de ses structures internes démocratiques par le tenue d'une Assemblée Générale tous les deux ans ainsi que des réunions régulières du Comité Exécutif entre les réunions de l'AG. La publication de rapports internes restera une part intégrante des travaux du REMDH, de même que la publication de lettres d'informations et de brèves internes.

L'organe de décision suprême du REMDH sera l'Assemblée Générale, qui aura le pouvoir de délibérer sur toutes questions en relation avec les objectifs du Réseau. Une partie importante de son mandat va être d'adopter les politiques, stratégies et plans d'action généraux du REMDH.

Le Comité Exécutif, sous l'autorité de l'Assemblée Générale et entre les réunions de l'Assemblée Générale, va conduire la politique générale du Réseau en consultation avec ses membres. Au cours de la période à venir, le REMDH va garantir que les membres du CE disposent des ressources nécessaires pour remplir proactivement leur mandats au quotidien.

Les domaines d'activité principaux dépendront des groupes de travail et des agences majeures qui visent à développer la capacité des membres au sein des activités prioritaires du REMDH, à développer l'ordre du jour du REMDH et de faire progresser ceux-ci.

De manière générale, les activités thématiques doivent être mises en oeuvre sous la responsabilité des organisations membres travaillant sur la question quand celles-ci ont le soutien et l'appui de plus d'une organisation membre dans plus d'un pays.

Enfin, le rôle du secrétariat sera de faciliter le développement du Réseau. Il aura la responsabilité de l'application quotidienne de l'ordre du jour du Réseau en partenariat avec les organisations membres. Il fonctionnera comme une agence de soutien au sein du Réseau dans des domaines tels que la communication, la traduction, la préparation des réunions et des séminaires, la documentation etc. et il aura la responsabilité de développer les besoins basiques de communication au sein du Réseau, envers les gouvernements, institutions, universitaires et le public au sens large.

Des arrêtés présentant le fonctionnement organisationnel du REMDH vont être publiés au moment du lancement du présent plan d'action.